

Sous la direction de
NANCY THEDE et
MÉLANIE DUFOUR-POIRIER

Préface de Hubert Carton de Grammont

L'AMÉRIQUE LATINE

LABORATOIRE
DU POLITIQUE
AUTREMENT



Presses
de l'Université
du Québec

**L'AMÉRIQUE
LATINE**

**LABORATOIRE
DU POLITIQUE
AUTREMENT**

Membre de
L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Presses de l'Université du Québec

Le Delta 1, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: 418 657-4399

Télexcopieur: 418 657-2096

Courriel: puq@puq.ca

Internet: www.puq.ca

Diffusion/Distribution:

CANADA Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Tél.: 450 434-0306 / 1 800 363-2864

FRANCE AFPU-D – Association française des Presses d'université
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77 403 Lagny, France – Tél.: 01 60 07 82 99

BELGIQUE Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél.: 02 736 68 47

SUISSE Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél.: 022 960.95.32



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

L'AMÉRIQUE LATINE

**LABORATOIRE
DU POLITIQUE
AUTREMENT**

Sous la direction de
NANCY THEDE et
MÉLANIE DUFOUR-POIRIER

Préface de Hubert Carton de Grammont

 **Presses
de l'Université
du Québec**

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Vedette principale au titre:

L'Amérique latine : laboratoire du politique autrement

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-7605-4134-4

1. Mouvements sociaux – Amérique du Sud. 2. Amérique du Sud – Politique et
gouvernement – 1980-. 3. Amérique du Sud – Conditions sociales –21^e siècle.

I. Thede, Nancy, 1949- . II. Dufour-Poirier, Mélanie.

HN110.5.A8A43 2014

303.48'4098

C2014-941549-4

Les Presses de l'Université du Québec
reconnait l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Fonds du livre du Canada
et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

Conception graphique

Richard Hodgson

Image de couverture

©Anton Balazh – Fotolia

Mise en pages

Info 1000 Mots

Dépôt légal : 4^e trimestre 2014

- › Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- › Bibliothèque et Archives Canada

©2014 – Presses de l'Université du Québec

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada

PRÉAMBULE

C'est une satisfaction immense de présenter ce livre sur la citoyenneté active – comme je définis personnellement les mouvements sociaux – en Amérique latine, mon territoire d'action comme activiste et directeur d'une organisation citoyenne comme l'Institut brésilien d'analyse sociale et économique (IBASE). Lorsque j'étais enseignant et chercheur universitaire dans les années 1980, j'ai étudié attentivement les mouvements sociaux brésiliens. C'était une période d'intense activisme, le début de la redémocratisation du Brésil et de la majorité des pays de la région, particulièrement d'Amérique du Sud. À partir des années 1990, je n'ai pas abandonné la thématique des mouvements sociaux, mais je suis devenu un allié et facilitateur de coalitions et de forums. En effet, en tant

que directeur d'IBASE, entité de la société civile qui fait des recherches pour l'action politique, notre rôle est de stimuler le débat public, d'animer des campagnes, d'agir comme une organisation de citoyenneté active. À partir d'IBASE, j'ai participé activement à la mise sur pied du Forum social mondial, et cette expérience m'a beaucoup marqué.

Je considère que les mouvements sociaux sont le grand laboratoire des démocraties. C'est à travers ces mouvements que des personnes concrètes, qui souvent ne font même pas partie de groupes et qui sont invisibles socialement et politiquement, se transforment en sujets collectifs. Je crois toujours, sans grande prétention conceptuelle ou précision théorique, que ce passage de l'individu – occupant une place donnée dans une structure et dans un processus, sans identité publique ni reconnaissance – au sujet social actif dans le processus de changement, voire de transformation de cette structure, est fondamental. Participer à un mouvement social, pour plus petit qu'il soit, c'est sentir cette transformation chez soi, c'est se sentir partie prenante d'un collectif qui communique ensemble, c'est acquérir une identité sociale et, en même temps, une plus grande estime de soi dans l'irremplaçable individualité de chacun. Les mouvements sociaux, des plus locaux et immédiats à ceux qui sont explicitement politiques, sont toujours de nature politique. Il s'agit de donner de la signification à sa propre vie et à celle de son groupe, de chercher une trajectoire comme sujet collectif, d'avoir droit à une identité sociale reconnue, de participer et d'être pris en compte. C'est pour cela que je considère que, dans tout mouvement social, nous sommes devant quatre dimensions fondamentales : la définition d'identité collective, le choix d'un objectif commun, l'option de la forme d'organisation et celle de la construction d'un mode d'action sociale, nécessairement politique. C'est le passage du « en soi » au « pour soi », pour reprendre les mots de Marx. Mais c'est, surtout, devenir une force sociale selon l'expression de Gramsci. Tout cela fait partie du processus visant à se construire une citoyenneté active et à devenir une force à la fois instituante et constituante de la démocratie.

Ce livre nous propose des analyses extrêmement intéressantes et provocatrices. Il nous provoque par l'entremise de cas concrets de mouvements sociaux et de leur capacité d'innover au moment même où le processus de démocratisation dans l'Amérique latine a perdu de son intensité et de sa capacité de changement. Nous ne sommes plus dans cette période du début du XXI^e siècle, quand l'Amérique latine apparaissait dans la géopolitique mondiale comme seul pôle de gauche et d'espoir devant l'écrasante mondialisation néolibérale. Ce ne sont

pas la croissante militarisation et la financiarisation du monde, ni sa crise monumentale, qui expliquent ce qui s'est passé dans la région. Tous les gouvernements de gauche ont cherché à profiter le plus possible des conditions existantes et ont renoncé à adopter des stratégies plus radicales de transformation. Leurs indiscutables progrès sur le plan des politiques sociales redistributives ont été acquis au prix de l'acceptation des règles du jeu de la mondialisation. Le résultat est que, pour financer ces programmes sociaux, ils ont accepté leur propre inclusion subordonnée dans la mondialisation, en intensifiant l'extraction de ressources naturelles. Le problème est que cette stratégie a provoqué une crise au sein des mouvements sociaux eux-mêmes, au sein de ces forces vitales de démocratisation. À défaut de changements substantiels, dans un premier moment la citoyenneté des mouvements sociaux s'est trouvée encerclée. Mais, ici et là, la situation est en train de changer, et quelque chose de neuf apparaît dans l'espace public. Ce refus citoyen créatif, dans ce contexte, par l'entremise des mouvements sociaux, dont certains se renouvellent alors que d'autres sont totalement nouveaux, est ce que cherche à élucider le présent ouvrage. Et ce processus n'est pas le même qu'avant, il n'est pas ce que nous avons déjà vu. Il s'agit d'innovation, de réinvention, de refondation de la politique.

Je crois que là réside la grande contribution de ce livre dirigé avec beaucoup de doigté par Nancy Thede et Mélanie-Dufour Poirier. Les auteurs réunis ici par elles abordent des mouvements sociaux qui tracent des défis nouveaux. En même temps, ce sont des analyses qui vont au-delà des catégories analytiques déjà dépassées qui ne rendent plus compte du neuf. D'ailleurs, l'ensemble des analyses qui composent le livre rappelle que nous devons « décoloniser notre regard » pour rendre compte des questions que soulèvent les mouvements sociaux de l'Amérique latine pour les sociétés et pour la politique démocratique transformatrice.

Le livre ne prétend pas être exhaustif au regard de l'ampleur et de la diversité des mouvements sociaux, mais s'arrête sur le nouveau, la nouvelle politique. Je trouve que c'est là son grand mérite. Pour moi, il est fondamental de signaler la contribution que l'ensemble de ces analyses particulières apporte pour repenser la citoyenneté active à partir des territoires, en tant que base de résistances – la construction de tranchées citoyennes pour le changement, comme nous le rappelle Gramsci – pour une nouvelle vague de démocratisation. Il y a là quelque chose que seuls les mouvements sociaux peuvent apporter au politique : la

relation entre société et vie, société et biosphère, société et développement durable, et, enfin, la dimension socioenvironnementale comme trame centrale du politique.

En même temps, l'élargissement des droits de citoyenneté – en abordant les questions d'identité –, des droits du « territoire du corps » – dont les droits reproductifs et d'option sexuelle –, amène un élargissement de l'espace public et du politique : une « déprivatisation ». Les mouvements sociaux de l'Amérique latine sont nombreux à avoir au centre de leur existence la volonté de radicalisation de la politique et la « démocratisation de la démocratie », comme le revendiquent les féministes. Après tout, la vie et la politique ne sont pas en soi dissociées, elles l'ont été précisément pour instaurer la domination sexiste, raciste et excluante.

Enfin, comme activiste citoyen, je me reconnais dans les questions soulevées par les chapitres qui composent le livre. Plus encore, je trouve en cet ouvrage une œuvre de référence pour penser ce qui se passe ; nous pouvons y trouver inspiration pour une nouvelle grande vague de démocratisation de l'Amérique latine. Ici, il se passe des choses uniques, mais en même temps fondamentales pour l'avenir de la vie et de la planète, un avenir de justice socioenvironnementale, de droits de citoyenneté et de participation démocratique.

Cândido Grzybowski

Directeur de l'Institut brésilien
d'analyse sociale et économique (IBASE),
Rio de Janeiro, juin 2014

PRÉFACE

En 1972, Theotonio Dos Santos, le père de la théorie de la dépendance, a prédit que l'Amérique latine allait connaître « un processus de radicalisation politique selon deux pôles opposés : le socialisme et le fascisme », ajoutant : « dit autrement, l'Amérique latine est entrée dans une phase de transition vers le socialisme » (Dos Santos, 1972, p. 11-13). Pour lui, le Brésil d'alors représentait la voie du fascisme, tandis que le Chili de Salvador Allende constituait la pointe de l'iceberg d'un futur meilleur qui ne pouvait qu'aboutir au socialisme. Il revenait aux sciences politiques de saisir ce passage du fascisme au socialisme en mettant en évidence les tendances économiques et sociales

pouvant mettre sur le chemin de la révolution « les ouvriers, étudiants, intellectuels, paysans, soldats, petits propriétaires, gens du peuple, gens de peu... » (Dos Santos, 1972, p. 323-324).

Quelques décennies plus tard, nous le savons, l'histoire latino-américaine, loin de suivre ce chemin ainsi tracé, a produit de nombreux avatars. Pendant les années 1970 et 1980, les dictatures militaires s'imposent en Amérique du Sud (Chili, Argentine, Bolivie, Équateur, Pérou), tandis que, plus tard, le continent latino-américain rejoint la troisième vague de démocratisation qui, selon Huntington, devait favoriser l'expansion à l'échelle mondiale de la démocratie représentative inspirée des modèles français ou américain. Ce qui devait garantir, après la chute du mur de Berlin, l'apogée du modèle démocratique libéral, comme l'a proposé Fukuyama.

En ce début du XXI^e siècle, la toute jeune démocratie latino-américaine s'est exprimée par le virage à gauche de nombreux gouvernements qui avaient le soutien de mouvements populaires hétérogènes, désignés sous les termes de nouveaux mouvements sociaux, nouvelle gauche ou société civile. L'arrivée au pouvoir de ces gouvernements de gauche, qui semblait donner raison à Theotonio Dos Santos, a bien entendu suscité de nombreux espoirs en dépit de leurs différences évidentes ; en simplifiant les choses, on peut les qualifier de gouvernements de gauche réformistes (Brésil, Chili, Uruguay, Argentine) ou de gouvernements de gauche radicaux (Vénézuéla, Bolivie, Équateur). Certains pays se sont dotés de régimes si ambigus qu'il est difficile de les caractériser comme le Nicaragua de Daniel Ortega ou le Paraguay lors du bref passage de Fernando Lugo à la présidence.

Comme nous le savons, cette étroite alliance entre mouvements populaires et partis politiques de gauche, souvent créés de fraîche date, a été de courte durée. Au-delà des inévitables particularités de chaque pays, certains constats leur sont communs. D'abord, la gauche s'est révélée incapable de modifier la structure économique et de faire accéder la population pauvre à de meilleures conditions de vie. Par ailleurs, la société a perdu ses illusions vis-à-vis du politique, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne s'investit pas dans la recherche de nouvelles formes d'organisation populaire.

L'impossibilité (ou incapacité?) de modifier les règles du jeu imposées par le marché marque la ligne de fracture. La division internationale du travail, amorcée au XIX^e siècle, ne fait que se renforcer avec, d'une part, l'expansion de l'agriculture d'exportation, l'explosion de l'industrie minière et le développement de l'exploitation pétrolière

et, d'autre part, l'existence d'un secteur manufacturier dépendant des processus de décentralisation en réseau des entreprises internationales. Il n'existe pas, sur le plan économique, de vraie différence entre les pays gouvernés par la gauche et ceux dirigés par la droite, car, dans les deux cas, ils sont toujours dominés par la dynamique des pays industrialisés. Sans doute s'agit-il là d'un problème majeur qui dépasse les possibilités d'action d'un pays, ou même d'un groupe de pays, mais les conséquences de cet état de fait sont graves pour les populations locales : dégradation accélérée des écosystèmes, destruction de l'économie familiale dans l'agriculture surtout, mais aussi dans les villes, diminution de l'emploi tandis que s'élargit la part du travail informel et que s'accroît le niveau de pauvreté.

La démocratie représentative, conquise dans la plupart des pays au prix de luttes sanglantes contre les dictatures militaires, s'est, nous l'avons dit, montrée incapable d'améliorer les conditions de vie de la population. Ce deuxième constat a des conséquences encore plus lourdes, car il provoque une vague de désillusion vis-à-vis non seulement des gouvernements en place, mais aussi des partis politiques de gauche. Certes, ce problème n'est pas propre à l'Amérique latine, car il semble inhérent à la démocratie elle-même. Rappelons l'existence du social-libéralisme européen.

Un rapide passage en revue des conflits qui opposent actuellement de nombreuses organisations populaires à leur gouvernement fait naître une étrange impression : il n'y aurait pas, là encore, de grandes différences entre les pays « de gauche » et les pays « de droite » comme le Mexique.

Cette formidable espérance, cette promesse même, de pouvoir créer des sociétés plus justes grâce à la démocratie représentative a bien vite montré ses limites, pour ne pas dire qu'elle a fait long feu. Qu'il y ait virage à gauche, continuité à droite ou alternance politique, le désenchantement des « gens du peuple », selon l'expression de Dos Santos, est profond.

Cette divergence entre la société et la politique, créée dans une partie de la population, conduit celle-ci à un total désintérêt pour la démocratie représentative. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne cherche pas à construire de nouvelles formes d'organisation populaire, ne serait-ce que pour subsister face à la marchandisation extrême de son espace de vie. Par ailleurs, certaines fractions de la population considèrent que la politique reste nécessaire pour, paraphrasant Touraine (1997), un vivre-ensemble malgré les différences, à condition toutefois d'ouvrir

la politique à la participation des organisations sociales. Aujourd'hui, nous connaissons bien ce débat interminable qui oppose démocratie représentative (formelle ou électorale) et démocratie participative (réelle, radicale ou délibérative).

Ces divers constats constituent le point de départ du livre que nous avons entre les mains. Non seulement ils ordonnent la réflexion qui sous-tend les différents travaux qui le composent, mais ils servent aussi de soubassement à la posture méthodologique qui s'ouvre dans l'introduction et se clôt dans la conclusion. Sans vouloir les hiérarchiser, voici trois points qui me semblent particulièrement significatifs.

C'est d'abord l'idée d'« amorcer un décentrage de la théorie » (cet ouvrage, p. 4). À partir de réalités complexes et différenciées, il s'agit d'incorporer toutes les études de cas utiles à la réflexion sans privilégier celles qui vont dans le sens de nos convictions. Il faut se mettre en quête des différences plutôt que de retenir avant tout les similitudes, saisir le système social dans toute sa complexité sans lui surimposer une nouvelle utopie universelle capable d'unir une fois de plus les « gens du peuple ».

C'est ensuite la suggestion de reprendre un concept, celui de « cadrage », en en précisant le contenu. Il faut le concevoir « comme [un] processus de signification et d'identification souple et variable » (*ibid.*), c'est-à-dire en changement constant, selon la conjoncture, la perspective ou les nécessités des acteurs, et non pas comme une « mécanique ou [une] série prédéterminée d'étapes à franchir » (*ibid.*). Aussi faut-il le concevoir comme « une quête de sens » (*ibid.*), un sens qui naîtrait de l'interaction entre les individus qui participent à l'action collective, et non comme une idéologie élaborée par des dirigeants dans le but de mieux séduire/contrôler les adhérents d'une organisation ou d'un mouvement social. Cette idée nous oblige à parler de cadrages successifs ou de recadrage permanent des acteurs.

Le troisième point, dans la conclusion du livre, concerne la redéfinition des espaces publics et des espaces de vie. Le fait que ces deux espaces sont pensés en fonction de leur articulation en est l'idée novatrice. L'un est le reflet de l'autre ; bien plus, l'un n'a pas de sens sans l'autre. « Les espaces publics peuvent se définir comme les lieux d'expression et de confrontation des idées concernant le vivre-ensemble. De leur côté, les espaces de vie renvoient aux territoires, aux pratiques et aux lieux de production et de reproduction sociale » (*ibid.*, p. 250). Le contenu de ces espaces, précise-t-on, émane « d'une construction active des membres d'une collectivité de leur environnement social et physique » (*ibid.*, p. 252). La proposition que l'on nous fait dépasse donc

amment l'idée traditionnelle de foyer ou de famille pour inclure l'ensemble des institutions sous contrôle de la société. Elle nous rapproche peut-être de la notion de société civile, cependant, le concept d'espace de vie me semble plus riche pour diverses raisons : il ne présuppose pas l'existence d'une organisation formelle, bien que cela soit souvent le cas, qu'elle soit reconnue par la loi ou l'État ; il définit un espace contrôlé par des groupes populaires face au monde bien plus hétérogène de la société civile qui est amplement pénétrée par les institutions étatiques ou patronales. Mais l'espace de vie est avant tout, me semble-t-il, le fruit de l'action collective et représente essentiellement un « projet de vie ». Dans de nombreux cas, sans doute, ce projet de vie s'appuie sur un projet politique, mais cette articulation n'est pas indispensable.

Dans cette perspective, la relation entre la société et la politique devient bien plus mouvante que dans la conception propre à la démocratie représentative. Les limites entre l'espace public et l'espace privé sont constamment mises en question, car les termes de l'équation de la démocratie représentative où la société est l'espace résiduel, non occupé par les partis politiques ou l'État, se redéfinissent constamment dans le cadre de la démocratie participative, dans la mesure où celle-ci s'approprie des prérogatives qui se situent normalement en dehors de son champ d'action.

En résumé, ce qui est proposé au lecteur, c'est d'abandonner ses certitudes et, au lieu de chercher les tendances qui permettraient de dessiner le futur des sociétés latino-américaines, d'analyser les processus et les enjeux des différents acteurs et de repenser les théories et les méthodologies. J'ajouterais que, pour ce faire, il est nécessaire de revoir la division du travail existant entre les sciences politiques, la sociologie et l'anthropologie et d'abandonner la spécialisation des sciences sociales qui tend à simplifier les problèmes alors qu'il convient de se rapprocher le plus possible de la complexité de la vie telle qu'elle se présente aux « gens du peuple ».

Hubert Carton de Grammont

Instituto de Investigaciones Sociales,
Universidad Nacional Autónoma de México

BIBLIOGRAPHIE

DOS SANTOS, T. (1972). *Socialismo o fascismo*, Buenos Aires, Editorial Periferia.

TOURAINÉ, A. (1997). *Pourrons-nous vivre ensemble? Égaux et différents*, Paris, Éditions Fayard.

REMERCIEMENTS

Le présent ouvrage est en grande partie le fruit des travaux menés en collaboration avec tous les membres de la Chaire de recherche Nycole Turmel sur les espaces publics et les innovations politiques. Nous tenons tout d'abord à remercier tous les collaborateurs de cette publication qui ont déployé beaucoup d'efforts pour mener à bien ce projet et faire de cet ouvrage ce qu'il est aujourd'hui. Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à nos discussions et qui ont contribué de cette manière à sa réalisation. Nous adressons un merci tout particulier à l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui a créé et financé la Chaire susmentionnée par un don généreux à la Fondation de l'Université du Québec à Montréal. Notre profonde reconnaissance va aussi à

Simon Morin, coordonnateur de la Chaire, qui s'est chargé de réunir et de mettre en forme l'ensemble des éléments du manuscrit. Enfin, cet ouvrage n'aurait pu voir le jour sans la contribution exceptionnelle des acteurs de terrain qui ont inspiré tous ses auteurs : notre propos vise ici en quelque sorte à leur rendre hommage et à saluer les mobilisations auxquelles ils prennent part et qui contribuent à rendre notre monde meilleur. Cet ouvrage leur est dédié.

Nancy Thede
et Mélanie Dufour-Poirier

Juin 2014

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	VII
Cândido Grzybowski	
PRÉFACE	XI
Hubert Carton de Grammont	
REMERCIEMENTS	XVII
Nancy Thede et Mélanie Dufour-Poirier	
INTRODUCTION	
LE POLITIQUE AUTREMENT : VERS UN RENOUVELLEMENT DES CADRÉS ET DES PRATIQUES DE MOBILISATION EN AMÉRIQUE LATINE	1
Nancy Thede	
1. Démocratisation et recadrage autour des droits	6

2. La redéfinition des espaces publics et des espaces de vie	7
3. Le renouvellement du politique comme jonction entre espaces publics et espaces de vie	9
4. De multiples expériences de refondation du politique	10
Bibliographie	12

CHAPITRE 1

LA LUTTE POUR L'ESPACE POLITIQUE : LES ORGANISATIONS TONACAQUES DE LA SIERRA NORTE DE PUEBLA AU MEXIQUE (1960-2013) **13**

Pierre Beaucage et Ignacio Rivadeneyra Pasquel

1. La problématique des mouvements autochtones contemporains	14
2. Éléments d'histoire sociale du Totonacapan	16
3. La théologie de la libération et l'intervention de l'Église dans la Sierra : les communautés ecclésiales de base (CEB)	19
4. Un projet de l'État interventionniste : la modernisation économique des campagnes	21
5. Un autre projet de l'État : la modernisation politique et culturelle	22
6. Les théologiens et l'action politique	22
7. L'Organización independiente totonaca (OIT)	24
8. Les deux réélections et la fragilité du « modèle Huehuetla »	28
9. L'UNITONA et la théologie indienne	32
10. L'offensive de l'État et la riposte	35
10.1. La répression	35
10.2. Le tribunal autochtone : un espace conquis	35
11. L'arrivée des compagnies minières et le Consejo Tiyat Tlali	36
Conclusion	38
Bibliographie	40

CHAPITRE 2

DU CONSENSUS DE WASHINGTON À CELUI DU « BIEN-VIVRE » EN ÉQUATEUR **43**

Simon Morin

1. Qu'est-ce que le bien-vivre ?	45
2. Le contexte néolibéral d'une mobilisation autochtone (in)fructueuse	46
3. Le récit d'un virage à gauche en Équateur	48
4. L'institutionnalisation du bien-vivre comme projet de développement national	51
4.1. Le développement interculturel et plurinational	52
4.2. Le développement durable	53
4.3. Le développement humain	55
5. Les contradictions du bien-vivre	56
6. Le renouvellement de la mésentente sociale	57
7. Le bien-vivre comme recadrage de la mobilisation autochtone ?	60
Bibliographie	62

CHAPITRE 3**LE PLURALISME, LES CONFLITS ET LES AVANÇÉES AU SEIN
DU MOUVEMENT DES FEMMES AUTOCHTONES EN BOLIVIE 63**

Stéphanie Rousseau

- | | |
|--|----|
| 1. Les organisations de femmes autochtones boliviennes | 65 |
| 2. Les conflits et les tensions au sein du mouvement
des femmes autochtones | 70 |
| 3. Les organisations de femmes autochtones et leur rapport
au féminisme | 75 |
| Conclusion | 80 |
| Bibliographie | 81 |

CHAPITRE 4**DÉCOLONISER NOTRE REGARD : LA DISCRIMINATION ENVERS
LES FEMMES AUTOCHTONES DES AMÉRIQUES 83**

Marie Léger

- | | |
|--|-----|
| 1. La mise en contexte | 83 |
| 2. Les mouvements cloisonnés, les protections juridiques cloisonnées :
femmes autochtones invisibles | 85 |
| 2.1. L'invisibilité des femmes autochtones dans certains
jugements de la Cour interaméricaine des droits de l'homme | 87 |
| 2.2. L'invisibilité des femmes autochtones
dans les politiques publiques | 90 |
| 3. Les droits des femmes et les droits des peuples autochtones :
une difficile, mais nécessaire articulation | 92 |
| 4. Décoloniser notre regard : principes méthodologiques et éthiques | 94 |
| 4.1. Les femmes autochtones productrices de connaissances
et actrices de changement | 96 |
| 4.2. La prise en compte des systèmes normatifs, spirituels
et culturels des peuples autochtones | 99 |
| 4.3. Le travail de récupération culturelle | 101 |
| Conclusion | 102 |
| Bibliographie | 103 |

CHAPITRE 5**LE CLIENTÉLISME «À L'ENVERS» DES DIRIGEANTES
DES ORGANISATIONS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE À LIMA 105**

Nora Nagels

- | | |
|---|-----|
| 1. Les approches du clientélisme | 106 |
| 2. Le contexte historique | 108 |
| 2.1. Vers la création d'un mouvement social de femmes
des quartiers populaires | 108 |
| 2.2. Le fujimorisme : désagrégation sociale, individualisme
et violence | 111 |
| 2.3. Le nouveau retour à la démocratie | 112 |

3. Le clientélisme « à l'envers »	115
3.1. « Se laisser coopter »	116
3.2. « Faire son marché politique »	117
Conclusion	120
Bibliographie	122

CHAPITRE 6

UN ESPACE POLITIQUE MENACÉ : LE MOUVEMENT FÉMINISTE HAÏTIEN ET LES EFFETS PERVERS DE L'AIDE HUMANITAIRE **123**

Denyse Côté

1. Le contexte de la présence étrangère en Haïti	125
2. La présence humanitaire et le mouvement féministe haïtien	129
Conclusion	137
Bibliographie	138

CHAPITRE 7

LES RAPPORTS ENTRE PARTIS POLITIQUES ET MOUVEMENTS SOCIAUX AU BRÉSIL **141**

Charmain Levy

1. Les mouvements sociaux et les partis politiques : une relation complexe	141
2. Les mouvements sociaux : de la théorie à la pratique	143
3. Trois mouvements sociaux brésiliens	146
3.1. Le mouvement pour le logement urbain	146
3.2. Le mouvement des femmes	148
3.3. Le Mouvement des sans-terre (MST)	150
4. Un bref historique de la relation entre les mouvements sociaux et le PT	152
5. Le changement de cap de 2003	155
Conclusion : le paradoxe des rapports entre mouvements sociaux et pouvoir politique	157
Bibliographie	160

CHAPITRE 8

LES ENJEUX ET LES TENSIONS DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE : ÉTUDE D'UNE COALITION NORD-SUD **163**

Mélanie Dufour-Poirier

1. Les coalitions syndicales internationales : une mise en situation	163
2. Les enjeux se cachant derrière la solidarité syndicale internationale	165
3. Un terrain de recherche inusité	167
4. La coalition étudiée : une évolution en trois temps	168
4.1. La phase 1 : essor et inclusion (1990-2004)	169
4.2. La phase 2 : expansion et consolidation (2005-2006)	173
4.3. La phase 3 : éclatement et retrait (2007-2008)	175

5. Les tensions associées à la solidarité syndicale internationale	177
6. Les pistes de réflexion finales	181
Bibliographie	183

CHAPITRE 9

LA CONTESTATION SOCIALE CHEZ LES ORGANISATIONS SOCIALES EN COLOMBIE (2008-2014) **185**

Leila Celis

1. Les luttes pour l'accès à la terre : autogestion et exigibilité	187
2. La réaction paradoxale de l'État face aux demandes paysannes	189
2.1. L'escalade répressive contre les organisations paysannes	189
2.2. La prolifération des reconnaissances des droits et la défense des droits humains	191
3. Les effets de la répression sur les organisations sociales : la résistance défensive	193
3.1. Les changements directs : les réajustements devant la répression	193
3.2. Les changements indirects : la lutte en termes de droits humains	196
4. La défense des droits humains comme cadrage	199
Conclusion	203
Bibliographie	205

CHAPITRE 10

LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS AU HONDURAS APRÈS LE COUP D'ÉTAT DE 2009 : UN DISCOURS HISTORIQUEMENT SITUÉ **207**

Guillaume Charbonneau

1. Les relations sociales de propriété au Honduras : de la colonisation au coup d'État	208
2. La perception des défenseurs des droits humains honduriens	212
2.1. Le coup d'État du 28 juin 2009 et la défense des droits humains au Honduras	213
2.2. L'État hondurien et les violations des droits humains (rôle et responsabilités)	214
2.3. La communauté internationale et le coup d'État du 28 juin 2009	216
2.4. Les droits humains en tant que vecteur de mobilisation	218
2.5. La défense des droits humains : de la théorie à la pratique	220
3. Un discours ancré dans la réalité, mais loin d'être une panacée	221
Bibliographie	224

CHAPITRE 11**LES DEUX VISAGES DE JANUS? LES DROITS HUMAINS
DANS LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA
EN AMÉRIQUE CENTRALE 227**

Marc-André Anzueto

1. Les droits humains en politique étrangère canadienne :
une orientation internationaliste 229
 - 1.1. Une idée dominante mise en œuvre en Amérique latine
depuis plus d'un demi-siècle 230
 - 1.2. Les droits humains dans l'internationalisme :
identité, sécurité et souveraineté 232
 2. L'influence du cas chilien (1973) sur la politique étrangère
canadienne en Amérique latine 235
 - 2.1. Le recadrage des droits humains : influences externes
et internes par rapport à l'Amérique latine 236
 - 2.2. Le dernier mandat de Trudeau (1980-1984) : la tension
entre droits humains et intérêts nationaux 238
 3. L'indépendance et l'internationalisme : repositionnement
sous Mulroney (1984-1993) 240
- Conclusion : l'autre visage de Janus et la fin du mythe internationaliste 243
Bibliographie 245

CONCLUSION**LES ASSISES DU POLITIQUE AUTREMENT 247**

Nancy Thede et Mélanie Dufour-Poirier

1. Les cadres, les identités et les espaces en trame de fond 249
 2. La redéfinition du politique : à la frontière des espaces publics
et des espaces de vie 250
 3. Les espaces publics : premier versant de la refondation
du politique 251
 4. Les espaces de vie : deuxième versant de la refondation
du politique 252
 5. Les tensions et les logiques de transformation multiples
derrière la refondation du politique 254
 6. L'avenir du politique en Amérique latine 256
- Bibliographie 258

NOTICES BIOGRAPHIQUES 259

LE POLITIQUE AUTREMENT

**Vers un renouvellement des cadres
et des pratiques de mobilisation
en Amérique latine**

Nancy Thede

Les mouvements sociaux ont repris l'initiative de la mobilisation politique en Amérique latine – certains diraient même qu'ils sont désormais en mode offensif (Gaudrichaud, 2013, p. 9). On a pu penser un temps que les virages à gauche du début des années 2000 plaçaient l'initiative politique dans le camp de ces nouveaux gouvernements issus d'alliances avec des acteurs collectifs importants, présents dans leurs sociétés civiles respectives. Dans les faits, les gouvernements de gauche ont joui d'une grande crédibilité auprès des mouvements sociaux pendant plusieurs années. Toutefois, les débats sociaux et politiques récents ont enjoint plusieurs de ces groupes à prendre leurs distances face à ces nouveaux gouvernements ; en même temps, dans des pays restés à l'écart du virage à gauche, plusieurs mouvements

ont trouvé un nouveau souffle de mobilisation. L'émergence de nouvelles manières d'envisager le bien commun et l'avenir en société ont amené ces derniers à se tourner vers d'autres horizons du politique, vers la redéfinition de son comment et de son pourquoi, **vers une contestation de qui a le droit de dire et de faire le politique**, dans le cas nous intéressant, **de le faire autrement**. Ce faisant, ils se sont réinventés ou sont en train de le faire par la voie d'alliances inusitées, de nouvelles revendications et une vision renouvelée du monde que le politique doit s'acharner à construire.

Les expériences de gouvernements alliés de ces mouvements ont ouvert, inopinément peut-être, des manières différentes de concevoir les revendications sociales. En Bolivie, en Équateur, au Brésil ou ailleurs, les gouvernements portés au pouvoir par ces mouvements sociaux n'ont pas nécessairement traduit en actes les aspirations de ces derniers en termes de changement radical pour ainsi modifier le contenu des politiques publiques ou transformer les processus de prise de décisions. S'il est vrai que beaucoup d'observateurs déplorent les ruptures qui semblent se produire entre les mouvements et leurs alliés au pouvoir, il est important d'interroger, par-delà cette conjoncture, les processus de transformation que ces ruptures ont rendus possibles en ce qui a trait notamment à la redéfinition des mouvements, de leurs revendications, de leurs modes de construction d'alliances et de leurs visions du politique.

À ce propos, le concept de cadrage dont il a beaucoup été question dans la théorie des mouvements sociaux et l'analyse culturelle nous semble ici particulièrement utile aux plans analytique et conceptuel. Au risque de simplifier les nombreuses dimensions du débat qui caractérise ce concept dont le contenu demeure encore à ce jour plutôt indéterminé, nous aborderons ici le cadrage en tant que processus collectif de construction de sens par les acteurs impliqués dans un mouvement qui vise à transformer un rapport de force ou un arrangement institutionnel (Contamin, 2010 ; Benford et Snow, 2000). Le cadrage fait donc appel à la fois à l'interprétation active de la réalité, voire à sa construction, par les acteurs des mouvements, ainsi qu'au processus, intimement lié, de la construction d'identités collectives. Nous mettons fermement l'accent dans cet ouvrage sur cette activité de construction de sens – qui émerge de la construction d'identités collectives convergentes – comme élément central du cadrage, déterminant dans l'éclosion et la transformation des mobilisations sociales dont il sera question ici.

Qui dit transformation politique, dit forcément aussi processus de recadrage par les acteurs de mobilisation sociale des enjeux les occupant et de leurs pratiques. Ce recadrage s'opère sur plusieurs plans, dont celui des revendications, certes, mais aussi celui des identités et des espaces symboliques au sein desquels évoluent ces mobilisations. Il s'agit à la fois de la perception des agents des espaces qu'ils souhaitent occuper et de la portée politique voulue de leurs revendications.

Tout ce processus concerne la transformation actuelle du paysage politique en Amérique latine. De manière intimement liée, il implique également la transformation des contours (leur composition sociale, leur étendue) et de la nature des mouvements sociaux eux-mêmes. L'exemple des mouvements des peuples autochtones est le plus visible à cet égard. En effet, malgré un cycle de construction d'organisations autochtones depuis plus de 50 ans à divers endroits du continent, leur apparition en tant que mouvements s'est répandue depuis 1992 (date des mobilisations autour du 500^e anniversaire de l'invasion des Amériques par des Européens) et, notamment, avec plus d'intensité encore, depuis les virages à gauche au début des années 2000.

Dix ans après ces virages, le contexte du continent latino-américain est paradoxal. Sur le plan politique, les gouvernements se rangent dans deux camps : celui de la gauche (allant du centre gauche ou de la social-démocratie à la gauche radicale) et celui de la droite. Cependant, une étrange unanimité émerge autour du secteur primaire (agriculture, mines, foresterie) pour favoriser l'exportation comme principal moteur de développement économique. Les gouvernements semblent être passés du Consensus de Washington de la phase néolibérale au « Consensus des marchandises » (Svampa, 2013) axé sur la production pour l'exportation, voire à un « Consensus extractiviste » caractérisant la phase actuelle de la mondialisation. Autrement dit, nous sommes en présence de changements politiques et économiques qui ont permis et suscité de nouveaux enjeux, cadres et pratiques de mobilisation chez les acteurs sociaux eux-mêmes : pendant ce temps, ces derniers dessinaient, de par leurs mobilisations, de nouveaux projets sociaux, de nouvelles manières de faire le politique, bref de se l'approprier, voire de se le réapproprier dans certains cas.

Cette trajectoire ne concerne pas uniquement les mouvements autochtones. Nous le verrons plus loin, une multiplicité de mouvements ont au cœur de leur stratégie de mobilisation la construction d'alliances et de revendications axées sur le territoire (et, plus largement, sur les espaces de vie) et sur la jonction entre le politique et la reproduction

sociale. En effet, une vague multiforme de mobilisations de ce genre a déferlé entre 2011 et 2013 sur le monde. Les printemps arabe ou érable, l'Espagne des *Indignad@s*, l'Amérique du Nord avec ses *Occupy* évoquent tous différentes formes de rejet du politique pour sous-tendre de nouvelles manières de définir et d'organiser la vie en commun. Moins visible à l'œil du public international, l'Amérique latine a, elle aussi, été traversée par des mobilisations populaires massives qui ont répandu une remise en question profonde du pouvoir et du politique. On n'a qu'à penser aux mouvements étudiants au Chili, au Mexique, en Colombie depuis 2011 ou encore à l'éclosion des mobilisations multiformes de mécontentement face aux politiques publiques au Brésil depuis juin 2013.

Pourquoi donc notre intérêt pour ces questions, particulièrement en Amérique latine ? D'abord, parce que le dynamisme politique de la région saute aux yeux. Ensuite, parce que la tendance de ces mouvements sociaux à s'autonomiser par rapport aux partis au pouvoir fait de l'Amérique latine un terrain fertile pour mieux les comprendre. Ce constat s'avère d'autant plus fondé dans un contexte qui n'est pas celui des pays du Nord et qui a inspiré, à leur origine, le concept de cadrage et la théorie des mouvements sociaux.

Cet ouvrage vise ainsi à amorcer un décentrage de la théorie en la confrontant à des réalités empiriques distinctes. Nous pourrions avancer d'ores et déjà certains apports au débat sur les cadres de mobilisation qui font surface dans les cas qui y sont présentés. Premièrement, **nous nous éloignons de la conceptualisation du cadre comme un dispositif déterminé ou fixe de revendications** : au contraire, les expériences latino-américaines nous livrent une notion de cadre qui met en relief davantage sa dimension comme processus de signification et d'identification souple et variable, selon les moments et selon les contextes. Deuxièmement, **les cadres sont malléables et ils sont transformés par les agents** en fonction de leur lecture de la réalité : ils ne sont donc pas déterminés par des structures préexistantes ou externes aux agents. Il s'agit avant tout d'un processus, non pas d'une mécanique ou d'une série prédéterminée d'étapes à franchir. Plus spécifiquement encore, nous concevons troisièmement **le cadrage surtout comme une quête de sens** par l'ensemble des participants et des participantes à un mouvement. Nous nous démarquons en cela des courants qui portent l'attention avant tout sur le rôle des entrepreneurs de sens et leur penchant à instrumentaliser celui-ci à des fins personnelles.

Le tour d'horizon en Amérique latine présenté ici met ainsi en lumière des mobilisations souvent négligées dans l'étude des mouvements sociaux. En effet, Siméant (2010, p. 125) signale le biais qui s'est développé dans la sélection des cas empiriques pour l'analyse des mouvements sociaux, avec sa « focalisation sur les formes les moins contentieuses de la mobilisation transnationale ». Les mouvements les moins spectaculaires ou séduisants pour la majorité des chercheurs se révèlent ainsi souvent sous-représentés (c'est le cas, d'après Siméant, entre autres, des mouvements syndicaux, particulièrement au niveau transnational – voir aussi Hyde et Ressaissi, 2008). Pour notre part, nous soulignons le fait que peu de travail a été consacré à l'analyse des mouvements autochtones en tant que mouvements sociaux. Siméant (2010, p. 127) poursuit : « La sur-sélection de certains mouvements aboutit à des généralisations ethnocentriques. » De ce point de vue, les cas latino-américains nous amènent à confronter la théorie à une diversité de logiques qui ne pourront qu'enrichir à la fois ce champ d'études et le concept de cadrage l'accompagnant.

Dans cet ouvrage, nous rendons donc compte de ces changements dans une dizaine de cas prenant place dans une diversité de pays en Amérique latine. Ce nombre, réduit certes, nous permet malgré tout de sonder la trame des expériences en cours au sein de ce tissu dense de relations sociales que sont les mouvements qui caractérisent le moment politique présent. Trois clés de lecture s'en dégagent pour dessiner les contours des transformations actuelles. La première clé est celle des nouveaux cadres de mobilisation évoqués par les mouvements et, dans beaucoup de cas, leur fondement autour de la notion de droits. La deuxième clé est celle du nouvel agencement entre les sphères publique et privée (ce que nous appelons ici **espaces publics** et **espaces de vie**) dans les revendications, mais aussi en ce qui a trait aux modalités d'organisation et de fonctionnement interne de ces mouvements. La troisième clé est relative au fait que, dans leur ensemble, ces initiatives sont traversées par une volonté d'établir un nouveau rapport au politique. Ces trois transformations seront analysées dans cet ouvrage. Dans un premier temps, je traiterai de chacune d'entre elles individuellement.

1. DÉMOCRATISATION ET RECADRAGE AUTOUR DES DROITS

La notion de droits renvoie à une revendication relativement récente sur la scène des mobilisations sociales en Amérique latine (et ailleurs dans le monde). La référence aux droits humains – légèrement différente – l'est pour sa part encore plus. On peut tracer d'ailleurs une manière de glissement de la première (les droits) vers la seconde (les droits humains) au fil du temps. Il s'agit là justement d'un recadrage des mobilisations, recadrage qui se produit comme prélude aux transitions démocratiques des années 1980 et comme conséquence de celles-ci. En effet, les cadres prédominants des mobilisations changent avec les transformations du politique : la période actuelle en est une bonne illustration. Par exemple, l'appel aux droits des mobilisations des années 1970 et 1980 concernait surtout l'anticapitalisme. Un peu plus tard, l'antinéolibéralisme, la solidarité (syndicats, mouvements urbains), la révolution socialiste (jeunes), la violence domestique et le patriarcat (femmes), la terre à ceux qui la travaillent (paysans) se sont imposés. Les droits humains ont commencé à émerger dans le contexte des régimes répressifs issus des coups d'État militaires du milieu des années 1970, lorsque certains secteurs de l'Église catholique au sein de ces pays se sont impliqués auprès des prisonniers et des disparus politiques : les Mères de la place de Mai en Argentine ont alors innové de façon durable avec leur utilisation du genre comme ressource politique (Marques-Pereira, 2011). L'internationalisation de la dénonciation des sévices liés à la torture, la détention illégale, l'assassinat et l'implication d'organisations spécialisées comme Amnistie internationale, la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et Human Rights Watch, entre autres, ont contribué à cadrer ces abus en tant qu'enjeux de droits humains, aux plans national et international. La priorité accordée aux droits humains dans la politique étrangère des États-Unis par le président Jimmy Carter après son élection en 1976 a renforcé la légitimité de ces organisations et en a augmenté les ressources.

Les droits humains ont émergé au moment même où les cadres de mobilisation antérieurs étaient devenus inopérants ou dépassés : les luttes contre les dictatures ne sont pas nées dans l'optique des droits humains, mais l'ont graduellement épousée. Le cadre des droits humains n'a donc cessé de gagner en importance. Grâce à la perméabilité de leurs frontières, les droits humains ont fini par englober de nouveaux enjeux tels que ceux se rapportant aux peuples autochtones, aux femmes ou à l'environnement pour également s'articuler sur une base multiniveau (local, national, international). Dans la foulée des redémocratisations des

années 1980, les mobilisations massives ont également revendiqué des droits démocratiques (participation politique, liberté d'expression, égalité hommes-femmes et autres) plus poussés. Ces droits, ainsi que ceux des peuples autochtones, ont été constitutionnalisés dans beaucoup de pays du continent au cours des deux dernières décennies. Il s'est produit en même temps une fusion dans le discours populaire et politique entre les notions de droits démocratiques et de droits humains. La revendication de droits est ainsi devenue le socle quasi obligatoire et universel des mobilisations sociales populaires de multiples natures, produisant ainsi une certaine unification ou convergence des mobilisations au sein d'un cadre-maître fortement légitimé (Contamin, 2010, p. 59). Les mobilisations elles-mêmes demeurent, nonobstant cela, fort variées.

2. LA REDÉFINITION DES ESPACES PUBLICS ET DES ESPACES DE VIE

Une deuxième transformation des mobilisations sociales est celle qui articule espace public et espace de vie dans une jonction qui ouvre de nouvelles voies au déploiement de la citoyenneté, autrement dit, à la manière d'investir le politique. Certes, les mouvements de femmes clament haut et fort depuis plusieurs décennies déjà que « le privé est politique ». Ce n'est toutefois que depuis la reprimarisation radicale et violente des économies latino-américaines (c'est-à-dire, le développement de la production de matières premières à des fins d'exportation) à la faveur de la voracité renouvelée du néolibéralisme mondialisé, que d'autres mouvements (autochtones, syndicaux, urbains) ont véhiculé les problèmes de la vie privée dans les espaces publics. Au sein des communautés autochtones, la distinction public-privé n'est pas aussi marquée. On peut tout de même déceler là aussi une tendance récente assez forte à faire appel aux valeurs et aux pratiques de l'espace communautaire pour légitimer des luttes sur les places publiques nationales ou transnationales.

Cette transformation est peut-être le plus notable en ce qui concerne l'émergence (ou l'explosion) du territoire comme lieu de référence des luttes et lieu de convergence du public (les droits) et du privé (les modalités, les formes, les cultures, les économies de la reproduction physique et sociale des groupes). Un mouvement récent en faveur de la territorialisation des luttes sociales fait partie de ces espaces de vie, mais ne les recouvre pas complètement. En effet, le concept « espaces de vie » renvoie aux espaces immatériels (symboliques, culturels, idéologiques)

autant que physiques (les territoires) de reproduction de la vie. Le processus de territorialisation caractérise actuellement les mobilisations les plus dynamiques de la région, que ce soit celles des communautés autochtones (et parfois aussi non autochtones) face aux mégaprojets de développement, des sans-terre ruraux ou urbains face à l'accentuation de l'accaparement des terres et des terrains par des entreprises privées, des syndicats pour assurer la pérennité des sources d'emplois et, parfois même, faire éclater les limites de leurs champs d'action traditionnels.

Cette tendance à la territorialisation n'est cependant pas univoque : au contraire, elle s'accompagne, paradoxalement en apparence, d'un mouvement inverse, vers la déterritorialisation. En effet, les chercheurs s'entendent pour signaler un tournant transnational des mobilisations depuis le début des années 2000 (Siméant, 2010, p. 121). Si les processus politiques, en l'occurrence les décisions concernant les règles du jeu des investisseurs internationaux et leurs rapports avec les pouvoirs publics nationaux sont de plus en plus, nous dit-on, déterminés par des considérations mondialisées, il est vrai que les mouvements sociaux connaissent également des dynamiques déterritorialisées, en particulier sur le plan transnational. Les enjeux se ressemblent de plus en plus pour divers acteurs sociaux. Leurs alliances sont aussi construites de plus en plus de manière transversale, voire transnationale. Les règles du jeu auxquelles ils font appel sont elles aussi constituées, du moins en partie, de manière déterritorialisée : il s'agit, bien sûr, des normes légales et éthiques, comme les droits humains, mais aussi d'un certain nombre de revendications, voire d'aspirations, largement partagées par des mouvements de natures et de provenances diverses.

Plusieurs analystes en arrivent cependant trop rapidement à la conclusion que ces mouvements transnationaux seraient coupés de leurs assises locales et nationales. Or les études présentées dans cet ouvrage proposent un regard contraire : nous explorons ici les processus de mobilisation à partir de leur enracinement local. Ce regard nous amène à aborder leur dimension transnationale le plus souvent en tant que cadre de mobilisation sociale (qui se veut parfois implicite, d'ailleurs), plutôt qu'en termes d'espace de luttes, à proprement parler. Certains auteurs considèrent ce tournant écoterritorial des mouvements, dans un contexte de dépossession du politique causé par la mondialisation, comme un repli par les agents vers des leviers de contrôle (principalement au plan local) qui leur seraient plus facilement accessibles. Pour notre part, nous sommes convaincue que ce glissement comporte une dimension affirmative de redéploiement stratégique des luttes. En effet, ce nouveau

rapport au territoire au cœur des mobilisations innove en ce sens qu'il présente un enracinement fort sur le plan local et ouvre simultanément des perspectives, des alliances et des cadres sur une base multiniveau (alliant le local, le national et l'international) et multiterritoire.

3. LE RENOUVELLEMENT DU POLITIQUE COMME JONCTION ENTRE ESPACES PUBLICS ET ESPACES DE VIE

Toutes ces considérations convergent vers la troisième grande transformation identifiée, à savoir l'apparition progressive, au fil des luttes, d'un nouveau rapport au politique, fruit justement de cette articulation en émergence entre espaces de vie et espaces publics. En effet, comme les expériences de mouvements présentées dans cet ouvrage l'illustrent, un recadrage des luttes est en train de se produire : celui-ci redessine les frontières, autrefois perçues comme étant étanches, des espaces publics et des espaces de vie. J'ai mentionné plus tôt que le tournant écoterritorial se caractérise par le fait que des revendications concernant la sphère de la reproduction (ou la vie privée) sont projetées dans l'espace public se rapportant au débat et à la négociation des règles de la vie en société, ce qui comprend donc les mobilisations et les confrontations. Mais il y a plus : l'espace de vie est en retour transformé par ce nouveau rapport à l'espace public. Pensons, par exemple, aux changements des rapports hommes-femmes au sein des communautés autochtones ou à la manière dont la notion de droits colore désormais le monde de la reproduction sociale.

La dynamique du territoire et celle des droits forment un tandem qui exerce une pression inédite sur le politique, sur les manières de concevoir la démocratie et les valeurs et processus qui la sous-tendent. On retrouve ici l'écho des printemps arabe et érable, des *Indignad@s*, des *Occupy* qui, tous, revendiquent un nouveau rapport au politique, sans toutefois que la forme de celui-ci soit nécessairement clairement définie. La multiplicité de mouvements sociaux en Amérique latine réclame aussi une nouvelle manière de cadrer le politique, de le faire vivre, de l'habiter par les acteurs. Ces derniers convergent vers l'exigence d'une nouvelle éthique du politique, une éthique qui demande de tenir parole, d'agir en conservateur du bien commun, de démocratiser la prise de décision. Il ne s'agit pas – ou en tout cas, pas encore peut-être – d'un nouveau paradigme du politique. Cependant, cette volonté est affichée dans les

mobilisations et les revendications actuelles : elle se concrétise, partiellement à tout le moins, dans certaines réformes des systèmes politiques nationaux ou locaux.

4. DE MULTIPLES EXPÉRIENCES DE REFONDATION DU POLITIQUE

Les expériences répertoriées dans cet ouvrage ne représentent qu'une infime minorité de celles qui sont en cours en Amérique latine : elles nous permettent uniquement de commencer à arpenter ce chantier vaste et diversifié d'organisations et de mobilisations visant l'amélioration d'un avenir que toutes ont en commun. Plusieurs thèmes traversent les expériences des divers secteurs des mouvements sociaux présentés ici.

Un certain nombre de chapitres analysent la dynamique des mouvements autochtones. Il s'en dégage une lente composition et recombinaison de changements que des observateurs externes mettent souvent du temps à percevoir et à analyser. Le chapitre de Pierre Beucage et Ignacio Rivadeneyra Pasquel (1) décrit le processus d'autonomisation progressive de l'identité et de l'appropriation des instances politiques – voire d'appropriation de la modernité comme telle – s'illustrant dans les luttes visant la préservation de l'héritage totonaque sur une période de 40 ans. Cette contribution nous permet d'entrer dans les logiques du tournant identitaire ancré chez de nombreux peuples autochtones du continent. Le territoire constitue également une trame de fond du changement dans les chapitres de Simon Morin (2), de Stéphanie Rousseau (3), de Marie Léger (4) et de Leila Celis (9) : il apparaît comme le vecteur même de l'émergence d'identités et de cadres de mobilisation nouveaux, que ce soient les droits humains, les rapports de genre ou le renouveau politique. Les nombreuses ruptures et recombinaisons des alliances politiques dans les tentatives de refondation du politique illustrent la complexité de la réalité évoquée ici.

Les mouvements de femmes, autochtones et non autochtones, jouissent eux aussi d'une longue histoire de lutte en Amérique latine comme ailleurs : de ce fait, ils participent activement aux transformations et aux mutations actuelles des cadres générés sur la base des gains politiques, sociaux et juridiques de leurs luttes passées. Cependant, de vieux débats – s'agit-il de mouvements de femmes ou de mouvements féministes ? – continuent de sévir. De nouveaux enjeux suscitent aussi des convergences allant au-delà des divergences du passé. Les chapitres

de Stéphanie Rousseau (3), de Nora Nagels (5) et de Charmain Levy (7) décrivent des processus d'identité et d'autonomisation politique chez des organisations de femmes en Bolivie, au Pérou et au Brésil, générant ainsi des rapports souvent ambivalents avec les partis politiques. S'enchaînent parfois de multiples redéfinitions du rapport au politique, décrites à la fois dans ces chapitres et celui de Denyse Côté (6), laquelle se penche plus précisément sur les mouvements de femmes en Haïti à la suite du séisme de 2010. Les multiples intersections des oppressions auxquelles font face les femmes constituent la toile de fond de ces chapitres.

D'autres chapitres s'attardent aux cas de mouvements qui s'organisent sur le terrain du travail, que ce soient les syndicats miniers dans le cas de Mélanie Dufour-Poirier (8), ou des mouvements paysans et leur lutte pour la terre pour ce qui est de Charmain Levy (7) et de Leila Celis (9). Sont aussi abordés des mouvements populaires urbains, les rapports entre les mouvements et les partis politiques ainsi que la dimension transnationale de certains mouvements de solidarité.

Enfin, une autre dimension transversale du livre est, évidemment, celle qui concerne les droits humains. Des auteurs comme Léger et Célis, ainsi que Guillaume Charbonneau (10), considèrent les droits humains comme cadre de mobilisation. Le chapitre de Dufour-Poirier (8) aborde les droits du travail dans la perspective d'une initiative de solidarité syndicale transnationale. Marc-André Anzueto (11), et encore une fois Marie Léger (4), les analysent en tant que politique – nationale, dans le cas d'Anzueto, et supranationale dans le cas de Léger.

Il ressort de la lecture de ces cas que recadrer, mobiliser, remobiliser ne revient pas forcément à gagner la cause. Certains de ceux-ci illustrent à quel point il s'agit d'une entreprise périlleuse, que la reconstruction du sens est une exigence constante de la lutte. Voilà sans doute un autre écueil implicite à l'étude des mouvements sociaux, soit de ne prendre en considération que les mouvements qui réussissent sur ce plan. Les études présentées nous permettront ainsi d'apprécier ce travail de longue haleine et parfois fastidieux, parsemé d'embûches qui ont tendance à disparaître sous notre regard de chercheur, ébloui par la magie de l'éclosion de mobilisations massives couronnées de succès.

Ce vaste programme – en apparence fort éclaté – permet de dessiner un portrait complexe et varié des transformations en cours en Amérique latine. Ces contributions s'attardent à démystifier les tensions prévalant entre les acteurs et leurs efforts de recomposer les mouvements et les alliances auxquels ils participent dans la recherche d'un nouveau rapport au politique. Ce nouveau rapport est rendu possible, voire

pensable, par les transformations – aussi limitées ou bâclées soient-elles – mises en œuvre par les gouvernements se réclamant du virage à gauche et par l'ouverture des frontières institutionnelles du politique attribuable aux tentatives de refondation des États. Nous voilà donc au seuil, croyons-nous, d'une refonte des cadres et des pratiques de mobilisation sociale et collective en Amérique latine. Or, nous le démontrerons, il convient d'arpenter ce paysage en nous rappelant que nos vieux outils d'analyse ne sont pas toujours forcément en mesure de capter l'ampleur des changements en cours. Cet ouvrage constitue, en ce sens, une invitation à remodeler nos instruments d'analyse et à développer des efforts de théorisation et de conceptualisation qui puissent refléter à leur juste valeur les riches enseignements récents des mobilisations en Amérique latine.

BIBLIOGRAPHIE

- BENFORD, R. et D. SNOW (2000). « Framing processes and social movements : An overview and assessment », *Annual Review of Sociology*, n° 26, p. 611-639.
- CONTAMIN, J.-G. (2010). « Cadrages et luttes de sens », dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, p. 55-75.
- GAUDRICHAUD, F. (2013). « Pouvoirs populaires latino-américains. Pistes stratégiques et expériences récentes », dans *Amériques latines : émancipations en construction*, Paris, Syllèpse, p. 7-30.
- HYDE, A. et M. RESSAISSI (2008). « Unions without borders : Recent developments in the theory, practice and law of transnational unionism », *Canadian Labour and Employment Law Journal*, vol. 14, p. 47-104.
- MARQUES-PEREIRA, B. (2011). « De la féminisation des démocraties au genre comme ressource politique : le cas chilien », *Cahiers du Genre*, hors-série, vol. 2, n° 3, p. 115-133.
- SIMÉANT, J. (2010). « La transnationalisation de l'action collective », dans O. Fillieule, É. Agrikoliansky et I. Sommier (dir.), *Penser les mouvements sociaux : conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, p. 121-144.
- SVAMPA, M. (2013). « El "Consenso de los Commodities" y lenguajes de valoración en América Latina », Sinpermiso, <<http://www.sinpermiso.info/articulos/ficheros/svampa.pdf>>, consulté le 15 avril 2014.

LA LUTTE POUR L'ESPACE POLITIQUE

**Les organisations totonaques de la Sierra Norte
de Puebla au Mexique (1960-2013)**

Pierre Beaucage
et Ignacio Rivadeneyra Pasquel

**Le mouvement continental autochtone de résistance
est en train de déterrer ses dieux. Il sort l'utopie de la terre,
de la clandestinité où elle avait été reléguée par des siècles d'oppression.**

Stefano VARESE, 1994

Nous nous interrogeons dans ce chapitre sur la dynamique et les avatars d'un mouvement politique récent parmi les Totonagues, un peuple amérindien qui habite la Sierra Norte de Puebla, au Mexique. Nous examinons plus particulièrement les conditions de l'émergence, de la croissance et des difficultés de trois organisations interreliées qui se sont formées dans la région depuis 25 ans. De l'une à l'autre, le nombre de groupes participants s'est accru, en même temps que les objectifs et les stratégies se transformaient. Comment comprendre ces mutations par rapport aux caractéristiques socioculturelles de ce groupe autochtone ? Quels acteurs sociaux s'y sont impliqués et quelle a été leur dynamique interne ? Quelle incidence a eu la conjoncture nationale et internationale sur le mouvement ?

Pour répondre à ces questions, nous avons mené, depuis 2009, une série d'entrevues semi-structurées auprès des acteurs et témoins privilégiés du mouvement. En outre, nous avons analysé les publications qui proviennent autant de chercheurs que des participants.

1. LA PROBLÉMATIQUE DES MOUVEMENTS AUTOCHTONES CONTEMPORAINS

Les mouvements autochtones que l'on peut observer dans les Amériques ne sauraient être interprétés comme une simple réponse à une crise économique et sociale. La naissance et la trajectoire de ces mouvements dépendent plutôt de la manière dont les acteurs perçoivent la situation (cadrage) et leurs possibilités d'action à l'intérieur de contraintes imposées par la structure sociale et la conjoncture économique et politique. Nous donnerons une grande importance à leur point de vue, tel qu'il s'est exprimé dans les entrevues et dans les documents qu'ils ont produits.

Rappelons d'abord que les identités ethniques coexistent avec d'autres codes identitaires, de classe et de genre. Ainsi, les Totonagues sont très conscients de leur spécificité linguistique et culturelle par rapport à la majorité métisse et hispanophone du pays. En même temps, ils possèdent une identité de classe tout à fait nette : ils sont des paysans et des artisans et s'opposent aux « riches » et aux « caciques ». La problématique de genre se manifeste également, mais elle n'est pas encore aussi présente chez les Totonagues que chez d'autres peuples autochtones du Mexique. Nous verrons que les acteurs sociaux utilisent tour à tour – ou à la fois – ces divers marqueurs identitaires et que leurs organisations modulent, selon le contexte, les références qu'elles y font.

On a souvent divisé les mouvements autochtones en mouvements socioreligieux et sociopolitiques (ou séculiers) en fonction du langage qu'ils empruntent et des objectifs qu'ils se donnent (Barabas, 1986, p. 503). Les mouvements sociopolitiques, qui prédominent à partir du XX^e siècle, se donnent comme objectifs la lutte pour la terre, la démocratisation de la société, la reconnaissance de droits individuels ou collectifs. Ils élaborent aussi des stratégies d'alliance avec d'autres forces sociales en fonction de la conjoncture.

La distinction analytique entre les deux types de mouvements ne doit pas cacher que « dans les deux coexistent des facettes religieuses et séculières d'approximation à la réalité sociale » (Barabas, 1986, p. 520). En outre, les deux coïncident dans la production d'utopies, soit

des ensembles de représentations concernant un futur désirable et vu comme possible. Nous retrouvons dans le mouvement social totonaque cette étroite articulation entre les discours politique et religieux, teintée de millénarisme.

Pour sa part, Burguete Cal y Mayor (2011, p. 12) propose de distinguer trois types de mouvements autochtones contemporains au Mexique, en fonction de leur origine : ceux qui naissent comme un produit direct ou collatéral de l'action gouvernementale, ceux qui sont inspirés ou protégés par des courants de l'Église catholique (liés à la théologie de la libération ou à la théologie indienne), et enfin, les « organisations dites indépendantes » rattachées à des mouvements ou à des partis de gauche ou mobilisées avec d'autres secteurs de la société civile. Selon cette typologie, le mouvement totonaque apparaît hybride, puisque, à ses débuts, l'influence de l'Église a été déterminante, tandis que ses liens avec le Partido de la Revolución democrática (Parti de la révolution démocratique, PRD), de centre gauche, se sont renforcés peu à peu, pour céder aujourd'hui la place à des alliances horizontales. Dans quelle mesure les rapports avec l'État, l'Église et des partis de gauche impliquent-ils une subordination du mouvement autochtone ? La question de ces alliances et de leurs conséquences pour le mouvement autochtone est complexe et elle a été encore relativement peu étudiée à ce jour (Martínez Novo, 2009, p. 9). Par exemple, nous verrons comment le changement d'orientation de l'Église, de la théologie de la libération à la théologie indienne a eu et a encore des conséquences importantes sur les organisations totonaques.

La dynamique des mouvements autochtones est aussi intéressante, car ceux-ci se transforment à travers le temps. Plusieurs ont tenté de les périodiser. Pour Le Bot, qui adopte une perspective continentale, la première phase, dans les années 1960 et 1970, est celle des « programmes de développement et des mobilisations dans le cadre des luttes paysannes ». Après viendrait celle des « demandes culturelles et des affirmations identitaires » et, finalement, à partir de 1990, celle de la « projection sur la scène politique » (Le Bot, 2009, p. 48). Pour sa part, Burguete Cal y Mayor (2011, p. 13) caractérise plutôt la première phase de chaque mouvement comme celle de la protestation, avec une « intensification des conflits et la confrontation », alors que l'action collective englobe même les secteurs moins politisés et que le groupe cherche des alliés. Quand cette phase expansive est instituante, elle donne naissance à des organisations, qui, si elles survivent et conservent

leur autonomie, permettent de préserver les acquis de la lutte. C'est ce que Burguete appelle la « sédimentation » et Le Bot, la « consolidation organisationnelle » (Le Bot, 2009, p. 47).

Comme les autres mouvements sociaux, les mouvements autochtones connaissent des reflux, que Melucci définit comme des phases de latence, lorsqu'ils demeurent des réseaux : il est même possible alors que se renforce le potentiel de résistance (Melucci, cité dans Burguete Cal y Mayor, 2011, p. 13). Ce concept de réseaux a une pertinence particulière pour le mouvement totonaque, spécialement pour comprendre comment l'avant-scène a été occupée successivement par l'Organización independiente totonaca (OIT), puis par l'Unidad indígena totonaca nahuatl (UNITONA), et enfin, après 2009, par le Consejo Tiyat Tlali. Les phases ne sont pas nécessairement les mêmes pour tous les mouvements : elles se superposent et obéissent à des rythmes et à des modalités qui varient selon les cas et selon les pays (Le Bot, 2009, p. 48).

Notre hypothèse principale est double et on peut la formuler ainsi : d'une part, dans des circonstances déterminées, un groupe autochtone peut s'approprier des espaces à l'intérieur de structures mises en place par l'État ou l'Église et consolider une autonomie ; d'autre part, dans la dynamique des alliances, apparaissent de nouveaux acteurs, en particulier une élite autochtone jeune et éduquée, porteuse de nouveaux intérêts et de nouvelles perspectives, qui remet en question les utopies et les relations de pouvoir antérieures, par exemple, l'omniprésence du religieux ou la suprématie des assemblées (Recondo, 2009, p. 69 et suiv.).

Nous examinons d'abord la façon dont les organisations étudiées s'enracinent dans des processus antérieurs et dont se sont définies, à l'origine, les alliances entre acteurs autochtones et non autochtones.

2. ÉLÉMENTS D'HISTOIRE SOCIALE DU TOTONACAPAN

Des caciques militaires s'imposent dans la Sierra Norte de Puebla à la fin du XIX^e siècle, et, profitant de la loi qui abolit les titres communautaires, certains s'approprient de vastes domaines de terres fertiles pour y cultiver la canne à sucre (Durand, 1975, p. 223). D'autres étrangers font de même après la révolution de 1910-1920. Le pouvoir économique des nouveaux venus s'accompagne du contrôle politique. C'est ainsi que le dernier maire autochtone de Huehuetla laisse son poste en 1928. En même temps, est aboli le Conseil des Anciens qui régissait la vie interne,

entre autres, la répartition des terres qui échappaient encore aux planteurs des chefs-lieux voisins (Ellison, 2004, p. 111, 113 et 498). Dès lors, les Amérindiens se retrouvent cantonnés dans les charges religieuses, liées à l'entretien de l'église et à l'organisation de la fête de San Salvador, patron de la paroisse et du *municipio*¹ (Ellison, 2004, p. 130 et suiv.).

Dans les années 1960 et 1970, quatre familles de caciques dominant politiquement et économiquement le *municipio* de Huehuetla (Hernández García, 2009, p. 159). Dernier maillon de la structure pyramidale du parti unique issu de la Révolution, le Partido revolucionario institucional (Parti révolutionnaire institutionnel, PRI), les caciques s'assurent de la loyauté de la population paysanne envers le régime grâce aux rapports de clientèle qu'ils entretiennent avec les élites municipales et villageoises. Ce sont eux qui désignent les candidats aux élections locales, que le scrutin confirme immanquablement. Ces mêmes autorités décrètent, selon leur bon plaisir, les corvées de travaux publics et les impôts locaux (Hernández García, 2009, p. 154). Le pouvoir d'État s'exerce donc essentiellement dans la Sierra Norte par la médiation du caciquisme, qui allie une société agraire avec le régime présidentieliste de parti unique sur le plan politique, et avec les marchés mondiaux sur le plan économique (Paré, 1975). Outre l'administration municipale, le chef-lieu concentré et concentre encore la plupart des services gouvernementaux et il est aussi au cœur de l'activité commerciale (Beaucage, 1973).

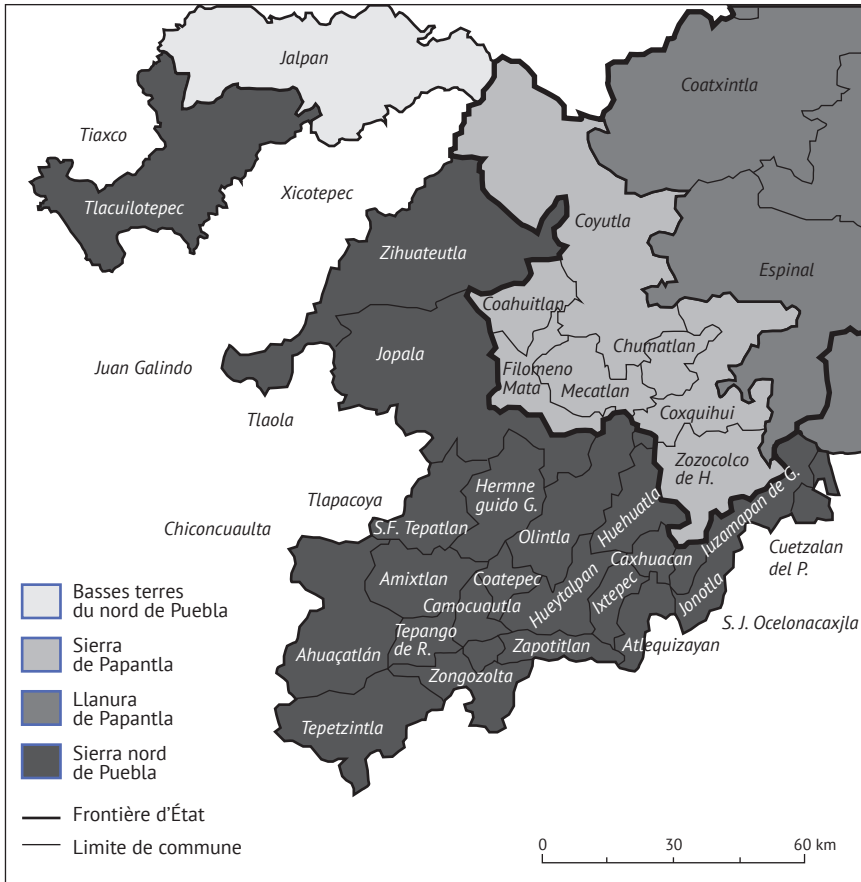
Pour échapper aux vexations constantes des autorités, les autochtones de Huehuetla quittent progressivement le chef-lieu pour fonder des villages et des hameaux aux alentours. Ils conservent cependant l'organisation du culte de San Salvador, qui unit l'ensemble des autochtones du terroir-paroisse-*municipio* (*chuchutsipi* – Ellison, 2004, p. 130 et 144). La division physique entre le chef-lieu (*cabecera*) et les hameaux (*rancherías*) reflète donc la hiérarchie locale : à l'exclusion ethnique et sociale correspond l'exclusion spatiale. Rappelons qu'à l'époque, on paie les ouvriers agricoles totonaques (*los peoncitos*) 5 ou 6 pesos par jour, alors que le salaire minimum régional est de 13 pesos (Córdoba Olivares, 1968).

Il faut noter que, dans le discours spontané des paysans, tel que nous l'avons recueilli en 1970, les dimensions socioéconomiques et politiques dominant alors nettement par rapport aux références ethniques, qui demeurent implicites. En fait, l'identité autochtone, au vu de la

1. Le *municipio* est une entité territoriale comprenant des espaces ruraux et urbains et est socialement très hiérarchisé.

FIGURE 1.1.

LES DIVISIONS MUNICIPALES ET SUPRANATIONALES DU PAYS TOTONAQUE (TOTONACAPAN)



Source : Ellison, 2013, p. 36.

discrimination séculaire, est plutôt vécue comme un stigmate. En même temps, à partir des années 1950, l'adhésion (minoritaire) à des sectes protestantes ou paraprotestantes (pentecôtistes, témoins de Jéhovah) peut être vue, dans la Sierra comme ailleurs au Mexique, comme une manière pour certains d'échapper au carcan des obligations sociales et religieuses des communautés catholiques, les services prêtés gratuitement (*cargos*) s'avérant particulièrement onéreux, en temps et en

ressources (Garma Navarro, 1987). C'est dans ce contexte que naissent les mouvements paysans autochtones dans la Sierra, dont le mouvement totonaque constitue l'une des composantes.

3. LA THÉOLOGIE DE LA LIBÉRATION ET L'INTERVENTION DE L'ÉGLISE DANS LA SIERRA : LES COMMUNAUTÉS ECCLÉSIALES DE BASE (CEB)

Pour le comprendre, il faut d'abord saisir l'impact régional des changements profonds qui sont survenus au sein de l'Église catholique sur le plan mondial. En 1962 s'ouvre à Rome le concile Vatican II, à partir duquel le nouveau pontife, Jean XXIII, entreprend la mise à jour (*aggiornamento*) des pratiques et des conceptions de l'Église. En Amérique latine, faisant suite aux rencontres épiscopales de Medellín (1968) et de Puebla (1976), on voit s'élaborer un courant de réflexion critique sur le rôle social de l'Église dans des sociétés caractérisées par des inégalités sociales extrêmes, par l'autoritarisme politique et par la marginalisation d'une partie importante de la population.

Face à l'Église traditionnelle, hiérarchique, conservatrice et autoritaire, les tenants de la théologie de la libération proposent une Église « de service, de communion et de participation ». Pour impliquer les laïcs, ils ont mis en place les communautés ecclésiales de base (CEB). Celles-ci seront rapidement investies par les courants progressistes pour former la base de cette « Église des pauvres », dont la tâche consiste à rien moins qu'« évangéliser la totalité de l'existence humaine, y compris sa dimension politique » (III Conferencia general del episcopado latinoamericano, 1979, p. 515). Dans la Sierra Norte de Puebla, la mise en place d'une Église autochtone mobilise pendant plusieurs années des dizaines de prêtres et de religieuses (Masferrer Kan, 2009, p. 229) appuyés par un plan pastoral. Il est possible qu'on ait estimé que cela pouvait aussi freiner l'« avalanche de sectes [protestantes] » (Fontes Martínez, 2002, p. 147). Devant les barrières linguistiques et culturelles, ils optent pour la formation de catéchistes bilingues (Hernández García, 2009, p. 128 ; Ellison, 2004, p. 149).

À San Salvador Huehuetla, les carmélites arrivent en 1965 et fondent, pour l'éducation des adultes, l'école Vasco de Quiroga. Pour les religieuses comme pour le nouveau curé, Salvador Báez, il est clair

qu'il faut vaincre l'isolement culturel des communautés autochtones. En même temps qu'on alphabétise les adultes, hommes et femmes, on les conscientise grâce aux discussions avec des catéchistes. Après 1986, des communautés ecclésiales de base sont formées dans les différents villages du *municipio*. Durant cette longue phase embryonnaire (1965-1986), le mouvement ne dépasse pas le stade d'un réseau de catéchistes, articulé autour des prêtres et des religieuses.

Toutefois, les CEB demeurent relativement isolées. Dans l'optique de la théologie de la libération, qui va se précisant avec les années en Amérique latine, il faut sortir du domaine strictement religieux pour aller à la rencontre de l'« organisation populaire » (syndicats, coopératives). Là où elle est absente, il faut la créer à partir de ce qui existe. À Huehuetla, le clergé et les catéchistes mettent l'accent sur le renforcement des structures à l'échelle des villages par la construction de chapelles et l'implantation d'un système de charges religieuses pour le culte local. En même temps, on démocratise le système politique local en faisant élire des juges de paix par des assemblées villageoises. Pendant cette deuxième phase, on voit donc l'organisation-réseau se consolider en créant de nouvelles institutions (les CEB) dont les structures s'inspirent de celles des institutions religieuses traditionnelles.

Au cours de ce processus, religieux et catéchistes construisent une nouvelle utopie, celle d'une société autochtone traditionnelle formée de communautés autosuffisantes, qui produisent du maïs et d'autres produits vivriers. La propriété du sol est collective et l'entraide (*mano vuelta*) préside aux travaux des champs. Le prestige social provient de l'accomplissement des diverses charges religieuses et civiles. Les communautés sont autonomes politiquement. « *Il n'y avait pas de système de partis, les autorités étaient élues par des assemblées communautaires* » (Entrevue d'Aparicio González, 2009). Cette vie communautaire aurait été détruite par l'introduction de la caféiculture et des rapports fondés sur l'argent (Hernández García, 2009, p. 131 et 134). Cette utopie lascasienne est élaborée par un clergé qui s'inspire des traditions locales, en dialogue avec les catéchistes, dans le cadre de la pastorale autochtone (Beaucage, 2005).

4. UN PROJET DE L'ÉTAT INTERVENTIONNISTE : LA MODERNISATION ÉCONOMIQUE DES CAMPAGNES

Pendant ce temps, l'État mexicain, désireux d'accroître ses revenus d'exportation en modernisant l'agriculture, établit dans divers chefs-lieux, dont Huehuetla (en 1976), des succursales de l'Institut mexicain du café (INMECAFÉ). Les paysans sont regroupés dans des unités économiques de producteurs de café (UEPC), intégrées verticalement : on les convoque pour venir écouter les directives des agronomes, recevoir les crédits ou remettre une part de leur récolte au prix fixé par l'État. Dans ce contexte, aucune réappropriation de l'institution par les acteurs locaux n'est possible. Il en sera de même avec le bureau local de l'Instituto nacional indigenista (INI) créé quelques années plus tard et qui administre des programmes d'« appui aux autochtones » marqués par le paternalisme et le clientélisme. Il s'agit en fait d'étendre aux peuples autochtones les mécanismes de contrôle déjà à l'œuvre depuis des décennies dans les syndicats ouvriers et les associations paysannes inféodés à l'État à travers le Parti unique.

C'est sur des principes très différents qu'en 1982, des paysans tentent de mettre sur pied une coopérative locale. La Cooperativa huehuetla s'associe avec la Sociedad cooperativa agropecuaria regional Tosepan Titataniske, dont le siège est à Cuetzalan (en zone nahua voisine), pour commercialiser le café ; associée au réseau de magasins d'État, Compañía nacional de subsistencias populares (Compagnie nationale de subsistance populaire ou CONASUPO), elle fournit aux familles du maïs et d'autres denrées de base à des prix subventionnés. Elle échouera après trois ans, par suite de problèmes d'organisation interne, d'après l'un de ses fondateurs (Entrevue de Simeón², 73 ans, paysan et commerçant, 2011). À l'heure actuelle, seule une petite coopérative de producteurs de café biologique, El Yalu Huehuetla, existe encore (Rivadeneira Morales, 2012). La coopération, même appuyée par le clergé local, n'a donc pas réussi à créer à Huehuetla un cadrage différent de la réalité, un « Nous », comme ce fut le cas chez les Nahuas de Cuetzalan. Néanmoins, ceux qui ont participé activement à cette expérience disent y avoir découvert l'avantage du travail en commun (Entrevue de Marcos, 70 ans, 2011).

2. En accord avec l'éthique anthropologique, nous désignons tous nos interlocuteurs par des prénoms fictifs, sauf les personnages publics, curés, maires ou gouverneurs.

5. UN AUTRE PROJET DE L'ÉTAT : LA MODERNISATION POLITIQUE ET CULTURELLE

En 1977, le gouvernement de López Portillo réforme la loi électorale ce qui permet aux partis d'opposition de participer aux élections aux divers niveaux de gouvernement. À Huehuetla, la seule tentative de vaincre le monopole historique du PRI émane alors du Parti socialiste des travailleurs (PST) : elle échoue, mais laisse la porte ouverte à d'autres tentatives similaires à l'avenir.

Sur le plan culturel, la création d'une branche locale de l'Institut national pour l'éducation des adultes (INEA) connaît un sort différent. Si l'alphabétisation s'est d'abord faite en espagnol, des recherches sur la variante régionale du totonaque ont bientôt permis de rédiger des textes d'apprentissage dans cette langue. Pour les jeunes enseignants et chercheurs de l'INEA, une fierté inédite s'attache désormais au statut d'autochtone, à travers l'éducation dans sa propre langue. Durant ces mêmes années, un couple qui travaille à l'INEA fonde une école secondaire avancée (*bachillerato*), le Centro de estudios superiores indígenas Kgojom (CESIK). Le CESIK se veut un contrepois à l'éducation officielle : dans les cours, on prône les valeurs qui sont à la base de l'utopie communautaire.

Le cas de l'INEA illustre bien les contradictions de l'action étatique. À partir des années 1970, l'État crée des institutions pour contrôler un monde autochtone de plus en plus agité. Dans plusieurs cas, il se forme alors une nouvelle élite autochtone, disposant parfois d'appuis extérieurs, qui sait utiliser ces institutions pour atteindre des objectifs propres, comme « négocier l'accès des communautés à la modernité et les ouvrir à la société globale tout en contrôlant les modalités de cette ouverture » (Recondo, 2009, p. 87).

6. LES THÉOLOGIENS ET L'ACTION POLITIQUE

À partir des années 1980, le Plan pastoral pour la zone du nord de Puebla considère que désormais, il faudrait « accompagner les processus politiques » (Hernández García, 2009, p. 141). À Huehuetla, on ressuscite le Conseil des Anciens, tombé en désuétude depuis les années 1930 (Maldonado et Terven, 2008, p. 95).

Comme catéchistes, le père Salvador Báez a commencé à nous organiser, à nous parler de la manière dont on pourrait régler ce problème [de la violence], puisque c'était un gros problème et ce n'étaient pas deux ou trois personnes qui peuvent le résoudre, il fallait chercher une solution par le peuple, par la communauté (P.R., cité dans Rivadeneyra Morales, 2012, p. 72).

Les religieux et les catéchistes agissent d'ailleurs en pleine conformité avec le Plan pastoral pour la Sierra, qui demande aux clercs de « s'ouvrir aux besoins du peuple pour atteindre une évangélisation intégrale et, aux laïcs, une participation active à la construction du Royaume de Dieu » (Fontes Martínez, 2002, p. 149). Dans le mouvement naissant, l'hégémonie revient aux membres du clergé, comme le montrent clairement nos entretiens. Les catéchistes acquièrent toutefois de plus en plus d'autonomie. Ils sont devenus des acteurs clés pour l'étape suivante : la conquête du pouvoir politique local. Le premier maire autochtone de Huehuetla déclarera : « *J'ai été catéchiste. Les catéchistes, nous sommes les murs, les piliers de tout ce qui s'est fait. Il y en avait partout* » (Entretien de Mateo Sánchez, 2011). Les initiatives de l'Église permettent de mettre sur pied un réseau stable de groupes de base dans les villages totonaques. Contrairement à une conception spontanéiste des mouvements sociaux, nos données montrent le rôle déterminant joué par des éléments extérieurs, ici, un courant particulier au sein de l'Église catholique mexicaine, les *liberacionistas*. Les tensions vécues localement, sur les plans économique et politique, favorisent bien sûr un changement. En effet, le mécontentement gronde contre l'élite du chef-lieu, qui exige les corvées sans rien donner en retour :

C'est nous qui avons construit leur hôtel de ville et ils ne s'occupaient même pas de nous ! [...] Quand ils voulaient faire des travaux publics, ils nommaient un percepteur (*cobrador*) et des aides (*topiles*). Et ils t'emprisonnaient si tu ne payais pas. Ils m'ont emprisonné quatre fois parce que je n'avais pas d'argent (B.G., cité dans Rivadeneyra Morales, 2012, p. 72).

Avant, il y avait beaucoup de vols de nourriture [maïs]. Même si tu allais [déposer une plainte] à la mairie, on ne t'écoutait pas, il n'y avait pas de justice (S.P., cité dans Rivadeneyra Morales, 2012, p. 71).

Les abus et les injustices, qui relevaient naguère du domaine privé, passent ainsi dans l'espace public. C'est donc au nom des droits humains universels (à la sécurité, à la propriété) que les autochtones de Huehuetla et leurs leaders protestent contre la discrimination ethnique, les humiliations et les violences, comme tant d'autres groupes en Amérique latine (Le Bot, 2009, p. 71).

7. L'ORGANIZACIÓN INDEPENDIENTE TOTONACA (OIT)

Tout ce qui s'est passé, c'est de l'histoire. J'espère qu'on va apprécier ce qui s'est passé. Peut-être que des gens diront encore :

Pourquoi un autochtone gouvernerait-il, avec ses chaussures et ses sandales [Con su calzón y sus huaraches³]? On a là l'exemple qu'on peut gouverner. Moi, je l'ai fait, habillé à l'indienne et je suis sorti propre de mon mandat de maire (Mateo Sánchez, membre de l'OIT, ex-maire de Huehuetla).

Le déclencheur, qui permettra de remporter l'adhésion d'une majorité d'autochtones, semble avoir été la situation de violence et d'impunité que vivait le *municipio* :

Il y avait des gens mauvais. À Xonalpu, ils attaquaient, ils détroussaient; celui qui venait de vendre son café, ils lui volaient son argent! Ils venaient voler un porc, un dindon. Celui qui avait un champ de maïs, ils allaient lui chiper les épis! Il y a eu beaucoup de morts. Le père Salvador Baéz leur a fait face: ils l'ont même mis en joue! Il a dit: «Je suis venu appuyer la justice, pas l'injustice.» Ils sont repartis. Puis les trois frères ont été éliminés. C'était fini (Entrevue de Mateo Sánchez, 2011).

L'organisation-réseau se transforme alors en un mouvement de contestation de masse. La violence, institutionnelle cette fois, se déclenche pour le briser : on n'ose pas cependant toucher aux religieux, mais Manuel Vicente Espinosa, membre de la direction, est arrêté et emprisonné sur ordre du maire. La riposte du groupe : « Il faut être le gouvernement! (¡Hay que ser gobierno!) » (Ellison, 2004, p. 153), de façon démocratique, bien sûr, par des élections. C'est le but que se fixe l'OIT, fondée officiellement le 22 juillet 1989, au cours d'une cérémonie qui a lieu sur la place centrale du bourg. On y présente aux centaines d'assistants les principes de l'organisation. Entre autres : « Huehuetla est un peuple⁴ totonaque qui a droit à l'autodétermination », « Dieu le Père est au centre de l'organisation » ; priorité à ce qui est totonaque (*lo totonaco*) ; l'OIT est une organisation de défense et un projet de libération qui sympathise avec les autres mouvements de libération ; « la femme totonaque a le droit de participer et elle a le devoir de préserver

3 Notre interlocuteur utilise à dessein l'expression méprisante des hispanophones quand ils désignent les autochtones par leurs vêtements traditionnels.

4. Le terme espagnol *pueblo* veut dire à la fois « village » et « peuple ».

les coutumes » (Fontes Martínez, 2002, p. 191-192). On décide également que les candidats devront avoir préalablement exercé des charges politiques et religieuses dans les communautés.

On retrouve dans ce programme politique les grands thèmes de l'utopie sociale-chrétienne qui s'élabore depuis 20 ans en Amérique latine, à laquelle s'est ajoutée une dimension ethnique, fruit des luttes locales, mais aussi inspirée par le mouvement international en faveur des droits des peuples autochtones. Le groupe des catéchistes et des religieux se fixe désormais comme objectif l'autodétermination et la promotion de la culture autochtone (*lo totonaco*). L'Être suprême que l'on mentionne n'est cependant pas Kimpuchinakan-Salvador, le protecteur du maïs, ni San Juan Aktsini, dieu de la pluie, mais bien le Dieu le Père des chrétiens, sans syncrétisme aucun. On inclut les femmes, bien sûr, mais dans la position subordonnée que leur attribue la culture traditionnelle, patriarcale : leur droit de participer ne s'étend pas au Conseil des Anciens et n'implique pas qu'elles soient candidates à des postes d'importance. Par contre, c'est à elles seules qu'échoit la lourde tâche de préserver les coutumes. Quant à la sympathie de l'OIT pour les autres mouvements de libération, elle prendra un contenu concret après le soulèvement zapatiste, le 1^{er} janvier 1994.

La loi électorale mexicaine, cependant, n'admet que les candidatures appuyées par des partis reconnus. L'OIT prend contact avec le PRD et obtient qu'il prête son inscription au registre électoral à l'organisation naissante. Malgré le harcèlement des candidats à la mairie et au conseil par les autorités locales, c'est l'OIT-PRD qui l'emporte. Mateo Sánchez, le premier maire, a été marguiller, alphabétiseur et chercheur pour l'INEA, membre de la direction de la coopérative et a travaillé pour que les gens obtiennent leur carte d'électeur. Il a l'appui des enseignants et « *tous les autochtones de tous les villages se sont unis* » (Carmen Francisco, religieuse). D'autres interlocuteurs, cependant, soulignent le rôle décisif du clergé : « *L'OIT a gagné grâce à l'Église. En plus de [dire] la messe, ils leur donnaient des conseils. Les gens ici sont très catholiques* » (Entrevue de Simeón, 2011). L'élite terrienne et commerçante, qui contrôlait le *municipio* par l'intermédiaire du PRI depuis plus de 50 ans, cède sa place de bien mauvaise grâce :

Ils avaient armé des fiers-à-bras [gaiteros] pour intimider, mais les gens sont demeurés regroupés sur la place en attendant le dépouillement du scrutin. Alors, ils l'ont suspendu. Nous avons dressé un procès-verbal et nous sommes allés le porter à Puebla. Le lendemain, ils nous remettaient la mairie (Entrevue de Mateo Sánchez, 2011).

Après la tension du jour du scrutin, c'est l'explosion de joie. Pendant des jours, le chef-lieu est littéralement envahi par des centaines d'autochtones qui n'en reviennent pas encore de la victoire. Quant à la bourgeoisie du chef-lieu, elle se sent trahie par les instances supérieures qui ont reconnu ce gouvernement d'Indiens. Son ressentiment éclate parfois violemment⁵. Les attentes des villageois sont très élevées : ils veulent des pistes carrossables, l'électricité, l'adduction d'eau potable, des écoles... Donc, un accès généralisé à la modernité. C'est leur conception à eux de donner priorité à la culture totonaque (*prioridad a lo totonaco*) ! Deux mois plus tard, une tempête de gel et de neige (*la helada*) s'abat sur toute la Sierra Madre orientale, détruisant non seulement la récolte de café, mais les caféiers eux-mêmes, base de l'économie agricole. Or, le gouvernement de Salinas de Gortari, en pleine négociation en vue de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), vient tout juste de démanteler l'Institut mexicain du café, comme d'ailleurs la plupart des structures d'appui à l'agriculture paysanne. « De productifs à encadrer, les paysans deviennent pour l'État des pauvres à assister. Le champ ethnique devient légitime et le paysan s'efface devant l'Indien » (Hoffman, 2002, cité dans Ellison, 2004, p. 539). Pour pallier la catastrophe, l'État débloque des fonds par l'entremise de divers programmes ponctuels pour les *municipes* les plus touchés. La mairie de l'OIT-PRD sollicite et obtient des secours pour les sinistrés, du ciment et des fers à béton pour reconstruire les maisons et les écoles ou en bâtir de nouvelles. Plus de 17 millions de pesos au total qui sont investis essentiellement en infrastructures (Ellison, 2004, p. 518). Toute cette activité a pour effet de freiner, sans l'endiguer, le flot d'émigrants – les jeunes surtout – qui partent chercher du travail en ville.

Dans le cadre de la reconstruction et de la modernisation du *municipio*, on refunctionalise les corvées, qui sont désormais destinées à des objectifs communautaires : installer les tuyaux pour le réseau d'aqueduc, les poteaux pour le réseau électrique, transporter des matériaux. On maintient les sanctions : cependant, ceux qui ne participent pas aux corvées ne sont plus mis à l'amende, mais simplement privés du service ! Les hispanophones du chef-lieu, qui avaient toujours profité des corvées sans y participer (et qui disposaient déjà des services de base),

5. À l'occasion d'une fête, le cacique Luis González, ex-maire, décide de s'amuser à « effrayer les Indiens » en tirant en l'air. Mais on l'a à l'œil. Deux policiers l'arrêtent et le désarment « pour avoir troublé l'ordre public ». La foule s'écarte pendant qu'on l'emmène au cachot où il avait l'habitude d'enfermer les autochtones : « On dit qu'il pleura, cette nuit-là... Il mourut peu de temps après » (témoignage anonyme).

préfèrent se passer des nouvelles infrastructures plutôt que d'y travailler (Rivadenebra Morales, 2012, p. 83). Aujourd'hui encore, les autochtones se rappellent ce premier triennat (1990-1993) comme celui des grands travaux publics, réalisés par une administration efficace, grâce à l'aide gouvernementale et à la participation de tous.

On a aussi promis de gérer autrement le *municipio*. En plus du Conseil des Anciens, à qui on demande des avis d'ordre général, on crée l'Assemblée du peuple : une fois par mois, les autorités rencontrent des représentants des communautés pour discuter de la chose publique, essentiellement, de l'arrivée des crédits et de la bonne marche des projets. On améliore les écoles, primaires et secondaires, et le *Bachillerato* qui voient s'agrandir leurs locaux et s'accroître le nombre d'enseignants, dont plusieurs autochtones. C'est l'Assemblée du peuple qui désigne les candidats aux postes d'employés municipaux, sur proposition de l'OIT.

Sur le plan identitaire, au terme du mandat de la première administration municipale autochtone, le réseau, devenu organisation puis administration a réussi à construire un « Nous-les-Totonaques » qui est en même temps un « Nous-les-pauvres » et surtout un « Nous pouvons changer les choses ». L'OIT peut considérer qu'elle a fait reculer l'exclusion qui touchait depuis des générations la collectivité de Huehuetla, tant sur le plan de l'infrastructure matérielle que sur le plan symbolique :

Avant, ils disaient, à la mairie, qu'on ne pouvait pas construire une route ici. Nous sommes des gens de chausses et de sandales et nous avons réussi à faire la route, et pas avec nos ongles ! Nous avons utilisé de la machinerie et de la dynamite (P.R.V., cité dans Rivadenebra Morales, 2012, p. 82) !

Dès cette première administration totonaque, cependant, se développent trois paradoxes. Le premier prend sa source dans le fait que le fonctionnement par assemblée marque une nette rupture avec l'ordre politique ancien, rupture effectuée au nom de l'utopie communautaire. Bien que le mouvement demeure dans les limites de l'« Indien permis », dont la réforme constitutionnelle de 1992 a reconnu l'existence, les autorités de l'État de Puebla voient d'un mauvais œil ce mode participatif de gestion (Entrevue d'Aparicio González, 2009) qui contraste avec la tradition autoritaire, toujours en place dans les *municipes* voisins. C'est ce qui explique sans doute la tentative de sabotage menée par une pseudo-organisation paysanne à la solde du PRI, Antorcha Campesina, pendant ces premières années. Le maire ira directement se plaindre auprès du gouverneur Piña Olaya et les ingérences cesseront.

Le deuxième paradoxe vient du fait que l'insertion de l'OIT dans le champ électoral a exigé une alliance avec un parti national, le PRD. Pendant le premier mandat, ce dernier demeure plutôt discret comme parti à Huehuetla, se bornant à prêter son inscription dans le registre électoral (Entrevue de Carmen Francisco, 2011). Selon une représentation populaire de cette double affiliation : « *On avait deux pattes, une l'OIT, l'autre le PRD. Et comme ça on pouvait marcher !* » (Entrevue de Bartolomé, 67 ans, 2012). Mais ce parti a sa propre stratégie à moyen terme, comme nous le verrons.

Le troisième paradoxe réside dans le fait que la politique de modernisation entreprise par l'administration locale exige une collaboration étroite avec l'État central, pourvoyeur de fonds (Rivadeneira Morales, 2012, p. 72). Pour les autorités nouvellement élues, cette alliance permet une autonomie plus grande par rapport au clergé, très influent dans l'OIT. Mais elle crée une dépendance financière. Aucune alternative à cette dépendance financière de l'État ne tiendra la route et la caféiculture, d'ailleurs en déclin, demeurera sous le contrôle des gros commerçants.

8. LES DEUX RÉÉLECTIONS ET LA FRAGILITÉ DU « MODÈLE HUEHUETLA »

En 1993, les électeurs satisfaits élisent à nouveau le candidat de l'OIT : Bonifacio de Gaona, un instituteur bilingue. Au cours de son mandat, on assiste à une radicalisation du discours de l'administration municipale selon une ligne ethnopolitique. Ce recadrage correspond à une tendance répandue dans beaucoup de groupes autochtones du Mexique. Le soulèvement de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN), le 1^{er} janvier 1994, a stimulé dans tout le pays l'expression des revendications amérindiennes. Des dizaines d'organisations forment l'Assemblée nationale autochtone plurielle pour l'autonomie (ANIPA). Dans ce contexte, le nouveau maire de Huehuetla déclare le Conseil des Anciens « autorité sociale suprême » et le totonaque, langue officielle (Ellison, 2004, p. 498 et 514). On tient dans le *municipio* la consultation nationale demandée par l'EZLN (Ellison, 2004, p. 204-205), et des membres de l'OIT-PRD effectuent un « échange d'expériences » avec des membres de la base de l'EZLN (Ellison, 2004, p. 515). Une délégation participe aux Dialogues de San Andrés et au Forum sur les droits autochtones, au Chiapas (Hernández García, 2009, p. 204). On crée même une radio locale bilingue : Voz de la Sierra/Xtachuwin Kasipijni.

Sur le plan économique, l'OIT, qui a hérité de l'équipement d'INMECAFÉ, tente de briser le monopole des caciques et, s'associant à une organisation indépendante d'Oaxaca, réussit à exporter 1 000 quintaux de café biologique (Ellison, 2013, p. 536). L'année suivante, le prix élevé payé par les commerçants locaux empêche de réunir une quantité suffisante. Quand le prix descend à nouveau, l'OIT a abandonné le projet, disant que le café n'était pas rentable !

En même temps, le PRD, en pleine ascension sur le plan national, a pris racine à Huehuetla. Le parti possède sa propre utopie. Sous la direction de Cuauhtémoc Cárdenas, fils du célèbre président Lázaro Cárdenas, il propose un retour aux « vraies valeurs de la Révolution mexicaine », celles qui avaient permis la réforme agraire, l'éducation publique, les lois du travail, valeurs qui auraient été perverties par un demi-siècle de bureaucratie *priista*. Un des volets de son programme, qui cadre bien avec les changements survenus dans la Sierra, est de « rendre effectifs les droits économiques et sociaux » des Mexicains, entre autres, le « droit des peuples autochtones à préserver et développer leur identité ; le droit à la formation et au libre développement de coopératives de production et de consommation, incluant en priorité un cadre [légal] pour leur croissance ». Le PRD renforce sa présence à Huehuetla en y envoyant de nombreux conseillers (*asesores*) et il entreprend une campagne de recrutement dans les rangs de l'OIT, en particulier chez les enseignants et les jeunes cadres de l'organisation : « De jeunes leaders ont commencé à vouloir gravir des échelons dans le parti (PRD), car [seulement] en raison de leurs charges communautaires passées, ils ne le pouvaient pas » (Fontes Martínez, 2002, p. 158).

Les deux factions, pro-OIT et pro-PRD, s'affrontent rapidement autour de la manière de mener les projets de l'avant : tandis que l'OIT réaffirme la nécessité de participer aux corvées (sous peine d'être privé de services, en fonction des nouvelles règles), le PRD propose leur abolition et leur remplacement par le travail salarié (Ellison, 2004, p. 493). Le discours panindianiste⁶ radical des nouvelles autorités locales, au diapason avec celui qui domine lors des rencontres de l'ANIPA, est en porte-à-faux avec la collaboration requise avec l'État pour mener à bien les multiples projets entrepris. En même temps, il s'inscrit difficilement dans la perspective communautaire qui règne dans l'OIT. La lutte de tendances s'étend au *Bachillerato* (Fontes Martínez, 2002, p. 157-158),

6. Nous utilisons le terme *panindianiste* pour désigner l'idéologie élaborée par les autochtones eux-mêmes, pour bien marquer la différence par rapport à l'indigénisme, discours et politique des Blancs concernant les autochtones.

entre les partisans d'une orientation plus ethnique (« retrouver les racines de la culture » – OIT) et une tendance plus sociopolitique (PRD) dont le contenu précis reste à définir.

La bourgeoisie locale passe à l'offensive dès 1994. Un groupe de parents d'élèves du chef-lieu, partisans du PRI, occupe le CESIK en exigeant la destitution de sa directrice, proche de l'OIT. Le ministère de l'Éducation (Secretaría de educación pública), ne peut exiger la fermeture d'une école privée, mais il décide d'ouvrir un autre *Bachillerato* public pour les opposants ! Dans un premier temps, la stratégie de l'État est donc d'éviter la confrontation directe : il crée plutôt des institutions parallèles pour regrouper les dissidents.

Un peu plus tard, une délégation de notables se présente chez le nouveau gouverneur de Puebla, Manuel Bartlett (un cacique de l'aile la plus conservatrice du PRI) pour dénoncer « les prêtres qui font de la politique » et accuse l'OIT de « cacher des armes dans l'église et dans la mairie ». Elle obtient la présence d'une patrouille permanente et intimidante de la police dans le *municipio* (Maldonado et Terven, 2008, p. 41) : c'est ce que l'OIT appellera le « syndrome du Chiapas ». Contrairement à son prédécesseur, Piña Olaya, Bartlett est un poids lourd du PRI. Il entreprend donc avec l'appui du pouvoir central et des caciques locaux, une guerre d'usure contre l'administration OIT-PRD, guerre qui s'accroît sous l'administration suivante. Devant les conflits qui s'enveniment et une certaine désaffection de la base, la direction autochtone choisit de se replier sur elle-même : ce n'est plus à la suite d'une assemblée du peuple, mais de négociations internes entre l'OIT et le PRD qu'est désigné le candidat aux élections de 1996 (Rivadeneira Morales, 2012, p. 88). Ce dernier, Pedro Rodríguez, un ex-président de l'OIT, l'emporte et tente de poursuivre la politique de modernisation de ses prédécesseurs. Mais les gens ne se reconnaissent plus dans les nouvelles autorités municipales :

Pedro a cessé d'assister aux rencontres avec l'OIT. Il a cru qu'il pouvait tout faire tout seul. Il a eu des problèmes quant aux finances du municipio [cuenta pública]. Le PRD a gagné du terrain sur l'OIT (Entrevue de Mateo Sánchez, 2011).

Pour atténuer l'image radicale de l'OIT, Rodríguez tente bien un rapprochement avec l'élite métisse, mais sans succès : cette dernière a sa propre stratégie de reconquête du pouvoir. En outre, comme nous l'avons souligné, l'administration est très dépendante des contributions des autorités supérieures pour la réalisation de son programme. Quand on coupe les crédits (Rivadeneira Morales, 2012, p. 85), certains grands travaux, comme la route menant à Olintla, sont suspendus

indéfiniment (Ellison, 2004, p. 518). Une deuxième délégation, composée cette fois-ci d'autochtones mécontents, se rend alors à Puebla et négocie directement avec le gouverneur Bartlett : « *Vous reprenez les travaux publics et nous, on vote pour le PRI aux prochaines élections* » (Entrevue de Simeón, 2011). C'est ainsi qu'aux élections de 1998, le candidat du PRI est élu. Grâce à l'argent mis à sa disposition, il peut distribuer argent, blocs de ciment, fers à béton, tôles pour les toitures (Entrevue d'Aparicio González, 2009). Après la victoire du PRI, Bartlett tient parole et les fonds affluent de nouveau. Non seulement les travaux publics interrompus sont-ils repris, mais le gouverneur approuve immédiatement la construction d'un hôpital et l'asphaltage de la route (Rivadeneira Morales, 2012, p. 86). En outre, les secours officiels permettent d'atténuer les effets des pluies torrentielles de septembre-octobre 1999, mais pas pour tous :

Quand le gouvernement nous a envoyé de l'aide, ceux du PRI ont tout gardé. On retrouvait ensuite ces choses en vente dans leurs commerces (Entrevue de Lucio, 77 ans, 2011).

Les gens du chef-lieu ont accaparé l'aide. On la niait aux Totonagues [...] On leur disait qu'ils n'avaient pas besoin de recevoir de l'aide, car les gens des villages sont habitués de manger des racines et des herbes sauvages et, les métis, non (Edmundo Barrios, cité dans Maldonado et Terven, 2008, p. 42).

Ceux qui n'appartiennent pas aux réseaux de clientèle *priistas* souffrent d'exclusion et la police harcèle les cadres de l'OIT (Entrevue de Marcos, 2011). Plusieurs protestent contre ces injustices, mais le contrôle de l'État sur les médias régionaux empêche que cela se sache à l'extérieur. Les gens comprennent alors que les subsides suivront désormais les canaux du patronage politique et plusieurs changent carrément d'allégeance (Entrevue de Lucio, 2011).

Sur le plan identitaire, au cours des deux derniers mandats de l'OIT, le sentiment communautaire né de la lutte et des réalisations s'estompe peu à peu et un fossé se creuse entre une minorité de cadres autochtones qui se voyaient de plus en plus comme la base locale d'un parti destiné à prendre le pouvoir au Mexique et une majorité qui ne percevait plus vraiment la différence entre élus autochtones et hispanophones. Par ailleurs, en contradiction avec l'idéal lascasien des *liberacionistas*, nos interlocuteurs totonagues nous décrivent plutôt des paysans souvent prêts à vendre leur vote (tout comme leur café) au plus offrant et assez rusés pour se payer la tête des bureaucrates du ministère de l'Agriculture.

Quant à l'OIT, après la défaite électorale de 1998, elle amorce un déclin qui lui fera perdre graduellement son influence et des membres, d'abord face à son allié, le PRD, puis face au PRI qui a reconquis le pouvoir. L'organisation revient à l'état de réseau qui était le sien 10 ans plus tôt : un noyau de religieux et quelques dizaines de catéchistes disséminés dans la Sierra. À une différence près : l'utopie de la communauté autochtone idéale qu'il fallait reconstruire a été usée par 10 années de pouvoir et par la défaite électorale. Les catéchistes entrés en politique avaient cherché, dans les programmes d'État et dans un parti national de centre gauche, un contrepoids à une organisation où le clergé exerçait son hégémonie. La logique politique nationale a pris le dessus sur le contexte local, avec les conséquences que l'on sait. Presque au même moment, cependant, naît une autre organisation.

9. L'UNITONA ET LA THÉOLOGIE INDIENNE

Le 4 janvier 2000, est fondée l'Unidad indígena totonaca nahuatl (UNITONA) regroupant l'OIT ainsi que Xanat Tiyat, Esperanza de los pobres et l'Organización indígena independiente ahucateca (OIIA), tous quatre intégrés dans la pastorale autochtone. Trois proviennent de la zone totonaque et la dernière relève de la zone nahuatl du nord-ouest. La nouvelle organisation se définit quatre axes de travail : *a*) une conscientisation à visage autochtone ; *b*) des possibilités de développement intégral ; *c*) un appui aux formes traditionnelles d'organisation autochtone ; et *d*) une autonomie politique (Hernández García, 2009, p. 196-198).

Même si l'OIT est l'un des groupes fondateurs, l'UNITONA n'est ni une réédition de cette expérience à l'échelle régionale, ni une réponse directe à la défaite électorale qui reporte les caciques au pouvoir à Huehuetla. Elle propose en fait un recadrage complet de l'action autochtone. Au lieu de la dimension politique (*Soyons le gouvernement !*), on met désormais l'accent sur l'identité ethnique et le travail idéologique (Fontes Martínez, 2002, p. 159 et suiv. ; Hernández García, 2009, p. 188 et suiv.). Par ailleurs, même si la création d'UNITONA est parfois présentée comme une réponse (par le développement intégral) au désastre causé par les pluies catastrophiques (Fontes Martínez, 2002, p. 162-163), l'écart entre la pénurie aigüe et généralisée de vivres et cette réponse à long terme (le retour à l'autosuffisance alimentaire) est criant. Quant à l'autonomie politique, elle n'apparaît qu'en quatrième lieu, sans qu'on présente d'ailleurs de stratégie concrète pour l'atteindre. Comment expliquer ce

changement radical d'orientation ? Le même interlocuteur qui racontait la visite des villageois au gouverneur de Puebla ajoute deux phrases qui nous obligent à regarder dans une tout autre direction :

Au début, l'OIT a gagné parce que les gens ont cru l'Église et le père Chava, mais quand il est parti et que le père Mario est arrivé, et qu'il a commencé à faire payer pour les messes, pour les baptêmes, et même pour les messes des mayordomos⁷... Comment peut-il faire payer pour la messe d'un mayordomo, alors qu'il agit pour le saint patron de sa communauté ? (Entrevue de Simeón, 2011).

Au-delà de l'attitude d'un prêtre, c'est la position de l'Église face aux processus sociaux qui a changé. Dès son accession au pontificat, Karol Wojtyła (Jean-Paul II) met rapidement au rancart la théologie de la libération, bientôt remplacée par la théologie indienne (*teología india*). On enjoindra désormais les intervenants religieux de s'interroger sur la spécificité de l'évangélisation des autochtones. Les clercs ne devraient plus les voir comme les plus pauvres d'entre les pauvres (López, 2011), mais bien comme « une population dont la définition n'est pas épuisée par la pauvreté » (Hernández García, 2009, p. 138). On n'envisage plus aucune insertion dans les organisations sociales, comme pendant la phase antérieure. De la même façon que la théologie de la libération avait des affinités avec le marxisme des années 1970, la théologie indienne s'accroche au courant écologiste : « La médiation pour vivre, et non seulement pour comprendre, la théologie indienne, c'est la contemplation de la Nature » (Carrasco Briceño, s. d.). Certains tentent de maintenir leur option sociale, tout en se soumettant aux nouveaux mots d'ordre. Dans les mots de M^{gr} Samuel Ruíz : « La présence de Dieu est inhérente à la culture autochtone. Elle ne s'exprime pas, comme chez nous par la philosophie, mais par une mythologie [...] Grâce à la théologie indienne, une renaissance autochtone est possible » (Ruíz, cité dans Marcos, 1988).

À Puebla, où la hiérarchie catholique est demeurée très conservatrice, on interprète plus strictement les nouvelles consignes. Les religieux qui n'acceptent pas la nouvelle orientation, comme le père Salvador, doivent partir et sont remplacés par les membres d'un clergé plus docile.

Ce changement d'orientation de la pastorale, du politique au socioculturel, s'effectue en même temps que celui de l'État mexicain, désormais rallié au néolibéralisme, qui réoriente sa politique à l'égard

7. Le *mayordomo* est le principal responsable de l'organisation et du financement de la fête d'un saint.

des Amérindiens. En 1992, le gouvernement de Luis Echeverría reconnaît pour la première fois dans la Constitution l'existence des peuples autochtones. Du même coup, il supprime l'inaliénabilité des terres communales et *ejidales*⁸ qui leur avaient été rendues par la réforme agraire et qui constituaient la base matérielle de leur existence. Au début des années 2000, l'Instituto nacional indigenista (INI), historiquement voué à l'acculturation des autochtones, disparaît au profit de la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones (CDI) : pour empêcher que ne se renforce une altérité radicale, on propose la différence culturelle (Ellison, 2004, p. 522).

Ces années correspondent exactement à la création et à l'expansion de l'UNITONA. Un axe important de son travail sera une campagne pour préserver les variétés de maïs local contre le maïs transgénique, incluant, en 2006, une exposition à Mexico sur le thème *À la défense de la spiritualité du maïs indigène*. L'organisation reçoit un soutien technique et matériel non négligeable d'ONG de développement comme Pan para el Mundo et SEDEPAC. Néanmoins, les diverses expériences de production alternative échoueront, sauf une petite coopérative de production de café biologique.

Bien qu'elle ait orienté son travail vers le champ culturel, tout comme l'État indigéniste et la théologie indienne, l'UNITONA y ajoute une dimension sociale, fruit de l'expérience antérieure dans la Sierra. C'est ainsi que lors d'une rencontre de 2001, on dénonce la *Ley indígena* qui vient d'être votée par le Congrès mexicain et on réclame l'adoption du texte des accords de San Andrés, signés en 1996 entre les dirigeants zapatistes et les représentants du gouvernement Zedillo. On fustige également la manipulation politique des programmes gouvernementaux fédéraux d'assistance aux familles (*oportunidades*) et aux agriculteurs (*procampo*).

Après 2001, il revient désormais aux États de modifier leurs lois en fonction de la législation fédérale en matière de droits autochtones. Alors que le gouvernement de l'État de Puebla entame un simulacre de dialogue avec les Amérindiens, l'UNITONA organise une vaste consultation sur les droits et la culture autochtones dans 36 *municipes* de la Sierra. Le 5 juin 2002, 400 autochtones, majoritairement totonaques, se présentent devant le Congrès de l'État pour y déposer leurs propositions :

8. Les *ejidos* sont des dotations de terres effectuées dans le cadre de la législation agraire adoptée après la révolution mexicaine. Possédées collectivement, ces terres sont généralement exploitées de façon individuelle.

bloqués par les forces policières, ils font tout de même parvenir leurs demandes au gouverneur. La même année, le Congrès de l'État modifie la loi sans tenir compte, cependant, de leurs recommandations.

Ces multiples activités au niveau régional et national font dire à certains que le mouvement autochtone dans la Sierra s'est redéployé et renforcé grâce à l'UNITONA, après l'an 2000 (Entrevue d'Aparicio González, 2009). Cependant, des participants reconnaissent que, malgré l'effort consenti, la consultation suivie de la marche d'UNITONA ont eu fort peu de résonance dans la capitale de l'État (Ricardo Velasco, cité dans Hernández García, 2009, p. 215).

10. L'OFFENSIVE DE L'ÉTAT ET LA RIPOSTE

10.1. LA RÉPRESSION

Le *municipio* de Huehuetla, qui avait été le foyer de cette expérience inédite de prise du pouvoir par les autochtones, continue d'être le cadre d'une activité politique intense. Un des premiers gestes du nouveau maire *priista* de Huehuetla est de ne plus reconnaître au Conseil des Anciens les attributions conférées par l'OIT (Ellison, 2004, p. 499) et de supprimer toute référence aux assemblées populaires. Le maire nommera désormais les juges de paix des villages, qui étaient jusqu'alors élus (Maldonado et Terven, 2008, p. 41). Aux repréailles économiques contre les militants qui persistent à appuyer l'opposition, succède la répression politique. Pendant la seule année 2003, en plus de plusieurs arrestations et détentions arbitraires, la sœur du candidat de l'OIT aux municipales de 2002 est violée. En outre, le 6 août (fête de San Salvador, le saint patron de Huehuetla), Griselda Tirado, avocate qui conseille l'organisation et ex-directrice du CESIK, est assassinée. Le meurtre de Griselda fera grand bruit sur la scène nationale. Cette jeune avocate totonaque était en effet pressentie pour être candidate de l'OIT-PRD aux élections municipales suivantes.

10.2. LE TRIBUNAL AUTOCHTONE : UN ESPACE CONQUIS

Bien que l'affaire soit classée et qualifiée officiellement de « crime passionnel », elle est vécue par certains comme le signe que les nouveaux dirigeants ne reculeront devant rien pour consolider leur pouvoir : l'opposition décide donc de contre-attaquer. Le 14 mars 2002, le Tribunal

supérieur de justice (TSJ) de Puebla, en vertu de l'article 17 de la Constitution de l'État qui stipule que, dans les communautés autochtones, « on appliquera leurs propres systèmes normatifs », crée cinq « tribunaux mixtes de première instance pour les questions autochtones » (*juzgados indígenas*) (Maldonado et Terven, 2008, p. 48). Par rapport aux tribunaux officiels, le TSJ est vu comme remplissant essentiellement une fonction de médiation. Le premier est établi à Cuetzalan, en zone nahua, en 2002. En décembre 2003, le Conseil des Anciens de Huehuetla approuve une demande officielle au TSJ pour réclamer la création d'un tribunal autochtone.

La demande ayant été acceptée, c'est ce même Conseil des Anciens qui remet au titulaire la canne, symbole de son autorité. Le TSJ accepte que le Conseil soit garant de l'orientation du *juzgado indígena*. L'OIT a donc su profiter de la conjoncture : tandis que la police harcèle les militants, l'autorité judiciaire de l'État veut « de l'autochtone ». Or, c'est le Conseil des Anciens – très proche de l'OIT – qui l'incarne ! (Maldonado et Terven, 2008, p. 42-43). Si l'opposition marque un point important en 2004 avec la création du *juzgado indígena*, les autorités *priistas*, qui nomment désormais les juges de paix des villages, conservent la main-mise sur le système officiel, toujours en place (Maldonado et Terven, 2008, p. 87-89). Un plaignant, qui s'adresse au départ au juge de paix de son village, ne pourra plus avoir recours par la suite au tribunal autochtone. Au-delà de cette victoire, la conjoncture de la fin des années 2000 place l'UNITONA devant des défis qu'elle n'avait pas prévus.

11. L'ARRIVÉE DES COMPAGNIES MINIÈRES ET LE CONSEJO TIYAT TLALI

Avec les hausses spectaculaires du prix des métaux au cours des années 2000, on assiste au Mexique à une véritable ruée sur les concessions minières. La Sierra Norte de Puebla ne fait pas exception : le gouvernement octroie des concessions pour l'exploration et l'exploitation du sous-sol, totalisant 56 000 hectares, dans six *municipes*. La riposte est d'abord locale. Connaissant la contamination des sols et de l'eau qui accompagne inévitablement ces activités, les autorités municipales de Tetela de Ocampo, dans le haut pays nahua, refusent d'attribuer les permis de construction nécessaires aux compagnies minières et déclarent zone protégée le site des futurs forages. Dans le *municipio* voisin

de Zautla, le 22 novembre 2012, plus de 5 000 paysans marchent sur les installations minières, arrachent la clôture de sécurité et expulsent les cadres et les travailleurs.

Les compagnies minières ont également décidé de produire leur propre électricité, en aménageant des barrages sur les cours d'eau encaissés de la basse montagne adjacente, en pays totonaque. Des membres de l'UNITONA réalisent que leur organisation n'est pas en mesure de relever ce nouveau défi : « *Quand j'ai entendu une religieuse dire qu'UNITONA était la même chose que la pastorale sociale de l'Église, alors j'ai compris que nous avons besoin d'une autre organisation* » (Entrevue de Cristina, 2013). En juillet 2012 est créé le Consejo Tiyat Tlali, composé de 13 groupes de « pastorale sociale, de coopératives, d'éducation [...] qui accompagnent et appuient [...] la résistance des populations affectées par l'activité minière, les barrages et les programmes officiels de cités rurales » (Consejo Tiyat Tlali, s. d.). Il s'agit donc d'un recadrage radical par rapport à l'UNITONA, dans le discours comme dans l'action. De l'utopie élaborée par la théologie indienne, Tiyat Tlali a conservé l'idée fondamentale de l'harmonie avec la nature. D'où le fait qu'elle définisse les mégaprojets miniers et hydroélectriques comme « des projets de mort, car ils détruisent l'environnement, la Terre mère et la vie que nous formons tous » (Consejo Tiyat Tlali, s. d.). La nouvelle organisation définit quatre stratégies de défense : l'action politique, l'action juridique, la recherche et la communication-diffusion.

L'action politique inclut, bien sûr, l'action directe. Le 5 décembre 2012, un contingent de villageois d'Ignacio Zaragoza, dans le *municipio* totonaque d'Olintla, barre la route aux bulldozers de Grupo México qui ouvraient une voie d'accès pour la construction d'un barrage ; les paysans campent sur place en retenant la machinerie. Le 26 janvier 2013, une centaine d'opposants, Totonagues, Nahuas et hispanophones, qui s'y étaient rassemblés, sont cernés par des policiers et des fiers-à-bras appelés sur les lieux par le maire. Ils sont arrêtés et détenus illégalement pendant plus de 18 heures. Faut-il y voir un lien avec la lettre que l'évêque de Puebla a envoyée en novembre 2012 à toutes les paroisses de la Sierra, leur interdisant de prêter des locaux pour les rencontres « politiques » des groupes membres de Tiyat Tlali ? (Entrevue de Cristina, 2013). Tiyat Tlali a cependant remporté une victoire (provisoire) : le 15 octobre 2013, les dirigeants de Grupo México annoncent qu'ils ont décidé de mettre fin à la construction du barrage « par suite de diverses manifestations d'opposition au projet de la part de certaines personnes [*sic*] de la communauté ». Presque en même temps, cependant, le ministère de l'Environnement (SEMARNAT) autorise la compagnie minière

Frisco à « commencer l'exploration en haute montagne, à condition que la population locale donne son approbation ». Le gouvernement central a donc manifestement décidé de poursuivre sa politique qui consiste à offrir des territoires autochtones aux compagnies minières et hydro-électriques, et ce, malgré les accords internationaux dûment signés et les mobilisations locales dans plusieurs régions.

CONCLUSION

Notre analyse de la trajectoire de trois organisations totonaques qui se sont succédé en se chevauchant, depuis 30 ans, nous montre la pertinence de nos hypothèses concernant l'appropriation d'espaces politiques par les autochtones et l'existence de réseaux qui survivent aux périodes de reflux. On peut ainsi apprécier l'importance, dans les recadrages successifs, des alliances et des utopies élaborées par les divers acteurs, dont une nouvelle élite amérindienne, surgie au cours du processus. On y voit qu'entre l'OIT et l'UNITONA, d'une part, et le Consejo Tiyat Tlali, d'autre part, les liens avec l'Église-institution et l'État ont été remplacés par l'appui de groupes chrétiens de base et d'organisations paysannes-autochtones comme la Tosepan Titataniske (tableau 1.1).

On peut constater également l'interaction entre les niveaux local, régional, national et global. Il est impossible de comprendre la naissance de l'OIT sans prendre en compte, d'un côté, l'utopie communautariste produite par les théologiens de la libération et les catéchistes et, de l'autre, l'étroite imbrication des dimensions politiques et religieuses. Quant à la mise en place d'une organisation régionale à vocation culturelle comme l'UNITONA, elle est inséparable de la montée en force de la théologie indienne.

Les données recueillies par nos soins suggèrent que le succès ou l'échec d'un mouvement autochtone dépend en bonne partie de la capacité de ses leaders de définir des objectifs qui soient significatifs dans la culture du groupe et de forger des alliances dans l'espace très variable que leur laissent les pouvoirs économiques et politiques. À divers moments, les liens entre ces leaders et la base se sont vus menacés par la différenciation sociale et économique qui s'installe entre eux. Quant à l'État, après avoir joué la carte de la collaboration avec les nouvelles autorités autochtones de Huehuetla, il est passé aux repréailles économiques, puis à la répression ouverte : l'assassinat de Griselda Tirado, en 2003, en sera le point culminant. Après la lutte victorieuse pour la création d'un tribunal autochtone, l'UNITONA a semblé stagner.

TABLEAU 1.1.

LES TROIS ORGANISATIONS POLITIQUES TOTONAQUES ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

	<i>Organización independiente totonaca (OIT)</i>	<i>Unidad indígena totonaca nahuatl (UNITONA)</i>	<i>Consejo Tiyat Tlali</i>
Type d'organisation	Parti politique municipal	Regroupement d'organisations (4)*	Regroupement d'organisations (13)**
Fondation	1989	2000	2012
Espace	Huehuetla (totonaque)	3 <i>municipes</i> totonaques 1 <i>municipio</i> nahua	5 <i>municipes</i> totonaques 3 <i>municipes</i> nahuas
Objectif	Prise du pouvoir municipal	Lutte culturelle/ lutte légale	Défense territoriale contre mines et barrages
Hégémonie	Clergé/PRD	Clergé	Laïcs engagés/ militants non religieux
Utopie	Communauté autogérée	Peuples autochtones autosuffisants autonomes	Autodétermination Écopolitique Régionale
Moyens	Élection/autogestion	Assemblées/ consultations/ manifestations	Assemblées/ manifestations/ action directe
État actuel	Réseau	Réseau	Organisation de masse

* L'OIT, Xanat Tiyat, Esperanza de los pobres et l'Organización indígena independiente ahuacateca (OIIT) (Fontes Martínez, 2002, p. 162).

** À part l'UNITONA, on y trouve cette fois des organisations de la zone nahua à l'est, comme la Tosepan Titataniske et la Maseualmej Mosenyolchikauanij, le CADEM (Centro de asesoría entre mujeres), le CICU (Centro de investigación y documentación cultural) et le CESDER (Centro de estudios y desarrollo rural) (Consejo Tiyat Tlali, s. d.).

L'arrivée massive des compagnies minières dans la région, à partir des années 2000, a changé radicalement la conjoncture. L'UNITONA a, la première, mené une campagne d'information et de mobilisation dans les communautés et vers des groupes proches. L'objectif commun est désormais la réappropriation du territoire et la nouvelle utopie adopte des accents environnementaux, ce qui cadre bien avec la vision autochtone du monde et permet d'obtenir ainsi des appuis larges au sein de la société civile.

Face à cette mobilisation régionale, la stratégie des autorités de l'État a été de tenter d'étouffer dans l'œuf les actions directes pour montrer à tous qu'on dépassait ainsi la limite entre l'« autochtone multiculturel » (permis) et l'« Indien rebelle » (dangereux). Le déclenchement de la répression place Tiyat Tlali et les autres organisations, qui pratiquent la résistance pacifique, devant des choix difficiles. Début octobre 2013, un militant nous confiera, en pesant bien ses mots : « *Peut-être que pour l'instant [...] on en reste là [...] mais les machettes demeurent bien aiguisées!* »

BIBLIOGRAPHIE

- III CONFERENCIA GENERAL DEL EPISCOPADO LATINOAMERICANO (1979). *Documentos*, Puebla.
- BARABAS, A.M. (1986). « Movimientos étnicos religiosos y seculares en América Latina : Un aproximación a la construcción de la utopía india », *América indígena*, vol. 46, n° 3, p. 495-528.
- BEAUCAGE, P. (1973). « Anthropologie économique des communautés indigènes de la Sierra Norte de Puebla. 1 – La basse montagne », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 10, n° 2, p. 114-133.
- BEAUCAGE, P. (2005). *Parcours de l'indianité : théologie, politique, anthropologie*, Cahiers du Groupe de recherche sur les imaginaires politiques en Amérique latine (GRIPAL), Montréal, Université du Québec à Montréal.
- BURGUETE CAL Y MAYOR, A. (2011). « Movimiento indígena en México. El péndulo de la resistencia : ciclos de protesta y sedimentación », dans A.C. Betancur J. (dir.), *Movimientos indígenas en América Latina. Resistencia y nuevos modelos de integración*, Copenhague, IWGIA, p. 12-41.
- CARRASCO BRICEÑO, B. (s. d.). « ¿Qué es la teología india? », <<http://www.sjsocial.org/crt/articulos/756carrasco.htm>>, consulté le 19 juillet 2013.
- CONSEJO TIYAT TLALI (s. d.). « Quienes somos », <<http://consejotiyattlali.blogspot.ca/p/quienes-somos.html>>, consulté le 5 septembre 2013.
- CÓRDOBA OLIVARES, F. (1968). *Los totonacos de la región de Huehuetla*, Mexico, Instituto nacional indigenista.
- DURAND, P. (1975). *Nanacatlan : société et lutte de classe au Mexique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- ELLISON, N. (2004). *Entre l'ombre des caféiers et la chaleur du maïs : reproduction sociale, usages et représentations de l'environnement en pays totonaque, Sierra de Puebla (Mexique)*, Paris, École des Hautes Études en sciences sociales.
- ELLISON, N. (2013). *Semé sans compter*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- FERRARO, J. (1992). *Teología de la liberación. ¿Revolucionaria o reformista?*, Mexico, Ediciones Quinto Sol/Universidad Autónoma Metropolitana.

- FONTES MARTÍNEZ, F.R. (2002). « Gobierno indígena y unidad totonaca nahuatl en la Sierra Norte de Puebla », dans R. Reygadas Robles et C. Zarco Mera (dir.), *Incidencia política de las organizaciones civiles en México*, Mexico, Consejo de Educación de Adultos (CEAAL), p. 131-178.
- GARMA NAVARRO, C. (1987). *El protestantismo en una comunidad totonaca de Puebla*, Mexico, Instituto nacional indigenista.
- HERNÁNDEZ GARCÍA, M.G. (2009). *Kali akgwahu kin tiyatkan, kali akgwahu kin kuxi kan (Defendamos nuestra tierra, defendamos nuestro maíz). Los caminos de la resistencia indígena en la Sierra Norte de Puebla*, Mexico, Escuela nacional de antropología e historia.
- HERNÁNDEZ GARCÍA, M.G. (2012). *Historia contemporánea del movimiento indígena en la Sierra Norte de Puebla*, Mexico, Ediciones Navarra (CEDICAR).
- HURTADO, J.M. (1988). « CEBs y organización popular », dans *CEB's y compromiso político*, Mexico, Comunidades Eclesiales de Base, p. 173-184.
- LE BOT, Y. (2009). *La grande révolte indienne*, Paris, Laffont.
- LÓPEZ, E.H. (2011). « La théologie indienne dans la matrice latino-américaine », *Dial*, juillet, <<http://www.alterinfos.org/spip.php?article5077>>, consulté le 19 juillet 2013.
- MALDONADO, K. et A. TERVEN (2008). *Los juzgados indígenas de Cuetzalan y Huehuetla. Vigencia y reproducción de los sistemas normativos de los pueblos de la Sierra Norte de Puebla*, Mexico, CONACYT/CIESAS/CDI.
- MARCOS, S. (1988). « Teología india y teología de la liberación. Entrevista a Samuel Ruíz », *La letra ausente, Revista trimestral de micropolítica y subjetividad*, <letraausente.com/indice8/b6texto.html>, consulté le 21 août 2014.
- MARTÍNEZ NOVO, C. (2009). « Introducción », dans C. Martínez (dir.), *Repensando los movimientos indígenas*, Quito, FLACSO, p. 9-38.
- MASFERRER KAN, E. (2009). *Los dueños del tiempo. Los tutunaku de la Sierra Norte de Puebla*, Mexico, Fundación Juan Rulfo.
- MELUCCI, A. (2001). *Challenging Codes. Collective Action in the Information Age*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PARÉ, L. (1975). « Caciquismo y estructura de poder en la Sierra Norte de Puebla », dans R. Bartra et al. (dir.), *Caciquismo y poder político en el México rural*, Mexico, Siglo XXI, p. 31-61.
- RECONDO, D. (2009). *La démocratie mexicaine en terres indiennes*, Paris, Karthala.
- REYES, F. (2005). *La organización independiente totonaca: un proyecto cultural contra la pobreza*, Mexico, Universidad autónoma metropolitana – Unidad Iztapalapa.
- RIVADENEYRA MORALES, S. (2012). *Amargo y global. Café, estado y lucha totonaca en Huehuetla*, Puebla, Thèse de licence, Cholula, Departamento de antropología, Universidad de las Américas.
- VARESE, S. (1994). « Los dioses enterrados : el uso político de la resistencia cultural indígena », dans J. Pérez (dir.), *El arreglo de los pueblos indios: la incansable tarea de reconstitución*, Mexico, Secretaría de Educación Pública/Gobierno del Estado de Chiapas/Instituto Chiapaneco de Cultura, p. 403-457.

DU CONSENSUS DE WASHINGTON À CELUI DU « BIEN-VIVRE » EN ÉQUATEUR

Simon Morin

Reconnu comme une figure contestataire de l'Amérique latine, l'Équateur a connu, depuis l'élection de Rafael Correa en novembre 2006, une importante période d'accalmie politique. À l'enseigne du socialisme du XXI^e siècle, le gouvernement de la « Révolution citoyenne » affirme poursuivre le développement du *buen vivir* (le bien-vivre), comme alternative au Consensus de Washington. Consacré par la Constitution de 2008 en tant que nouvel idéal de société, le bien-vivre a redéfini les impératifs nationaux de développement sur des bases, en principe, plus inclusives et plus respectueuses de l'environnement. Le refinancement des services sociaux a d'ailleurs été au centre de cette redéfinition, qui a rétabli la confiance des électrices et des électeurs envers les institutions publiques et démocratiques.

En effet, tandis que près de la moitié de la population disait ne plus avoir confiance en la démocratie au tournant des années 2000, 79 % se disaient satisfaits du gouvernement Correa en 2010, envisageant l'avenir avec optimisme (Ricard, 2006, p. 23 ; Jameson, 2011).

Loin de faire l'unanimité, cependant, le gouvernement de la « Révolution citoyenne » a vu se manifester de nouveau l'opposition politique à son encontre. D'une part, la droite équatorienne, défaite lors des élections de 2006, continue à s'opposer au projet politique de Rafael Correa, pressant le gouvernement d'accorder une plus grande place aux acteurs du marché. D'autre part, une critique, venue de la gauche, dénonce la stratégie extractiviste du gouvernement, consistant à multiplier les projets d'extraction de ressources naturelles à grande échelle, afin de refinancer, selon le discours officiel, les services publics. En réaction aux conséquences socioenvironnementales de tels projets, plusieurs organisations du mouvement autochtone soutiennent que la poursuite du bien-vivre ne peut se faire au profit d'une majorité sans considération pour l'environnement et les communautés voisines de ces mégaprojets d'extraction (León Trujillo, 2010). Ainsi, bien que Rafael Correa soit parvenu à garantir un nouveau consensus à l'échelle nationale, une mésentente constitutive de l'ordre social équatorien semble s'être affirmée.

Que s'est-il passé pour que la scène politique équatorienne trouve tant de stabilité après une décennie de crises et de contestation ? Comment Rafael Correa a-t-il su imposer un nouveau consensus autour de la notion de bien-vivre et masquer la contestation à son égard ? Quelles sont les interprétations de cette notion qui s'affrontent ?

Dans ce chapitre, nous donnons un aperçu de la notion de bien-vivre, de ses racines étymologiques à son contenu politique en terminant par la discussion dont il est l'objet au sein de la littérature scientifique. Nous abordons ensuite les circonstances dans lesquelles le mouvement autochtone s'est mobilisé au cours des années 1990, afin de mettre en lumière le contexte de crises et de contestation précédant le virage à gauche de l'Équateur. Nous montrons comment Rafael Correa a réussi à accéder au pouvoir par la mise en forme d'un discours mobilisateur de l'opinion publique. Notre attention se porte sur le discours de son gouvernement et, plus particulièrement, sur le sens attribué à la notion de bien-vivre. Nous analysons, pour terminer, la mésentente au cœur de cette notion par la critique du mouvement autochtone face à la question de l'extractivisme.

1. QU'EST-CE QUE LE BIEN-VIVRE ?

Le bien-vivre est un concept tiré de la cosmovision des peuples andins. Il est une traduction française de l'expression *sumak kawsay* en langue quechua et de *suma qamaña* en langue aymara, deux des principales langues parlées par les communautés autochtones de la région des Andes latino-américaines. Il évoque généralement une vision communautariste du vivre-ensemble et de parfaite harmonie avec la nature, renvoyant aux valeurs de partage, de réciprocité, d'égalité et de respect mutuel. Valorisant également l'implication sociale au sein de sa communauté, le bien-vivre amène chaque individu à se percevoir comme partie intégrante d'un tout. Selon l'anthropologue bolivien Xavier Albó, les origines étymologiques et culturelles du *sumak kawsay* et du *suma qamaña* sont évocatrices du sens que nous devons imputer à ces deux expressions. Premièrement, le mot *qamaña* en langue aymara fait référence à un lieu protégé ou à un environnement au sein duquel nous habitons, vivons, nous reposons, nous enracinons et prenons soin les uns des autres. Le mot *qamaña* est d'ailleurs attribué en langue aymara à un abri de berger, protégé du vent afin de pouvoir prendre soin de son troupeau. Le mot *qamaña* est aussi utilisé pour parler de la coexistence harmonieuse avec la nature, la *Pacha mama* (Terre mère), ainsi que de la relation qu'entretiennent les communautés avec elle. Deuxièmement, les termes *suma* ou *sumak* impliquent un sentiment de plénitude. Leur signification dépasse le sentiment de mieux-être en ce que *suma* inclut en soi le plus haut degré de satisfaction possible. Sa traduction latine est donc peu évocatrice de son sens original, d'autant plus que, dans la culture aymara, les relations interpersonnelles sont conçues sur une base horizontale où chacune et chacun se perçoit aux côtés des autres sans compétition (Albó, 2009).

Comme le soutient Simbaña (2011, p. 220), le bien-vivre est un principe sur lequel repose l'organisation de la vie en communauté. Il inspirait, à l'époque des États précolombiens, la vie des communautés autochtones jusqu'aux sociétés dans leur ensemble. Conséquence de la colonisation, cependant, il n'a été conservé qu'au sein des familles et de différentes communautés de la région andine. Le bien-vivre n'a ainsi été politisé qu'au cours des années 1990 par les organisations du mouvement autochtone en tant que perspective ethnocivilisatrice. Ce principe, qui n'était alors qu'une référence culturelle, est donc devenu un des puissants référents d'opposition au Consensus de Washington. En réponse à la politique d'ouverture des marchés, de privatisation et de dérégulation économique, le bien-vivre s'est imposé comme une alternative au modèle de développement dominant. Dans le cas équatorien, les propositions se

sont déplacées « de la question économique à la question agraire et de la question de la souveraineté alimentaire à celle de la réforme agraire comme condition indispensable pour assurer un modèle économique contraire à celui proposé par le capitalisme » (Simbaña, 2011, p. 221).

2. LE CONTEXTE NÉOLIBÉRAL D'UNE MOBILISATION AUTOCHTONE (IN)FRUCTUEUSE

Contraint d'adopter des politiques d'ajustement structurel dès la première moitié des années 1980 en raison de son fort endettement extérieur, l'Équateur perd quasi complètement le contrôle de son économie au tournant des années 2000 (Ricard, 2006). Face à l'impérieux besoin de devises étrangères pour assurer le service de sa dette, l'État prend d'importantes mesures de restructuration économique pour rétablir la situation : promotion agressive des exportations ; régime d'austérité et de discipline fiscale ; libéralisation des frontières au commerce ; flexibilisation du marché de l'emploi ; privatisation des services publics. Ces mesures ont pour objectif de stimuler la croissance économique et la prospérité collective. Le marché, estime-t-on parmi les décideurs politiques équatoriens, est le meilleur instrument pour la redistribution de la richesse, car la concentration du capital encourage l'investissement et la création d'emplois à l'échelle nationale (Ricard, 2006).

Or, loin de relancer la croissance économique et de garantir la prospérité, les principales mesures mises en œuvre se traduisent plutôt par une hausse phénoménale de la pauvreté (Ricard, 2006). Par exemple, l'indice de pauvreté du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) augmente de 160 % entre 1996 et 1999, laissant 6 personnes sur 10 en situation de difficultés quotidiennes pour s'alimenter (Ricard, 2006, p. 47-48). De plus, l'écart entre les attentes de la population et la situation dans laquelle se trouvent une majorité d'individus se traduit par une mobilisation sociale sans précédent en Équateur, plaçant le pays au deuxième rang des États latino-américains pour le nombre de manifestations au cours des années 1990 (Ricard, 2006).

Regroupé autour de la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur (CONAIE)¹, le mouvement autochtone est l'un des principaux acteurs de la mobilisation sociale au cours de cette décennie. Revendiquant principalement le droit à la reconnaissance, l'accès égal aux services publics et le droit à la terre à un prix juste et équitable, le mouvement est l'instigateur d'au moins sept mobilisations d'envergure à l'échelle nationale, réussissant à obtenir de nombreuses réformes politiques importantes (León Trujillo, 2010). En mai 1994, la Mobilisation pour la vie, lancée par ce regroupement, paralyse quasi complètement l'activité économique du pays, pressant suffisamment les autorités publiques pour obtenir d'elles une réponse favorable à ses revendications, notamment l'instauration d'un système d'éducation bilingue et la considération de la CONAIE comme représentante officieuse des intérêts indigènes et paysans du pays (León Trujillo, 2010). La participation active du mouvement à la destitution du président Abdala Bucaram, en 1997, permet également à ses militantes et à ses militants de faire introduire la notion de nations autochtones dans le texte de la Constitution de 1998.

Toutefois, malgré ses avancées et ses acquis, le mouvement autochtone ne parvient pas à transformer les bases économiques du pays, qui s'inspirent du néolibéralisme depuis 1982. En 2000, alors que le président Jamil Mahuad vient de dollariser l'économie pour mieux répondre aux exigences des institutions financières internationales, le mouvement est l'un des principaux protagonistes du coup d'État à son encontre, fomenté par la junte militaire de Lucio Gutierrez. Néanmoins, une fois la junte dissoute par le général Mendoza, l'influence politique du mouvement autochtone s'amointrit considérablement. C'est pourquoi, lorsque Lucio Gutierrez décide d'accéder au pouvoir par les urnes en 2002, en se présentant comme le leader des nombreux oubliés du Consensus de Washington, la CONAIE appuie publiquement sa candidature pour lui assurer un soutien populaire. Malheureusement, loin de respecter ses engagements, Gutierrez préfère renouer les bonnes relations de l'État équatorien avec Washington et les élites économiques du pays plutôt que d'entreprendre de sérieuses réformes socioéconomiques comme le souhaitaient les organisations autochtones (León Trujillo, 2010).

1. La CONAIE regroupe les deux principales fédérations régionales du pays, soit la Confédération des nationalités indigènes de la région des Andes (ECUARUNARI) ainsi que la Confédération des nationalités indigènes de l'Amazonie équatorienne (CONFENIAE).

Ainsi, en plus de voir leurs espoirs de réformes socioéconomiques s'estomper, les organisations autochtones assistent, impuissantes, à la démobilisation du mouvement. D'une part, pour avoir participé au coup d'État, le mouvement a perdu son image de promoteur de la démocratie auprès de la population. De plus, la cooptation des représentants autochtones au sein de l'appareil d'État fait souffrir ses organisations du préjugé défavorable selon lequel elles ne défendent que l'intérêt de leurs leaders (León Trujillo, 2010, p. 67). D'autre part, en raison de divergences d'opinion et d'intérêts contradictoires entre les organisations du mouvement, celui-ci est confronté à sa dissolution dans la région de l'Amazonie. En effet, certains groupes de dirigeants de la CONFENIAE ont continué à entretenir de bonnes relations avec le gouvernement de Gutierrez, alors que la CONAIE s'en dissociait (León Trujillo, 2010). Par conséquent, la capacité de mobilisation des organisations autochtones s'en trouve grandement affectée, ne parvenant plus à mobiliser autant l'attention que par le passé. D'ailleurs, en 2006, la participation du mouvement autochtone à l'élection de Rafael Correa est des plus infimes. La CONAIE ne se rallie finalement à sa candidature qu'au second tour de la campagne, ayant préféré présenter son propre candidat au premier tour (León Trujillo, 2010).

3. LE RÉCIT D'UN VIRAGE À GAUCHE EN ÉQUATEUR

L'élection de Lucio Gutierrez, en 2002, ne se traduit pas par l'adoption d'importantes réformes sociales en Équateur. Au contraire, sa décision de poursuivre avec les mesures d'ajustement structurel ranime le Consensus de Washington et perpétue le mécontentement de la population équatorienne. La contestation sociale se poursuit d'ailleurs à l'échelle nationale pour aboutir à la rébellion des *forajidos* (hors-la-loi) dans les rues de Quito en avril 2005. Ce soulèvement, qui durera une dizaine de jours, est l'œuvre de quelques milliers de manifestants, provenant de la classe moyenne, dénonçant au nom de la citoyenneté la détérioration du système politique national et la corruption de ses élites. La force du mouvement réside, dit-on, dans la participation ouverte de plusieurs secteurs de la société civile, dont les mécanismes d'action reposent sur le concept de l'autoconvocation (Corten, Huart et Peñafiel, 2012, p. 77). En plus d'instituer un nouveau discours de refondation nationale, la rébellion marque une profonde rupture dans l'imaginaire populaire entre les

représentants de l'ordre établi et la population. Le sobriquet de *forajidos* est sans doute le meilleur exemple que nous pouvons offrir à ce sujet. Attribuée par Lucio Gutierrez pour exprimer son mépris à l'endroit des manifestants et leur nier toute légitimité, l'étiquette est reprise par le mouvement dans un sens positif. En effet, « le discrédit à l'égard de [Gutierrez] était déjà si grand, que ce qualificatif, en étant diffusé par la presse [général] une identité commune de l'opposition civique non partisane qui commença alors à dire : “Nous sommes tous des hors-la-loi” » (Flor Francisco, 2005, cité dans Corten, Huart et Peñafiel, 2012, p. 77).

La rébellion des *forajidos* offre également une tribune inespérée à Correa et lui permet de s'imposer comme la figure antagonique de l'opposition politique en Équateur. Professeur d'économie à l'Université de San Francisco de Quito à l'époque, Correa fait connaître ses prises de position critiques, lors des altercations de 2005, à l'endroit du Consensus de Washington, responsable, à son avis, des conditions socioéconomiques désastreuses du pays (Flor Francisco, 2005, cité dans Corten, Huart et Peñafiel, 2012). Comme il est associé publiquement aux manifestants lors de la rébellion, ses prises de position lui valent d'être nommé à la tête du ministère des Finances une fois Lucio Gutierrez démis de ses fonctions par l'Assemblée nationale. En raison de ses désaccords avec le président intérimaire, Alfredo Palacio, il n'occupera ce poste que pendant un court laps de temps, soit du 20 avril au 8 août 2005. Ayant pour mandat de mettre l'accent sur le refinancement des services publics, Correa cherche à se réappropriier la rente pétrolière imputée au service de la dette par les institutions financières internationales. Son objectif est d'inverser la répartition des revenus pétroliers de manière à ce que 80 % des fonds publics soient dédiés à l'investissement social et que le 20 % restant serve au remboursement de la dette. Sous la menace de la Banque mondiale de limiter l'accès de l'Équateur au marché de l'emprunt, le président intérimaire retire son soutien à Correa, qui démissionne aussitôt, préférant se présenter aux élections présidentielles pour transformer définitivement le modèle économique imposé depuis l'extérieur. Son association à la rébellion des *forajidos* et sa démission quelques mois plus tard font de lui une figure antagonique de l'opposition au Consensus de Washington et à l'élite équatorienne complice de sa mise en œuvre.

La rébellion des *forajidos* s'avère également, *a posteriori*, être un moment fondateur du récit au sein duquel Rafael Correa et les membres de sa formation politique, Alianza País, s'insèrent. En ouvrant le débat public autour d'un discours de refondation nationale, le soulèvement fonde le caractère populiste du discours d'Alianza País. En effet, en

présentant la rébellion comme le début d'une ère nouvelle dans ses discours, Rafael Correa exploite la figure du peuple afin d'asseoir la légitimité de son mouvement. Par exemple, lors des élections présidentielles de 2006, il prend pour thème de campagne celui de la « révolution citoyenne » sous la promesse de tenir une Assemblée constituante, renvoyant ainsi au sentiment d'autoconvocation des manifestants de 2005. Le slogan plus actuel de son gouvernement, selon lequel *La Patrie est désormais l'affaire de tous!*, véhicule aussi cette idée que le peuple est maintenant maître de sa propre destinée. Un ensemble de références historiques est d'ailleurs mobilisé pour ancrer ce discours. À titre illustratif, le programme de gouvernement du Mouvement PAIS 2007-2010 situe l'avènement de la révolution citoyenne dans le cadre du bicentenaire de l'indépendance équatorienne, qui célèbre l'indépendance de la nation face à l'envahisseur espagnol. Le plan fait aussi écho au Forum social des Amériques, tenu à Quito en 2004. Le sous-titre du document est *Parce qu'un autre pays est possible!*, sous-entendant que le processus de transformation politique en Équateur est celui des mouvements sociaux et des organisations de la société civile équatorienne (Alianza País, 2006).

Parallèlement à cette mise en scène populiste, le discours d'Alianza País fait de Rafael Correa et de son gouvernement les adjutants du peuple dans la défense de ses revendications les plus légitimes. Dans la suite logique des événements de 2005, le discours officiel inscrit le virage à gauche équatorien au sein d'une trame historique révolutionnaire. L'exemple le plus probant est l'association entretenue entre la révolution citoyenne et la révolution alfariste (du nom du général Eloy Alfaro, 1842-1912) au XIX^e siècle. Le saut historique est pour le moins étonnant, mais tout comme cette révolution libérale, ayant eu lieu de 1895 à 1912, la révolution citoyenne s'oppose, dit-on, à une élite conservatrice, dont les intérêts sont à l'opposé de ceux du peuple. La révolution citoyenne cherche, par exemple, à libérer l'économie équatorienne du dogme néolibéral plutôt que de laïciser l'État comme l'a fait la révolution libérale. Le lien entre Eloy Alfaro, leader de la révolution libérale, et Rafael Correa est aussi patent. Par exemple, le ministère des Affaires extérieures et de la Mobilité humaine a publié un cahier grand public en l'honneur d'Alfaro dans lequel l'ex-président est dépeint comme un homme au courage surhumain ayant tout sacrifié pour la nation équatorienne. Ce cahier se termine, toutefois, sans explication, par un portrait de Rafael Correa le poing levé, signifiant que la révolution alfariste continue sous le leadership d'un nouvel homme de

confiance (Ministerio de Relaciones exteriores, 2012). Une des décisions marquantes pour ancrer cette filiation est également celle de tenir l'Assemblée constituante de 2007-2008 à Montecristi, lieu de naissance de l'ex-président Alfaro.

4. L'INSTITUTIONNALISATION DU BIEN-VIVRE COMME PROJET DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

Lors de la campagne électorale de 2006, Rafael Correa mise sur l'opposition politique entre le peuple et l'ancienne élite au pouvoir pour remporter la présidence. En s'identifiant à la rébellion des *forajidos* par le thème de campagne de la révolution citoyenne, il amène la population à choisir entre son projet politique révolutionnaire et le néolibéralisme d'une élite corrompue, dont l'instabilité des dernières années marque toujours l'imaginaire collectif. Afin de pousser un peu plus loin son discours de changement social, le Mouvement PAIS se réclame du bien-vivre, qu'il définit comme nouvel objet de désir collectif. Conçu pour atteindre la majorité de la population interpellée par la question autochtone au cours des dernières années, le bien-vivre conjugue différentes oppositions à l'ordre établi, faisant converger les revendications sociales des organisations syndicales, autochtones, féministes, émigrantes, écologistes, étudiantes, professionnelles, etc. Par exemple, le Plan de gouvernement du Mouvement PAIS 2007-2010 indique que le bien-vivre est la manifestation de la volonté du peuple équatorien à redéfinir le vivre-ensemble d'une manière plus inclusive.

Les moyens et les instruments que nous cherchons à nous donner doivent nous amener à une fin partagée collectivement : un « bien vivre » en harmonie avec la nature. Se voulant une proposition inclusive, il s'agit de penser les secteurs populaires, les dépossédés et les marginalisés non seulement comme des sujets passifs de l'histoire, mais comme protagonistes de ce processus de changement, afin qu'ils puissent s'emparer du présent et du futur (Alianza País, 2006, p. 11).

Une fois investi de ses pouvoirs, Rafael Correa institutionnalise la notion de bien-vivre au sein du Plan national de développement 2007-2010 pour une révolution citoyenne, visant à définir un modèle de développement qui valoriserait l'extension des libertés citoyennes. Néanmoins, le bien-vivre ne s'impose pleinement que lors

des travaux de l'Assemblée constituante de Montecristi. En effet, ayant alors été érigé comme nouvel idéal de société, le bien-vivre devient le point de départ d'une réflexion commune à la construction d'une société postdéveloppementiste qui n'est plus à la recherche, dit-on, de la croissance économique à tout prix. Selon Catherine Walsh (2009), le modèle proposé, au sein de la nouvelle Constitution, peut être identifié à un triangle relationnel entre le droit de la nature, le bien-vivre et le régime de développement. Par exemple, le chapitre constitutionnel, *Derechos del Buen Vivir* (Droits du bien-vivre), établit un certain nombre de droits fondamentaux, dont le droit à l'eau et à l'alimentation, le droit de vivre dans un environnement sain, le droit de communiquer librement et d'obtenir tout aussi facilement de l'information, et le droit de s'épanouir dans sa propre culture en conservant son identité. En d'autres termes, les implications du bien-vivre redéfinissent les impératifs de développement national. C'est la raison pour laquelle le Plan national de développement 2007-2010 est renommé, après l'adoption de la nouvelle Constitution, « Plan national de développement pour le bien-vivre ».

Dans les sections qui suivent, nous présentons les trois principales caractéristiques de l'institutionnalisation du bien-vivre en tant que modèle de développement, soit le développement interculturel et plurinational, le développement durable et le développement humain.

4.1. LE DÉVELOPPEMENT INTERCULTUREL ET PLURINATIONAL

Une première caractéristique intrinsèque de la notion de bien-vivre est celle de s'allier à la volonté historique des communautés autochtones de faire partie des États nationaux dans le respect de leurs différences. En effet, le développement s'est fait depuis la colonisation sur une base homogénéisante selon le principe qu'à chaque nation correspond un État. Suggérant plutôt une vision intégrale du devenir ensemble, le bien-vivre tente de trouver l'unité dans la diversité (Albó, 2009 ; Simbaña, 2011). Il prône la mise en œuvre d'un développement interculturel et plurinational, véhiculant la nécessité d'une société qui, plutôt que d'exclure ce qui est différent et en contradiction avec sa propre logique, tend à définir une troisième voie. La création d'un lieu de rencontre propice à l'interculturalisme et d'échanges entre cultures de manière équitable et égalitaire est une des finalités du bien-vivre (Albó, 2009 ; Simbaña, 2011). De ce point de vue, l'échange ne doit pas être pensé en termes ethniques, mais à partir de la relation de respect mutuel exigeant la

communication et l'apprentissage des personnes et des groupes entre eux de par leurs connaissances, leurs valeurs, leurs traditions, leurs logiques et leurs rationalités distinctes (Walsh, 2009, p. 41). Ainsi, le bien-vivre s'inscrit dans la nouvelle Constitution équatorienne, tout comme dans celle de 1998, par la reconnaissance du concept de nationalité, défini comme étant de vastes groupes d'appartenance ethnoculturelle dont l'existence précède celle de l'État moderne équatorien. La notion de nationalité en Équateur dépasse l'appartenance civile à un État et reconnaît ainsi les 14 nationalités autochtones et le peuple métis montubios, qui compte plus de 1400 communautés, situées pour la plupart sur la côte pacifique équatorienne.

Le caractère plurinational de la société équatorienne est également reconnu dans la Constitution de 2008. Xavier Albó (2009) soutient à ce sujet que le plurinationalisme apporte la considération d'une loyauté multiple à l'intérieur d'un social décentralisé que le bien-vivre tend à unifier dans sa diversité. Par exemple, le régime du bien-vivre précise à l'article 340 de la Constitution que le Plan national de développement doit s'inscrire dans un système national décentralisé de planification participative, guidé par les principes d'universalité, d'égalité, d'équité, de progrès, d'interculturalisme, de solidarité et de non-discrimination (SENPLADES, 2008). La mise en place d'un système d'éducation interculturelle bilingue, d'un système de santé indigène, d'une administration de la justice autochtone, de l'autogouvernance dans des circonscriptions territoriales interculturelles ainsi que la reconnaissance du quechua comme langue officielle des échanges interculturels sont des exemples des mesures mises en œuvre par l'État équatorien pour en arriver à la société du bien-vivre.

4.2. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comme le soutient Alberto Acosta (2010), le caractère évolutionniste du développement impose la nécessité de la croissance économique, obligeant à transformer et à détruire de façon généralisée le milieu naturel et les rapports sociaux dans lesquels la production s'insère. De l'avis de Catherine Walsh, cet impératif d'accumulation prend racine dans la tradition occidentale de la « bonne vie » qui se définit par la possession et la poursuite de biens matériels, séparant les êtres humains de l'environnement qu'ils habitent. Partant plutôt de croyances animistes, les communautés autochtones entretiennent une tout autre relation avec la nature. Le bien-vivre promeut « la communion entre la nature et les

êtres humains dans leur manière de concevoir et de construire la vie à partir de la complémentarité, de la mise en relation des êtres et de la solidarité comme éthique de coexistence» (Walsh, 2009, p. 214).

Par exemple, au sein de la nouvelle Constitution, la notion de bien-vivre s'inscrit dans sa conception juridique biocentrique, qui fait de la nature un sujet de droit équatorien au même titre qu'un ou une citoyenne. En effet, comme le souligne Gudynas, la Constitution reconnaît le droit à la nature d'être respectée intégralement. L'article 72 stipule que la *Pacha mama* a le droit à l'existence dans le maintien et la régénération de ses cycles de vie, tandis que l'article 73 va jusqu'à garantir son droit à la restauration intégrale de son environnement en considération des abus actuels et passés à son endroit (Gudynas, 2009, p. 50). La Constitution reconnaît, de plus, le droit des citoyens à vivre dans un environnement sain, liant la dégradation de l'environnement à la marginalisation historique des communautés autochtones (Gudynas, 2009).

En tant que perspective de développement, le bien-vivre fonde la nécessité de considérer l'économie non plus comme une entité fonctionnant en circuit fermé entre les producteurs et le marché, mais comme un circuit ouvert, dépendant de la nature. Dans cette perspective, la nature représente une valeur en soi pour les ressources qu'on en extrait, mais aussi pour les conditions vitales qu'elle fournit telles que la température, la pluie, les saisons, etc. (Gudynas, 2009). Selon Acosta (2010), cette redéfinition de la valeur de la nature implique de recentrer l'importance que l'on accorde au bien-être matériel, mais surtout celle que l'on accorde à la technologie dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, le bien-vivre véhicule l'idée qu'il faut avant tout s'adapter à la nature en redéfinissant notre mode de vie. Il ne rejette pas la technologie, mais il cherche plutôt à y investir en ne perdant pas de vue qu'elle doit être déterminée en fonction des nécessités sociales et environnementales. «Promouvoir le développement durable signifie consolider le progrès technologique jusqu'à la croissance de l'efficacité économique comme niveau de production déterminé utilisant le moins de ressources possible» (SENPLADES, 2008, p. 475).

De pair avec cet objectif de respect de l'environnement, le Plan national de développement pour le bien-vivre se propose de transformer la matrice productive de l'Équateur. Critique de la situation de l'Équateur au sein de l'économie-monde capitaliste, le plan propose de travailler au développement d'une économie à haute valeur ajoutée afin que les exportations ne reposent plus exclusivement sur les ressources

naturelles. Le plan compte ainsi réduire sa dépendance au pétrole par le développement d'autres sources d'énergie, au cœur de la création d'emplois (2008).

4.3. LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Le bien-vivre présuppose que les libertés, les opportunités et les capacités des individus s'accroîtront de façon à obtenir une société respectueuse de la nature où chacun sera perçu comme un être universel et unique. Au sein du Plan national de développement pour le bien-vivre, le Secrétariat national de planification et de développement (SENPLADES) appuie cette définition sur le concept de développement humain. Issu des réflexions d'Amartya Sen (un économiste indien), le concept de développement humain repose ici sur la prémisse selon laquelle le développement ne doit pas seulement chercher à optimiser la croissance économique, mais doit prendre en compte des indices ciblant davantage la réalité des populations (SENPLADES, 2008). Partant de l'idée que le développement ne dépend pas de l'État et des structures organisationnelles, mais des individus que ces institutions cherchent à appuyer, l'objectif du développement humain est d'assurer l'essor des capacités des individus afin que chacun puisse poursuivre son développement. La société s'en trouvera nécessairement gagnante, car, comme le soutient Sen, le dynamisme d'un tel modèle renvoie à la complémentarité des libertés. Par exemple, la liberté de lire et d'écrire renforce la liberté d'expression, qui à son tour renforce les libertés civiles de toute la population (SENPLADES, 2008). Critique de l'importance donnée à la croissance économique comme finalité économique, Sen soutient que la croissance est un moyen parmi d'autres de lutter contre les composantes de la pauvreté. Celles-ci ne se réduisent pas à un manque de revenu, mais plutôt à un manque de capacités, manque qui se traduit par la malnutrition, l'analphabétisme et l'exclusion sociale (SENPLADES, 2008). Le bien-vivre constitue donc, comme le soutient Ramirez, un ensemble de garanties individuelles afin de propulser le développement de la société entière (SENPLADES, 2008). C'est pourquoi d'importantes politiques sociales dans les domaines de la santé et de l'éducation sont mises en œuvre dans la foulée du bien-vivre afin d'enrayer la pauvreté. Les dépenses sociales passent, par exemple, d'environ 5 % du PIB en 2006 à plus de 14 % en 2012 (SENPLADES, 2012, p. 26). Ces mesures ont permis de réduire substantiellement la pauvreté, en plus de répartir plus équitablement la richesse parmi la population. À titre d'exemple,

l'indice de développement humain (IDH) de l'Équateur a augmenté de 0,672 en 2006 à 0,694 en 2012, tandis que le coefficient de Gini (qui mesure l'inégalité des revenus au sein d'une population) a baissé de 0,83 en 2006 à 0,79 en 2010 (SENPLADES, 2012).

Étendard de la souveraineté nationale, le bien-vivre est aussi le leitmotiv de Rafael Correa pour s'opposer à l'ingérence des institutions financières internationales par l'imposition d'ajustements structurels. Le gouvernement corréiste a ainsi décidé de poursuivre l'œuvre engagée avec la mise sur pied d'une Commission pour la vérification intégrale de l'endettement public (CAIC) afin d'étudier la composition et l'historique de la dette étrangère du pays. Constituée de 12 membres provenant des mouvements sociaux et des ONG équatoriennes ainsi que de 6 membres issus de campagnes internationales pour l'annulation de la dette du tiers-monde et de 4 représentants de l'État, la Commission en arrive à la conclusion que la totalité de la dette commerciale de l'Équateur a été contractée de manière illégale ou illégitime. C'est ce qui amène Correa à déclarer l'Équateur en défaut de paiement volontaire, refusant de rembourser 70 % des bons d'emprunt du pays. Au final, la somme dédiée au service de la dette extérieure passe de 24 % de son PIB en 2006 à environ 7 % en 2011.

5. LES CONTRADICTIONS DU BIEN-VIVRE

Malgré le changement de paradigme proposé par Alianza País en remplacement du développement, la simple introduction du bien-vivre dans la Constitution nationale n'a pas transformé la place de l'Équateur au sein du système-monde capitaliste (Acosta, 2010). Au contraire, la structure de production nationale demeure tournée vers les exportations de matières premières (SENPLADES, 2012). Ainsi, au même titre que dans des États considérés comme capitalistes, le développement en Équateur se poursuit sur la base de l'extractivisme (Gudynas, 2009). L'Équateur intensifie même cette tendance en multipliant les projets d'extraction avec la participation de l'État. Par exemple, la production pétrolière des entreprises étatiques passe d'environ 45 millions de barils de pétrole en 2005 à plus de 120 millions en 2011 (SENPLADES, 2012). En plus de la production pétrolière, de nouveaux secteurs d'activité sont ouverts à l'extractivisme, plus particulièrement le secteur minier. De nouveaux projets tels que Mirador, Fruta del Norte, Panantza San Carlos, Río Blanco et Quimsacocha sont mis en œuvre dans la région amazonienne du pays, riche en ressources naturelles (Acosta, 2010 ; Lavaud, 2010). Le

gouvernement de Rafael Correa fait aussi approuver, en janvier 2009, une nouvelle loi sur les mines faisant appel aux multinationales étrangères pour mettre en valeur des gisements que le pays ne peut exploiter seul, faute de disposer de la technologie nécessaire (Lavaud, 2010, p. 105).

À l'échelle régionale, cette tendance se manifeste par l'adhésion de l'Équateur à l'Initiative d'intégration de l'infrastructure régionale sud-américaine (IIRSA), financée principalement par le Brésil, dans l'optique d'intensifier le commerce régional, mais surtout de faciliter l'exportation des matières premières vers les marchés internationaux. Par exemple, le projet Manta-Manaus tente de relier les côtes brésilienne et équatorienne par un gigantesque corridor multimodal qui permettrait au Brésil et à l'Équateur d'acheminer beaucoup plus facilement leurs ressources naturelles vers la côte du Pacifique en vue de leur exportation vers la Chine, cœur de la croissance économique mondiale (Lavaud, 2010).

D'un point de vue socioenvironnemental, le bien-vivre est questionné par l'extractivisme face aux nombreuses conséquences qu'il occasionne. Selon Jean-Pierre Lavaud, les conséquences environnementales des entreprises extractivistes se constatent, notamment, par le tarissement de sources d'eau potable pour les animaux et les populations, la contamination des sols rendus infertiles par les déchets pétroliers ou miniers, la pollution de l'air et la progression de différentes maladies graves (Lavaud, 2010). Les activités extractives se traduiraient également par trois principales conséquences pour les communautés avoisinantes : premièrement, le manque de participation à la gestion de l'environnement par les populations locales ; deuxièmement, l'accaparement des territoires pour la prospection et l'exploitation des ressources ; et, dernièrement, la criminalisation de la contestation, observable par les plus grands effectifs militaires mobilisés dans la région de l'Amazonie (Lavaud, 2010).

6. LE RENOUVELLEMENT DE LA MÉSENTENTE SOCIALE

En réaction, les mouvements autochtone et écologiste accusent le gouvernement de Rafael Correa de tenir un double discours sur le bien-vivre. Premièrement, comme le défend la CONFENIAE, le bien-vivre est inconciliable avec une politique extractiviste. La poursuite de cette stratégie révèle, à son avis, le caractère néolibéral et impérialiste du

gouvernement en place. En effet, bien que critique des ajustements structurels, Correa ne questionne aucunement l'IIRSA, qui pourtant facilite et encourage l'exportation des matières premières. À leur avis, la stratégie de développement d'Alianza País bafoue les droits de la nature et est incapable de préserver le patrimoine naturel national.

Un des exemples les plus révélateurs à ce sujet est l'Initiative Yasuní-ITT. Proposée en 2007 par Rafael Correa, l'initiative visait à protéger de tout projet d'exploitation pétrolière le bloc Ishpingo-Tambococha-Tiputini (ITT), une zone bien délimitée du parc national Yasuní en Amazonie, déclaré patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1989. Zone du parc contenant la plus grande biodiversité de la région, en plus d'être le milieu de vie des peuples Tagaeri et Taromenan y vivant en isolement volontaire, le bloc ITT renfermerait 20 % des réserves pétrolières du pays. L'Initiative proposait de préserver cette zone en échange d'une contribution de 3,6 milliards de dollars de la part de la communauté internationale et particulièrement des pays développés, principaux pollueurs de la planète. Le montant demandé représentait la moitié de la valeur monétaire du pétrole sous terre, laissant la moitié de la responsabilité à la charge du peuple équatorien. Cette initiative aurait permis, selon les autorités nationales, d'éviter l'émission de 407 millions de tonnes de gaz carbonique et correspondait, selon Rafael Correa, à la réalisation de la société du bien-vivre.

Cependant, face à l'inaction de la communauté internationale, Rafael Correa et Alianza País ont commencé à évoquer une solution de rechange, avançant que dans l'éventualité d'une non-participation financière de la part de la communauté internationale, le gouvernement se verrait dans l'obligation d'aller de l'avant avec l'exploitation du bloc ITT. C'est ainsi qu'en août 2013, Correa a autorisé l'exploitation de ce gisement, qualifiant le pétrole s'y trouvant de ressource stratégique pour le développement national (Acosta, 2010 ; Dávalos, 2013).

Au contraire, la proposition des peuples indigènes a toujours été celle de la préservation de l'environnement, de l'usage et de l'approvisionnement conscient des ressources naturelles, de la défense et de la protection de notre Terre mère et celle du vivre-ensemble en harmonie entre les êtres humains et la nature ; un équilibre qui permet de pratiquer dans les faits, et non seulement dans le discours, le vrai « bien vivre », comme le démontre notre histoire millénaire (CONFENIAE, 2013).

De l'avis de Humberto Cholango, président de la CONAIE, l'exploitation du bloc ITT est contraire à la Constitution du bien-vivre, car, en plus de ne pas respecter les droits de la nature, elle ne respecte pas le

droit des communautés qui y vivent. L'article 57 de la Constitution stipule que les territoires des peuples en isolement volontaire sont des possessions ancestrales irréductibles et intangibles, et qu'aucun type d'activité extractive n'y sera permis. C'est pourquoi Cholango affirme qu'en « finir avec le Yasuní était en finir avec le bien-vivre » (CONFENIAE, 2013).

Selon Pablo Dávalos (2013), le discours de Rafael Correa instrumentalise la notion de bien-vivre en soutenant que la rente extractive permettra de financer le développement et la redistribution de la richesse par la mise en œuvre de services sociaux. Par exemple, à la suite de la décision de Rafael Correa d'aller de l'avant avec l'extraction du bloc ITT, son gouvernement fait la promotion du bien-vivre amazonien dans le développement d'habitations du millénaire et l'investissement dans les services de santé et d'éducation. Cependant, comme le soutient Dávalos (2013), la rente extractive ne permet pas le refinancement des services sociaux. En effet, en vertu des règles fiscales, toutes les dépenses récurrentes de l'État ne peuvent être assumées par des revenus qui ne le sont pas. Comme les redevances liées à l'extraction des ressources naturelles varient en fonction des cours du marché, elles ne peuvent être utilisées pour refinancer les services sociaux. L'article 286 de la Constitution stipule à ce titre que

les finances publiques, à tous les niveaux de gouvernement, seront conduites dans une perspective du long terme, responsable et transparente, afin d'assurer la stabilité économique. Les dépenses permanentes seront ainsi financées par des revenus permanents. Les dépenses permanentes pour la santé, l'éducation et la justice seront prioritaires. Elles ne pourront être financées avec des revenus non permanents que dans des situations exceptionnelles (Dávalos, 2013, p. 13).

Cela signifie que la rente extractive ne peut être utilisée pour assurer le refinancement des services sociaux. Certes, elle peut être utilisée pour permettre la construction d'hôpitaux et d'écoles, mais pas pour embaucher du personnel. C'est pourquoi le gouvernement de Rafael Correa n'a pas investi de manière significative dans le développement d'infrastructures en santé et en éducation. Le refinancement des services publics provient plutôt, selon Dávalos, de l'augmentation de l'impôt sur le revenu, qui est passé de 445,1 millions de dollars américains en 2000 à 3 312,1 millions en 2012, représentant désormais 24 % des revenus fiscaux de l'État (Dávalos, 2013, p. 7).

La rente pétrolière n'est pas non plus utilisée pour enrayer la pauvreté. Comme le montre Dávalos (2013), elle sert plutôt à subventionner les prix des combustibles et à financer la construction

d'infrastructures publiques s'inscrivant dans le cadre de l'IIRSA. En effet, bien qu'étant un pays exportateur de pétrole, l'Équateur importe des combustibles qu'il subventionne pour réduire leur coût à la consommation. Cette subvention profite essentiellement à la classe moyenne, principale consommatrice d'essence et de mazout. C'est la raison pour laquelle la consommation des ménages a augmenté significativement au cours des dernières années en Équateur. Qui plus est, la rente pétrolière a permis le financement d'infrastructures publiques, particulièrement dans les domaines du transport (autoroutes, aéroports, ports et chemins), de l'énergie électrique et le secteur des hydrocarbures. Cependant, comme le soutient Dávalos (2013), les infrastructures construites entre 2007 et 2012 ont obéi à une logique transnationale. En effet, la majeure partie des investissements est liée à l'expansion des projets extractivistes et à l'intégration territoriale des zones extractives aux points d'expédition internationale, ce qui correspond aux axes multimodaux d'intégration de l'IIRSA.

Par ailleurs, le gouvernement Correa oppose les activités extractives de l'État à celles des entreprises étrangères afin de soutenir que l'extraction étatique se fera en accord avec le bien-vivre plutôt que d'appuyer ses prétentions de respect de l'environnement sur des études scientifiques. Ainsi, le gouvernement affirme que malgré l'exploitation du bloc ITT, par exemple, 99,9 % du Yasuní demeurera intact en raison de l'utilisation des technologies de pointe que fera l'État pour extraire les ressources. Il oppose à cette responsabilité de l'État le désastre causé par les activités de la compagnie Texaco Petroleum, laquelle a déversé, de 1964 à 1990, ses déchets pétroliers dans des fosses à ciel ouvert, contaminant ainsi les sols et les rivières. Ce désastre environnemental a donné naissance à la campagne internationale *La mano sucia de Chevron* (La main sale de Chevron) au terme de laquelle la compagnie a été condamnée à payer plus de 9 milliards de dollars en dommages et intérêts à l'Équateur.

7. LE BIEN-VIVRE COMME RECADRAGE DE LA MOBILISATION AUTOCHTONE ?

Depuis le retour à la démocratie en 1979, la scène politique équatorienne a connu plusieurs convulsions. Traversé par les revendications ethnoculturelles et l'opposition aux politiques d'ajustement structurel, l'Équateur a vu l'avènement d'un virage à gauche renouveler le consensus social parmi une majorité de la population. Sans pour autant parvenir à faire l'unanimité, la contestation semble désormais se manifester autour de

la question de l'extractivisme, mobilisant la notion de bien-vivre comme point focal de la mésentente. Comme l'illustre le cas Yasuní-ITT ainsi que l'opposition au gouvernement de plusieurs autres communautés, les relations restent tendues.

Il y a fort à parier cependant que l'opposition du mouvement autochtone ne parviendra pas à délégitimer le discours du gouvernement sur la seule question de l'extractivisme. La popularité de Rafael Correa atteint en effet des sommets inégalés depuis le retour à la démocratie en 1979, alors que le candidat du Mouvement populaire démocratique, Alberto Acosta, cherchant à traduire la critique antiextractiviste sur la scène politique, a récolté moins de 5 % d'appui aux dernières élections présidentielles de février 2013. La mobilisation du bien-vivre parmi le mouvement autochtone semble, de plus, réaffirmer la division historique entre ses organisations de la région andine et celles de la région amazonienne plutôt que de générer toute unité du mouvement national. À ce sujet, il faut souligner que la relation entretenue avec l'État est fort différente d'une région à l'autre. Le sens attribué à la notion de bien-vivre ne peut que recouvrir des demandes différentes et divergentes à certains points de vue. Dans la région andine, les populations autochtones se définissent davantage sur la base de communautés paysannes. Leur relation avec l'État s'est d'ailleurs construite par la tentative d'inclusion de l'État qui s'est faite, au cours des années 1970 et 1980, par la redistribution des terres agricoles et l'accès donné aux ressources de l'État. Dans la région de l'Amazonie, au contraire, les relations entre les communautés autochtones et l'État ont été quasi inexistantes jusqu'à la fin des années 1960. Les communautés indigènes étaient livrées à elles-mêmes, libres de définir leur régime politique en compétition les unes avec les autres. L'intérêt grandissant pour les ressources naturelles a engendré, toutefois, les premières relations avec l'État. Ainsi, la revendication du bien-vivre pour une réforme agraire dans les années 1990 et sa mobilisation pour s'opposer à l'extractivisme aujourd'hui sont l'illustration de cette opposition historique.

Rafael Correa semble donc capitaliser sur la division du mouvement autochtone alors qu'il prétend servir une révolution citoyenne vers une société plus inclusive et plus égalitaire pour toutes et tous. La tendance de son gouvernement à outrepasser des espaces de délibération démocratique est indicative de sa prétention à non seulement servir le peuple dans ses revendications les plus légitimes, mais à se confondre avec lui. C'est la raison pour laquelle, à notre avis, il tend à adopter un discours de plus en plus manichéen à l'égard de son opposition politique. Par exemple, lors du soulèvement policier du 30 septembre 2010, alors

que les manifestants l'empêchaient de s'adresser à la foule, Correa a affirmé qu'on tentait de s'en prendre à sa vie et dénonça quelques heures plus tard une tentative de coup d'État dirigée contre son gouvernement. Bien plus qu'un dirigeant au service du peuple, Rafael Correa semble être un communicateur hors pair, qui a réussi à réécrire l'histoire en tournant à son avantage les aléas de la scène politique équatorienne.

BIBLIOGRAPHIE

- ACOSTA, A. (2010). « El Buen Vivir en el camino del post-desarrollo : Una lectura desde la Constitución de Montecristi », *Friedrich Ebert Stiftung*, Policy paper n° 9, p. 1-36.
- ALBÓ, X. (2009). « Suma qamaña = el buen convivir », *Revista Obets*, n° 4, p. 25-40.
- ALIANZA PAÍS (2006). « Plan de gobierno movimiento PAIS 2007-2010 », *Movimiento 35*, <<http://www.scribd.com/doc/31619413/Plan-de-Gobierno-Alianza-PAIS>>, consulté le 15 janvier 2014.
- CONFENIAE (2013). « La CONFENIAE ante el anuncio de explotación del Yasuní ITT », CONFENIAE, <<http://www.rebellion.org/noticia.php?id=172826>>, consulté le 24 juillet 2014.
- CORTEN, A., C. HUART et R. PEÑAFIEL (dir.) (2012). *L'interpellation plébéienne en Amérique latine : violence, actions directes et virage à gauche*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- DÁVALOS, P. (2013). « No podemos ser mendigos sentados en un saco de oro : Las falacias del discurso extractivista », *América Latina en Movimiento*, <<http://alainet.org/active/64266&lang=es>>, consulté le 12 février 2014.
- GUDYNAS, E. (2009). « La ecología política del giro biocéntrico en la nueva Constitución de Ecuador », *Revista de Estudios Sociales*, n° 32, p. 34-47.
- JAMESON, K. (2011). « The indigenous movement in Ecuador : The struggle for a plurinational State », *Latin American Perspectives*, vol. 38, n° 1, p. 63-73.
- LAVAUD, J.-P. (2010). « Indianisme et écologie dans les pays andins : dispositif légal, discours officiels et mobilisations », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 76, p. 95-117.
- LEÓN TRUJILLO, J. (2010). « Las organizaciones indígenas y el gobierno de Rafael Correa », *Íconos. Revista de Ciencias Sociales*, n° 37, p. 13-23.
- MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES (2012). *Viva Alfaro. Centenario de la Hoguera Bárbara*, Cuaderno popular 3, Quito, Ministerio de Relaciones exteriores.
- RICARD, J.F. (2006). *Crise, néolibéralisme et démocratie en Équateur : les perspectives de développement à l'heure de la mondialisation*, Mémoire de maîtrise en sociologie, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- SECRETARIAT NATIONAL DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – SENPLADES (2008). *Plan Nacional para el Buen Vivir 2009-2013*, Quito, SENPLADES.
- SECRETARIAT NATIONAL DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT – SENPLADES (2012). *5 años de Revolución Ciudadan : Plan nacional para el Buen Vivir*, Quito, SENPLADES.
- SIMBAÑA, F. (2011). « El sumak kawsay como proyecto político », dans M. Lang et D. Mokrani (dir.), *Más Allá del Desarrollo*, Quito, Abya Yala Publicaciones, p. 219-226.
- WALSH, C. (2009). *Interculturalidad, Estado, sociedad. Luchas (de) coloniales de nuestra época*, Quito, Abya Yala Publicaciones.

LE PLURALISME, LES CONFLITS ET LES AVANCÉES AU SEIN DU MOUVEMENT DES FEMMES AUTOCHTONES EN BOLIVIE¹

Stéphanie Rousseau

L'arrivée au pouvoir du Mouvement vers le socialisme (MAS) d'Evo Morales a radicalement changé le paysage politique en Bolivie. Ce parti fondé et mené par des mouvements sociaux essentiellement ruraux, et qui accède au pouvoir par la voie démocratique, est un cas relativement unique en son genre. Ce scénario offre par ailleurs aux analystes un riche terrain d'observation des effets de l'accès au pouvoir gouvernemental sur la dynamique des mouvements sociaux. Ce chapitre présente une étude du mouvement des femmes autochtones boliviennes

1. Tous les extraits en espagnol ont été traduits par l'auteure. Je remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour son appui financier qui m'a permis de réaliser les séjours de recherche en Bolivie.

dans la perspective des relations de coopération, de compétition et des tensions entre divers secteurs de ce mouvement et entre ceux-ci et l'État, contrôlé depuis 2006 par le gouvernement d'Evo Morales. Les étiquettes identitaires en Bolivie sont variables en ce qui concerne ce que je nomme ici dans sa globalité le mouvement autochtone et sa composante du mouvement des femmes autochtones. Trois termes prédominent pour caractériser trois secteurs distincts : les paysannes (*campesinas*), les autochtones (*Indígenas*) des basses terres, et les peuples originaires (*originarios*) des hauts plateaux. Deux périodes de travail de terrain en 2011 et 2013 m'ont permis de réaliser une trentaine d'entrevues avec des dirigeantes d'organisations de femmes autochtones, des militantes d'organisations féministes non gouvernementales, des experts et des représentants de la coopération internationale.

Dans un autre article, j'ai analysé les différentes formes organisationnelles des femmes boliviennes, ainsi que leur représentation durant le processus de l'Assemblée constituante qui a mené à l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2009 (Rousseau, 2011). À cette époque, peu de temps après la victoire du MAS, résultat d'une décennie d'intenses mobilisations populaires, il apparaissait que les femmes des organisations paysannes-autochtones avaient atteint un taux de participation politique élevé, tant sur le plan de leur représentation que de leur mobilisation. Cette avancée avait notamment été facilitée par l'adoption de deux lois importantes, la Loi sur la participation populaire de 1994 et la Loi sur les regroupements citoyens et les peuples autochtones de 2004 (Román, 2008). La longue tradition de mobilisation et de leadership des femmes boliviennes dans les manifestations et les grèves – depuis le mouvement des femmes de mineurs dans les années 1970 jusqu'à leur participation à la « guerre du gaz » en 2003 – a contribué à ce que ces réformes institutionnelles soient utilisées non seulement par des femmes de l'élite ou des classes moyennes, mais aussi et sans doute principalement par des femmes d'origine paysanne et rurale.

Les femmes des organisations autochtones font toujours face à de nombreux obstacles dans la politique partisane ou dans leurs propres organisations (Calla *et al.*, 2007 ; Román, 2008 ; Thede, 2011) : toutefois, leur inclusion dans les débats autour de la nouvelle Constitution est associée à l'élaboration d'une des Constitutions les plus progressistes du monde contemporain en matière d'égalité et d'équité de genre, en plus de contenir de nombreux droits et institutions répondant aux revendications des peuples autochtones (Rousseau, 2011). En comparaison avec l'absence relative d'enjeux liés à la situation des femmes dans les plateformes précédentes des organisations paysannes et autochtones,

l'Assemblée constituante marque le début de l'intégration de propositions portant sur l'égalité et l'équité de genre dans leur programme (Román, 2008 ; Rousseau, 2011). Il n'est donc plus possible de dire, comme le fit la sociologue bolivienne Silvia Rivera Cusicanqui en 1996, que « ces dimensions occultes de la présence sociale féminine ne trouvent pas une pleine expression dans les organisations ethniques de nouveau genre », se référant aux organisations que j'aborde ici (Rivera Cusicanqui, 2002, p. 2).

Pendant, les femmes autochtones élues à l'Assemblée constituante furent l'objet d'attaques racistes et de discrimination, motivées par une résistance à ce changement radical dans l'accès aux sphères du pouvoir, précédemment monopolisé par des hommes non autochtones (Calla *et al.*, 2007). Calla et ses collaborateurs rapportent aussi des cas de discrimination envers des hommes autochtones. La même étude insiste également sur les relations de pouvoir entre les conseillers techniques, des Métis, et les constituants provenant d'organisations populaires autochtones. Ces relations hiérarchiques s'inscrivaient dans un régime de connaissance distinct en ce qui a trait au droit ainsi qu'à des différences culturelles en général, de même qu'à l'imposition d'un langage hégémonique (espagnol et langage juridique) favorisant les conseillers techniques plutôt que les représentants élus.

Dans ce qui suit, je souhaite présenter une analyse des avancées réalisées au sein du mouvement des femmes autochtones, lesquelles ont globalement renforcé leur capacité organisationnelle depuis quelques années, de même que l'influence de ces mobilisations sur les politiques publiques. Ceci malgré des tensions importantes au sein du mouvement tout comme entre celui-ci et le mouvement féministe. Cette collaboration a d'ailleurs rendu possible l'adoption de certaines lois cruciales pour les droits des femmes. Ces dynamiques traduisent le caractère ambivalent du gouvernement d'Evo Morales face aux revendications des mouvements autochtones et des femmes, de même qu'à la diversité des intérêts et des visions existant à l'intérieur de ceux-ci.

1. LES ORGANISATIONS DE FEMMES AUTOCHTONES BOLIVIENNES

Dans la société civile, la représentation des femmes autochtones est assumée de façon prédominante par la Confederación Nacional de Mujeres Campesinas Indígenas Originarias de Bolivia-Bartolina Sisa (CNMCIQB-BS, populairement appelées les « Bartolinas ») jusqu'au

cours de la période de l'Assemblée constituante se terminant en 2009. La Confédération voit le jour en 1980 d'une initiative au sein du plus grand syndicat paysan de Bolivie, la Confederación Sindical Única de Trabajadores Campesinos de Bolivia (CSUTCB), qui souhaite augmenter la participation des femmes paysannes et faciliter leur coordination entre elles. Les Bartolinas réussissent à se faire reconnaître comme des actrices politiques à part entière puisqu'elles sont la seule organisation de femmes à joindre le « pacte d'unité » qui regroupe les principales organisations paysannes-autochtones de Bolivie pour définir une plateforme commune dans le cadre de la Constituante (Garcés, 2010). Le pacte d'unité met de l'avant un programme de réformes majeures, tant des institutions politiques et judiciaires que des grandes lignes des politiques publiques, orientées vers une plus grande démocratisation sociale et l'institutionnalisation des droits des peuples autochtones.

La capacité de la direction des Bartolinas d'accéder aux hautes instances de l'État est très forte depuis l'arrivée au pouvoir du MAS. Le président Evo Morales a reconnu le rôle central des Bartolinas dans le « processus de changement », expression utilisée par les mouvements sociaux unis sous la bannière du Parti (Monasterios, 2007). Cette reconnaissance signifie notamment la nomination de plusieurs dirigeantes des Bartolinas à de hauts postes dans l'État et dans le MAS. Par exemple, Julia Ramos, ex-secrétaire exécutive de la Confédération des Bartolinas, est nommée ministre des Terres et du Développement rural ; Leonilda Zurita, également ex-secrétaire exécutive de la Confédération, est nommée secrétaire exécutive du MAS dans le département de Cochabamba, au cœur des bases populaires de ce parti.

La création de la Confederación Nacional de Mujeres Indígenas de Bolivia (CNAMIB) en novembre 2007 enrichit et complexifie la politique de la représentation des femmes autochtones en Bolivie. Justa Cabrera, présidente de la CNAMIB au moment de l'entrevue avec elle en 2011, et ex-vice-présidente de l'Assemblée du peuple guarani (APG), m'a expliqué que l'organisation avait été créée à la suite de l'expérience de marginalisation des femmes dirigeantes d'organisations régionales affiliées à la Confederación de Pueblos Indígenas de Bolivia (CIDOB), la plus importante organisation des basses terres du pays (regroupant les départements de Santa Cruz, Beni, Pando et Tarija) représentant une trentaine de peuples autochtones. Selon Justa, les femmes « *se mettent toujours à l'avant-front des manifestations au risque de recevoir les premières balles* », sans que ce courage se traduise par la suite en reconnaissance publique ou interne. Quelques dirigeantes, ainsi que la secrétaire responsable

des affaires féminines à la CIDOB, décidèrent donc de convoquer 200 femmes et formèrent la CNAMIB grâce à l'appui de quelques ONG féministes (Coordinadora de la Mujer et Colectivo Rebeldía) et non féministes comme le Centro de Investigación y Promoción del Campesinado (ou CIPCA).

Au début, la nouvelle organisation doit affronter plusieurs obstacles. Le premier est le rejet de la part du leadership de la CIDOB qui accuse les femmes de vouloir diviser l'organisation. À cause de ce rejet, la CNAMIB commence à fonctionner avec un minimum de ressources. Justa se souvient qu'elles tenaient leur réunion « *à l'ombre d'un grand arbre, sans crayon ni papier* ». Ceci dit, elles réussissent peu à peu à se faire reconnaître, et les relations avec la CIDOB s'améliorent au point de partager des espaces de bureau et d'intégrer les débats et les activités internes de l'organisation mère. Cette reconnaissance est due, selon Justa, à la capacité de la CNAMIB de démontrer son sérieux et son utilité dans la lutte commune des peuples autochtones. L'appui de certaines militantes féministes au développement de l'organisation a également été important.

La genèse de la CNAMIB est similaire à celle des Bartolinas 30 ans plus tôt. Les deux surgissent au sein d'une organisation autochtone mixte (hommes-femmes) à structure pyramidale – syndicale pour la CSUTCB, ethnique pour la CIDOB – et suscitent une réaction initiale négative de la part du leadership masculin (Salazar, 1998). Par exemple, la Fédération départementale des Bartolinas de Santa Cruz est fondée parce que « *les hommes ne nous laissaient pas parler* » et pendant qu'ils luttent pour la réforme agraire, les femmes voulaient que se crée un marché paysan dans la ville de Santa Cruz de la Sierra pour pouvoir vendre leurs produits (Entrevue de Felipa Merino, 2011). La division sexuelle du travail influence les priorités en matière de lutte sociale et d'action collective et rend l'organisation des femmes nécessaire.

Pour revenir à la CNAMIB, une des raisons importantes de sa création est la volonté de contrer le monopole des Bartolinas en matière de représentation des femmes autochtones du pays. Les Bartolinas sont en effet en grande majorité des femmes quechuas et aymaras des hautes terres ou celles qui ont migré des hauts plateaux pour s'établir dans la région des basses terres. Celles des basses terres, maintenant représentées par la CNAMIB, sont de cultures diverses et minoritaires. La migration des Quechuas et des Aymaras par vagues successives depuis la fin des années 1950 y est vécue comme une sorte de nouvelle colonisation. Et le quasi-monopole exercé par les Bartolinas jusqu'à la fin des

années 2000 pose donc problème sur plusieurs plans. Sans surprise, les Bartolinas n'ont pas bien accueilli la nouvelle de la formation de la CNAMIB. Par ailleurs, selon Lupe Pérez, membre de l'ONG féministe Colectivo Rebeldía de Santa Cruz et alliée de la CNAMIB, dans cette « lutte des identités », l'opposition des Bartolinas a paradoxalement fourni une légitimité supplémentaire à la CNAMIB aux yeux des dirigeants de la CIDOB (Entrevue de Lupe Pérez, 2011).

La diversification des organisations de femmes autochtones se poursuit avec la création, en 2010, de la Confederación Sindical de Mujeres de Comunidades Interculturales de Bolivia (CSMCIB). Celle-ci est l'aile féminine de la Confederación Sindical de Comunidades Interculturales de Bolivia (CSCIB), dont le nom a longtemps été Confederación Sindical de Colonizadoras de Bolivia. Cette dernière a été créée en 1971 pour représenter les communautés de migrants provenant des hauts plateaux évoqués ci-dessus. Jusqu'en 2010, cette organisation ne compte pas de branche propre aux femmes au niveau national. Selon Cornelia Fernandez, secrétaire exécutive de la Federación Sindical de Mujeres Interculturales de Yungas Chaparé (Cochabamba), la décision de fonder la Confédération syndicale des femmes des communautés interculturelles survient dans le contexte où les Bartolinas ne voulaient pas les intégrer dans leur propre confédération (Entrevue de Cornelia Fernandez, 2013). Cette dernière attitude peut être attribuable à la relation existant entre les principales organisations fondatrices du MAS, la CSUTCB et la CSCIB notamment. L'intégration des femmes organisées des communautés interculturelles dans les Bartolinas aurait jeté une certaine ombre sur la CSCIB au bénéfice de la CSUTCB et des Bartolinas.

La CSMCIB suit le modèle de l'organisation parallèle – une organisation de femmes existant en parallèle à une organisation mixte dominée par des hommes – instauré par les Bartolinas et adopté également par la CNAMIB. Ce modèle permet l'organisation des femmes de façon relativement autonome, tout en maintenant l'appartenance à l'organisation mixte plus large et basée sur une structure pyramidale. Par ailleurs, la CSMCIB collabore avec les Bartolinas de façon étroite. Par exemple, dans la région productrice de coca du département de Cochabamba, la dynamique organisationnelle tourne plutôt autour des six fédérations de producteurs qui agissent en bloc dans les actions politiques régionales, départementales et nationales. Quatre des six fédérations sont affiliées à la CSCIB-CSMCIB et deux à la CSUTCB-Bartolinas (Entrevue de Cornelia Fernandez, 2013).

Dans un tout autre style d'organisation, le Consejo Nacional de Ayllus y Markas del Qullasuyu (CONAMAQ) développe une structure d'organisation basée sur le dualisme de genre, c'est-à-dire dont tous les postes de responsabilité sont exercés conjointement entre époux et épouse. Le CONAMAQ a été fondé en 1997 par des leaders de communautés aymaras et quechuas dont le projet était de reconstituer les anciens territoires précoloniaux, ainsi que de réinstaurer leurs institutions politiques, économiques et culturelles. Les *Tatas* (autorités masculines) et les *Mamas T'allas* (autorités féminines) réalisent donc en paires leurs obligations et leurs activités de représentation des communautés membres du CONAMAQ. Ceci dit, tout le monde s'entend pour dire – y compris à l'intérieur de l'organisation –, que les *Mamas T'allas* n'ont pas encore réussi à assumer un rôle équivalent à celui des hommes dans la dynamique organisationnelle. On peut y voir un effet du machisme, mais aussi des inégalités entre hommes et femmes qui handicapent ces dernières, notamment dans la sphère politique. En effet, les femmes des communautés autochtones sont en moyenne moins alphabétisées et plus monolingues – c'est-à-dire qu'elles ne maîtrisent pas bien l'espagnol (Entrevues de 2011 et 2013). Néanmoins, depuis le début des années 2000, les *Mamas T'allas* ont commencé à exiger de leur organisation qu'elle trouve une solution à ces problèmes pour ne plus être seulement des autorités symboliques, et pour participer activement de façon égale à la vie organisationnelle.

À partir du milieu des années 2000, ces demandes se traduisent par diverses initiatives de formation au sein du CONAMAQ grâce à l'appui de quelques ONG. La tension croissante entre divers secteurs du mouvement autochtone à partir de 2010 – qui sera expliquée plus bas – favorise également le rapprochement entre la CNAMIB et les *Mamas T'allas* du CONAMAQ. Celles-ci ont organisé diverses rencontres nationales des femmes autochtones des basses terres et des hautes terres auxquelles sont convoquées également la CIDOB et le CONAMAQ en entier, de même que d'autres organisations autochtones régionales non affiliées à la CSUTCB ni à la CSCIB. Le tableau 3.1 présente les principales organisations de femmes autochtones boliviennes.

TABLEAU 3.1.

LES PRINCIPALES ORGANISATIONS DE FEMMES AUTOCHTONES DE LA BOLIVIE

<i>Organisation de femmes</i>	<i>Organisation autochtone</i>	<i>Zone d'implantation</i>
CNMCIQB-BS – Confédération nationale de femmes paysannes, autochtones et originaires de Bolivie « Bartolina Sisa » (1980)	CSUTCB – Confédération syndicale unique de travailleurs paysans de Bolivie	Hautes terres et vallées semi-tropicales (Quechua et Aymara) ; aussi présente dans les basses terres
<i>Mamas Tallas</i> (traditionnelle)	CONAMAQ – Conseil national des Markas et Ayllus du Qullasuyu	Hauts plateaux (Aymara et Quechua)
CNAMIB – Confédération nationale de femmes autochtones de Bolivie (2007)	CIDOB – Confédération des peuples autochtones de Bolivie	Basses terres
CSMCIB – Confédération syndicale des femmes des communautés interculturelles de Bolivie (2010)	CSCIB (CSCB) – Confédération syndicale des communautés interculturelles de Bolivie	Migrants des hautes terres installés dans les basses terres et vallées semi-tropicales

2. LES CONFLITS ET LES TENSIONS AU SEIN DU MOUVEMENT DES FEMMES AUTOCHTONES

Dans ce qui suit, j'analyse plus en détail la façon dont se présente cette dynamique de compétition politique autour de la représentation des femmes autochtones. Plusieurs études l'ont montré : dans les communautés paysannes et autochtones, autant les assemblées communales que les syndicats étaient et continuent largement d'être des espaces dominés par les hommes (Harvey, 1989 ; Pape, 2008 ; Burman, 2011). Si, à ce niveau, les défis pour augmenter la participation des femmes sont encore vastes, dans les échelons supérieurs des organisations syndicales et ethniques, la situation a changé de façon importante au cours des deux dernières décennies. L'apparition de nouvelles organisations et la consolidation des plus anciennes témoignent de ce phénomène. Un des facteurs expliquant cette montée est la pression de diverses agences

de coopération et ONG sur les organisations paysannes et autochtones pour que l'équité de genre devienne un enjeu d'intérêt pour elles. Ceci dit, ainsi que le cas de la CNAMIB le démontre par exemple, les femmes autochtones elles-mêmes ont exigé et lutté pour créer leurs propres espaces de représentation, ainsi que leur accès à des postes d'autorité.

Ce que je souhaite montrer maintenant, c'est la façon par laquelle le développement et les tensions au sein du mouvement des femmes autochtones sont liés à un **enjeu de fond** dans la dynamique des mouvements sociaux actuels en Bolivie, soit **celui de la lutte entre différentes conceptions du sujet politique autochtone**. Les organisations de femmes susmentionnées contribuent en effet à une polarisation croissante entre deux secteurs que l'on peut nommer, pour simplifier, les organisations de tradition paysanne et syndicale, et les organisations de tradition ethnique. Cette polarisation, bien qu'ancrée dans des différences historiques culturelles et politiques, avait pu être dépassée au moment de la première élection d'Evo Morales et durant le processus de création de l'Assemblée constituante. Cependant, depuis 2010, alors que l'adoption de la nouvelle Constitution a entraîné un vaste programme de réformes, les attentes des uns et des autres n'ont pas trouvé la même résonance au sein du gouvernement du MAS.

La première pierre d'achoppement est liée à la compétition entre deux formes différentes d'organisation parfois concurrentes sur les mêmes territoires : d'une part, les organisations syndicales, qui dominent au sens de l'importance numérique de leurs membres dans les régions rurales de Bolivie ; d'autre part, les organisations de type ethnique, comme celles affiliées au CONAMAQ dans les hauts plateaux, ou celles qui sont les plus répandues dans les basses terres (Rivera Cusicanqui, 2002, p. 60-62). Du point de vue de ces dernières, Justa Cabrera, présidente de la CNAMIB, dénonçait le fait que les Bartolinas

entrent dans les communautés autochtones pour organiser les femmes, centrant uniquement leur action sur des projets économiques et mettant dans la tête des gens que c'est mieux de rechercher des titres de propriété individuelle sur la terre ; elles veulent s'approprier nos terres et disent qu'il faut mesurer les terres, obtenir des titres de propriété individuelle. [...] Les communautés autochtones se rendent compte du problème, elles nous appellent pour nous avertir que, dans certains endroits, les gens ne vont plus s'organiser en tant que communautés autochtones, mais plutôt à l'intérieur d'organisations paysannes. C'est grave, parce qu'en se faisant paysan [campesino], on commence à morceler la terre. Ils emportent tout, détruisent les arbres, causent des sécheresses [...] ils

voient un arbre et ce qu'ils voient, c'est l'argent qu'ils peuvent en tirer. Ceci n'arrive pas avec nous, les autochtones [indígenas], nous respectons la nature (Entrevue de Justa Cabrera, 2011).

L'opinion de Justa montre, qu'au-delà de la forme organisationnelle, réside un conflit entre deux visions de l'occupation territoriale, du développement et des rapports entre droits individuels et collectifs. « Être paysan » et « être autochtone » représente deux formes distinctes d'organisation sociale et de projets de vie (Blaser *et al.*, 2004). Le projet « paysan » se centre sur l'accès à la terre et à la propriété individuelle dans le but de maximiser l'activité agricole, alors que la vision « autochtone » des Ayllus et des peuples des basses terres privilégie les droits collectifs sur le territoire et son autogestion intégrée. Bien sûr, dans la pratique, ces deux visions ne sont pas étanches et il existe une grande diversité d'activités économiques, rituelles et sociales dans chaque région du pays.

Cette opposition est néanmoins à la base d'un des conflits les plus importants qui a marqué la rupture du pacte d'unité entre les organisations autochtones. Il s'agit du conflit autour de la décision du gouvernement du MAS de construire une autoroute traversant le Territoire indigène et parc national Isiboro-Secure (dénommé « TIPNIS » à cause de son acronyme en espagnol), situé dans les départements du Beni et de Cochabamba. Cette autoroute fait partie des mesures adoptées par le gouvernement pour moderniser les infrastructures du pays et favoriser le commerce transocéanique. La décision du gouvernement n'a pas respecté les droits territoriaux des différents peuples autochtones qui vivent dans le TIPNIS. Ces droits avaient été obtenus dans les années 1990 à la suite d'une lutte politique acharnée et, par la suite, entérinés dans la nouvelle Constitution de 2009 et plusieurs lois subséquentes. En août 2011, la première marche d'opposition au projet d'autoroute, à laquelle ont appelé les organisations autochtones affiliées à la CIDOB, suscite un large appui populaire dans plusieurs secteurs urbains ainsi que de la part du CONAMAQ.

Pendant ce temps, les bases militantes du MAS, parmi lesquelles les fédérations de producteurs de coca qui seraient les grandes gagnantes de la construction de l'autoroute, décident de jouer la carte de l'inclusion sociale pour défendre le projet. Quand je lui ai demandé de m'expliquer en quoi consistait le conflit, Isabel Dominguez, ex-secrétaire exécutive des Bartolinas et ex-représentante élue à l'Assemblée constituante, m'a répondu :

Ils ne savent même pas lire, ni écrire, nos peuples autochtones du TIPNIS. Ils ne connaissent pas les légumes, ni la façon de s'habiller correctement. Ils vivent comme des animaux. Mais d'autres gens profitent de cette situation. C'est pourquoi nous [...] Nous sommes Boliviens, nous avons des droits sur les aires protégées. Mais ils ont aussi des droits en tant que citoyens. C'est pourquoi l'État veut construire des routes, pour répondre aux besoins en eau, en électricité, en santé, en éducation. Mais les gens d'affaires ne le permettent pas. Ils achètent les leaders autochtones, font des pactes avec eux, leur donnant ainsi de meilleurs salaires et c'est pourquoi ils s'opposent aux routes (Entrevue d'Isabel Dominguez, 2013).

Cornelia Fernandez, secrétaire exécutive de la Confédération syndicale des femmes des communautés interculturelles de Bolivie, basée à Cochabamba (CSMCIB), présente la même interprétation des manifestants opposés à la construction de l'autoroute du TIPNIS : « *Ils ne parlent ni espagnol, ni quechua, seulement leur langue autochtone. Ils ont le droit d'étudier, d'avoir une clinique médicale. [...] On a exprimé notre solidarité avec le peuple. Ils ont marché avec leurs enfants, c'est tellement triste* » (Entrevue de Cornelia Fernandez, 2013). Ces propos traduisent une nouvelle forme de colonialisme, cette fois de la part de certaines organisations quechuas (et aymaras) qui appuient les politiques de l'État, envers les peuples autochtones minoritaires des basses terres. Les deux dirigeantes insinuent que les leaders de ces peuples sont manipulés par des représentants d'intérêts externes et qu'ils ne défendent pas les intérêts « véritables » de leurs concitoyens. La question de l'autonomie et de la protection des droits territoriaux autochtones n'apparaît pas sur le radar des dirigeantes affiliées au MAS.

Dans l'autre camp, Toribia Lero, conseillère sur les questions de genre du CONAMAQ, m'a confié à quel point elle s'était sentie trahie par les Bartolinas quand celles-ci ont défendu la répression féroce du gouvernement envers les manifestants opposés au projet d'autoroute du TIPNIS. Les Bartolinas ont, par exemple, critiqué leurs consœurs des basses terres pour avoir amené leurs enfants avec elles dans la longue marche du Beni jusqu'à La Paz.

Elles savent parfaitement que les mères ne peuvent pas laisser leurs jeunes enfants seuls en Amazonie à cause de tous les dangers auxquels ils sont exposés quotidiennement [...] Mais elles [les Bartolinas] ne disent pas ça parce qu'elles le pensent ; on [le gouvernement] leur ordonne de dire ça (Entrevue de Toribia Lero, 2013).

Ces vives tensions se manifestent dans la façon dont se structure la dynamique des mouvements sociaux et leur rapport à l'État dirigé par le MAS. Le travail des organisations, comme la CNAMIB et les Bartolinas, s'oriente non seulement autour de la mobilisation de leadership féminin et de la formation de revendications propres aux femmes autochtones, mais aussi de façon importante au sein des différents groupes organisés qui se définissent de façon diverse comme appartenant au « projet de changement » mené par le MAS et ses ex-alliés. Bien qu'il existe maintenant différents camps, un camp pro-gouvernemental et un camp d'opposition, les deux se sentent partie intégrante de ce projet qui prend divers sens en fonction des expériences de chacun.

Pour Felipa Merino, par exemple, qui était au moment de notre entretien secrétaire exécutive de la Fédération départementale des Bartolinas dans Santa Cruz, l'expérience du racisme à l'encontre des migrants quechuas et aymaras dans ce département a été marquante. Jusqu'à récemment, « être une Bartolina, c'était être colla [étiquette ethnoraciale à connotation péjorative utilisée dans la partie orientale de la Bolivie pour décrire les populations autochtones des hauts plateaux]. Avant, on nous maltraitait ». Selon elle, la Loi contre le racisme adoptée en 2010 a contribué à diminuer les agressions racistes de façon significative. Le gouvernement du MAS est perçu par les organisations, telles que celle de Felipa, comme représentant leurs intérêts et agissant pour une plus grande justice sociale.

Par contre, plusieurs observateurs à Santa Cruz, Cochabamba et même La Paz nous ont confié leur déception face au fait que « la décolonisation/dépatriarcalisation se fait sous le mode du monoculturalisme » (Entrevue de Lupe Pérez, membre de l'ONG féministe Colectivo Rebeldía, 2011). Un monoculturalisme qui n'est pas planifié comme tel, mais qui, dans les faits, traduit la domination de certains secteurs quechuas et aymaras dans les politiques gouvernementales.

Ceci se traduit notamment pour les organisations de femmes autochtones par un accès inégal aux ressources publiques et au pouvoir politique en général. Par exemple, les Bartolinas occupent des postes de ministres, de congressistes, etc. Selon Justa Cabrera de la CNAMIB, le contrôle qu'elles exercent au sein du *Fondo indígena* – un fonds d'investissement pour les peuples autochtones basé sur les impôts des entreprises du secteur des hydrocarbures – a des répercussions sur la capacité des autres organisations d'obtenir l'approbation de leurs projets : « Les Bartolinas sont dans le gouvernement, elles ont plus d'appui,

on leur approuve plus de projets. [...] Le gouvernement appuie seulement deux peuples. Ce n'est pas l'État national que nous avons souhaité» (Entrevue de Justa Cabrera, 2011).

3. LES ORGANISATIONS DE FEMMES AUTOCHTONES ET LEUR RAPPORT AU FÉMINISME

Dans la littérature sur les mouvements de femmes et le féminisme, il existe de multiples débats théoriques et politiques, dont certains visent à établir des critères qui permettraient de catégoriser les mouvements existants selon une échelle indiquant leur degré de féminisme (Molyneux, 2001). Ce que les féministes du postcolonialisme et du Black feminism ont réussi à montrer, c'est le caractère politiquement situé de chaque cadre d'analyse de l'oppression et des luttes émancipatrices. **De multiples relations de pouvoir confluent au sein de la catégorie plurielle « femmes »**, produisant différents sujets politiques en fonction du contexte socio-historique (voir Rousseau, 2009, pour les conséquences de ces cadres d'analyse sur l'étude des mouvements sociaux). Ainsi, la production du féminisme est donc également conditionnée par les luttes de pouvoir entre groupes sociaux et entre organisations. Hernández Castillo (2010) propose d'analyser les mouvements de femmes autochtones comme des formes de débats et de redéfinition du féminisme dans la mesure où ces mouvements s'articulent autour de l'expérience sociale du racisme, du colonialisme et du néolibéralisme, en tant que dynamiques constituant les relations sociales de sexe.

Dans mon analyse des plateformes présentées par diverses organisations de femmes dans le contexte de la création de l'Assemblée constituante en Bolivie (Rousseau, 2011), j'avais fait ressortir les points communs entre les revendications des femmes autochtones et non autochtones, ainsi que la prédominance des principes d'équité et d'égalité de genre par rapport à toute notion romantique de complémentarité de genre parfois associée aux cosmovisions autochtones. La principale difficulté que j'avais relevée grâce aux entrevues réalisées en 2007 était la méfiance existant entre les leaders autochtones-paysannes et les militantes des organisations féministes, principalement des femmes de classe moyenne travaillant dans des ONG urbaines. En 2011 et 2013, lors de nouveaux séjours de recherche, j'ai pu observer la persistance de cette fracture. Lors de plusieurs entrevues réalisées avec des dirigeantes

autochtones, ces dernières ont indiqué la continuité de relations inégales et d'orientations divergentes entre le secteur organisé de femmes autochtones et celui des féministes de classe moyenne. Par exemple, Leonilda Zurita, alors secrétaire exécutive du MAS dans le département de Cochabamba, nous disait :

D'abord, nous ne sommes pas féministes. Parce que nous nous rendons compte que les féministes sont celles qui ont de l'argent, des ONG : nous, nous venons de la base. Mais on se réunit avec elles, la Coordinadora de la Mujer, et d'autres. Il y a des relations, des ateliers. Pour moi, le plus important, c'est que nous sommes toutes des femmes, et chacune a sa propre manière de voir les choses (Entrevue de Leonilda Zurita, 2011).

Felipa Merino, des Bartolinas, m'expliquait les différences existant entre les dirigeantes comme elle et les féministes :

Elles [les féministes] sont de la ville et pensent que tout est facile. Pour nous, de la campagne, c'est plus difficile. Elles savent lire, certaines sont des professionnelles. Nous ne sommes pas des professionnelles. Nous avons des idées, nous savons penser, mais souvent elles prétendent en savoir plus que nous (Entrevue de Felipa Merino, 2011).

De son côté, Justa Cabrera explique pourquoi les femmes qui sont partie intégrante du mouvement autochtone (mixte) doivent se distinguer du féminisme :

Le mot « féministe » est comme une bombe à l'oreille des hommes. Je dois donc faire très attention à la façon dont je parle, parce que je pense que le féminisme naît justement du machisme. Certaines femmes, avant nous, ont donné le nom de « féminisme » à la lutte pour le droit des femmes à être reconnues comme des personnes à part entière (Entrevue de Justa Cabrera, 2011).

Certaines dirigeantes autochtones des basses terres, telles que Justa, affirment partager l'esprit du féminisme, mais qu'il est nécessaire pour elles de maintenir une distance pour des raisons stratégiques. En effet, le type de critique prononcée par Leonilda Zurita par exemple – selon laquelle les féministes ont des organisations bien financées – se conjugue à une opinion répandue selon laquelle le féminisme diviserait les hommes et les femmes en deux groupes antagoniques. Par ailleurs, les femmes autochtones sont en majorité convaincues de la nécessité de rester actives au sein des organisations autochtones mixtes, malgré le fait qu'elles considèrent aussi central d'avoir leurs propres espaces organisationnels féminins.

Ceci dit, paradoxalement, on a pu constater depuis la fin de l'Assemblée constituante une avancée notable dans la systématisation de la collaboration entre différents secteurs de femmes organisées. Les ONG et les collectifs féministes sont entrés de plain-pied dans le travail autour de quelques enjeux prioritaires pour les organisations de femmes autochtones, tels que la justice communautaire, la parité de genre dans les processus électoraux au sein des institutions étatiques, l'accès à la terre, etc. La transformation de la *Coordinadora de la Mujer*, une des organisations dédiées à la coordination de la collaboration intersectorielle au sein du mouvement des femmes, a grandement contribué à cette nouvelle dynamique.

Cette transformation s'est faite volontairement dans le contexte du changement politique radical qu'a suscité l'arrivée du MAS au gouvernement et le programme politique de la nouvelle Constitution. Les membres de la *Coordinadora de la Mujer*, jusqu'alors principalement des ONG féministes urbaines, ont reformulé les bases du réseau pour inclure les organisations de femmes paysannes et autochtones et favoriser ainsi le dialogue entre femmes de secteurs plus divers. Le réseau de la *Coordinadora de la Mujer* regroupe maintenant 26 ONG de femmes actives dans 9 départements du pays, ainsi que 11 organisations sociales dénommées *organizaciones matrices* (organisations dotées de larges bases sociales, dont plusieurs sont fondatrices du MAS). Ses nouveaux objectifs sont la promotion d'un programme de défense des droits des femmes au sein de toutes les organisations sociales ; le développement de propositions de réformes juridiques et institutionnelles répondant aux priorités des femmes organisées au sein de la *Coordinadora de la Mujer* dans le contexte des mesures adoptées pour la mise en œuvre de la nouvelle Constitution ; et le soutien des femmes leaders au sein de leurs organisations (Entrevue de Katia Uriona, 2013).

Malgré la diversité des points de vue et les tensions parfois vives entre ses membres, la *Coordinadora de la Mujer* a réussi à dégager un consensus autour de certains sujets et à mener des campagnes qui ont donné des résultats intéressants. La parité de genre en matière électorale a constitué une priorité partagée par les femmes autochtones et non autochtones à partir du moment où elle a été revendiquée lors de la création de l'Assemblée constituante. Les Bartolinas ont été les premières à se positionner sur le sujet dans l'espace public et se vantent d'avoir été plus radicales que le mouvement féministe bolivien sur ce sujet. Ce dernier, comme la plupart des mouvements féministes en Amérique

latine, a œuvré pour l'adoption de quotas électoraux en matière de genre, quotas qui ont pour la plupart été adoptés avec des seuils minimaux variant de 25 % à 40 %.

Grâce au travail de la Coordinadora de la Mujer et de ses membres, la question de la parité de genre dans la représentation politique est devenue une critique explicite de l'État patriarcal, associé au régime postcolonial. Le travail de lobbying pour que le Congrès adopte la réforme électorale en incluant la parité de genre a été mené au sein de l'institution par Leonilda Zurita, sénatrice et dirigeante de longue date des Bartolinas et du MAS. Elle a réussi à unir les représentantes autour de cette proposition et à inciter les Congressistes autochtones à intervenir en faveur de la parité de genre et de l'alternance sur les listes électorales (Htun et Ossa, 2013, p. 11-12)².

Un projet de loi sur les droits sexuels et reproductifs a mobilisé également plusieurs organisations de femmes durant les années 2000, menant à son adoption par le Congrès en 2004. Cependant, cette loi avait été annulée par le président Carlos Mesa qui usa de son droit de veto. À cette époque, le travail de lobbying avait été réalisé sans la participation des femmes autochtones. À partir de 2010, la CSMCIB commence à se mobiliser autour de cette question. En collaboration avec le vice-ministre de l'Égalité des chances, la CSMCIB présente un nouveau projet de loi en 2012. Celui-ci est le fruit d'un travail de consultation auprès des bases de la Confédération³. Au moment d'écrire ces lignes, le projet n'a toujours pas reçu l'aval du Congrès bolivien.

L'adoption de la Loi contre le harcèlement et la violence politique contre les femmes est une autre victoire majeure pour les femmes et notamment les femmes politiciennes. Adoptée en mai 2012, cette loi définit les droits des femmes comme candidates et autorités élues, ainsi que les sanctions pour ceux qui commettent des actes y contrevenant. Cet instrument légal a été jugé essentiel en réaction aux nombreux cas dramatiques de femmes élues au niveau local, départemental ou national, ayant vécu ce genre de violences psychologiques ou physiques. L'Association des conseillères municipales (ACOBOL) a mené le combat

2. La parité de genre signifie que les listes électorales doivent être formées à 50 % de candidats de chaque sexe. L'alternance sur les listes signifie que chaque liste doit être composée en alternant hommes et femmes dans la séquence des candidatures pour garantir un nombre plus élevé de femmes élues.

3. Agencia plurinacional de Comunicación, «Organizaciones sociales de mujeres, socializan anteproyecto de ley de derechos sexuales y reproductivos», Agencia plurinacional de comunicación, <<http://www.apcbolivia.org/inf/noticia.aspx?fill=1870&Id=8&D86rtFv&fi l=9&hrtsdate=10&BDrt54SSDfe=&%FS45>>, consulté le 8 janvier 2014.

pendant plusieurs années. Dans la période 2000-2011, l'ACOBOL a reçu 300 plaintes dénonçant de tels abus⁴. La Coordinadora de la Mujer a aussi été une des promotrices de la loi.

Les relations entre les femmes autochtones et les militantes féministes des ONG sont donc porteuses de réformes significatives pour l'amélioration des droits des femmes en général, et ce, malgré les tensions susmentionnées. La Bolivie est d'ailleurs un cas unique en matière d'innovation institutionnelle en faveur de l'égalité de genre, puisque le gouvernement d'Evo Morales a créé un vice-ministère de la Décolonisation au sein du ministère des Cultures et du Tourisme. Une unité de travail sur la dépatriarcalisation a été créée à l'intérieur de ce vice-ministère. Jusqu'à présent, les résultats de cette unité se sont limités à un travail de réflexion et d'articulation conceptuelle, mais il est intéressant de noter que les deux premières directrices de cette unité ont été des femmes leaders d'organisations autochtones. La première directrice, Esperanza Huanca Mendoza, était une autorité provenant de la Marka Saqaqa et Suyu Charcas Q'ara Q'ara affiliés au CONAMAQ. La deuxième directrice, Elisa Vega, était la fille d'une ex-dirigeante des Bartolinas et elle-même leader importante de cette organisation. Elle avait été élue comme représentante à l'Assemblée constituante et avait œuvré au sein de sa Commission sur les affaires féminines et inter-générationnelles. Il appert donc que le gouvernement associe la dépatriarcalisation de l'État et de la société à une tâche qui doit incomber aux femmes autochtones possédant une expérience de leadership reconnue. Sur la page Web du vice-ministère de la Décolonisation, on peut lire en effet que la dépatriarcalisation est la « révolution des femmes autochtones » : cela signifie transformer les relations de genre dans la sphère domestique et promouvoir le principe de la complémentarité de genre pour éradiquer l'inégalité de genre et l'oppression des femmes et des peuples autochtones⁵.

4. ONU Mujeres, «Bolivia aprueba "Ley Contra el Acoso y Violencia Política hacia las Mujeres"», ONU, <http://www.onumujeres-ecuador.org/index.php?option=com_content&view=article&id=748:bolivia-aprueba-ley-contra-el-acoso-y-violencia-politica-hacia-las-mujeres&catid=25:bolivia&Itemid=32>, consulté le 17 septembre 2014.

5. Estado plurinacional de Bolivia, «Despatriarcalización», Ministro de Culturas y Turismo; Viceministro de Decolonización, <<http://www.descolonizacion.gob.bo/index.php/despatriarcalizacion/228-despatriarcalizacion>>, consulté le 28 février 2014.

CONCLUSION

Les femmes autochtones organisées ont su passer du statut de subalternes à celui d'actrices politiques ayant acquis un poids non négligeable dans la sphère publique, partisane et institutionnelle. Dans ce texte, j'ai souhaité présenter la diversité des organisations qui représentent différents secteurs de femmes autochtones, défendant à la fois des valeurs communes et des projets d'émancipation distincts, parfois même opposés. L'analyse croisée des dynamiques d'action collective au sein du mouvement autochtone et du mouvement des femmes permet de constater **l'hétérogénéité des courants et les interactions parfois productives, parfois conflictuelles**, qui entourent la montée des femmes autochtones comme actrices sociales et politiques.

Les organisations de femmes autochtones, qui se situent à la croisée des deux mouvements, participent de leurs dynamiques : ce croisement permet un enrichissement des revendications qui ont certes des conséquences démocratisantes si l'on considère que la démocratie n'est pas seulement une forme de régime politique, mais aussi une forme de citoyenneté inclusive exigeant une société civile forte et diverse. Bien que se situant d'abord comme actrices du mouvement autochtone, les femmes autochtones sont actives dans les réseaux de collaboration entre femmes organisées. De par leur poids politique sur la scène nationale, elles contribuent à l'avancement des droits des femmes en général de façon cruciale.

Elles sont aussi des actrices participant à la politique de la représentation du sujet autochtone, nécessairement pluriel, dont l'inclusion politique dans la Bolivie d'Evo Morales, traversée par des conflits aux conséquences non seulement symboliques, mais aussi très clairement matérielles. Comme le laissent voir les extraits d'entrevues présentés, les relations entre divers secteurs du mouvement autochtone sont marquées par un verticalisme paternaliste et des conflits de valeurs à propos de la nature des droits des peuples autochtones. L'autonomie politique des peuples autochtones, pourtant reconnue par la nouvelle Constitution, est mise en danger par la volonté de l'État central de mener à bien un plan de consolidation de son autorité autour d'enjeux relevant d'un programme de développement économique national.

Les femmes autochtones ont réussi à se positionner en tant que leaders dans l'espace politique institutionnel et extra-institutionnel, mais font face à de nombreux obstacles pour que le discours inclusif émanant de l'État se reflète dans des politiques proactives et concrètement dans

leur vie quotidienne. Leurs luttes se situent dans des antagonismes ethniques et de classe multiples, entre des secteurs se définissant de façon générale comme des acteurs autochtones. Ces antagonismes prennent racine dans des hiérarchies sociales complexes qui organisent les différences culturelles et traduisent des projets socioéconomiques en tension.

BIBLIOGRAPHIE

- BLASER, M. *et al.* (2004). *In the Way of Development: Indigenous Peoples, Life Projects, and Globalization*, Londres, Zed Books.
- BURMAN, A. (2011). « Chachawarmi: Silence and rival voices on decolonisation and gender politics in Andean Bolivia », *Journal of Latin American Studies*, vol. 43, n° 1, p. 65-91.
- CALLA, P. *et al.* (2007). *Racismo y regionalismo en el proceso constituyente*, Document de travail de l'Observatoire du racisme en Bolivie, La Paz, Defensor del Pueblo et Universidad de la Cordillera.
- GARCÉS, F. (dir.) (2010). *El Pacto de Unidad y el Proceso de Construcción de una Propuesta de Constitución Política del estado. Sistematización de la experiencia*, La Paz, Centro Cooperativo Sueco.
- HARVEY, P. (1989). « Género, autoridad y competencia lingüística : participación política de la mujer en pueblos andinos », *Document de travail*, n° 33, Lima, Instituto de Estudios Peruanos.
- HERNÁNDEZ CASTILLO, R.A. (2010). « The emergence of indigenous feminism in Latin America », *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 35, n° 3, p. 539-545.
- HTUN, M. et J.P. OSSA (2013). « Political inclusion of marginalized groups: Indigenous reservations and gender parity in Bolivia », *Politics, Groups, and Identities*, vol. 1, n° 1, p. 4-25.
- MOLYNEUX, M. (2001). *Women's Movements in International Perspective. Latin America and Beyond*, Londres et New York, Palgrave Macmillan.
- MONASTERIOS, K. (2007). « Bolivian women's organizations in the MAS Era », *NACLA-Report on the Americas*, vol. 40, n° 2, p. 33-37.
- PAPE, I.S.R. (2008). « "This is not a meeting for women": The sociocultural dynamics of rural women's political participation in the Bolivian Andes », *Latin American Perspectives*, vol. 35, n° 6, p. 41-62.
- RIVERA CUSICANQUI, S. (2002 [1996]). *Bircholas. Trabajo de mujeres : explotación capitalista y opresión colonial entre las migrantes aymaras de La Paz y El Alto*, La Paz, Editorial Mama Huaco.
- ROMÁN, O. (dir.) (2008). *Participación política y liderazgo de las mujeres indígenas en América Latina. Estado del Arte. Estudio de caso Bolivia*, Mexico, Programa de Naciones Unidas para el Desarrollo.
- ROUSSEAU, S. (2009). « Genre et ethnicité racialisée en Bolivie : pour une étude intersectionnelle des mouvements sociaux », *Sociologie et Sociétés*, vol. 41, n° 2, p. 135-160.
- ROUSSEAU, S. (2011). « Indigenous and Feminist movements at the constituent assembly in Bolivia : Locating the representation of indigenous women », *Latin American Research Review*, vol. 46, n° 2, p. 5-28.

- SALAZAR, C. (1998). *Movimiento de Mujeres en Bolivia: la Federación de Mujeres Campesinas Bartolina Sisa y los Clubes y Centros de Madres*, La Paz, Servicio Holandés de Cooperación al Desarrollo.
- THEDE, N. (2011). « Agencia política e inclusión democrática en el municipio. De las dinámicas de la Participación popular a las de las autonomías », *Decursos. Revista de Ciencias Sociales* (CESU-UMSS), vol. 13, n° 24, p. 79-108.

DÉCOLONISER NOTRE REGARD

**La discrimination
envers les femmes autochtones
des Amériques**

Marie Léger

1. LA MISE EN CONTEXTE

Les femmes autochtones constituent une des populations les plus marginalisées des Amériques, tous les chiffres le confirment. Elles sont parmi les plus pauvres, les plus analphabètes et celles qui ont le plus de chances de mourir en couches (UNFPA, 2010). Les outils de protection juridique, quand elles sont victimes de discrimination, ne sont pas adaptés à leur situation particulière, ce qui rend difficile une action ciblée et efficace, tant de la part des gouvernements que des instances judiciaires. Même les mouvements sociaux, jusqu'à tout récemment, n'ont pas relayé les préoccupations des femmes autochtones. On peut penser qu'il y a un lien entre leur invisibilité et cette marginalisation, et

qu'elle est l'effet combiné du racisme et du sexisme. Décoloniser notre regard est une façon de combattre cet effet et de mettre en lumière le rôle des femmes autochtones comme actrices de changement.

L'existence et la pression d'acteurs collectifs semblent favoriser la production d'instruments les protégeant. Le mouvement autochtone ou du moins certaines de ses organisations ont en effet investi l'espace international avec succès. Plusieurs instruments et institutions internationales ont été créés qui produisent désormais un effet de levier pour les luttes nationales. Le discours des droits humains qu'utilisent plusieurs organisations autochtones assure justement cet effet de levier qui légitime, du sceau de la communauté internationale, des luttes qui passaient autrefois pour isolées et extrémistes.

Mais les mouvements autochtones et les mouvements féministes n'ont pas tenu compte des besoins et des priorités des femmes autochtones. Qui plus est, on peut constater un cloisonnement entre les droits des peuples autochtones et les droits des femmes.

La situation d'invisibilité des femmes autochtones s'est toutefois progressivement modifiée dans la foulée de la Quatrième Conférence mondiale sur les droits des femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995. Un réseau d'organisations des Amériques a vu le jour et s'est peu à peu imposé : l'Enlace Continental de Mujeres Indígenas (Réseau continental des femmes autochtones). Le Forum international des femmes autochtones (FIMI) a été mis sur pied avec des leaders de tous les continents et intervient désormais dans les débats. Une de ses fondatrices, Vicky Tauli Corpuz, Ogorot des Philippines, a été nommée Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en janvier 2014.

La réflexion présentée ici est le fruit d'un effort collectif issu du projet Discrimination ethnique et de genre dans les Amériques : le cas des femmes autochtones, projet cofinancé par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et l'organisme Droits et Démocratie de 2009 à 2013. Parmi les participants on peut citer : le Consejo de Organizaciones Aborígenes de Jujuy (COAJ) d'Argentine, l'Organización Nacional Indígena de Colombia (ONIC) de Colombie, Servicios del Pueblo Mixe (SER) du Mexique, et Femmes autochtones du Québec (FAQ). L'objectif du projet était de rendre visibles les besoins particuliers des femmes autochtones, notamment au niveau des instances judiciaires du continent, soit la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) et la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Aux organisations autochtones se sont jointes des organisations de défense des droits humains, principalement Abogados y

Abogadas para la Justicia y los Derechos Humanos ou AJDH (Avocats et avocates pour la justice et les droits humains) du Mexique, mais aussi Droits et Démocratie et la Clinique internationale de défense des droits humains de l'UQAM (CIDDHU) du Québec (Canada), ces deux derniers jusqu'en 2012.

Quatre équipes de recherche y ont travaillé de façon collaborative. L'équipe en Argentine a abordé la question de la discrimination dans le cadre de l'exercice du droit à l'éducation dans la province de Jujuy ; celle de la Colombie s'est consacrée à l'étude de la discrimination dans le contexte du conflit armé et en particulier dans l'exercice du droit à une vie sans violence, notamment chez les peuples nukak du Guaviare et wiwa de la Sierra Nevada de Santa Marta ; l'équipe du Mexique a étudié la discrimination dans l'exercice du droit à la santé et à la santé reproductive avec des femmes des peuples tzeltal du Chiapas et mixe de Oaxaca, de même que l'application de la politique de lutte contre la pauvreté de l'État mexicain (programme Oportunidades) ; enfin, l'équipe du Canada a examiné la discrimination dans l'exercice du droit à l'identité dans le cadre de l'application de la loi canadienne sur les Indiens. Bien que je ne puisse et ne veuille prétendre être l'unique auteure de ce texte, j'assume l'entière responsabilité de sa rédaction et donc des erreurs qui pourraient s'y être glissées.

Le texte qui suit présente d'abord les constats et les analyses de certains outils de protection des droits humains qui ne réussissent pas à rendre compte de la situation particulière des femmes autochtones. Il témoigne ensuite des changements qui s'opèrent sous la pression des mouvements organisés. Il propose enfin des éléments conceptuels, méthodologiques et éthiques en vue de l'élaboration de balises contribuant à décoloniser notre regard et notre pratique à leur égard.

2. LES MOUVEMENTS CLOISONNÉS, LES PROTECTIONS JURIDIQUES CLOISONNÉES : FEMMES AUTOCHTONES INVISIBLES

Sous la pression des mouvements féministes, des outils particuliers ont été développés dans les années 1970 et 1980 afin de protéger les femmes des violences publiques et domestiques comme de la discrimination systémique dont elles ont historiquement été victimes. Ces outils sont

principalement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1979 et entrée en vigueur en 1981, et la Convention inter-américaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, dite « Convention de Belém Do Pará », adoptée en 1994 et entrée en vigueur en 1995.

Sous la pression continue du mouvement autochtone international, un outil important a été négocié aux Nations Unies dans les années 1980 : il s'agit de la Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail (adoptée en 1989 et entrée en vigueur en 1991). Celle-ci a remplacé la Convention n° 107 qui prônait une approche assimilationniste de la question autochtone et donc l'intégration aux majorités dominantes. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ci-après la Déclaration) a, quant à elle, été adoptée en 2007 après une vingtaine d'années de négociations acharnées. La Déclaration reconnaît enfin aux peuples autochtones le même droit à disposer d'eux-mêmes que celui dont bénéficient les autres peuples du monde, c'est-à-dire de « détermine[r] librement leur statut politique et [d']assure[r] librement leur développement économique, social et culturel » (art. 3 de la Déclaration et article 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels). Dans les Amériques, il n'y a toujours pas de document qui protège les droits des peuples autochtones, malgré l'existence de négociations en vue d'une déclaration interaméricaine depuis plus de 10 ans. Mais la CIDH et la Cour interaméricaine des droits de l'homme ont produit, principalement depuis les années 2000, une jurisprudence déterminante pour l'évolution des droits des peuples autochtones du continent, particulièrement en ce qui a trait au droit au territoire.

Comme les mouvements qui ont contribué à les produire, ces instruments importants consacrent cependant un cloisonnement entre les droits des femmes et ceux des autochtones. Le développement des jurisprudences se fait de façon parallèle. En effet, peu ou pas d'espace est consacré aux questions autochtones dans les outils qui protègent les femmes. De même, les outils protégeant les autochtones ne contiennent que des dispositions générales sur l'égalité des hommes et des femmes, ce qui a pour effet de rendre invisible la situation de discrimination propre aux femmes autochtones.

Ce cloisonnement reflète le fait que les femmes autochtones sont minoritaires à la fois dans le mouvement des femmes et dans le mouvement autochtone. Historiquement, leurs revendications n'ont jamais ou peu fait partie des priorités d'action des mouvements susceptibles de les représenter. Les féministes ont d'abord lutté pour les questions propres aux femmes, les croyant universelles. Pourtant, les femmes autochtones, comme les femmes noires ou les femmes du tiers-monde, ne se sentaient pas d'emblée représentées puisque les féministes ne tenaient pas compte des réalités de la colonisation, du racisme et de leur influence profonde sur les femmes qui les vivaient.

Dans le mouvement autochtone, bien que certaines femmes aient été d'importantes dirigeantes reconnues, jamais les enjeux propres aux femmes n'ont été mis de l'avant, même dans les luttes prioritaires, comme celles du territoire et de l'autodétermination. En fait, ces femmes ne voyaient pas la pertinence d'une perspective de genre. Les femmes autochtones se retrouvaient ainsi sans protection adéquate et devaient se résoudre à choisir entre leur identité de femme et celle d'autochtone tant pour militer que pour chercher protection dans les instruments existants : les discriminations dont elles sont victimes relèvent pourtant précisément de cette double identité. Les exemples qui suivent témoignent à la fois d'un début d'évolution des instruments de protection, mais également du chemin qu'il reste à faire au mouvement des femmes autochtones pour rendre ces instruments adéquats.

2.1. L'INVISIBILITÉ DES FEMMES AUTOCHTONES DANS CERTAINS JUGEMENTS DE LA COUR INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME

La Cour et la Commission interaméricaine des droits de l'homme ont émis d'importants jugements et rapports sur les droits des peuples autochtones depuis le début des années 2000. Ainsi la Cour, dans son jugement sur l'affaire Communauté Mayagna (Sumo) Awas Tingni contre le Nicaragua (à noter que le plaignant est une communauté et non un individu) a interprété l'article 21 de la Convention américaine relative aux droits de l'homme sur la propriété privée, statuant que dans le cas des peuples autochtones, le titre de propriété est collectif (Inter-American Court of Human Rights, 2010a). La notion de propriété privée se comprend désormais comme la propriété de la communauté ou du peuple visé. De plus, le jugement reconnaît la tradition orale comme source de définition du territoire et pas seulement les titres légaux reconnus par la tradition juridique nationale.

Ce jugement a donné aux autochtones un outil essentiel dans leur lutte pour la reconnaissance de leurs territoires, de même que pour la reconnaissance du caractère collectif de la propriété. La reconnaissance de ces deux éléments, la propriété collective de la terre et l'existence de titres traditionnels à la terre, mais non reconnus par le droit majoritaire (« droit majoritaire » est ici utilisé par opposition au droit issu des peuples autochtones eux-mêmes), constitue la clé de voûte de la survivance des peuples autochtones. Le sacro-saint droit à la propriété privée devient, dans le contexte américain, un droit à la propriété collective pour les peuples autochtones.

D'autres jugements ont suivi *Awas Tingni*, confirmant la jurisprudence ainsi créée et reconnaissant toujours davantage le lien particulier du territoire avec l'identité et la culture des peuples autochtones. En effet, ces derniers considèrent que leur lien à la terre n'est pas celui d'un propriétaire terrien qui possède un terrain, mais bien un territoire commun où il est possible de produire sa subsistance, d'exercer sa spiritualité et de vivre sa culture. Un des derniers jugements émis par la Cour en 2010, dans l'affaire *Communauté Xákmok Kásek* contre le Paraguay, reconnaît ce lien spécial des autochtones avec leur territoire et aborde même l'idée d'un droit collectif à la vie et à l'intégrité culturelle (Inter-American Court of Human Rights, 2010b). Sans territoire, les autochtones ne peuvent exister comme peuple, comme communauté.

Par contre, il n'y a pas dans ces jugements d'analyse de genre, par exemple, l'incidence particulière des problèmes territoriaux sur les femmes. Toutefois, dans le récent jugement *Xákmok Kásek*, on affirme qu'il y a une relation entre la perte de territoire et l'impossibilité pour les femmes et les shamans de pratiquer leurs rituels. Il y est également question de l'accès à des services de santé maternelle auquel certaines victimes, des femmes enceintes ou allaitantes, n'ont pas eu droit. Cette percée est importante, mais la question de genre n'occupe qu'une place très marginale dans le jugement.

En 2010, la Cour a également rendu deux décisions touchant des femmes autochtones dans le cadre de l'affaire *Inés Fernández Ortega* contre le Mexique (Inter-American Court of Human Rights, 2010c) et de l'affaire *Valentina Rosendo Cantú* également contre le Mexique (Inter-American Court of Human Rights, 2010d). Les deux femmes appartenant au peuple *mepha'a* de l'État mexicain du Guerrero avaient été violées par des membres des forces armées en 2002. Les jugements de la Cour sont essentiellement des jugements sur les droits de ces deux femmes à une vie sans violence, à l'accès à la justice et à des services

adéquats. Leur condition de membre d'un peuple autochtone n'est pas pleinement prise en compte. Paradoxalement, leur identité autochtone est souvent mentionnée par la Cour qui décrit le contexte de militarisation des communautés autochtones de la région et souligne le fait que les victimes ne parlaient pas l'espagnol, contrairement aux agresseurs, ce qui constitue des circonstances aggravantes. On se centre ici sur le droit à l'intégrité physique et sur la discrimination dans l'accès à la justice. La Cour ne poursuit pas son raisonnement pour questionner la présence des militaires en territoire autochtone, pour se demander si cette présence avait obtenu l'assentiment des autorités de la communauté ou si elle constitue une violation du droit au territoire. Elle ne se questionne pas non plus sur le fait que l'impossibilité d'être comprise dans sa propre langue sur son propre territoire puisse également être une violation des droits de son peuple à l'exercice de sa culture tout comme des individus qui en sont membres. Une expertise de l'anthropologue Aida Hernández Castillo présentée devant la Cour, dans l'affaire Inés Fernández Ortega, avait mis en relief le fait que l'identité individuelle d'une femme autochtone se construit en étroite relation avec sa communauté et, qu'à ce titre, la communauté entière était affectée par le viol d'Inés Fernández. À cause de ce viol, certaines filles s'abstenaient depuis lors de fréquenter l'école, de peur de parcourir à pied de longues distances où elles pouvaient être victimes de violence. Elle constatait également le malaise spirituel de la victime, des membres de son entourage et de la communauté tout entière.

Certaines réparations exigées par la Cour ont certes un caractère communautaire et s'inspirent assurément de l'expertise de Aida Hernández, comme la création d'un pensionnat pour filles. D'autres ont un caractère symbolique comme le fait d'ordonner à l'État mexicain de présenter des excuses publiques, en langue mepha'a, pour les violations commises par des agents de l'État. Malgré cet important pas en avant pour ce qui est de la réparation, la Cour n'utilise pas pleinement les avancées de sa propre jurisprudence en matière de droits des peuples autochtones pour traiter du cas des deux femmes autochtones. En ce sens, il reste encore beaucoup à faire pour décloisonner droits des peuples autochtones et droits des femmes.

Pourtant, la CIDH avait clairement reconnu en 2006, dans son rapport sur les femmes face à la violence et à la discrimination émanant du conflit armé en Colombie, le lien entre le droit collectif au territoire et la protection des droits des femmes autochtones (Comisión interamericana de derechos humanos, 2006). Cet argument n'a pas été

développé, ni repris par la Cour. Si les forces armées mexicaines n'étaient pas entrées en territoire mepha'a ou que leur présence avait été encadrée par les autorités communautaires, il y a fort à parier que les deux femmes n'auraient pas été violées. Au lieu de souligner cette violation du droit collectif au territoire et de ses effets sur les femmes, la Cour se contente d'ordonner des formations sur les droits humains pour les membres des forces armées.

Malgré les quelques avancées susmentionnées, force est de constater qu'il est encore difficile d'associer les droits reconnus aux femmes, qui sont essentiellement des droits individuels, et les droits reconnus aux autochtones, qui sont essentiellement des droits collectifs. Or, les violations des droits des femmes autochtones relevant à la fois des droits individuels et des droits collectifs, celles-ci ne pourront jouir d'une protection suffisante que lorsque cette association sera complétée.

2.2. L'INVISIBILITÉ DES FEMMES AUTOCHTONES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le cloisonnement entre droits des femmes et droits des peuples autochtones se prolonge au niveau des politiques publiques du continent. Or, l'absence de prise en compte des spécificités autochtones produit des situations discriminatoires pour les femmes autochtones. L'exemple présenté ici illustre sans aucun doute une situation qui se reproduit dans d'autres politiques publiques et dans d'autres pays des Amériques.

La principale politique de lutte contre la pauvreté de l'État mexicain est le programme Oportunidades. Il s'agit d'un programme d'allocations versées aux femmes pauvres en échange de leur participation à un certain nombre d'activités liées généralement à l'hygiène ou à la santé. Une absence aux activités entraîne une diminution de l'allocation. Ce programme est universel et s'applique de façon uniforme sur tout le territoire mexicain, à toutes les femmes pauvres selon les critères établis par l'État mexicain. La quasi-totalité des membres des communautés autochtones sont considérées comme pauvres et participent au Programme. Les chiffres officiels estiment que les transferts du Programme aux communautés représentent 46 % de leurs revenus et qu'ils constituent souvent le seul revenu (monétaire) des femmes (Herrera et Suárez, 2011).

Le Programme a été élaboré sans aucune consultation préalable des communautés concernées, comme le prévoit pourtant la Convention n° 169 ratifiée par le Mexique depuis 1990 et la Déclaration des Nations Unies (dont le Mexique a été l'un des plus ardents défenseurs), à plus

forte raison sans consultation des femmes autochtones elles-mêmes. Il est appliqué de façon uniforme et uniquement en espagnol, le contenu des présentations obligatoires étant dispensé par des personnes non autochtones et sans adaptation culturelle. Or, les femmes autochtones mexicaines, qui sont à 60 % unilingues, ne comprennent pas ou peu l'espagnol.

Pour la plupart des communautés autochtones mexicaines, la participation au travail communautaire, à l'entretien, à la gestion ou à la préparation des rituels est un élément essentiel de l'appartenance et de l'identité. Or, la participation aux activités communautaires ne constitue pas une excuse valable aux yeux des fonctionnaires du Programme pour ne pas assister aux ateliers obligatoires, ce qui place les femmes dans un dilemme, celui de répondre à leurs obligations communautaires ou de respecter les normes d'un programme qui fournit l'essentiel de leur revenu monétaire.

De la même façon, ce sont les femmes qui, pour certaines activités, doivent s'assurer que les membres de leur famille sont présents, ce qui leur fait porter l'odieux des exigences d'un programme pour lequel elles n'ont pas été consultées et qui les expose au risque de subir de la violence ou alors de perdre un revenu dont elles ne peuvent se passer, dans le cas où un mari violent, ou même non violent, ne voudrait pas accompagner sa femme.

Enfin, la mise en œuvre du Programme a été confiée à des fonctionnaires du système de santé (dans les dispensaires des villages) qui, lorsqu'ils doivent effectuer les tâches liées audit Programme, voient le temps qu'ils peuvent consacrer aux services de santé diminuer d'autant. Cette situation entraîne une réduction de la disponibilité des services dans les dispensaires des communautés et oblige les femmes autochtones à aller se faire soigner en ville dans un environnement généralement plus hostile et qui exige des dépenses plus importantes en matière de transport et souvent d'hébergement.

Ainsi, un programme qui visait à soutenir plus particulièrement les femmes pauvres crée de nouvelles discriminations à l'égard de certaines d'entre elles, du seul fait qu'elles sont autochtones. La dépendance au Programme est telle que la plupart n'osent pas critiquer les façons de l'appliquer, encore moins contester les normes qui le régissent. Elles se trouvent donc dans la difficile position de devoir choisir entre l'exercice plein et entier de leur langue et de leur culture, et un revenu dont elles ne peuvent se passer.

Cette discrimination par manque de différenciation, induite par un traitement égal envers des groupes différents, est une discrimination systémique et indirecte : elle résulte d'une incapacité à reconnaître la double identité des femmes autochtones comme femmes et comme membres de peuples différents qui ont une culture et des besoins différents.

3. LES DROITS DES FEMMES ET LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES : UNE DIFFICILE, MAIS NÉCESSAIRE ARTICULATION

Une fois constatées les limites de la jurisprudence actuelle comme de certaines politiques publiques en ce qui concerne l'articulation entre droits des femmes et droits des peuples autochtones, comment prendre pleinement la mesure de l'influence et de l'articulation entre droits collectifs et droits individuels ?

Trois situations différentes peuvent en illustrer des angles différents. La première situation est celle de Valentina Rosendo Cantú, citée précédemment, et violée par des membres des forces armées mexicaines alors qu'elle lavait des vêtements dans un ruisseau. Après les faits et à la suite de la poursuite judiciaire, la jeune femme (elle avait 17 ans au moment des faits) a perdu son mari et elle a dû quitter sa communauté avec sa fille. Mère et fille perdent ainsi leurs repères culturels et familiaux. Le départ de Valentina de sa communauté constitue une nouvelle violation de ses droits comme conséquence de sa quête de justice. Aurait-il été possible d'éviter cette situation ? Un travail aurait-il dû être fait auprès des autorités de la communauté et des familles impliquées ? Comment éviter que le viol d'une femme, puis sa recherche individuelle de justice ne provoquent le rejet communautaire ? Dans ce cas, la communauté n'a pas saisi le caractère collectif de l'agression et n'a pas jugé approprié de prendre fait et cause pour Valentina.

La deuxième situation est celle d'une jeune fille wiwa âgée de 13 ans qui a été agressée par un membre des forces armées colombiennes. Originaire d'une famille de leaders spirituels, celle-ci était en formation pour devenir *saga*, une autorité spirituelle féminine de la communauté. Des membres de la communauté ont surpris le militaire sur les faits et ont perçu cette agression comme une violence faite envers la

communauté tout entière. En fait, l'agression a compromis la formation de la jeune fille, car elle a bouleversé l'harmonie nécessaire à l'éducation d'une *saga*. Il ne s'agit pas seulement de l'agression d'une fillette autochtone par un militaire censé la protéger, mais de celle d'une communauté entière qui se retrouvera sans guide spirituel. Son droit de pratiquer sa religion s'en trouve menacé.

La nature de l'agression bien qu'individuelle est aussi collective. Il est impossible de ne pas y voir une violation de l'intégrité de la culture wiwa en même temps que de celle d'une jeune fille. Se limiter à aller devant les tribunaux avec la seule violation de l'intégrité physique de la jeune fille rendrait invisible une grande partie de la signification de l'acte commis par le militaire. Cette jeune fille ne s'est pas seulement fait agresser : elle est empêchée de continuer à suivre sa formation et de s'intégrer dans la culture à laquelle elle appartient.

La troisième situation est celle de la dynamique et combative communauté mixte de Jaltepec au Mexique. Sachant que des femmes ont été stérilisées ou se sont vu poser un stérilet contre leur volonté, mais qu'elles ne veulent pas dénoncer les faits, des femmes mexicaines ont entrepris un travail de sensibilisation sur le droit à la santé auprès des femmes, mais aussi auprès des autorités de la communauté. Après deux années d'ateliers et de recherche communautaire sur la situation de la santé et du programme Oportunidades, la communauté a décidé, avec le groupe de femmes récemment formé, de porter plainte en raison de la situation discriminatoire dans laquelle elle se trouve quant à l'accès aux services de santé et à l'application du Programme. De plus, sur un plan plus individuel et sur le front des droits à la santé reproductive, une femme de la communauté, avec l'appui de son mari et des autorités communales, a décidé de porter plainte pour la pose d'un stérilet effectuée sans son consentement.

La sensibilisation des autorités de la communauté aux problèmes vécus par les femmes quant à leur droit à la santé, à la santé reproductive et à ses aspects collectifs, a permis de créer un environnement propice à la dénonciation par les femmes des situations de contraception forcée et par la communauté, des irrégularités du système de santé comme les effets négatifs du programme Oportunidades. Le fait que ce soit la communauté qui dénonce ces violations permet de protéger les personnes qui n'osent pas le faire de façon individuelle de peur de représailles, tout en replaçant les violations dans leur contexte collectif.

Les violations de droits individuels, dans ce cas-ci, la violation des droits à la santé reproductive, regardent aussi la communauté. Celle-ci est en droit d'aspirer à retrouver sa capacité de gouverner en tant que peuple.

Ces trois situations font bien sûr réfléchir à l'importance de l'articulation des droits collectifs et des droits individuels, mais particulièrement au rôle essentiel de la communauté dans la vie, la construction de l'identité et la protection des femmes autochtones.

Pour aborder la discrimination envers les femmes autochtones, il est essentiel de considérer leur appartenance à la communauté comme partie intégrante de leur identité, de leur culture, de leur vie.

4. DÉCOLONISER NOTRE REGARD : PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES ET ÉTHIQUES

À partir de la seconde moitié des années 1990, les femmes autochtones s'organisent pour intervenir de façon autonome dans les débats internationaux, notamment dans la foulée de la Quatrième Conférence mondiale sur les droits des femmes qui se tient à Beijing en 1995. Dans les Amériques, c'est à ce moment que le Réseau continental des femmes autochtones se met en place, regroupant des femmes des principales organisations autochtones du continent et créant les conditions d'une présence constante qui se reflètera peu à peu dans certains outils. En effet, celles-ci s'impliquent dans les débats internationaux et notamment au sein de l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'Organisation des Nations Unies (ONU), où elles participent aux débats à chaque session (en 2004, une session entière a été consacrée aux femmes). Cette implication a été trop tardive pour avoir une incidence significative sur l'élaboration de documents comme la Convention n° 169 ou sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, mis à part son article 22 qui traite de la protection contre la violence faite aux femmes, aux enfants et aux aînés. C'est plus récemment, en 2012 et 2013, que des organisations de femmes autochtones ont produit des rapports parallèles devant le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) – Comité chargé de la surveillance de la mise en œuvre de la Convention n° 169 – afin de faire valoir la situation particulière des femmes autochtones et d'insister notamment sur le lien entre le droit au territoire et les droits des femmes autochtones.

Le mouvement des femmes autochtones, tant aux niveaux national que régional et international, est profondément solidaire du mouvement autochtone et en fait partie intégrante. À la différence du mouvement féministe, les femmes autochtones se prononcent en priorité sur l'incidence des attaques diverses sur leurs territoires et sur l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples auxquels elles appartiennent. Par contre, elles partagent avec les féministes leur préoccupation pour les questions de violence et en élargissent la conceptualisation (FIMI, 2006).

La voix des femmes autochtones épouse en partie celle des femmes noires qui ont forcé le développement des théories féministes (Crenshaw, 1989 ; Riverin, 2012). Celles-ci contestaient l'uniformisation proposée alors par le mouvement féministe, celui-ci ne portant son attention que sur la condition de la femme qu'il supposait universelle et anhistorique. Le concept d'intersectionnalité est issu de ces développements et permet de penser ensemble différentes discriminations. Selon les instigatrices du concept, l'effet combiné de multiples discriminations crée une discrimination différente et unique que l'intersectionnalité permet d'appréhender. Afin de l'analyser, il faut partir de la réalité de la personne discriminée et comprendre le contexte de production de ces discriminations, surtout celui de son articulation : par exemple, comment le racisme, le sexisme et le colonialisme s'entremêlent dans une situation particulière.

Pour les femmes autochtones, la discrimination vécue provient à la fois de leur condition d'autochtone ET de femme. Ces conditions sont indissociables. Pour en tenir compte, il faut aussi prendre en considération le caractère collectif des droits violés, ce qui ne semble pas assuré de façon automatique par l'application du concept d'intersectionnalité qui a été conçu pour jeter la lumière sur une situation de discrimination individuelle attribuable à de multiples facteurs en même temps.

L'intersectionnalité représente une première décolonisation du regard qu'avaient porté les féministes présumant d'une condition universelle. La seconde, plus particulière ou complémentaire, consiste à articuler pleinement les droits collectifs des femmes autochtones en tant qu'autochtones à leurs droits en tant que femmes, puisque ceux-ci sont intimement liés.

4.1. LES FEMMES AUTOCHTONES PRODUCTRICES DE CONNAISSANCES ET ACTRICES DE CHANGEMENT

Le cloisonnement, tant des droits que des mouvements, a contribué à ce que la voix des femmes autochtones ne soit pas entendue. Le travail de décolonisation doit se faire au plan des concepts, mais également au plan des pratiques et de l'éthique.

Pour aller au-delà du « quiproquo » culturel qui a souvent rendu les femmes autochtones silencieuses et en apparence passives face à leurs droits et face à leur rôle au sein de leur communauté et dans la société, certaines constatations s'imposent. Elles sont principalement le fruit de l'expérience de militantes d'organisations autochtones, d'une réflexion sur l'accès à la justice pour les femmes autochtones et sur les conditions permettant de rendre compte de leur réalité, tout cela, dans une perspective de changement. Lors d'ateliers de sensibilisation sur les droits humains en Argentine, les formatrices avaient déjà constaté que les femmes étaient plus actives lorsqu'elles étaient dans un contexte plus proche de leur culture et particulièrement, lorsque les rituels appropriés étaient respectés et qu'elles se sentaient en sécurité.

Avec les femmes autochtones, on a donc tenté d'élaborer et de systématiser une méthodologie de recherche respectueuse des principes autochtones (réciprocité, respect, dualité, harmonie), où les femmes seraient les actrices principales de l'analyse, tout autant que du changement. Elles sont les artisanes de leur propre avenir, les expertes de leur réalité et elles sont chargées de dessiner ce à quoi elles aspirent. Elles sont membres de peuples distincts qui se reconnaissent dans d'autres références culturelles, y compris en matière de justice. Il n'est pas surprenant qu'elles peinent à se reconnaître et à prendre leur place dans des univers dominés par d'autres codes que les leurs, des codes qui souvent les discriminent.

Le processus de décolonisation ou de construction de méthodes de recherche et de documentation s'est fait à partir des principes autochtones dans lesquels toutes se retrouvaient : par exemple, la compréhension autochtone du monde andin basé sur la dualité humain-nature, homme-femme, sur leur complémentarité. C'est dans ce cadre que les femmes pouvaient exprimer et valoriser leur rôle pour le rendre visible et intelligible.

Entrer dans la réalité, y compris par la spiritualité, est un mode de connaissance adapté aux peuples autochtones davantage que la façon occidentale de prendre du recul, une certaine distance, pour mieux l'appréhender. La recherche de l'harmonie et non de la confrontation avec les hommes, la communauté et le cosmos, était également un élément important du cheminement des femmes.

Outre l'isolement géographique et le manque de services, le premier obstacle à la recherche de justice est apparu être la « naturalisation » de la discrimination : tenir pour acquis et immuable une situation certes désagréable, mais face à laquelle on se sent impuissante. Celle-ci ne pouvait être combattue que par le double travail de la sensibilisation et du renforcement de la capacité d'agir. Le second obstacle était bien sûr la peur de dénoncer la discrimination.

Comment faire pour que les femmes ayant pris conscience de leurs droits ne s'enferment pas dans l'impuissance ? Comment faire pour que le travail de documentation et de recherche ne dépossède pas les femmes, mais reconnaisse pleinement leurs savoirs et leur capacité à changer et à se changer ? Comment faire pour que le fait de raconter les violations dont elles ont été victimes ne favorise pas une reproduction de la douleur de la violation (revictimisation) ? Comment faire pour que cette parole ne mette pas les femmes en danger face à leur mari, leur communauté, les acteurs armés ? Comment faire pour les appuyer face à un système de justice le plus souvent lui-même discriminatoire ?

Soulever avec les femmes des communautés la question de leurs droits éveille des préoccupations et un appétit pour des outils d'action en fonction de leurs priorités, pas nécessairement en fonction de celles des intervenantes ou des formatrices. Il est important de répondre à ces préoccupations par des informations utiles. En Argentine, des informations sur la façon de dénoncer une situation ont été rendues publiques par le biais des radios communautaires, et une relation suivie s'est établie avec les communautés visitées.

Au Mexique, le travail de sensibilisation s'est fait en même temps avec des femmes de la communauté et avec leurs autorités (Jaltepec de Candayoc, État d'Oaxaca). Des rencontres sur le droit à la santé et à la santé reproductive des femmes ont permis aux autorités d'en saisir l'importance et aux femmes de prendre la parole publiquement. Le processus, qui a duré environ deux ans, a permis de former une équipe de chercheuses communautaires afin de recueillir de l'information sur l'état de la santé dans la communauté, mais aussi de la comprendre et de l'analyser. Ce travail s'est fait en commun et toujours en relation avec les

autorités communautaires. Il a été la base de la création d'une organisation des femmes reconnue par les autorités communales et à laquelle la communauté a donné un terrain pour y construire, à l'aide du travail communautaire, la maison des femmes. Il a également permis des discussions sur le rôle des femmes et a jeté les bases d'une dénonciation judiciaire collective de l'application du programme Oportunidades et de la prestation des services de santé. Il a surtout permis la reconnaissance du rôle positif des femmes par les autorités de la communauté, lesquelles ont acquis une nouvelle confiance dans leur capacité de changer les choses.

La dénonciation de cas de violation des droits humains peut être lourde à porter pour les individus qui le font. Les exigences du système judiciaire impliquent une disponibilité sur une longue période, la confrontation avec les agresseurs et la constitution d'une preuve parfois éprouvante pour les victimes. Si en plus, la victime n'a pas l'appui indéfectible de sa famille et de sa communauté, l'expérience peut être traumatisante. Présenter des cas où la communauté est le demandeur permet de faire ressortir le caractère collectif des effets d'une violation, en plus de protéger les femmes qui en sont victimes.

Au Mexique et en Argentine, il est possible de poursuivre l'État devant la justice si ses politiques sont discriminatoires. Ce type de poursuite évite à une victime seule le fardeau de la preuve relativement à une situation de discrimination, mais exige par contre de se concentrer sur la documentation de situations et de contextes socioéconomiques afin d'analyser les situations de discrimination et d'en distinguer les mécanismes. En Argentine, une des méthodes utilisées pour démontrer la discrimination a été de documenter des situations types à partir d'histoires de vie afin d'illustrer les différents parcours éducatifs des femmes. Ce cheminement se fait avec la préoccupation de ne pas abandonner les femmes seules avec leurs blessures et de faire de leur témoignage un moment de prise de parole libérateur.

Les principes autochtones et leurs conséquences sur les attitudes de recherche et de documentation coïncident sur certains points avec les méthodes développées par les féministes qui ont pensé l'intersectionnalité et qui ont tenté d'opérationnaliser des méthodologies de documentation (Commission ontarienne des droits de la personne, 2001) : partir de la réalité des femmes discriminées, accorder de l'importance au contexte, dans ce cas-ci, l'histoire de la colonisation, de la dépossession et de l'acculturation qu'ont subie les communautés et les femmes autochtones.

C'est en tenant compte de leurs propres spécificités, c'est-à-dire de leur culture, de leur appartenance au territoire, à leur communauté et d'une vision du monde qui façonne leurs modes de connaissance comme leurs modes d'action, que les femmes autochtones trouvent leur force et sont les actrices de leur devenir. La dualité et la complémentarité sont des exemples de concepts absents de l'univers féministe dominant et qui sont pourtant très présents dans la vision autochtone du monde. C'est à partir de ces concepts que les femmes cherchent à rétablir un équilibre avec les hommes, entre elles et la nature.

4.2. LA PRISE EN COMPTE DES SYSTÈMES NORMATIFS, SPIRITUELS ET CULTURELS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones des Amériques sont nombreux et variés de même que leurs systèmes normatifs, compris comme l'ensemble des normes qui régissent une société. Normatif est un terme plus englobant que système de justice, car tous les peuples ne possèdent pas un système explicite et appliqué par des institutions qui rendent la justice. Certains systèmes sont plus intangibles, élaborés dans l'histoire orale et enseignés par les Anciens. Parfois, un regard extérieur ne perçoit pas d'emblée l'univers normatif qui peut prendre des formes étrangères à nos perceptions, particulièrement dans le cas des peuples nomades. Certains principes autochtones se retrouvent dans un grand nombre de cultures, d'autres leur sont tout à fait propres. Dans tous les cas, il est essentiel d'en tenir compte : la méthodologie pour y avoir accès ne peut être universelle. Il faut certainement compter sur des entrevues avec les aînés, celles et ceux qui connaissent les pratiques ancestrales et qui les transmettent. Toutefois, certaines pratiques ou normes ne sont pas accessibles aux étrangers, et il faudra en tenir compte.

La prise en compte de ces systèmes normatifs est essentielle pour deux raisons principales : d'une part, dans la mesure où l'on reconnaît que les femmes autochtones appartiennent à des communautés et à des peuples distincts, il faut reconnaître qu'elles sont régies par ces normes. D'autre part, leur vision du monde et donc la façon dont elles vivront les discriminations et la violation de leurs droits sont notamment construites à partir de ces systèmes normatifs.

Il est donc important de ne pas se limiter à reproduire la compréhension courante du contenu des différents droits protégés par les instruments internationaux, mais de chercher à comprendre le contenu

que les femmes autochtones elles-mêmes donnent à ces droits. Il s'agissait donc de faire le même exercice que la Cour interaméricaine des droits de l'homme pour qui le droit à la propriété privée réfère désormais autant à la propriété individuelle d'un fermier des États-Unis qu'à la propriété collective de la nation mapuche du sud du Chili ou kankuama de Colombie. Le « contenu » ou l'interprétation du droit à la propriété privée est, pour les autochtones, un droit collectif.

En Colombie, les femmes autochtones ont discuté de la notion de droit à une vie sans violence : il en est ressorti que la possibilité d'être bien et de vivre sans violence est très liée à la sécurité du territoire. Pouvoir se déplacer sans avoir peur sur le territoire ancestral est un critère essentiel. De plus, la notion de violence spirituelle est également ressortie, aspect absent de la compréhension générale du droit à une vie sans violence. La destruction des sites sacrés par les acteurs armés en Colombie cause une souffrance particulière aux femmes autochtones qui se trouvent ainsi dans l'impossibilité d'exécuter les rituels essentiels à l'équilibre de leur vie.

En Argentine, c'est autour du droit à l'éducation que des discussions ont eu lieu lors d'ateliers : c'est la désarticulation et la dévalorisation du rôle des femmes dans le cadre d'une éducation non conforme avec les valeurs communautaires et collectives qui sont ressorties. Le droit à l'éducation, du point de vue des femmes autochtones argentines, est également le droit de ne pas migrer dans un environnement hostile et acculturant, ainsi que le droit de leurs communautés à avoir une influence sur la forme d'éducation qui est dispensée.

Au Mexique, les discussions ont porté sur le droit à la santé tel qu'il est compris par des femmes des peuples mixte de l'État d'Oaxaca et tzeltal de l'État du Chiapas. Ce droit est compris comme le fait de « se sentir bien, être heureuses, sans préoccupation ni problème ». Il inclut l'accès aux services bien sûr, mais aussi l'adaptation au contexte culturel et aux conditions vécues par les femmes autochtones. Il est plus holistique et comprend l'harmonie avec le territoire et les esprits.

Au Canada, c'est le droit à l'identité dans le contexte des entraves placées par l'État canadien pour permettre aux femmes autochtones de transmettre leur statut légal à leurs enfants qui a été discuté parmi les militantes de Femmes autochtones du Québec. Le droit à l'identité ne peut se limiter à des règles juridiques puisqu'il renvoie à un ensemble culturel. Dans le contexte canadien, ne pas avoir de statut légal peut signifier l'impossibilité de vivre dans une réserve. Les femmes forcées de sortir des communautés se retrouvent sans possibilité de jouir de leur culture et d'y élever leurs enfants.

Prendre en compte les systèmes normatifs des peuples dans lesquels vivent les femmes autochtones et appréhender les droits à partir de leur expérience réelle est donc un élément essentiel d'une méthodologie qui leur est propre.

4.3. LE TRAVAIL DE RÉCUPÉRATION CULTURELLE

Il a été très difficile de créer des outils pour penser en même temps la perspective autochtone et la perspective de genre, difficile de sortir du cloisonnement traditionnel entre les deux. Peu à peu, l'articulation des perspectives a amené une réflexion sur la colonisation et ses effets sur les femmes autochtones.

À cette difficulté s'ajoutait celle de s'assurer que les femmes qui raconteraient leur histoire parleraient des violations dont elles avaient été victimes, ne revivraient pas la souffrance passée et tireraient de cette expérience des acquis et des outils pour combattre la discrimination. Pour éviter ce qu'elles appelaient la « revictimisation », c'est-à-dire revivre le sentiment d'impuissance et d'humiliation que provoque une violation des droits, il fallait d'abord mettre en évidence la reconnaissance des savoirs des femmes, de leurs expériences. Il n'était pas question de recueillir l'information, puis de construire l'analyse en dehors d'elles.

Une recherche sur les mécanismes auxquels les communautés faisaient traditionnellement appel pour faire face à la souffrance et sur la façon dont elles envisageaient la guérison a permis de comprendre que c'est souvent la spiritualité qui permet de refermer les blessures et de redéfinir le rôle des individus dans la communauté. Toutefois, en Argentine par exemple, plusieurs des rituels qui célèbrent la dualité homme-femme et donc valorisent le rôle des femmes sont en voie de disparition. La récupération culturelle de ces rituels était une voie de guérison, tout autant que l'appropriation de techniques interculturelles de renforcement de l'estime de soi comme femme.

La décolonisation du regard n'est pas seulement nécessaire pour les chercheurs non autochtones, les avocats ou les magistrats. Elle est également nécessaire pour le regard que les femmes autochtones portent sur elles-mêmes et qui les fait souvent se voir à travers les yeux des dominants. Ce regard dévalorisant et discriminant est en partie intériorisé par les autochtones à travers leur expérience du monde extérieur : il est en partie responsable des difficultés qu'ont les femmes à dénoncer les violations de droits dont elles sont victimes.

Travailler sur les modes de guérison est un processus de récupération culturelle, d'affirmation et donc de décolonisation, mais aussi une des conditions d'accès à la justice.

CONCLUSION

Dans un processus d'échange et de coconstruction des connaissances avec des femmes autochtones des communautés, les paramètres d'une méthodologie particulière pour aborder les cas de discrimination, qui soit culturellement appropriée et qui vise à changer la situation, ont été ébauchés. Cette méthodologie doit partir de la réalité des femmes autochtones, articuler droits collectifs et droits individuels, droits des peuples autochtones et droits des femmes, reconnaître l'importance de la communauté dans la construction de l'identité et de la vie des femmes, prendre en compte les systèmes normatifs autochtones, tant dans leur capacité de rendre justice que dans leur rôle dans la signification des violations et du contenu des droits humains. Finalement, cette méthodologie doit éviter que la poursuite de la justice, de la vérité, n'ait des conséquences néfastes pour la victime, mais qu'elle comporte au contraire un effet de guérison et de récupération culturelle. C'est ainsi que s'élargira la brèche par laquelle les femmes autochtones prendront la place qui leur revient comme actrices de changement et que se modifiera la situation de marginalisation consacrée par le cloisonnement des mouvements et des instruments de défense des droits humains.

Les organisations de femmes autochtones telles que l'Enlace ou les organisations autochtones nationales utilisent le discours des droits humains pour se faire entendre et prendre part au débat politique avec des outils que leur offre la communauté internationale. L'action internationale visant à faire évoluer les normes permet ensuite d'utiliser ces acquis à l'échelle nationale et même communautaire.

Plusieurs groupes de femmes autochtones ont présenté des audiences devant la CIDH en mars 2012. À la suite de ces audiences, les commissaires Robinson (Rapporteuse sur les droits des femmes) et Shelton (Rapporteuse sur les droits des peuples autochtones) ont décidé d'entreprendre ensemble la rédaction d'un rapport sur la situation des droits humains des femmes autochtones des Amériques (Collectif, 2014). Malgré un contexte budgétaire et politique difficile, la Commission a décidé de lever le voile sur leur situation, les problématiques auxquelles

elles sont confrontées et, surtout, de jeter les bases d'une nouvelle approche et d'une méthodologie lui permettant d'articuler droits individuels et collectifs, droits des femmes et des peuples autochtones.

L'enjeu est de donner des outils aux différents tribunaux du continent pour tenir compte de la discrimination à multiples facettes dont sont victimes les femmes autochtones et aux différents gouvernements des éléments pour modifier des politiques publiques qui produisent et reproduisent la discrimination par manque de différenciation. C'est un premier pas vers la création d'un encadrement juridique mieux adapté qui est appuyé par d'autres initiatives de femmes autochtones devant les différentes instances de l'ONU comme les Comités de surveillance des traités et l'Instance permanente sur les questions autochtones.

La voix des femmes autochtones retentit désormais dans les espaces publics nationaux et internationaux, et les outils pour les protéger sont en voie d'être révisés. Le chemin sera long pour que change concrètement la réalité de marginalisation dont elles sont victimes. Le débat est toutefois amorcé, et les femmes autochtones sont en marche.

BIBLIOGRAPHIE

- COLLECTIF (2014). « Indigenous Women of the Americas: Methodological and conceptual guidelines to confront situations of multiple discrimination », *Forest Peoples Programme*, <<http://www.forestpeoples.org/topics/gender-issues/publication/2014/indigenous-women-americas-methodological-and-conceptual-guidel>>, consulté le 31 mars 2014.
- COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS (2006). « Las mujeres frente a la violencia y la discriminación derivadas del conflicto armado en Colombia », document OEA/Ser.L/V/III doc 67, CIDH, <http://www.cidh.org/countryrep/colombia_mujeres06sp/informe%20mujeres%20colombia%202006%20espanol.pdf>, consulté le 31 mars 2014.
- COMMISSION ONTARIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE (2001). « Approche intersectionnelle de la discrimination: pour traiter les plaintes relatives aux droits de la personne fondées sur des motifs multiples », <<http://www.ohrc.on.ca/fr/approche-intersectionnelle-de-la-discrimination-pour-traiter-les-plaintes-relatives-aux-droits-de-la>>, consulté le 24 juillet 2014.
- CRENSHAW, K. (1989). « Demarginalizing the intersection of race and sex: A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics », *University of Chicago Legal Forum*, p. 139-168.
- FORUM INTERNATIONAL DES FEMMES AUTOCHTONES – FIMI (2006). « Mairin Iwanka Raya: Indigenous Women Stand Against Violence. A Companion Report to the United Nations Secretary-General's Study on Violence Against Women », FIMI, <<http://www.fimi-iiwf.org/archivos/7ffd8ee2807b42a0df93d25d70c9cfdb.pdf>>, consulté le 31 mars 2014.

- HERRERA, C. et J. SUÁREZ (2011). *El programa Oportunidades y los derechos de las mujeres indígenas en México*, Mexico, Nostromo Ediciones.
- INTER-AMERICAN COURT OF HUMAN RIGHTS (2010a). « Case of the Mayagna (Sumo) Awas Tingni Community v. Nicaragua, Judgment of August 31, 2001 », CORTEIDH, <http://www.es.cr/net.org/sites/default/files/seriec_79_ing_0.pdf>, consulté le 31 mars 2014.
- INTER-AMERICAN COURT OF HUMAN RIGHTS (2010b). « Case of the Xákmok Kásek Indigenous Community v. Paraguay, Judgment of August 24, 2010 (Merits, Reparations, and Costs) », CORTEIDH, <http://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/seriec_214_ing.pdf>, consulté le 31 mars 2014.
- INTER-AMERICAN COURT OF HUMAN RIGHTS (2010c). « Fernández Ortega *et al.* v. México, Judgment of August 30, 2010 (Preliminary Objections, Merits, Reparations, and Costs) », CORTEIDH, <http://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/seriec_215_ing.pdf>, consulté le 31 mars 2014.
- INTER-AMERICAN COURT OF HUMAN RIGHTS (2010d). « Rosendo Cantú *et al.* v. México, Judgment of August 30, 2010 (Preliminary Objections, Merits, Reparations and Costs) », CORTEIDH, <http://www.corteidh.or.cr/docs/casos/articulos/seriec_216_ing.pdf>, consulté le 31 mars 2014.
- RIVERIN, J.-A. (2012). *Préoccupations de genre, revendications autochtones et droits humains : les femmes autochtones au confluent du conflit identitaire?*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- UNITED NATIONS POPULATIONS FUND – UNFPA (2010). « Promoting Equality, Recognizing Diversity: Case Stories in Intercultural Sexual and Reproductive Health among Indigenous Peoples », UNFPA, <<http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2010/Intercultural%20Sexual%20and%20Reproductive%20Health%20-%20Case%20Stories.pdf>>, consulté le 31 mars 2014.

LE CLIENTÉLISME « À L'ENVERS » DES DIRIGEANTES DES ORGANISATIONS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE À LIMA¹

Nora Nagels

Depuis le retour à la démocratie en 1980, les politiques alimentaires constituent autant de médiations politiques, souvent clientélistes, entre l'État péruvien et les populations des quartiers périphériques de Lima. S'inspirant des expériences d'organisations populaires féminines visant à réduire le coût de l'alimentation par la mise en commun des tâches, les politiques alimentaires substituent le plus souvent la « faveur » au droit. Cette contribution se concentre sur la manière dont les femmes de quartiers populaires s'approprient et transforment cet aspect

1. Une version préliminaire de ce texte a été acceptée pour publication dans les actes du colloque international *Les Amériques créatives*, tenu à Toulouse les 6 et 7 octobre 2010.

des relations tissées par l'État à leur égard. Loin de constituer des actrices passives, les dirigeantes des organisations pour la sécurité alimentaire y sont des éléments clés.

L'objectif de ce chapitre est de porter un regard sur l'appropriation et l'instrumentalisation par ces femmes du rapport clientéliste. L'argument principal s'articule autour de l'idée que plutôt que de constituer une entrave à la démocratie, héritages de sociétés coloniales – induisant des relations verticales où les classes subalternes sont des victimes passives des dominants –, les médiations clientélistes font partie intégrante de la démocratie réellement existante.

Cet argument est développé en trois étapes. Après avoir défini succinctement le terme « clientélisme », une première partie retrace brièvement la construction des relations entre l'État et les organisations de femmes pour la sécurité alimentaire en esquisant trois grandes périodes depuis le retour à la démocratie. Ensuite, l'analyse des discours de quelques dirigeantes de différentes organisations illustre la manière dont ces femmes jouent du lien clientéliste, en le reproduisant et en le renforçant. Par un clientélisme « à l'envers », elles en escomptent des bénéfices concrets, à la fois matériels, symboliques et d'insertion sur la scène politique. En guise de conclusion, sont soulignées les retombées de la réciprocité du lien clientéliste – répété par les « clientes » – sur les inégalités.

1. LES APPROCHES DU CLIENTÉLISME

Par sa polysémie et du fait qu'il couvre différentes disciplines, le concept de clientélisme est difficilement saisissable. De plus, il est associé aux débats moraux et normatifs sur la « qualité » de la démocratie. Il fonctionne à la fois comme concept explicatif et comme étiquette normative et morale stigmatisant les formes déviantes de la démocratie. Cette étiquette est mobilisée tant par les universitaires que par les acteurs politiques ou médiatiques. La réflexivité et l'ancrage de terrain sont donc de rigueur pour tout chercheur travaillant sur le clientélisme.

Sans revenir sur les débats entourant ce concept que l'on trouve dans la littérature, nous en retiendrons la définition suivante. Le sens classique du mot clientélisme renvoie à un lien de dépendance entre un « notable » et ses clients. Il s'agit d'une alliance verticale entre deux acteurs de statut, de ressources et de pouvoir inégaux où chacun trouve une utilité à s'allier à l'autre. Cette notion classique est complétée par

différents auteurs. Selon Auyero, Lapegna et Page Poma (2009, p. 3), « l'échange clientéliste se concentre dans des réseaux pyramidaux constitués de relations asymétriques, réciproques et de face à face ». Selon Hilgers (2011, p. 568), les liens clientélistes se caractérisent fondamentalement par « leur continuité dans le temps, le fait qu'ils soient diffus, les contacts interpersonnels et l'inégalité ». Il s'agit d'un phénomène qui ne peut s'analyser qu'au plan microsociologique et ne peut donc s'étendre à des organisations ou à des régimes politiques. De plus, loin de ne constituer qu'une transaction entre deux individus cherchant à maximiser leurs profits – propre à l'achat de votes par exemple –, les liens clientélistes sont imprégnés de dimensions morale et symbolique inhérentes à tout rapport politique et de réciprocité (Combes et Vommaro, 2012, p. 20). Aux côtés d'Auyero, Lapegna et Page Poma (2009), le clientélisme est abordé de manière qualitative et replacé dans l'univers culturel des « pauvres ». Le lien clientéliste est une relation interpersonnelle constituée d'échanges réciproques non pas uniquement de biens contre des voix, mais aussi de faveurs, de dons – aide, solidarité, amitié – impliquant des obligations morales et des impératifs affectifs. Les réseaux clientélistes permettent de résoudre des problèmes par des opérations routinières et régulières. Cette relation transcende donc les actes singuliers d'échanges (Auyero, Lapegna et Page Poma, 2009, p. 5). Une forme de sacralité est présente dans ce lien dont le parrainage est un des symboles. Le « patron » devient le protecteur de ses clients « indiens, pauvres ou métis » qui, en contrepartie, lui doivent allégeance (Badie et Hermet, 1990, p. 259). À cette définition socioculturelle du clientélisme, soulignons les rapports de domination qui le traversent. Il « relève d'un des modes d'agencement de l'inégalité » et « reflète plus une situation de servitude de droit ou de fait qu'une décision marquée par le calcul utilitariste » (Badie et Hermet, 1990, p. 257). Il est donc étroitement lié à la pauvreté. Mais dépassons une vision manichéenne des relations de pouvoir imprégnant le clientélisme et soulignons que ces relations sont structurées par des conflits, des négociations et des arrangements. Il est donc nécessaire de porter un regard attentif sur les capacités de négociation entre les parties des échanges (Combes et Vommaro, 2012, p. 24).

Dans le présent chapitre, la relation clientéliste est saisie par l'analyse des discours de dirigeantes aux différents échelons des organisations pour la sécurité alimentaire à Lima. Ces échelons correspondent aux structures pyramidales des organisations depuis la base – le quartier – jusqu'au sommet – les dirigeantes nationales –, en passant par

les structures municipales et métropolitaines. Si aucun discours de femmes de base – c'est-à-dire les membres ordinaires qui n'occupent pas de fonction représentative – n'est mobilisé dans cette analyse, c'est parce que cette dernière se concentre sur le rôle des dirigeantes dans le rapport clientéliste. Vingt-cinq entretiens semi-directifs ont été menés avec elles lors de trois séjours de trois à six mois entre octobre 2008 et septembre 2010.

Ces entretiens ont été réalisés principalement à Independencia, Comas et Villa el Salvador : trois *pueblos juvenes* entourant la ville de Lima, au nord (Independencia et Comas) et au sud (Villa el Salvador). Ces trois municipalités permettent d'approcher l'hétérogénéité de ces quartiers liméniens. L'expression *pueblos juvenes* signifie littéralement « jeunes quartiers », dénomination préférée par ses habitants à celle de « bidonvilles ». Villa el Salvador constitue l'emblème des quartiers auto-crésés et autogérés par des organisations de voisins. Dès les années 1980, ce quartier constitue le bassin de l'éducation populaire prônant un « changement par le bas ». Comas et Independencia symbolisent, pour leur part, l'émergence, le développement et l'enrichissement rapide, sous le gouvernement d'Alberto Fujimori, d'une classe moyenne précaire qui repose sur le commerce informel, la contrebande et le narcotrafic.

La présente recherche se fonde sur une analyse de discours complétée par des observations effectuées en situation d'entretiens. Le langage est entendu non seulement comme un acte de pouvoir, mais aussi comme participant à la construction du « réel » : « Dire, c'est faire » (Bourdieu, 1982, p. 103). Le discours est considéré comme performatif : il contribue à « faire », à construire la réalité. La lutte des mots est une lutte des classes centrée sur des catégorisations, des classements et une organisation sociale. Les mots sont autant de révélateurs de signes, d'emblèmes et de stigmates. L'analyse de discours effectuée ici est donc révélatrice du clientélisme.

2. LE CONTEXTE HISTORIQUE

2.1. VERS LA CRÉATION D'UN MOUVEMENT SOCIAL DE FEMMES DES QUARTIERS POPULAIRES

Le retour à la démocratie en 1980 s'accompagne de réformes de libéralisation de l'économie aux coûts sociaux élevés. Pour y faire face, les femmes des *pueblos juvenes* de Lima s'organisent pour diminuer les coûts

de l'alimentation en les collectivisant. Les premiers *comedores populares* autogérés voient alors le jour. Littéralement, cette expression signifie « salle à manger populaire ». Généralement traduite par « cuisine » ou « cantine populaire », elle ne reflète pas la richesse de l'action d'un *comedor popular* qui regroupe justement tant les activités d'une cuisine que celles d'une cantine. Nous retiendrons donc l'expression espagnole.

Au quotidien, dans un *comedor*, 20 à 30 femmes se partagent par équipes rotatives le travail de cantinière en échange de rations alimentaires. Un large réseau de solidarité soutient ces organisations autogérées appartenant aux mouvements de gauche liés à l'« éducation populaire » et à la « pédagogie de l'opprimé », développée par Paulo Freire. Cette dernière prône le changement social par l'autogestion, passant par l'éducation et la conscientisation des masses pauvres.

En plus de constituer des lieux de socialisation où les femmes, grâce à l'organisation, acquièrent des capacités à écouter, à parler en public, à échanger des opinions et à développer une argumentation, s'y ajoutent des ateliers d'alphabétisation et de formation notamment en matière d'hygiène, de nutrition et de santé. Par ailleurs, avec l'appui d'acteurs extérieurs, tels que les ONG féministes, des ateliers de sensibilisation et de conscientisation à leurs droits en matière sexuelle, reproductive, de violence de genre, de santé, d'éducation et d'identification se mettent en place. Enfin, les *comedores* développent, selon leur histoire, des activités productives afin de s'autonomiser de l'aide alimentaire. Malgré un enthousiasme certain, peu ont survécu. La compétition exacerbée et le manque de qualification des femmes en sont les principales raisons (Blondet, 2004, p. 125).

Lors des premières élections au suffrage universel en 1980, les partis politiques tentent de se réapproprier ces initiatives de la société civile pour atteindre les nouveaux électeurs jusqu'alors exclus du scrutin car analphabètes. Ils élaborent alors des politiques alimentaires selon deux approches distinctes.

La première tient de la doctrine de l'éducation populaire. Elle est mise en œuvre en 1984 par le programme du Verre de lait (VDL) par l'unique maire liménien ayant appartenu au parti Izquierda Unida (Gauche unie). Les municipalités attribuent du lait en poudre à des organisations de femmes, les « comités du VDL », qui le préparent et le distribuent aux enfants de 0 à 6 ans, aux personnes âgées et aux malades atteints de tuberculose. Les comités rassemblent les femmes dont certains membres de leur famille sont bénéficiaires du programme. Chacune cotise entre 0,20\$ et 0,50\$ par semaine pour couvrir les frais

qui ne sont pas pris en charge par le programme : l'eau, l'électricité, les céréales supplémentaires. Les comités s'organisent territorialement : par pâté de maisons (*manzanas*), par quartiers, par municipalités, ainsi qu'aux niveaux métropolitain et national. En 1986 a lieu leur premier congrès qui débouche sur la création de leur première organisation, la Coordinadora Metropolitana (Garcia Naranjo, 1994). Soulignons que si l'État subventionne le lait, seules les femmes investissent temps, argent et énergie pour rendre ce programme effectif.

La seconde approche de récupération d'expériences féminines par une instance étatique se distancie de la doctrine de l'éducation populaire. Pour concurrencer les organisations autogérées ou proches d'Izquierda Unida et pour se constituer un électorat favorable à l'Alliance populaire révolutionnaire américaine (APRA), le premier gouvernement d'Alan García met en place les Clubs des mères. Ces derniers assoient des politiques alimentaires clientélistes : seules les organisations qui adoptent l'appellation « Clubs des mères » et donc soutiennent l'APRA sont officiellement enregistrées par l'État et ont droit à une aide financière. Ce droit est donc échangé contre un soutien politique qui se poursuit dans le temps. Les *comedores* autogérés y voient une attaque frontale à leur autonomie, car ils sont obligés, pour percevoir les subsides, de se transformer en Clubs des mères, associés à l'APRA (Rousseau, 2009, p. 106). Les différentes organisations pour la sécurité alimentaire connaissent alors des problèmes de chevauchement, de mauvaise coordination et de confrontation entre elles. Dans la même logique, le nouveau maire de Lima de 1987 à 1990, aprise comme Alan García, transfère le lait du programme du VDL aux Clubs des mères afin de fragiliser la Coordinadora Metropolitana du VDL.

Malgré ou grâce à leur marginalisation, les *comedores* autogérés n'abandonnent pas la lutte. Ils se politisent en organisant leur première rencontre nationale en 1986, la même année mais indépendamment de la Coordinadora du VDL. Petit à petit, les femmes identifient « l'État comme source de leurs problèmes en tant que femmes pauvres » (Barrig, 1992, p. 10). Elles s'inscrivent alors dans le prolongement des luttes sociales des années 1970 et des années 1980 avec d'autres organisations, tels les syndicats et les organisations communautaires et de quartier relayés par des partis de gauche (Rousseau, 2009, p. 107). Elles veulent maintenir leur autonomie par rapport à l'État et se constituer comme un mouvement social populaire à l'encontre des liens clientélistes proposés par l'État.

En accord avec les principales auteures spécialistes des *comedores* autogérés, des Clubs des mères ainsi que des comités du VDL (Blondet, 2002 ; Barrig, 1992 ; Rousseau, 2009), ces organisations se regroupent sous l'expression *organisation populaire de femmes pour la sécurité alimentaire* parce qu'elles partagent nombre de points communs. En effet, au-delà de leurs structures institutionnelles, elles sont surtout unies par un même objectif : la mise en commun des coûts de l'alimentation en vue de leur réduction. De plus sur le terrain, ce sont souvent les mêmes femmes qui participent aux *comedores* et aux comités du VDL.

2.2. LE FUJIMORISME : DÉSAGRÉGATION SOCIALE, INDIVIDUALISME ET VIOLENCE

Alberto Fujimori est élu en 1990 comme un *outsider* politique. Il met en place le *fujishock*, un programme d'ajustement structurel néolibéral radical, dont la mise en œuvre a pour conséquence l'augmentation de la pauvreté. Il profite d'une crise parlementaire en 1992 pour établir avec l'aide de l'armée un pouvoir centralisé et autoritaire, avec pour conséquence la perte de l'État de droit et des libertés civiles (Blondet, 2002).

La même année, le Programme national d'aide alimentaire (PRONAA) est créé. S'il reconnaît juridiquement, selon la loi 25307, l'ensemble des organisations de femmes pour la sécurité alimentaire comme des organisations sociales de base (OSB), il se transforme toutefois rapidement en l'un des instruments des politiques clientélistes et autoritaires du régime fujimoriste. Le programme prévoit, par exemple, la distribution d'aliments tant aux *comedores* autogérés qu'aux Clubs des mères, selon un traitement inégal. Les premiers ne reçoivent en effet que des aliments, alors que les seconds cumulent aliments et subsides, héritage du premier gouvernement d'Alan García. Afin de défendre leur dû, les femmes des Clubs des mères créent leur propre organisation : l'Asociación de los Clubes de Madres de Lima Metropolitana (Association des Clubs des mères de Lima métropolitain). Les femmes des *comedores* autogérés, pour leur part, tentent de se renforcer face aux politiques autoritaires de subordination et d'instrumentalisation déployées par le gouvernement d'Alberto Fujimori en créant la Federación de Mujeres Organizadas en Centrales de Comedores Populares Autogestionarios y Afines de Lima Metropolitana (FEMOCCPAALM). Le conflit ouvert entre ces organisations perdure, résultat des politiques alimentaires du PRONAA inspirées de la stratégie « diviser pour régner » (Rousseau, 2009).

Le PRONAA dépend directement du ministère de la Présidence. Il gère le programme selon un mode clientéliste et autoritaire afin de s'approprier le vote des classes populaires tout au long de la décennie fujimoriste (Balbi, 1997). En échange de subsides financiers et alimentaires, les organisations pour la sécurité alimentaire perdent leur autonomie. Elles doivent montrer leur soutien au président, que ce soit en votant pour lui ou en participant aux manifestations qu'il organise. Le président entretient des relations directes avec les femmes de base, en créant ses propres centres de collecte et de distribution en 1997. Ces centres, gérés par des femmes artisanes de Fujimori, contrôlent l'allégeance au président des organisations pour la sécurité alimentaire. Celles qui ne participent pas aux manifestations pro-Fujimori ou ne portent pas le t-shirt aux couleurs du fujimorisme se voient privées d'aliments. Les organisations non fujimoristes deviennent ainsi obsolètes (Blondet et Trivelli, 2004). Ces femmes ne sont pas uniquement instrumentalisées par le président, mais elles ont peu de marge de manœuvre du fait de leur dépendance aux subsides alimentaires.

Ce système disparaît en 2000, lorsque Fujimori se réfugie au Japon, fuyant l'implosion imminente de son régime.

2.3. LE NOUVEAU RETOUR À LA DÉMOCRATIE

Le deuxième retour à la démocratie répond au fujimorisme par des processus de changements institutionnels. Pour mettre fin à la manipulation et au peu de transparence du PRONAA et des réseaux clientélistes, autoritaires et de corruption qu'il alimente, le gouvernement démocratique d'Alejandro Toledo (2001-2006) tente de le décentraliser. En partie du moins, car l'octroi d'aliments et de subsides est transféré aux municipalités provinciales et non pas à Lima où les organisations sont directement liées à l'État central (Bey, 2004).

Du côté des organisations pour la sécurité alimentaire, la loi 25307 est modifiée en 2001. Elle démantèle les centres de collecte mis en place par Alberto Fujimori. Par conséquent, la même année, les femmes à la tête de ces centres, tant des Clubs des mères que des *comedores*, se regroupent et créent leur propre organisation, la Coordinadora de los Clubes de Madres y Comedores Populares de Lima Metropolitana. En ce qui concerne le programme du VDL, une nouvelle organisation, dissidente de l'organisation principale considérée comme fujimoriste, voit le jour en 2000 : la Coordinadora del Vaso de Leche Metropolitano de Lima. Elle est proche des organisations des *comedores* autogérés.

Le deuxième gouvernement d'Alan García (2006-2011) poursuit les mêmes politiques économiques néolibérales que celles de ses prédécesseurs (Francke, 2009). L'État joue un rôle économique mineur de régulation, de prévention ou de supervision. Ainsi, la désétatisation entamée par Fujimori se poursuit. Aucune volonté politique n'ouvre le champ à la création d'un espace de débat permettant l'expression, voire la reconnaissance institutionnelle des conflits sociaux. La bannière du terrorisme est, encore et toujours, utilisée pour rester sourd aux demandes sociales ou légitimer leur répression. Les « enclaves autoritaires » (Garretón, 2001) du régime antérieur restent donc bien présentes, favorisant l'asymétrie et les liens personnels propres au clientélisme.

Pour leur part, les programmes alimentaires persistent et demeurent fondés sur le travail bénévole des femmes qui en constituent toujours les chevilles ouvrières. En 2008, l'État ne finance qu'entre 15 et 20 % du coût de la ration alimentaire tant du PRONAA que du VDL. Environ 15 000 *comedores* autogérés et Clubs des mères sont aujourd'hui affiliés au PRONAA. Y travaillent bénévolement environ 350 000 femmes qui nourrissent grosso modo un million de personnes par jour.

Pour récapituler, rappelons que les femmes se regroupent autour de quatre organisations : la Fédération des *comedores* autogérés (FEMOCCPAALM), qui regroupe plus ou moins la moitié des organisations liées au PRONAA, l'autre moitié se partageant en trois organisations directement soutenues par l'APRA ou par le fujimorisme : l'Association des Clubs des mères et la Coordinadora des Clubs des mères et des *comedores* populaires. Enfin, entre ces deux émerge une troisième organisation, en 2009, dissidente de l'Association et proche du fujimorisme : la Coordinadora de l'Association des Clubs des mères (tableau 5.1).

Liés au VDL (tableau 5.2), 25 000 comités préparent des rations de lait destinées à quelque 3 millions de personnes, soit 11 % de la population (Banque mondiale, 2010). Les comités se regroupent, d'une part pour leur majorité dans l'organisation des OSB du VDL, qui existe depuis 1986 et d'autre part, à partir de 2000 et pour leur minorité, dans la Coordinadora du VDL métropolitain de Lima. Alors que la première est issue du parti Izquierda Unida et est devenue fujimoriste pendant les années 1990, la seconde est proche de la FEMOCCPAALM. En effet, la chute du système de partis à la fin des années 1980 a vu le transfert des soutiens des partis de gauche au fujimorisme.

TABLEAU 5.1.

LES *COMEDORES* AUTOGÉRÉS ET LES CLUBS DES MÈRES LIÉS AU PRONAA

	<i>Comedores autogérés</i>	<i>Clubs des mères</i>		<i>CP et CM</i>
Origines	Travail collectif spontané des années 1980 + Soutien ONG et théologie de la libération	PAD (1985) et PAIT (1986) du premier gouvernement d'Alan García (1985-1990)		Centres de collecte créés par Fujimori en 1997
Métropolitaine	FEMOCCPAALM (1986)	Association des Clubs des mères de Lima métropolitain (1992)	Coordinadora de l'Association des CM et des CP (2009)	Coordinadora départementale des CM et des CP (2001)
Nationale	CONAMOVIDI (2005) Confederacion nacional de mujeres organizadas por la vida y el desarrollo integral	Association des Clubs des mères (2010)		Coordinadora nationale des CM et des CP (2001)

TABLEAU 5.2.

LES ORGANISATIONS DU VDL

	<i>Organisation des OSB du VDL</i>	<i>Coordinadora du VDL métropolitain de Lima</i>	<i>Autres organisations indépendantes</i>	
Origines	1984 : Barrantes crée le VDL 1985 : Organisation des comités du VDL	1999 : Congrès de dirigeantes dissidentes à la première organisation 2000 : Nouvelle organisation	Centrales de VES de Silvia Pareja	Centrales de VES de Glorinda Hidalgo

Ces données sont approximatives et le nombre d'organisations et de femmes impliquées dans celles-ci entre le PRONAA et le VDL ne peuvent s'additionner, car beaucoup d'entre elles participent aux deux

programmes. Toutefois, l'importance des programmes alimentaires peut se mesurer à l'aune du nombre de personnes qui en bénéficient : au moins un membre de 45 % des foyers péruviens y accède, et ce chiffre atteint 75 % des foyers pauvres (Alcázar, 2007, p. 226).

Les rapports entre ces organisations, quel que soit le programme (PRONAA ou VDL) auquel elles participent, sont très conflictuels. Seule la défense du budget des programmes les rassemble, sinon, elles n'entretiennent aucun lien. La stratégie « diviser pour régner », entre autres par la mise en œuvre de politiques clientélistes, a porté ses fruits. Les milliers de femmes organisées autour de la survie depuis les années 1980 ne sont pas parvenues à constituer un ample mouvement social populaire capable de remettre en question les liens clientélistes que l'État leur impose par ses politiques alimentaires.

Voyons à présent ce que les discours de différentes dirigeantes et les situations d'entretiens peuvent nous apprendre quant au lien clientéliste.

3. LE CLIENTÉLISME « À L'ENVERS »

Si ce phénomène est le plus souvent appréhendé comme un rapport de domination inscrit au sommet de l'édifice politique, il est envisagé ici depuis sa base : depuis les « clientes » et non depuis les « patrons ». Le raisonnement des femmes populaires, reconstruit à partir de l'analyse de leurs discours et de l'observation de quelques-unes de leurs pratiques, est le suivant : si les stratégies clientélistes sont perçues comme intrinsèques aux programmes alimentaires, les dirigeantes estiment pouvoir les accepter ou les refuser. En cas d'acceptation, elles développent deux stratégies : « se laisser coopter » ou « faire leur marché politique ». Cette argumentation structure la suite de ce texte.

D'abord, si les tentatives de manipulation politique depuis le « haut » des programmes alimentaires sont reconnues, encore faut-il qu'elles fonctionnent. Les vocables *haut* et *bas* sont inspirés de Zaki (2008). Il a le mérite d'illustrer l'idée que les acteurs se trouvent au bas ou en haut, tant de l'échelle des responsabilités politiques que de l'échelle sociale.

Les dirigeantes populaires estiment voir clair dans le jeu des responsables politiques et elles considèrent détenir le dernier mot pour accepter ou non ce type de relations, comme l'exprime une dirigeante nationale de la Coordinadora de l'Association :

Il y a toujours de la manipulation. Mais c'est aussi le rôle des dirigeantes de se laisser manipuler [...] Ce n'est pas tellement qu'ils nous manipulent mais plutôt que nous nous laissons manipuler, ce n'est pas pareil. Tu m'appelles et tu me dis : « Je veux que tu fasses ceci et je te donnerai un t-shirt. » Si je ne veux pas du t-shirt, je ne le fais pas. Mais si je le veux, non seulement je vais m'empresse de le faire, mais en plus je vais donner le mot (A.C.).

Les relations clientélistes ne sont pas considérées comme déterminées par les personnes « d'en haut » ; celles « d'en bas » disposent aussi d'une marge de manœuvre. Ces espaces d'actions constituent des interstices de pouvoir, construites grâce à l'appropriation par des femmes populaires du lien clientéliste.

3.1. « SE LAISSER COOPTER »

Une première possibilité pour les dirigeantes des organisations pour la sécurité alimentaire est de se laisser coopter par les partis ou les candidats politiques à l'approche des élections. La cooptation semble fonctionner comme suit : certains candidats font montre de revendiquer la continuité des programmes, faisant miroiter que leur survie dépend de leur élection. Dans ce cas, les dirigeantes des organisations sont utilisées comme intermédiaires pour relayer le message auprès de leur base, en échange de rétributions symboliques ou matérielles (aliments, argent, espoir de figurer sur les listes ou d'obtenir un poste dans l'administration publique si le candidat est élu). « Se laisser coopter » signifie donc, pour une dirigeante populaire, accepter d'entrer dans le jeu politique en échange de « ses » bases. À titre d'exemple, observons la situation dans laquelle se trouvait la FEMOCCPAALM à la veille des élections municipales d'octobre 2010 et des présidentielles d'avril 2011, lorsqu'ont été menés des entretiens avec certaines de ses dirigeantes. Une partie des membres de cette organisation sont approchées par des représentants du gouvernement et de l'APRA par le biais de la « cooptation » de leur ex-présidente (Madame M.B.).

Selon sa remplaçante, M.B., militante de l'APRA à titre individuel, a utilisé son affiliation associative à la FEMOCCPAALM et son ascendant sur certaines de ses structures fédérées pour orienter leur vote. Pour ce faire, elle organise des ateliers directement avec certaines dirigeantes municipales et les membres dont elle est proche, qu'elle connaît de longue date et avec qui elle entretient des liens personnels. Elle contourne donc les structures institutionnelles de la Fédération, laquelle perd son droit de regard sur le contenu des ateliers qui s'apparentent

alors davantage à des meetings électoraux. Or, les règles de la Fédération stipulent que tout événement organisé avec des femmes de base doit l'être en concertation avec la FEMOCCPAALM, laquelle se prémunit ainsi contre le prosélytisme politique. En échange de l'organisation de ces réunions, l'ex-présidente obtient un poste de travail au sein du ministère de la Femme et du Développement, aux mains d'une figure de proue de l'APRA après les élections. Cette ex-présidente use donc sciemment de ses liens personnels et de dépendance avec les femmes de base de l'organisation à des fins personnelles pour entrer dans l'espace public et politique. Elle essaie de « vendre » les membres de son ancienne organisation qui lui sont demeurées fidèles pour obtenir un emploi public. Ses capacités de négociation sont proportionnelles à la manne de votes qu'elle peut prétendre contrôler. L'ampleur de cette manne n'étant jamais contrôlable, l'échange est surtout fondé sur le capital symbolique de la dirigeante, véritable intermédiaire entre le candidat politique et ses bases. L'accès à un emploi public peut être considéré comme une rétribution – octroyée sur le mode de la faveur – à sa participation à la campagne électorale du candidat de l'APRA.

Face à ces manipulations orchestrées à plusieurs échelons, les membres de base ont des capacités de négociation plus restreintes. Elles peuvent difficilement revendiquer des choix politiques libres dans la mesure où elles cherchent avant tout à parer aux nécessités quotidiennes. La précarité socioéconomique constitue un moyen de pression à tous les niveaux de l'échange de faveurs en cascade. Tant l'ex-dirigeante que les membres de la base acceptent d'entrer dans le jeu du clientélisme et de la cooptation en vue d'obtenir des avantages matériels améliorant leur niveau de vie. Les femmes des organisations populaires, en situation de rareté, ne disposent que de l'échange inégal proposé par les intermédiaires et les représentants politiques pour accéder à des ressources. L'idéologie de l'action se substitue à l'idéologie partisane, étant donné que « l'échange électoral revêt une certaine légitimité pour des électeurs qui cherchent à capter des ressources rares » (Goirand, 2000, p. 292).

3.2. « FAIRE SON MARCHÉ POLITIQUE »

La deuxième stratégie consiste à adopter une position médiane, dans l'entre-deux. Les dirigeantes acceptent les invitations aux événements organisés par les partis politiques ; elles se prétendent indépendantes, tout en négociant quelques « avantages » avec les partis politiques pour leur organisation, comme l'explique une dirigeante municipale de la Fédération à Villa el Salvador :

Nous n'allons pas chercher les partis politiques, ce sont eux qui viennent nous chercher. Mais nous leur disons : « Écoutez, nous avons besoin de ceci, nous voulons de l'aide pour cela » sans pour autant dire : « Si tu me les donnes, je te soutiens » [...] sinon en se respectant toujours [...] Et je réussis toujours à trouver quelques aides (F.P.).

La présence aux meetings électoraux, quel que soit le parti politique, se justifie d'abord par la diffusion la plus large de leurs demandes particulières afin d'améliorer ainsi leurs chances de les satisfaire. Par la suite, cette mobilisation est également utilisée par les dirigeantes pour accéder à l'arène politique. Elles cherchent des appuis multiples pour échanger « leur » base, en contrepartie du soutien de figures appartenant à des groupes politiques plus importants.

Par exemple, une dirigeante municipale (Madame S.P.) du VDL à Villa el Salvador noue des relations amicales avec les représentants de tous les partis politiques. Dans ce réseau d'amitiés multiples, elle s'approche du candidat Raúl Diez Canseco. Économiste, entrepreneur et homme politique, issu d'une dynastie d'hommes politiques, il est le neveu de l'ex-président Fernando Belaúnde Terry (1963-1968 et 1980-1985) et travaille à ses côtés lors de son premier mandat. Il est aussi le premier à accaparer le marché des franchises au Pérou. Il fait son retour sur la scène publique lors de la campagne électorale des présidentielles de 2011. Lors de sa fête d'anniversaire, où il procède au lancement de sa campagne électorale (événement auquel j'étais présente), S.P. est aux premières loges : elle arrive par l'allée d'honneur et est la première à monter sur l'estrade pour y prendre la parole. Elle est acclamée par 1 600 femmes de base de comités du VDL qu'elle dirige à Villa el Salvador. Leur transport, la nourriture et l'alcool sont pris en charge par le candidat. Il s'agit donc plutôt d'une stratégie d'achat de votes pour le candidat politique, puisqu'aucun lien de longue durée n'est établi avec les intermédiaires ou les bases de l'organisation, mais bien d'une stratégie clientéliste de la part de la dirigeante S.P. De fait, une fois la fête terminée, elle m'explique sa stratégie. Elle se rend, avec les membres de son organisation, au plus grand nombre d'événements politiques possible pour que les candidats traitent avec elle et la reconnaissent comme meneuse de base, véritables socles pour ses futures alliances indispensables à sa candidature aux élections municipales. Il s'agit, selon ses propres mots, « d'arriver au pouvoir pour ensuite réaliser de vrais changements sociaux ». Elle mobilise son organisation pour assister aux meetings d'un grand nombre de candidats. Selon elle, les femmes de base n'y accordent pas d'importance

et s'y rendent uniquement pour manger et « faire la fête » gratuitement. De fait, en fin de course, S.P. considère que « ses » bases voteront pour le candidat qu'elle leur indiquera.

Cet exemple illustre les tenants du lien clientéliste et de l'échange instrumentaliste de faveurs mutuelles : la dirigeante offre « ses » bases à un candidat politique, dont l'affiliation importe peu, pour que ce dernier puisse se construire une image plus proche du peuple et plus éloignée de la haute société liménienne. Les dimensions symboliques sont donc importantes pour le candidat politique. En échange, grâce à ses liens personnels et de longue durée avec ses bases, la dirigeante tente de se faire reconnaître dans l'arène politique. Elle compte assurer au candidat qu'elle choisira un certain nombre de voix en fonction des bénéficiaires escomptés, selon un calcul coût-bénéfice clairement avoué. Là encore, ses capacités de négociation dépendent du nombre de voix contrôlées, véritable monnaie d'échange.

Le caractère secret du vote permet ce jeu de mise en concurrence des candidats : les électrices peuvent négocier leur choix électoral. À l'instar des relations clientélistes traditionnelles, il n'existe pas de loyauté à un « patron », à un parti ou à une idée politique ; le vote est renégocié à chaque élection en échange de « faveurs ». Son caractère secret est essentiel à l'existence de cette relative liberté de choix. Il ouvre un plus large espace de manœuvre aux dirigeantes intermédiaires, à la « clientèle » qui ne se soumet pas une fois pour toutes, puisque son soutien est révoquant. Cependant, les liens de loyauté du clientélisme sont bien présents entre les dirigeantes et leurs bases.

Les dirigeantes des organisations s'attribuent petit à petit une certaine marge de manœuvre dans leurs relations avec l'État qui va au-delà de la simple marchandisation des suffrages. De fait, les dimensions symboliques de l'échange en sont imprégnées : tant le candidat veut apparaître proche du « peuple » que la dirigeante veut apparaître au sein de l'arène des (hommes) politiques. Goirand (2000) parle de « clientélisme concurrentiel ». Elle souligne que l'introduction du pluralisme démocratique,

en aiguisant la concurrence entre candidats, a transformé le clientélisme traditionnel tout en le renforçant, ce qui pervertit le jeu démocratique, mais sans le contredire tout à fait, car il constitue aussi un mode d'intégration politique contrôlée des couches populaires (Goirand, 2000, p. 292).

Les femmes des *pueblos juvenes* de Lima s'approprient le jeu clientéliste, tout en le transformant à leur avantage afin de pénétrer dans la sphère politique. Elles le modifient dans la mesure où elles y acquièrent un certain pouvoir en évitant les liens de totale dépendance personnelle à l'égard des candidats. Elles détiennent un certain contrôle sur la transaction clientéliste puisque les candidats sont interchangeable et que ce qui compte pour elles est leur accès aux ressources publiques. Les dirigeantes populaires non seulement négocient une reconnaissance d'appartenance à la communauté politique – leur vote compte –, mais accordent également leur confiance, en dernière instance, au plus offrant en faisant jouer la concurrence entre candidats. Cependant, ce faisant, les dirigeantes des organisations reproduisent les liens clientélistes avec leur base qui dispose d'une bien moindre marge de manœuvre et de négociation.

Insistons donc sur les capacités d'action des dirigeantes populaires qui, selon un certain clientélisme « à l'envers », s'intègrent à la sphère politique. Comme ce lien porte ses fruits, elles font leur « marché politique » et soutiennent le plus offrant. Elles négocient une place dans l'espace public, des « cadeaux » lors des meetings électoraux, la promesse du maintien du programme alimentaire, tout en perpétuant, reproduisant et entérinant le clientélisme. De fait, si les possibilités de choix ne sont pas totalement supprimées, ce système d'échange politique réciproque et asymétrique se fonde sur de fortes inégalités sociales et place les électeurs et les électrices « sous la dépendance d'une classe politique peu ou pas représentative » (Goirand, 2000, p. 296). Le clientélisme concurrentiel ne bouscule que très peu les biais à la représentation politique engendrés par le clientélisme traditionnel. C'est ce que nous abordons en guise de conclusion.

CONCLUSION

Si les dirigeantes populaires acquièrent des espaces de pouvoir dans le cadre d'un clientélisme concurrentiel leur permettant de négocier leur entrée dans la communauté politique, leurs liens avec l'État ne se transforment pas.

La volatilité du soutien politique et le caractère donnant-donnant du vote ont pour conséquence la désidéologisation du vote et de l'entrée dans l'espace politique. L'engagement politique est moins motivé par des programmes, des idées ou des projets politiques que par de potentiels gains matériels et symboliques. Élire un candidat revient à s'assurer

un accès privilégié à la sphère politique afin de pouvoir bénéficier des services publics que ce candidat contrôlera, et non pas à choisir un projet de société. Les dirigeantes populaires s'intègrent aux médiations et y reproduisent leurs modalités : l'intérêt particulier et immédiat de l'individu ou de l'organisation prime sur un positionnement relatif à la « gestion de la cité ».

Par conséquent, ces dirigeantes ne se positionnent pas sur la scène publique et politique comme représentantes et porteuses des voix de celles « d'en bas », mais y négocient des plus-values à court terme. Dans ces conditions, le système de représentation politique est affaibli, les femmes populaires, dirigeantes ou non, et les candidats ne se positionnent pas dans la sphère politique comme représentants d'intérêts sociétaux, mais comme des intermédiaires distributeurs de « cadeaux ». L'électeur prend position davantage par rapport à ces faveurs que pour peser sur le débat politique. Les initiatives politiques concrètes sont alors plus valorisées que les discours théoriques prônant de nouvelles relations aux politiques.

Si les dirigeantes populaires y acquièrent du pouvoir et s'insèrent dans la communauté politique, l'échange clientéliste est entériné. En résulte un approfondissement des médiations clientélistes entre les citoyennes et l'État, lesquelles constituent l'un des principaux obstacles à la politisation des demandes citoyennes face à l'État en termes, justement, de remise en question des rapports de pouvoir dans lesquels se trouvent les femmes des organisations populaires. Par conséquent, ces rapports de pouvoir, profondément inégalitaires, se renforcent et se perpétuent.

Soulignons que les dirigeantes des organisations pour la sécurité alimentaire ne sont pas uniquement des agents de reproduction des normes qui les dominent, mais des actrices à part entière. Elles ne font pas que subir le rapport clientéliste, elles y participent pleinement en jouant avec les interstices sur les normes. Elles se l'approprient et le transforment afin de répondre à des besoins pragmatiques et d'acquérir une place dans l'espace politique. Mais ce faisant, elles le reproduisent et renforcent leurs liens inégaux avec les politiques. Cependant, l'expérience des jeux politiques peut entraîner petit à petit la construction de revendications de « faire de la politique » autrement. D'où l'ambivalence des paroles et des actes des dirigeantes qui oscillent entre reproduction et subversion du lien clientéliste.

BIBLIOGRAPHIE

- ALCÁZAR, L. (2007). « ¿Por qué no funcionan los programas alimentarios y nutricionales en el Perú? Riesgos y oportunidades para su reforma », dans GRADE (dir.), *Investigación, políticas y desarrollo en el Perú*, Lima, GRADE, p. 185-235.
- AUYERO, J., P. LAPEGNA et F. PAGE POMA (2009). « Patronage politics and contentious collective action : A recursive relationship », *Latin American Politics and Society*, vol. 51, n° 3, p. 1-31.
- BADIE, B. et G. HERMET (1990). *Politique comparée*, Paris, Presses universitaires de France.
- BALBI, C.R. (1997). « Le fujimorisme : délégation sous surveillance et citoyenneté », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 25, avril-juin, p. 29-58.
- BANQUE MONDIALE (2010). *Mejorando el Proceso de Adquisiciones y Suministros para Fortalecer la Eficacia Nutricional del Programa Vaso de Leche del Perú*, Edición para Seminario – Taller, Washington, Banque mondiale.
- BARRIG, M. (1992). « Nos habíamos amado tanto : Crisis del Estado y organización femenina », dans M. Barrig, L. Elias et L. Guillén (dir.), *La Emergencia Social en el Perú*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos, p. 7-17.
- BEY, M. (2004). « La décentralisation au Pérou : de quelle participation parlons-nous ? », *Problèmes d'Amérique latine*, vol. 54, p. 75-94.
- BLONDET, C. (2002). *El Encanto del Dictador. Mujeres y Política en la Década de Fujimori*, vol. 49, Lima, Instituto de Estudios Peruanos.
- BLONDET, C. (2004). « Community kitchens : A Peruvian experience », dans K. Mokate (dir.), *Women's Participation in Social Development. Experiences from Asia, Latin America and the Caribbean*, Washington, Inter-American Development Bank, p. 111-128.
- BLONDET, C. et C. TRIVELLI (2004). *Cucharas en alto. Del asistencialismo al desarrollo local : Fortalecimiento la participación de las mujeres*, Lima, Instituto de Estudios Peruanos.
- BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- COMBES, H. et G. VOMMARO (2012). « Relations clientélares ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, vol. 69, p. 17-37.
- FRANCKE, P. (2009). « La protección social ante la crisis económica », *Perú Hoy, Del hortelano su perro. Sin espacio ni tiempo histórico*. DESCO, vol. 15, p. 120-140.
- GARCIA NARANJO, A. (1994). *Nosotras, las mujeres del Vaso de Leche*, Lima, Centro de Asesoría Laboral del Perú.
- GARRETÓN, M.A. (2001). « La transformation et le processus de démocratisation », dans B. Marques-Pereira, P. Nolasco et F. Raes (dir.), *Enjeux politiques et théoriques actuels de la démocratie en Amérique Latine*, Bruxelles, L'Harmattan, p. 65-97.
- GOIRAND, C. (2000). *La politique des favelas*, Paris, Karthala-CERI.
- HILGERS, T. (2011). « Clientelism and conceptual stretching : Differentiating among concepts and among analytical levels », *Theory and Society*, vol. 40, p. 567-588.
- ROUSSEAU, S. (2009). *Women's Citizenship in Peru*, New York, Palgrave.
- ZAKI, L. (2008). « Le clientélisme, vecteur de politisation en régime autoritaire ? », dans O. Dabene et al. (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle : convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, p. 157-180.

UN ESPACE POLITIQUE MENACÉ

**Le mouvement féministe haïtien
et les effets pervers de l'aide humanitaire¹**

Denyse Côté

L'une des marques de succès du mouvement féministe est son institutionnalisation, sa reconnaissance, ainsi que l'adoption d'un ensemble de pratiques normées autour de l'égalité au sein des instances nationales et internationales. Ces succès ont été particulièrement prononcés en Haïti où le mouvement féministe a suscité de larges débats sur plusieurs questions, dont, entre autres, celle de la violence faite aux femmes et des droits des enfants. Il a également permis l'adoption de législations importantes pour l'avancée des droits des femmes. Depuis le séisme de janvier 2010, le mouvement féministe haïtien se confronte à certains dispositifs

1. Nous tenons à remercier nos collaborateurs et nos collaboratrices ainsi que le Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

institutionnels internationaux appliquant des mesures d'égalité femmes-hommes, auxquelles plusieurs réfèrent sous le vocable d'approche genre ou paritarisme (*gender mainstreaming*). Forces militaires d'origines diverses, organisations internationales (OI) et organisations non gouvernementales internationales (ONGI) se sont déplacées massivement en Haïti après le séisme. Cette mobilisation internationale était, entre autres, le fruit d'une conscience accrue de notre interdépendance mondiale. Mais quelles en ont été les retombées locales, en particulier sur le mouvement féministe haïtien ?

Les luttes du mouvement féministe haïtien sont largement inconnues au plan international, en particulier son arrimage parfois laborieux aux OI et ONGI du contingent humanitaire. Nous avons effectué une cartographie (*mapping*) des activités (accueil, accompagnement, référence, prévention, défense des droits) développées par les groupes féministes haïtiens après le séisme. Une attention particulière a été portée au rapport entre les groupes féministes, les ONGI et les OI. L'observation directe, l'analyse documentaire, la tenue d'entrevues qualitatives et la mise sur pied de groupes de discussion ont été privilégiées. Nous en présentons ici quelques résultats préliminaires.

Les retombées locales d'interventions internationales à la suite d'un désastre naturel sont mal connues. Plusieurs leçons de situations antérieures ne semblent pas avoir été retenues, en particulier les recommandations des mouvements sociaux à la suite du passage de l'ouragan *Mitch* (1998) au Honduras sur la réduction des vulnérabilités sociales aux catastrophes.

Nous commençons à peine à mesurer les effets de « contre-productivité » (Illich, 1976) et les limites institutionnelles de l'intégration d'une « approche genre » par les OI et ONGI. Les luttes féministes des années 1970 à 1995 ont entraîné l'adoption par les OI et des ONGI de cette « approche genre ». Or son intégration au sein de ces organisations l'a souvent transformée en concept procédural, la vidant de son sens ou générant de nouvelles contradictions. L'égalité se transforme ainsi en concept flou auquel prétendent travailler tous les acteurs de terrain à l'international, malgré des méthodes et des intérêts parfois opposés. Les OI et les ONGI semblent d'ailleurs avoir adopté la théorie des effets de percolation (*trickle down*) selon laquelle toute approche genre améliorerait nécessairement le bien-être des femmes, quels que soient le lieu et le projet d'intervention. Or, tel n'est pas le cas.

Inversement, les mouvements féministes travaillent à partir d'une théorie critique qui questionne un ordre patriarcal invisible et sournois (Amorós, 1991). Polémique, le féminisme aura mis en lumière, en Haïti comme ailleurs, des phénomènes occultés depuis des millénaires (harcèlement, violence sexuelle, différences salariales) et critiqué cette « universalité substitutive » (Benhabib, 2004) que représente l'imposition du masculin comme norme. C'est grâce à lui, par exemple, que les femmes haïtiennes ont obtenu le droit de vote, qu'Haïti s'est doté d'un ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes en 1994 et d'une loi déclarant le viol comme un crime contre la personne en 2005.

Nous allons dans ce chapitre étayer certains effets pervers de l'aide humanitaire sur la reconstruction du mouvement féministe haïtien. Sans nier les bienfaits de l'aide, il s'agit de montrer certaines limites de l'aide humanitaire et surtout de documenter les efforts du mouvement féministe haïtien pour se reconstruire dans un contexte laborieux.

1. LE CONTEXTE DE LA PRÉSENCE ÉTRANGÈRE EN HAÏTI

Dans un premier temps, il s'avère nécessaire de contextualiser l'intervention humanitaire en Haïti à la suite du séisme. Si l'aide humanitaire pouvait combler dans une certaine mesure la pénurie de structures efficaces de protection civile, personne n'aurait pu imaginer son impact déstructurant. Car son discours altruiste masque souvent une logique d'intervention humanitaro-sécuritaire de gestion des risques ciblant les populations en fonction de leur vulnérabilité. La logique de ce modèle thérapeutique d'intervention (McFalls, 2010) diffère de celle, mieux connue, de l'intervention étatique globale appliquée en Irak ou en Afghanistan, par exemple. Elle s'exerce dans des contextes extraordinaires de crise, lors de ruptures graves du quotidien d'une population, sous l'autorité internationale d'institutions et d'organisations dépositaires d'expertises particulières scientifiquement validées et, enfin, suivant une rationalité impersonnelle (McFalls, 2010). Elle ne s'insère pas dans une perspective intégrée (St-Paul, 2013), chaque contingent arrivant avec sa volonté d'aider les victimes d'une catastrophe, ses propres mandats, ses propres interventions et ses propres expertises. « *In as much as resources and expertise have arrived, their providers see no need to think beyond their immediate mandates and expertise* » (McFalls, 2010, p. 328).

En règle générale, les contingents d'aide humanitaire connaissent peu le contexte haïtien. Ils y sont affectés pour une période limitée, pour sauver des victimes. Ils colportent par la même occasion une vision purement assistantielle, généralement ignorante de l'histoire contemporaine des luttes sociales en Haïti ou des infrastructures et mécanismes qu'elles ont permis de mettre en place. Déjà, les Haïtiens ont, pendant des siècles, « lutté avec succès contre les maîtres de l'esclavage, contre les multiples invasions, contre les diverses dictatures, se libérant de toutes les dominations » (De Charentenay, 2011, p. 93).

A contrario, au-delà du soutien matériel qu'elle apporte, cette arrivée massive de l'aide humanitaire accompagne celle des forces onusiennes présentes sur le territoire depuis plus de 20 ans. De 1993 à aujourd'hui, Haïti a accueilli cinq missions d'appui et de maintien de la paix : la MINUHA (Mission des Nations Unies en Haïti, 1993-1996), la MANUH (Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, 1996-1997), la MITNUH (Mission de transition des Nations Unies en Haïti, 1997), la MIPONUH (Mission de police civile des Nations Unies en Haïti, 1997-2000) et la MINUSTAH (Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti) depuis 2004. Vingt-trois mille soldats américains y ont aussi été déployés en 1994 dans le cadre de l'opération Uphold Democracy, les derniers contingents se retirant en janvier 2000. L'aide humanitaire, présente depuis 2010 en Haïti, se sédimente donc aux nombreuses interventions étrangères directes qui l'ont précédée sur son territoire.

Rappelons à cet effet que 30 000 Français régnaient sur 500 000 esclaves noirs à la fin du XVIII^e siècle. L'île a fait la richesse de la France grâce à sa production caféière et sucrière². Cette domination s'est transformée en « toile de fond d'une résilience dont on gratifie les Haïtiens, mais qui reste le plus souvent de la résignation devant ce qui est inévitable » (De Charentenay, 2011, p. 90). Première république noire du monde, deuxième nation libre en Amérique, les révoltes successives d'esclaves, les guerres de libération et la victoire sur Bonaparte (1791-1803) ont aussi marqué l'histoire de la « perle des Antilles ». Le pouvoir d'un Toussaint Louverture victorieux sera tout aussi autoritaire que les précédents et divisera la nouvelle société haïtienne : mutineries et rébellions se succéderont. Craignant de toute évidence la contagion sur leurs propres terres de l'abolition de l'esclavage, l'Angleterre, les États-Unis, la

2. Ces chiffres sont ceux de l'île de Saint-Domingue. L'importation d'esclaves du Bénin a débuté dès 1503 et avait pour but de remplacer les autochtones décimés par la maladie et la guerre. Les exportations de café et de sucre dépassaient au XVIII^e siècle même celles des États-Unis.

France, l'Espagne ainsi que les nouveaux États latino-américains boycotteront Haïti jusqu'à ce qu'elle en paie le prix : la France reconnaîtra enfin Haïti en 1825 sous condition du versement d'une dette compensatoire de 26 milliards de dollars canadiens (en monnaie courante). Cette dette ainsi que ses intérêts versés aux banques françaises sera finalement acquittée par le peuple haïtien au milieu du XX^e siècle. L'affront à la France fait par ses anciens esclaves traversera les siècles : malgré la forte influence de la France, le premier chef d'État français à mettre les pieds en Haïti depuis son indépendance sera Nicolas Sarkozy, en février 2010, et ce, pendant quatre heures seulement.

La plupart du temps, les membres des contingents humanitaires ignorent aussi que les Haïtiens sont loin d'être seuls responsables de l'extrême pauvreté de leur pays. La domination militaire, politique et économique étrangère y est pour beaucoup. Ainsi, par exemple, en 1915, prétextant l'assassinat du président haïtien Jean Vilbrun Guillaume Sam, l'armée américaine, sur ordre de Woodrow Wilson, envahit Haïti ; les Marines y demeureront jusqu'en 1934, protégeant la sphère d'influence politique américaine, mais aussi celle des grandes compagnies américaines. Ces dernières se verront concéder des milliers d'hectares pour la grande production agricole et délogeront, par la même occasion, des milliers de paysans de leurs terres (Larose et Voltaire, 1984). Elles accéléreront aussi la déforestation de l'île, la couverture forestière passant de 60 % de la superficie totale d'Haïti avant l'occupation américaine à seulement 21 % en 1945 (Michel, 2005).

Les interventions étrangères indirectes sont aussi responsables de la situation dans laquelle se trouvait Haïti en 2010. Ainsi, le soutien américain à la dictature duvaliériste entre 1957 et 1986 est bien connu. Et Duvalier fils (Bébé Doc) a permis l'ouverture d'Haïti au libre-échange, ouverture qui s'est prolongée par la suite à la demande du FMI. S'en sont suivis la libéralisation des marchés, la privatisation des services publics et le maintien d'un système scolaire hautement privatisé, avec les résultats désastreux qu'on constate aujourd'hui. Tant et si bien qu'Haïti produisait 90 % de ses denrées alimentaires en 1970, mais en importait 55 % en 2010. Ainsi, Haïti est devenue, à la fin de la décennie 1980, le troisième importateur mondial de riz américain subventionné, vendu localement sous le prix du marché. Ce phénomène a causé des migrations paysannes massives vers la capitale et vers l'étranger, de même que des émeutes de la faim en 1988 lorsque le prix du riz, soumis aux fluctuations du cours mondial, a augmenté de 50 %.

Le régime duvaliériste participa aussi de plein gré à l'éradication du cochon créole d'Haïti, entièrement financée par les États-Unis. Il s'agissait de prévenir une épidémie possible de fièvre porcine pour les élevages américains de porcs roses, extrêmement vulnérables, mais dont le cochon créole était un « porteur sain » : leur viande pouvait être consommée sans danger. Plus d'un million de bêtes furent ainsi abattues par des brigades d'allure vaguement paramilitaire soutenues par les tontons macoutes, et la race fut déclarée éteinte en 1983. Pour le paysan haïtien, le cochon noir représentait un inestimable trésor, se nourrissant des restes de l'agriculture de subsistance, n'entraînant aucune dépense, mais procurant nourriture et argent aux familles paysannes. Cette opération accéléra l'appauvrissement des campagnes et l'augmentation du flux migratoire paysan vers Port-au-Prince.

Bref, lorsque qu'interviennent les contingents humanitaires, les finances publiques haïtiennes sont déjà dans un état désastreux, le revenu *per capita* et les indices du genre, catastrophiques : Haïti subit une fois de plus des mesures imposées de l'étranger, sous les présidents Clinton et Bush, accompagnées cette fois-ci d'une rhétorique altruiste du développement. L'économie haïtienne reposait encore sur l'exportation de monoproductions agricoles (Labelle, Larose et Piché, 1983), ainsi que sur certaines productions industrielles d'exportation. La balance des paiements était chroniquement déficitaire, étant donné l'inégalité des termes de l'échange sur le marché international, l'endettement et l'emprise croissante de l'aide financière et technique internationale. Le contrôle des exportations était détenu par une oligarchie nationale, la production de biens agricoles exportables étant contrôlée à son tour par une classe *compradore* s'alimentant à des milliers de petites exploitations et monopolisant les circuits de commercialisation du pays. La production industrielle de biens d'équipement et de biens de consommation était faible et le pays dépendait déjà en grande partie de l'étranger pour l'achat de biens importés. Ayant débuté sous Duvalier père (Papa Doc), l'émigration massive des élites intellectuelles et professionnelles haïtiennes s'accélère à la suite du séisme. Et, malgré l'extrême pauvreté d'une grande partie de la population, le coût de la vie reste élevé en Haïti. Il l'était déjà avant le séisme, il l'est encore plus après celui-ci.

L'État haïtien a été qualifié à la fois d'État « prédateur » (Saint-Louis, 2010), d'État « parasite » (Pauyo, 2011) et d'État « faible » (Corten, 2011 ; Banque mondiale, 2007). Ces qualificatifs peu élogieux reflètent une certaine réalité : ses gouvernements successifs ont lancé peu de projets nationaux rassembleurs dénués de clientélisme ou à l'abri de la

collusion. Cette expérience, conjuguée à celle de dictatures et de périodes d'instabilité et de violence, a créé un sentiment de méfiance, parfois même de défiance, à l'égard des systèmes judiciaire et administratif du pays, mais également envers les représentants de l'État³. Elle se manifeste aussi envers les organisations internationales.

2. LA PRÉSENCE HUMANITAIRE ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE HAÏTIEN

Sans infrastructure institutionnelle solide, la population d'Haïti est très vulnérable aux catastrophes naturelles (ONU, 2009). Avant le 12 janvier 2010, les infrastructures haïtiennes de gestion des risques étaient axées sur les intempéries et sous-estimaient la possibilité d'un séisme. Les effets du *goudou-goudou*⁴ ont été terribles. La terre n'a tremblé que pendant 35 secondes, mais la puissance du tremblement (7 à 7,3 sur l'échelle de Richter), sa proximité de la croûte terrestre (10 km) et de la capitale ont causé des dizaines de milliers de morts, environ 250 000 selon les estimations, en plus de 300 000 blessés et d'un million et demi de personnes déplacées.

Port-au-Prince souffrait déjà avant cette tragédie d'une macrocéphalie, fruit de l'afflux de 75 000 à 100 000 migrants par année, du fort taux de natalité et d'une centralisation excessive. Elle s'était développée depuis plusieurs décennies de façon anarchique en l'absence de tout plan d'urbanisme, sans véritable contrôle rigoureux du bâti. Le séisme a ainsi révélé la piètre qualité d'une grande partie des bâtiments de la capitale haïtienne et de ses environs ; plusieurs édifices emblématiques ont été détruits, et leurs décombres sont devenus des sépultures. Haïti s'est retrouvée en état de choc post-traumatique.

Frappé dans son cœur, le gouvernement haïtien n'a pu imposer, comme la Chine ou le Chili quelques mois plus tard, la logique de ses frontières et de sa souveraineté ; il n'a pas pu gérer la situation ou contrôler

3. À titre d'exemple, de nombreux services ne sont pas financés en Haïti par les deniers publics. Ainsi, les services de l'État civil dans les campagnes sont payants, du fait que les bureaux locaux doivent s'autofinancer, mais aussi parce que les représentants locaux sont souvent peu formés ou nommés politiquement.

4. Cette expression créole désigne le tremblement de terre du 12 janvier 2010 ; elle imite le son produit par les mouvements sismiques.

l'assistance étrangère. L'afflux international vers cet État qualifié de « fragile » ou de « partenaire difficile » par les grandes institutions internationales et par plusieurs puissances occidentales, a été sans précédent.

Culpabilisée par tant de misère accumulée, l'opinion internationale [...] a envoyé des armées, des montagnes de nourriture, des experts de toutes sortes, des centaines de millions de dollars. Il fallait soulager, venir en aide d'urgence, assurer la paix [...] L'ONU a suivi avec sa logistique et sa légitimité (De Charentenay, 2011, p. 94).

Les États-Unis ont rapidement pris les rênes des opérations, ainsi que la coordination de l'aide : 22 000 hommes, 15 navires et 58 avions et hélicoptères au plus fort de l'opération en février 2010 (Frisse, 2010). Ils voulaient suppléer ainsi aux forces de police haïtiennes et de la MINUSTAH pour la sécurisation de la capitale avant l'arrivée des ONG et des organisations internationales, mettre en place une chaîne logistique robuste et déployer des moyens de secours exceptionnels. La prise en charge globale de la crise a donc été, pour la première fois dans l'histoire, entièrement déléguée à des forces étrangères (Frisse, 2010). Cette prise de contrôle par les troupes de choc de la United States Southern Command (SOUTHCOM), responsable des actions militaires américaines en Amérique centrale, en Amérique du Sud et dans les Caraïbes, a été fulgurante. L'aéroport de Port-au-Prince et l'espace aérien haïtien – en fait, tout le théâtre des opérations – ont été rapidement contrôlés par les troupes américaines. « En Haïti, [les] actions civilo-militaires [ont été celles] mises au point et éprouvées en Irak et en Afghanistan dans le cadre d'opérations de guerre » (Frisse, 2010, p. 60).

Ainsi, l'aide humanitaire a été « supportée » par une force militaire étrangère commandée par les États-Unis. Ce contrôle militaire américain démontrerait même, selon Frisse (2010), la présence d'autres intérêts stratégiques inavoués dans les décisions du gouvernement américain puisqu'il s'est étendu bien au-delà des besoins de sécurisation. De plus, l'armée américaine aurait caché son jeu, faisant plutôt la promotion en première ligne des forces locales et de la MINUSTAH (Frisse, 2010). Reste que ce sont les efforts des armées et des contingents étrangers qui ont reçu toute la visibilité. Les efforts des Haïtiens, qui ont largement contribué, avec peu de moyens, à sauver des vies et à rescaper des blessés (Peck, 2013), n'ont pas été rapportés par les médias occidentaux et se sont retrouvés absents de la plupart des rapports d'OI et d'ONGI qui s'en tenaient généralement aux limites précises de leurs mandats. Cette occultation a, à son tour, servi d'assises dans l'imaginaire occidental, à la représentation angélique (Corbet, 2010) des actions

humanitaires soumises à une logique interventionniste thérapeutique (McFalls, 2010). Cette représentation suggère que l'intervention humanitaire serait désintéressée, alors que ce n'est pas le cas : chaque intervenant et chaque organisation ont leur idée de ce qui est bien pour le pays concerné (Parekh, 1997). À l'inverse de cet angélisme et lui servant de justification, s'est répandue l'image caricaturale d'Haïtiens victimes du séisme (Corbet, 2011), les médias martelant leur extrême vulnérabilité et créant une impression d'incompétence et d'incapacité de toutes sortes. Ainsi, dans le discours des étrangers, les femmes sont souvent présentées comme garantes principales du tissu social, d'une certaine continuité et comme de parfaites *victimes* : elles permettront à la société de retourner à la normalité *après* l'événement perturbateur – perçu comme une parenthèse temporaire. Les femmes deviennent ainsi, pour plusieurs OI et ONGI, le symbole du soutien à l'humanité tout entière, de l'abnégation, de la famille et de l'éducation (Corbet, 2011).

C'est ainsi que le rôle crucial de la société civile haïtienne à la suite du séisme a été banalisé : ce fut précisément le cas du mouvement féministe haïtien. Or depuis plusieurs années, les OI et les ONGI internationales avaient reconnu la nécessité d'intégrer les expériences des femmes en situation de désastre (Enarson, 2012), d'insérer dans leurs actions le concept d'autonomisation (*empowerment*) des femmes ainsi que leurs actions contre la violence, pour assurer une meilleure efficacité de l'aide (ONU, 2009 ; Falquet, Hirata et Lautier, 2006). Les organisations humanitaires autant que les journalistes ont plutôt construit une image des femmes haïtiennes comme de parfaites victimes.

Généralement représentées comme un « sujet » nécessaire, dont la seule existence exprime un besoin auquel le monde de l'humanitaire tente de répondre, un manque qu'il essaie de combler, une victime qu'il vient sauver [...] La femme fait partie des groupes les plus susceptibles de subir des violences et de ne pouvoir y opposer une résistance. [Elle] reflète l'image emblématique de la personne en souffrance, à la fois pierre de voûte légitimant l'action humanitaire et ex-voto à envoyer aux donateurs lors de la présentation médiatique du projet humanitaire (Corbet, 2011).

Plutôt que de s'appuyer sur les groupes féministes haïtiens et de se coordonner avec eux, l'intervention des contingents humanitaires s'est avérée souvent destructurante pour ceux-ci : l'humanitaire les a souvent ignorés, a tenté de les instrumentaliser dans ses projets ou a tout simplement laissé courir de fausses rumeurs. Le mouvement féministe haïtien étant moins présent sur la place publique, l'annonce de sa mort

a ainsi circulé dans certaines OI et ONGI de Port-au-Prince et la même rumeur a circulé dans les capitales occidentales dans les mois qui ont suivi le séisme.

Il y a eu beaucoup d'attaques [...] venues de gens, évidemment, qui ont accès à tous les gros bailleurs de fonds, qui sont dans le mainstream des relations avec les internationaux et qui ont fait vraiment de la désinformation. Alors pour faire a long story short [...] on a continué à recevoir les [femmes], à [leur] donner les services, tout en ne recevant aucun appui (Informatrice clé, mouvement féministe haïtien).

Contrairement au personnel humanitaire, les militantes féministes ayant survécu vivaient dans des conditions d'extrême précarité, avec un accès limité aux objets technologiques modernes, comme le téléphone et l'accès à Internet. Elles avaient été victimes, elles aussi, du séisme et ont dû, dans les premiers mois, absorber le choc, retrouver leurs repères, soigner leurs blessures, répondre à leurs besoins quotidiens et à ceux de leurs proches, enterrer leurs morts, chercher leurs disparus, assister les orphelins, se trouver un logement, rebâtir leur vie professionnelle, assumer des pertes matérielles. Reprendre le cours d'une vie personnelle et professionnelle n'a donc pas été une mince affaire.

Ah! oui, elles nous [ont] dit: « Ah! non, non, il n'est pas question de rester à pleurer là, ok, on peut pleurer, les larmes peuvent couler, mais on se met debout, on avance parce qu'il y a des gens-là qui sont en détresse et ce n'est pas un job qu'on nous a donné. Nous avons choisi de nous donner cette mission-là, donc » (Informatrice clé, mouvement féministe haïtien).

Ce sont sur les solidarités familiales, amicales, professionnelles et militantes que les *leaders* féministes ont pu compter, l'aide humanitaire étant destinée prioritairement aux plus démunis qu'elles. La classe moyenne haïtienne, dont elles sont généralement issues, a aussi été très affectée par le séisme : plusieurs quartiers de classe moyenne ont été durement touchés, leurs constructions en dur étant plus résistantes. Et, comme toutes les femmes haïtiennes, ces militantes ont été particulièrement affectées par la décapitalisation, l'afflux de déplacés⁵, la flambée des prix, la paralysie prolongée du système scolaire, ainsi que par les retombées du séisme et de l'aide internationale sur l'économie.

5. Rappelons que 600 000 personnes ont quitté Port-au-Prince après le séisme et que la grande majorité y est revenue par la suite, attirée par les perspectives de la reconstruction. Les déplacements à l'intérieur de Port-au-Prince ont aussi été extrêmement nombreux et ne se sont pas limités aux camps de déplacés fortement médiatisés.

Malgré ces conditions extrêmement difficiles, elles ont repris leur travail communautaire, avec les moyens du bord et sans les ressources humaines, financières ou techniques des contingents humanitaires. Il fallait remédier aux dégâts matériels de leurs associations (archives et locaux détruits ou sérieusement endommagés), reprendre leurs activités de soutien, de sensibilisation et de défense des droits des femmes, réactiver les liens avec les bailleurs de fonds étrangers, appuyer les militantes et employées associatives les plus affectées. Elles ont également éprouvé le besoin de se retrouver entre militantes féministes pour honorer et pleurer leurs compagnes disparues, refaire sens et reprendre leur souffle au milieu de ce maelstrom. Leurs efforts ont été multiples, importants et, il faut le rappeler, essentiellement bénévoles : à titre d'exemple, une militante a hébergé chez elle pendant plus de deux ans une douzaine de jeunes mères, victimes d'agressions sexuelles et ayant survécu à l'effondrement de la maison où elles étaient hébergées (Émond, 2010).

Quand on regarde sur la durée, le séisme est survenu le 12 janvier [et] au mois de février on était déjà en train de réfléchir, de former des équipes; en mars, on a des équipes fonctionnelles. On a rebondi vraiment assez vite, malgré toutes les difficultés pas seulement matérielles, mais affectives, parce qu'on a perdu beaucoup de collègues, beaucoup de camarades. Donc ça, c'est quelque chose qu'on porte (Informatrice clé, mouvement féministe haïtien).

Elles ont appuyé la relance d'activités génératrices de revenus pour des marchandes, tout en poursuivant la défense des droits des femmes, notamment en identifiant les limites de certains programmes humanitaires pour les femmes ou en critiquant certains dérapages de la force militaire multinationale présente sur place. Enfin, elles ont accueilli une succession de nouveaux acteurs internationaux désirant se familiariser rapidement avec la réalité des femmes haïtiennes. Elles ont été sur-sollicitées à titre de partenaires locales de projets générés par des ONGI, presque invariablement dans un rôle de légitimation de leurs propres priorités. Les associations féministes se sont butées à d'importants obstacles dans l'obtention de fonds d'urgence étrangers : elles ont été soumises à de nouvelles règles du jeu, composant dans bien des cas avec des exigences administratives dépassant leurs capacités logistiques maintenant encore plus limitées.

Ce portrait est bien différent des représentations qui circulaient au même moment au sein de l'appareil humanitaire et dans les capitales occidentales, celles de femmes haïtiennes impuissantes, victimes du séisme, endémiquement pauvres, bénéficiaires d'aide plutôt

qu'actives et survivantes (Haïti, 2012 ; Horton, 2012 ; Cynn, 1998). Or, ce sont ces représentations misérabilistes qui ont structuré l'aide, ce qui explique sans doute le piètre arrimage de l'aide humanitaire étrangère au mouvement féministe. En effet, paradoxalement, le mouvement féministe était bien connu des agences internationales et des ambassades en raison de ses luttes pour le droit de vote (1934-1957), de sa résurgence après la chute de la dictature duvaliériste, de ses nombreuses campagnes de sensibilisation aux droits des femmes (Côté, 1997), de ses demandes de modifications au Code de la famille, du succès de sa lutte pour la reconnaissance du viol comme crime contre la personne, ainsi que de la nouvelle proposition de loi sur la violence faite aux femmes (Joachim, 2012 ; Chancy, 2007 ; Bruno, 2013).

Cette construction par l'humanitaire des femmes haïtiennes comme éternelles victimes a créé de nouveaux obstacles au mouvement féministe haïtien déjà lourdement hypothéqué par le séisme. Il importe d'en comprendre les mécanismes. Nous présentons dans les lignes qui suivent quelques exemples tirés du champ de la violence faite aux femmes. Il est utile de rappeler à cet effet que les organisations féministes haïtiennes luttent depuis plus de 30 ans contre les exactions des dictatures à l'égard des femmes, contre la violence subie par leurs congénères, mais aussi contre certains excès de la force multinationale. Elles assurent l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes devant la Cour et auprès des services de santé, organisent des dénonciations publiques, des campagnes de sensibilisation, la formation de professionnels de la santé, des colloques internationaux (CNVF *et al.*, 2012). Elles se chargent depuis 2002 de compiler les seules statistiques disponibles en Haïti sur la violence faite aux femmes. Elles ont assuré le leadership de la Concertation nationale contre les violences faites aux femmes (CNVF) à laquelle participent divers ministères et ONGI. Enfin, elles ont repris du service après le séisme (Haïti, 2012 ; Kay Fanm, 2011 ; CNVF, 2011a) dans les camps et en dehors de ceux-ci.

On a travaillé avec des cellules dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, dans à peu près 80 camps différents. C'était un travail quotidien, c'est-à-dire que tous les jours, ces groupes d'intervention allaient dans les camps, toujours les mêmes. On avait fait un zonage et on avait affecté les équipes à un ensemble de camps (Informatrice clé, mouvement féministe haïtien).

Leur visibilité et leur aire d'influence sont par contre locales et nationales. Elles n'ont donc pas été convoquées par les OI et les ONGI à la mise sur pied du *cluster violence* ayant pour mission de coordonner,

sur une base locale et sectorielle en Haïti, les interventions des organisations internationales dans ce domaine. Comble de l'ironie, conviée près d'un an après sa création, une *leader* féministe a même dû apprendre aux membres du *cluster* que la participation des groupes féministes haïtiens se butait à des obstacles insurmontables : difficultés d'obtention de l'accréditation nécessaire pour accéder au Log base (base de la MINUSTAH) où se tiennent les réunions, difficultés de communication avec les participants au *cluster* (l'anglais étant la langue de communication plutôt que le français ou le créole), nature principalement bénévole des groupes féministes et restrictions conséquentes de leur disponibilité, programme peu axé sur leurs besoins (la coordination des actions humanitaires étant la priorité du travail des *cluster* et l'intervention sociale et politique celle du mouvement féministe haïtien). Pour les membres du *cluster*, cette invitation était certainement vue comme inclusive, alors que pour les groupes féministes haïtiens, elle représentait plutôt un geste d'inconscience et d'exclusion.

D'autres situations ont été plus surréalistes encore. Ainsi, certaines nouvelles ONGI, sans lien avec Haïti, mais désirant participer à l'effort humanitaire, se sont servies dans certains cas, et sans avertissement ni autorisation, du nom de groupes féministes établis pour lancer des activités en Haïti sur la violence faite aux femmes (Magloire et Joachim, 2011). Le cas le plus invraisemblable reste certainement celui créé par un quotidien américain influent par le biais d'un article alléguant l'apparition d'une *épidémie de viols* dans les camps de déplacés (*New York Times*, 2011). Ne reposant sur aucune enquête journalistique, sur aucune donnée vérifiée ou vérifiable, limitant ses sources au discours d'une association inconnue jusqu'alors en Haïti et sans expertise d'intervention en violence faite aux femmes, la nouvelle a tout de même circulé et fait le tour du monde, étant même reprise, étonnamment, par des organisations de défense des droits humains (HRW, 2011) et par l'ONU (2009). Et elle est restée ancrée dans l'imaginaire occidental, alors que ni les statistiques disponibles ni les rapports des intervenantes en violence présentes dans les camps de déplacés ne la corroboraient. D'ailleurs, l'ONU a justifié l'adoption de cette idée de la façon suivante « malgré l'absence de données quantitatives, il est généralement accepté que la violence sexuelle [...] contre les femmes et les filles est généralisée dans les camps (de déplacés) en Haïti et en augmentation » (HCNUR, 2011 ; nous soulignons).

L'importance du désastre naturel et de la force d'intervention humanitaire aurait justifié, semble-t-il, la circulation de faits non corroborés, d'amalgames et de télescopage. Il y aurait eu, certes, augmentation de la violence faite aux femmes en Haïti à la suite de cette catastrophe, comme c'est habituellement le cas dans de telles circonstances. Celle-ci ne s'est pas limitée aux camps de déplacés (CNVF, 2011b), n'a pas été exclusivement sexuelle et n'a pas pris la forme d'une épidémie de viols (Magloire et Joachim, 2011). Or cette image stéréotypée orientera par la suite les actions de plusieurs OI et ONGI. Elle relèguera aux oubliettes les autres situations désastreuses vécues par beaucoup de femmes et de filles haïtiennes, augmentant par le fait même leur vulnérabilité puisque l'attention humanitaire se concentrera désormais presque exclusivement sur les camps de déplacés. Plusieurs agences étrangères, dont l'ACDI, ont même dépêché des enquêteurs pour vérifier la nouvelle : comment le *New York Times* aurait-il pu se tromper ? Ils ont fini par infirmer la nouvelle, mais le mal était fait : l'image stéréotypée de l'Haïtienne, parfaite victime, avait pris corps, tout comme celle d'un (faux) vide à combler en matière d'intervention en violence faite aux femmes en Haïti : 30 années d'interventions féministes haïtiennes étaient ainsi effacées d'un coup de crayon... donné à l'étranger. À preuve, dans son rapport de 2011 sur Haïti, Amnistie internationale recommandait au gouvernement haïtien d'encourager la « participation élargie et efficace des femmes dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de luttes contre la violence faite aux femmes » (AI, 2011, p. 15), alors que ce sont en fait les groupes féministes haïtiens qui sont à l'origine de ce dossier depuis 1986 et qui ont même saisi Amnistie internationale en raison de son importance dans les années 1990. Cette recommandation aurait plutôt dû s'adresser, semble-t-il, aux contingents arrivés en Haïti après le séisme et aux auteurs du rapport.

La consolidation d'une image victimisante et misérabiliste des femmes et des filles haïtiennes dans l'imaginaire occidental et humanitaire oriente encore l'intervention étrangère à ce jour. Elle a forcé le mouvement féministe haïtien à dénoncer publiquement cette image d'*épidémie* présumée de viols comme fausse et même raciste (Magloire et Joachim, 2011). Toutefois, ce battage médiatique et son intégration subséquente dans l'opinion publique occidentale ont généré d'importantes entrées d'argent pour le nouveau groupe haïtien qui en a été à l'origine, ainsi que pour son commanditaire, une organisation féministe internationale n'ayant pas pignon sur rue en Haïti. Or, par souci éthique justement, les groupes féministes haïtiens bien implantés en matière de lutte contre la violence faite aux femmes avaient refusé de collaborer avec

cette ONGI qui ignorait tout de la réalité haïtienne. Faut-il croire que le stéréotype des femmes haïtiennes victimes génère de meilleures retombées matérielles que celui de femmes haïtiennes agentes de changement et responsables d'un travail sérieux et soutenu de défense des droits ?

CONCLUSION

Malgré leurs nouveaux discours d'inclusion du genre, les dispositifs humanitaires n'ont pas su intégrer, après le séisme de 2010, la richesse des expertises et des savoirs féministes haïtiens. Au contraire, les règles du jeu des organisations et de l'intervention internationales ont souvent rendu plus difficile l'action des groupes féministes locaux ; elles ont même provoqué des reculs dans certains cas. La logique institutionnelle de l'*approche genre* appliquée dans l'intervention thérapeutique en Haïti a été cadrée, dictée en référence à une image stéréotypée de la réalité haïtienne. Le potentiel émancipatoire ainsi que la légitimité du mouvement féministe en ont été réduits d'autant (Pearce, 2004 ; Dahl, 2000). Les institutions internationales ont ainsi *géré* (Freitag, 1995) le *genre* en Haïti et consolidé par la même occasion les paradigmes dominants de l'*approche genre* ; ils en ont évacué la défense des droits des femmes (Pearce, 2004), l'expertise féministe, l'innovation sociale et même l'utilité des groupes féministes dans la construction d'une citoyenneté inclusive pour les femmes haïtiennes (Marques-Pereira, 2000). Lorsqu'il a été pris en compte, le mouvement féministe a, dans bien des cas, été confiné par les intervenants humanitaires au rôle de formateur de leurs effectifs récemment arrivés, de sous-traitants ou d'assise de légitimité. Ceci a généré une inefficacité structurelle (Illich, 1976) et créé de nouvelles barrières. Les tensions entre le mouvement féministe haïtien et certaines OI et ONGI humanitaires générées par cette situation ont déjà été ignorées ou minimisées par la *communauté internationale* (Pearce, 2004). Ceci suscite, bien entendu, des questionnements en ce qui concerne la lutte féministe en Haïti et la démocratie de façon générale. Le mouvement féministe haïtien a dû se relever sans profiter réellement de l'aide humanitaire fournie. Il s'est reconstruit en parallèle du cadre imposé par les contingents humanitaires (Snow et Benford, 2000), tout en conservant le cap de ses objectifs préséisme : services aux femmes haïtiennes, défense de leurs droits, lutte pour la consolidation d'un État de droit, dénonciation des violences faites aux femmes.

BIBLIOGRAPHIE

- AMNISTIE INTERNATIONALE – AI (2011). *Doublement touchées : des femmes s'élèvent contre les violences sexuelles dans les camps haïtiens*, Paris, AI.
- AMORÓS, C. (1991). *Hacia una crítica de la razón patriarcal*, Barcelone, Anthropos.
- BANQUE MONDIALE (2007). *Social Resilience and State Fragility in Haiti*, Washington, DC, World Bank.
- BENHABIB, S. (2004). *The Rights of Others*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BRUNO, E.M. (2013). « Un avant-projet de loi sur la violence faite aux femmes », *Alterpresse*, 13 février, <<http://www.alterpresse.org/spip.php?article14073#.U6SEJf15PJo>>.
- CHANCY, A.M. (2007). « Un tournant dans la philosophie pénale haïtienne », *Alterpresse*, 23 juillet, <http://www.alterpresse.org/spip.php?article6230#.U6SES_15PJo>.
- CHARENTENAY, P. DE (2011). « Haïti, plaie ouverte de l'humanité », *Études*, tome 414, p. 89-96.
- CONCERTATION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES – CNVF (2011a). *État des lieux du réseau de référence de la Concertation*, Port-au-Prince, ONU Femmes.
- CONCERTATION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES – CNVF (2011b). *Violences spécifiques faites aux femmes, données partielles : juillet 2009 à juin 2011*, Port-au-Prince, ONU Femmes.
- CONCERTATION NATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES – CNVF *et al.* (2012). « Contributions en vue d'une politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en Haïti », *Colloque international pluridisciplinaire*, Port-au-Prince, 23-26 janvier, <<http://reseauafhaiti2012.blogspot.ca/>>.
- CORBET, A. (2010). « "L'impitoyable fatalité" de la "tragédie haïtienne" ou la représentation collective du séisme selon les médias », *Humanitaire : enjeux, pratiques, débats*, n° 27, p. 46-55.
- CORBET, A. (2011). « La "bonne" victime : une question d'images, d'emblèmes, et un sens politique implicite », *Grotius international : Géopolitiques de l'humanitaire*, <<http://www.grotius.fr/la-bonne-victime-une-question-d'images-d'emblem-es-et-un-sens-politique-implicite/>>.
- CORTEN, A. (2011). *L'État faible : Haïti et la République dominicaine*, Montréal, Mémoire d'encrier.
- CÔTÉ, D. (1997). *Tribunal international contre la violence faite aux femmes haïtiennes*, Rapport de mission, Montréal, Document inédit.
- CYNN, C. (1998). « Nou mande jistis! (We demand justice!): Reconstituting community and victimhood in Haïti », *Women's Studies Quarterly*, vol. 36, n°s 1-2, p. 42-57.
- DAHL, R. (2000). *On Democracy*, New Haven, Yale University Press.
- ÉMOND, A. (2010). « Rester debout », *La Gazette des femmes*, novembre-décembre, p. 16-18.
- ENARSON, E. (2012). *Women Confronting Natural Disaster: From Vulnerability to Resilience*, Boulder, Colorado, Lynne Reiner Publishers.
- FALQUET, J., H. HIRATA et B. LAUTIER (2006). « Les nouveaux paradoxes de la mondialisation », *Cahiers du Genre*, vol. 20, n° 40, p. 5-14.
- FREITAG, M. (1995). *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Montréal, Nuit blanche/La Découverte.
- FRISSE, N. (2010). « Haïti : la nouvelle vocation humanitaire des forces armées? », *Revue internationale et stratégique*, n° 79, p. 57-62.

- HAÏTI. MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION ET MINISTÈRE À LA CONDITION FÉMININE ET AUX DROITS DES FEMMES – MCFDF (2012). *Contributions en vue d'une politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en Haïti*, Colloque tenu à Port-au-Prince.
- HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (2011). *Driven by Desperation: Transactional Sex as a Survival Strategy in Port-au-Prince IDP Camps*, Port-au-Prince, UNHCR.
- HORTON, L. (2012). « After the earthquake: Gender in inequality and transformation post-disaster Haïti », *Gender & Development*, vol. 20, n° 2, juillet, p. 295-308.
- HUMAN RIGHTS WATCH – HRW (2011). « *Nobody Remembers us* ». *Failure to Protect Women's and Girls Right to Health and Security in Post-Earthquake Haïti*, New York, Human Rights Watch.
- ILLICH, I. (1976). *Medical Nemesis*, New York, Pantheon Books.
- INTERNATIONAL RESEARCH AND TRAINING INSTITUTE FOR THE ADVANCEMENT OF WOMEN – INSTRAW (2000). *Engendering the Political Agenda: The Role of the State, Women's Organizations and the International Community*, Saint-Domingue, ONU.
- JOACHIM, M.-F. (2012). « Quand fleurissent les lilas : acquis et questionnements autour de 25 ans de lutte des femmes », *Alterpresse*, 27 décembre.
- KAY FANM (2011). *Droits, sécurité et citoyenneté pour tous*, Rapport annuel, Port-au-Prince, Kay Fanm.
- LABELLE, M., S. LAROSE et V. PICHÉ (1983). « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec », *Sociologie et Sociétés*, vol. 15, n° 2, p. 73-88.
- LAROSE, S. et F. VOLTAIRE (1984). « Structure agraire et tenure foncière en Haïti », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 8, n° 2, p. 65-85.
- MAGLOIRE, D. et M.-F. JOACHIM (2011). *Clarification de Kay Fanm et SOFA à propos du forum sur la violence de la Fondation Thomson/Reuters*, Port-au-Prince, Kay Fanm et SOFA.
- MARQUES-PEREIRA, B. (2000). « Gouvernance, citoyenneté et genre », dans C. Gobin et B. Rihoux (dir.), *La démocratie dans tous ses états*, Louvain-la-Neuve, ABSP-CF/Bruylant-Academia, p. 41-50.
- MARTEL, A. (2013). *La coordination humanitaire en Haïti suite au séisme : le mécanisme des clusters, un enjeu de gouvernance*, Mémoire de maîtrise en science politique, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- MCFALLS, L. (2010). « Benevolent dictatorship : The formal logic of humanitarian government », dans D. Fassin et M. Pandolfi (dir.), *Contemporary States of Emergency: The Politics of Military and Humanitarian Intervention*, New York, Zone, p. 317-333.
- MICHEL, R. (2005). « Le drame écologique d'Haïti : genèse du désastre », *AlterPresse*, 6 février, <http://www.alterpresse.org/article.php3?id_article=2247#.U6SGaP15PJ0>.
- NEW YORK TIMES (2011). « Editorial: An epidemic of rape for Haïti's displaced », *New York Times*, 4 avril, p. A20, <http://www.nytimes.com/2011/04/04/opinion/04mon2.html?_r=0>.
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES – ONU (2009). *Making Disaster Risk Reduction Gender-Sensitive, Policy and Practical Guidelines*, Genève, ONU.
- PAREKH, B. (1997). « Rethinking humanitarian intervention », *International Political Science Review/Revue internationale de science politique*, vol. 18, n° 1, p. 49-69.
- PAUYO, N.-L. (2011). *Rebâtir l'État haïtien*, Paris, L'Harmattan.

- PEARCE, J. (2004). « Development, NGOs and Civil society : The debate and its future », dans D. Eade (dir.), *A Development in Practice Reader*, Oxford, Oxfam, p. 15-44.
- PECK, R. (2013). *Assistance mortelle*, Paris, Velvet Films.
- SAINT-LOUIS, R.N. (2010). *Le vertige haïtien : réflexions sur un pays en crise permanente*, Paris, L'Harmattan.
- SNOW, D. et F.D. BENFORD (2000). « Framing processes and social movements : An overview and assessment », *Annual Review of Sociology*, vol. 26, p. 611-619.
- ST-PAUL, R.-A. (2013). *Le chaos régulé : une approche épistémique de l'intervention humanitaire*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal.

LES RAPPORTS ENTRE PARTIS POLITIQUES ET MOUVEMENTS SOCIAUX AU BRÉSIL¹

Charmain Levy

L'action collective [des mouvements sociaux] aura lieu, elle peut arriver, mais ensuite il faudra battre en retraite. Nous ne sommes pas des activistes, ceci n'est pas un parti politique. Ceci est un gouvernement. On ne peut pas toujours faire ce qu'il nous plaît. On doit agir dans les limites.

Gilberto Carvalho, ministre en chef du Secrétariat général de la présidence de la République (*Valor Econômico*, 22 février 2011)

1. LES MOUVEMENTS SOCIAUX ET LES PARTIS POLITIQUES : UNE RELATION COMPLEXE

On a beaucoup écrit sur la relation entre les groupes de la société civile et l'État en Amérique latine. La plupart des publications décrivent très favorablement le développement de la société civile au cours des 25 dernières années, sa contribution à la démocratisation et l'amélioration de la gouvernance grâce à des

1. Chapitre traduit de l'anglais par Noémi Ambrosi.

initiatives de démocratie participative. Tous s'accordent à dire que la démocratie est plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était à la fin de la période de la dictature. Dans ce contexte, la relation entre la société civile et l'État est rarement une relation directe et dépend généralement du gouvernement au pouvoir ainsi que des origines des organisations de la société civile. Cependant, dans certains cas, tel celui du Brésil, la médiation de la relation s'effectue selon les rapports des organisations de la société civile (OSC) avec les partis politiques. Peu de choses ont, cependant, été écrites sur la société civile et les partis politiques.

Les circonstances ont changé au cours des 10 dernières années. Beaucoup a été écrit sur la façon dont les OSC se rallient au gouvernement au plan national après l'élection de gouvernements de gauche et de centre gauche en Amérique latine. Certains, inspirés par une approche marxiste, ont été très critiques de ce changement puisque ces gouvernements ont représenté la continuité avec les modèles de développement économique de leurs prédécesseurs, n'ayant pas profité de ce nouveau pouvoir pour intégrer les solutions alternatives de la société civile afin de créer une rupture avec les intérêts politiques et économiques dominants. D'autres ont parlé d'un nouveau type de clientélisme, de corporatisme ou de cooptation explicite de la société civile par l'État afin de poursuivre les politiques néolibérales et néo-développementistes.

Ce chapitre soutient qu'au Brésil, les partis politiques servent partiellement d'intermédiaires dans l'interaction entre le gouvernement et les mouvements sociaux. En fonction de leur relation avec les partis politiques, les mouvements sociaux peuvent adopter une position de conciliation ou bien de confrontation avec les gouvernements. Les mouvements sociaux brésiliens font partie de la base sociale du Partido dos trabalhadores (Parti des travailleurs, PT). Ceci est important parce que les partis politiques peuvent offrir aux mouvements sociaux un meilleur accès à l'État, à ses ressources et à ses institutions, ou en revanche, utiliser l'État pour réprimer les mouvements d'opposition. Nous allons voir comment cette relation change une fois que ces partis accèdent au pouvoir et que les deux acteurs se voient contraints de s'adapter à ce changement, tout en poursuivant leurs missions et leurs objectifs respectifs, ceux-ci pouvant parfois converger ou diverger.

L'esprit partisan est un élément central de nombreux mouvements sociaux, et c'est en le reconnaissant que nous pouvons mieux comprendre les relations qu'ils établissent avec l'État. Nous utilisons dans ce chapitre les cas du PT et de différents mouvements sociaux, notamment le Mouvement des sans-terre (MST), le mouvement pour le logement urbain et le mouvement des femmes pour discuter de l'importance de

la politique partisane dans la relation entre les mouvements sociaux et l'État ; nous abordons aussi la manière dont ces rapports contribuent simultanément à faire avancer et à limiter les mouvements sociaux dans l'atteinte de leurs buts.

De façon générale, les mouvements sociaux ne se mobilisent pas contre les politiques du gouvernement, soit parce qu'ils participent directement ou indirectement à ce gouvernement, soit parce que ce gouvernement répond à leurs revendications. De plus, les mouvements veulent éviter l'affaiblissement de leurs alliés du PT qui se retrouvent face à des adversaires et qui risqueraient, une fois de nouveau au pouvoir, d'utiliser la violence pour réprimer ces mêmes mouvements sociaux. Nous ne pouvons qualifier ce corporatisme de « classique », car le concept implique un contrôle par le gouvernement ou le parti de la structuration, de l'organisation et des activités de la société civile ; il s'agit plutôt de néocorporatisme, où le conflit est contrôlé ou canalisé par le biais de structures et de négociations formelles ou informelles entre les leaders des mouvements sociaux, le gouvernement et les membres du parti. Au cours de ce processus, les mouvements sociaux comptent soit sur la mobilisation de leurs membres à des moments et à des lieux stratégiques, soit sur leur capacité à établir le contact, par le biais du parti, avec les preneurs de décisions.

Dans un premier temps, nous décrivons brièvement la relation qui a été établie au cours des 20 dernières années et la façon dont elle a été consolidée depuis 10 ans à la suite du changement de gouvernement au niveau national. Nous exposons ensuite la façon dont les deux acteurs se sont adaptés à ce changement à travers leurs interactions. Les données pour le présent chapitre ont été recueillies principalement à partir de 40 entretiens menés entre les mois de septembre 2010 et d'août 2012 auprès des différents leaders de mouvements sociaux, d'employés du PT chargés des liens avec les mouvements sociaux, de hauts fonctionnaires au sein du gouvernement national du PT et de représentants élus au niveau national, dans l'État de São Paulo, et au niveau municipal.

2. LES MOUVEMENTS SOCIAUX : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Au Brésil, les mouvements sociaux sont composés d'individus qui représentent des populations traditionnellement exclues du système politique. Ces mouvements sont principalement composés de membres

et de leaders qui souffrent ou ont souffert d'un manque de logement adéquat ou d'équipements urbains, qui sont des paysans sans leur propre terre ou qui ont subi une discrimination de genre. Bien qu'il existe des intellectuels de la classe moyenne qui participent à ces mouvements, ils n'en sont pas la force motrice. Par rapport aux ONG qui œuvrent également avec les communautés ou les groupes marginalisés, les mouvements sociaux partagent un lien plus direct et authentique avec les intérêts et les populations qu'ils représentent. En dépit de cette tendance générale, un grand nombre de petites associations et d'ONG dotées de programmes très divers en sont venues à constituer en termes cumulatifs un mouvement de femmes dans l'opinion de Molyneux (1998, p. 188 et 223-224). Ce mouvement n'a pas besoin d'une expression organisationnelle unique : il est caractérisé par une diversité d'intérêts, de formes d'expression et de localisations géographiques. Il comprend une grande majorité de femmes, ou est exclusivement composé de femmes. Comme il ne possède pas de centre de coordination, ni de plateforme convenue, le degré de participation et son importance globale suggèrent que le mouvement des femmes prend souvent une forme plus diffuse et décentralisée (Alvarez, 1990, p. 23).

L'action collective des mouvements sociaux exige une lutte non conventionnelle ou transgressive pour attirer l'attention sur un problème et mettre la pression sur l'État afin d'ouvrir les négociations avec lui. Il s'agit d'une caractéristique essentielle qui les différencie des autres acteurs sociopolitiques. Au Brésil, l'action collective non institutionnelle inclut les occupations à long terme de bâtiments urbains publics ou privés, l'occupation de terres agricoles, le blocage de routes ou de rues et l'occupation ponctuelle de bureaux du gouvernement.

Il existe trois approches dans l'analyse de la relation entre les mouvements sociaux et les partis politiques. La première étudie l'avancement de la gauche politique et sociale en Amérique latine. Elle examine la façon dont les mouvements sociaux, les partis politiques et d'autres organisations formelles et informelles contribuent au changement social et politique qui mène vers une société et des valeurs plus socialistes. Elle étudie la continuité ou la rupture des relations de pouvoir après l'élection de gouvernements de gauche, le rôle et la contribution des mouvements sociaux dans ce contexte. La deuxième approche examine la démocratie, la citoyenneté et la participation du public dans la prise de décisions politiques : elle accorde aux acteurs de la société civile une grande importance dans le processus de démocratisation et d'approfondissement de la démocratie substantive. Elle explore donc la façon dont

ces acteurs contribuent à l'avancement de la démocratie et des politiques publiques qui a pour effet de réduire les inégalités et les injustices socio-économiques et politiques. La troisième et dernière approche analyse les mouvements sociaux et leur rôle en tant qu'acteurs politiques non traditionnels engagés dans les systèmes politiques nationaux en examinant le moment et la façon dont ils s'engagent dans la politique et la raison pour laquelle ils le font, ainsi que le résultat de leur action en termes de réalisation de leurs objectifs. Nous utilisons le cadre analytique du processus politique pour examiner les contradictions et les tensions associées à la coopération conflictuelle et pour vérifier la façon dont une relation d'alliance avec les partis politiques et leurs gouvernements peut constituer une opportunité qui engendre à la fois des progrès et des inconvénients pour les mouvements sociaux (Tilly, 2003, p. 249).

Au cours des 20 dernières années, le modèle du processus politique de l'étude des mouvements sociaux a accordé une attention croissante à la nature politique de ces derniers, faisant valoir qu'ils sont en interaction constante avec le système politique, parfois pour s'y opposer, parfois pour le transformer (Tarrow, 1994 ; Goldstone, 2003 ; Johnston, 2011). La relation que les mouvements sociaux entretiennent avec les partis politiques est un élément central de leur existence puisque, en tant que canal pour l'expression directe des revendications, ils jouent un rôle de médiateur entre les communautés et les partis politiques populaires (Alvarez et Escobar, 1992, p. 326-327). Les institutions étatiques et les partis politiques sont interpénétrés par les mouvements sociaux. C'est là que s'entrelacent étroitement les acteurs, les destinées et les structures des partis politiques et des mouvements sociaux (Goldstone, 2003, p. 2-3). Cette relation peut les aider à atteindre certaines revendications matérielles, mais elle peut aussi entraver leur grande mission de transformation socioéconomique et politique, peut-être même limiter leur autonomie (Assies, 1999). Bien que la participation à la vie politique du parti ne signifie pas nécessairement l'abandon de l'opposition ou de toute forme d'action contentieuse (Goldstone, 2003, p. 4 ; Meyer et Tarrow, 1998, p. 23), la position des partis politiques à l'égard des mouvements sociaux peut déterminer l'approche et le sort de ces derniers (Della Porta et Rucht, 1995).

Le type de relation qu'un mouvement entretient avec un parti politique peut donc modifier les activités de ce mouvement ainsi que le point de mire de ses revendications. Étant donné l'importance croissante des activités de gouvernance, certains mouvements se sont intégrés dans les phases décisionnelles, réglementaires et de mise en œuvre du

processus politique. Ceci a eu pour effet d'élargir l'éventail de leurs activités et de les caractériser comme une forme particulière de politique contestataire. Ces mouvements participent au processus politique en remettant en cause les politiques, existantes ou proposées, et en aidant à élaborer et à appliquer des politiques du gouvernement en lien avec leurs revendications (Giugni et Passy, 1998, p. 82 ; Stahler-Sholk, Vanden et Kuecker, 2007). Les mouvements oscillent entre l'autonomie idéologique et le pragmatisme politique, la résistance et l'accommodement, la protestation et la négociation (Alvarez et Escobar, 1992, p. 323), engendrant un mode d'interaction avec l'État qui est loin d'être uniforme en fonction du temps, du lieu et de l'enjeu, ce que Giugni et Passy (1998) nomment la « coopération conflictuelle ».

3. TROIS MOUVEMENTS SOCIAUX BRÉSILIENS

3.1. LE MOUVEMENT POUR LE LOGEMENT URBAIN

Ce mouvement, qui est organisé sur une base territoriale, est structuré en plusieurs fédérations. Dans la seule ville de São Paulo, il existe quatre fédérations : l'Union du mouvement du logement (União dos Movimento de Moradia ou UMM), la Fédération nationale d'associations d'habitation (Confederação Nacional das Associações de Moradores ou CONAM), le Front des luttes populaires (Frente de Lutas Populares ou FLP) et le Mouvement national de lutte pour le logement (Movimento Nacional de Luta pela Moradia ou MNLM). Notre recherche concerne principalement l'UMM, la plus grande organisation de ce mouvement social, fondée en 1987. Elle est structurée de manière ascendante par les organisations communautaires de différents quartiers qui forment une équipe dans un secteur donné de la ville. Les membres de chaque secteur élisent une personne qui les représente au niveau de la ville ; ces personnes élisent à leur tour un groupe de représentants au niveau de l'État, et celles-ci en élisent un au niveau national. Ce mouvement est financé par le biais de projets gouvernementaux de logement qu'il gère, de subventions d'agences étrangères de coopération internationale et de cotisations de ses organisations de base.

Sa mission est de soutenir des organisations communautaires démocratiques et autonomes qui travaillent, dans des zones urbaines bien précises, à défendre le droit au logement décent, le droit à la ville, ainsi que la participation démocratique et citoyenne dans le développement des politiques publiques. Ses objectifs comprennent l'appui aux

mouvements communautaires pour le logement, le développement du dialogue avec diverses sphères de gouvernement pour l'avancement des intérêts populaires, le réseautage avec des mouvements et des organisations poursuivant des buts similaires, et la participation à des réseaux de rénovation urbaine.

L'UMM a réussi à renforcer son organisation et sa présence dans les sphères sociale et institutionnelle, mais le changement d'allocation de ressources a eu un effet négatif sur la gouvernance du mouvement. En effet, celle-ci s'est éloignée de la pratique de participation directe dans le processus de prise de décisions au fur et à mesure qu'elle s'orientait vers des modalités représentatives. Un bon nombre de dirigeants devenus « professionnels » passaient ainsi désormais plus de temps en dehors de la communauté. La phase de transition démocratique a vu l'émergence d'un espace politique, et les mouvements furent appelés à travailler en étroite collaboration avec les pouvoirs publics. À cette époque, l'UMM appuyait des partis politiques en même temps que le processus constitutionnel, et ces tâches exigeaient de mobiliser les bases, mais aussi une structure plus formelle et un appui institutionnel et conceptuel plus solide (Gohn, 1991). Pendant le processus d'élaboration de la Constitution de 1988 qui a fait une large place à la participation de la société civile, les mouvements populaires ont commencé à se consacrer à la préparation de propositions juridiques et politiques à caractère universel.

L'UMM de São Paulo est intégrée dans les structures internes du PT depuis sa fondation, et plusieurs de ses dirigeants exercent un double militantisme (dans le parti et au sein du mouvement). Ils donnent leur appui habituellement aux courants dominants au sein du PT et se distancient des tendances plus radicales. L'arrivée au pouvoir du PT lors des élections municipales a été une victoire importante aux yeux de la plupart des mouvements populaires, mais elle a aussi créé un lot de défis pour l'UMM. Le cas de São Paulo, qui a vu l'élection de deux mairesses du PT (Luiza Erundina en 1989 et Martha Suplicy en 2000), en est un bon exemple. Beaucoup des meilleurs dirigeants et conseillers externes des mouvements sociaux ont été engagés dans les administrations municipales. Ils y ont mis à profit leurs années d'expérience au sein des mouvements sociaux et ont mis en œuvre des projets exemplaires, parmi lesquels la construction communautaire d'unités de logement. Leur départ a cependant laissé un vide dans les mouvements où il demeurait peu de personnes suffisamment formées pour prendre leur place (Tatagiba, 2009). Ce problème a aussi eu pour effet de restreindre de façon drastique l'autonomie de l'UMM. Certains de ses dirigeants

avouent que le mouvement a ainsi subi une phase de cooptation avec, en conséquence, peu de résultats en ce qui concerne la construction de logements populaires. Des dirigeants de ce mouvement ont également occupé des postes importants au sein du ministère de la Ville créé sous le premier gouvernement Lula. Outre ce rôle au sein du gouvernement, le mouvement participe aux conseils de gestion urbaine et à des conférences thématiques. Il fait aussi des représentations auprès de certaines agences et de certains ministères pour promouvoir le développement, la mise en place et l'évaluation de programmes de logement. Le mouvement est aussi très actif dans la mise en œuvre de programmes de logement, notamment sous l'administration municipale du PT élue en 1988 à São Paulo et lors du programme national lancé par le PT en 2008, *Minha casa, minha vida* (Ma maison, ma vie). L'identité, l'histoire et l'organisation de ce mouvement sont intimement liées au PT.

3.2. LE MOUVEMENT DES FEMMES

Le mouvement des femmes, comme celui du logement, est né dans les années 1970. Ce mouvement a participé au processus constitutionnel par le biais d'une large coalition féminine, et les députées – toutes tendances politiques confondues – ont réussi à faire approuver 80 % de ses demandes (Soares, 1994). Le mouvement des femmes était, à l'époque, une force consolidée qui diffusait ses idéaux à travers l'ensemble de la société et tissait des relations avec des partis politiques et avec les autres mouvements sociaux. Avec le retour à la politique électorale, cette dynamique a changé et les dirigeantes ont intégré les partis politiques pour tenter de faire avancer leurs revendications. Dans les années 1980, le PT a créé une commission de femmes au sein du parti, dont le mandat était de développer des propositions politiques féministes, particulièrement en vue des campagnes électorales. Une partie importante du programme du mouvement a alors été intégrée à celui du PT. Beaucoup de féministes sont ainsi intégrées à la fois dans les structures du parti et dans leurs propres organisations. Assez tôt dans le processus, les féministes du PT, à la différence d'autres partis socialistes, ont décidé que le PT ne devait pas créer sa propre organisation de femmes en dehors du parti (Godinho, 1998, p. 19). Le mouvement concevait désormais l'État non plus comme une instance purement autoritaire et punitive, mais davantage comme un moyen d'influer sur la société par le biais de lois, de politiques sociales et économiques, et de mécanismes de régulation touchant à la communication publique et à la culture. Ses membres comprenaient

bien que tous ces éléments sont fondamentaux pour la transformation de la condition féminine (Molyneux, 2003, p. 68). Les dirigeantes du mouvement féministe participent, certes, à divers gouvernements PT, mais puisque ce mouvement est structuré de façon plus horizontale et moins centralisée que le mouvement pour le logement, cette situation n'a pas entraîné sa cooptation ouverte. Mes entrevues avec les militantes féministes G et L révèlent que cette participation des dirigeantes au sein du gouvernement augmente l'influence du mouvement sur les politiques publiques, mais qu'elle réduit la place de la critique. Selon Godinho (1998, p. 25), cette influence s'est rarement traduite au niveau municipal par la création d'un secrétariat dédié au développement de politiques pour les femmes.

L'organisation de ce mouvement a changé au cours des années 1990 et 2000 à mesure que ses dirigeantes se professionnalisaient, et plusieurs ont fondé des ONG féministes dans une tentative d'influer sur les politiques publiques et de mettre la main sur des fonds d'agences internationales. Ce processus a eu pour résultat un glissement vers une structure plus hiérarchique du mouvement, car il devait répondre davantage aux agences de financement qu'à ses membres (Sarti, 2001). Plus tard dans les années 2000, le mouvement féministe a cependant reconstruit ses liens avec les bases dans le cadre de la Marche mondiale des femmes. Cette organisation visait à créer des liens avec des dirigeantes d'autres mouvements sociaux – dont les deux cités dans ce chapitre – et à mobiliser les femmes des secteurs populaires en fonction de revendications qui leur étaient propres, mais aussi en vue de contester les politiques macro-économiques néolibérales (Nobre et Faria, 2003). La Marche ciblait en particulier le lien entre les politiques néolibérales et la détérioration de la situation socioéconomique des femmes des classes laborieuses. Cette organisation est donc plus proche de la base que beaucoup d'ONG féministes, même si plusieurs de ses dirigeantes sont membres du PT et d'autres entretiennent des liens avec le parti.

Le mouvement des femmes milite aussi au sein du parti en faveur de candidates féministes, et il appuie également leurs campagnes électorales. Le mouvement a réussi à convaincre le PT de mettre en place des quotas de représentation de femmes à la fois à l'intérieur du parti et sur ses listes électorales. Ces mesures ont permis l'apparition de bon nombre de dirigeantes et de candidates du PT ces dernières années. Comme dans le cas du mouvement pour le logement, plusieurs militantes occupent des postes au sein de l'appareil politique, mais ce fait n'a pas mené à une subordination du mouvement lui-même au parti, vu sa

nature décentralisée et dispersée. Contrairement au cas du mouvement pour le logement urbain, les organisations du mouvement des femmes ne reçoivent pas de ressources de la part du PT. Les dirigeantes G et J ont affirmé en entrevue que cette interaction avec le parti avait renforcé le mouvement et fait en sorte que plusieurs de ses revendications s'étaient retrouvées dans les textes de loi.

3.3. LE MOUVEMENT DES SANS-TERRE (MST)

Le MST a vu le jour dans le contexte d'une vague de mobilisation paysanne au sud du Brésil au début des années 1980. La Commission pastorale de la terre, une organisation de l'Église catholique brésilienne créée au milieu des années 1970, a joué un rôle important dans sa naissance. Les buts du MST étaient les suivants : 1) un accès immédiat à la terre pour les familles de paysans sans terre, au moyen de l'occupation non violente de terres non cultivées, et 2) une réforme agraire nationale comprenant à la fois la redistribution de la terre et la mise en place de politiques de soutien aux familles rurales (Fernandes, 2000). Le MST a pris une décision stratégique de ne pas s'impliquer dans la politique institutionnalisée, pour se consacrer plutôt à l'expansion de l'organisation à travers le pays, notamment dans des colonies et des campements d'occupation de paysans sans terre. Il investit principalement dans le développement de ses coopératives et dans la formation technique et politique de ses membres.

Le mode d'action privilégié du MST est une forme différente d'affrontement social qui se définit par un militantisme public organisé, politisé, visible, autonome, périodique et non violent (Carter, 2009, p. 25). Ces activités visent différents paliers de gouvernement. Le MST interagit aussi avec le système politique par le biais d'une forme peu structurée et non hiérarchique de représentation, proposant divers types de partenariat avec l'État. Les réseaux qui en résultent, et qui regroupent des militants du mouvement et d'ONG, des représentants politiques élus et des fonctionnaires, ont réussi à faciliter l'accès à des ressources publiques et à la participation à certaines instances de définition de politiques publiques (Carter, 2009). Au fil des ans, le MST a signé une série d'ententes avec des gouvernements aux niveaux fédéral, étatique et municipal, pour mettre en œuvre des projets de développement dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la culture et de la santé publique. Des représentants du MST ont aussi participé à plusieurs commissions officielles et gouvernements locaux. Vers la fin

des années 1990, le MST en est arrivé à considérer que le PT ne jouait plus un rôle d'articulation des luttes au sein d'une stratégie globale de transformation sociale, pas plus qu'il ne servait de force motrice idéologique aux divers mouvements populaires à travers le pays. Dès lors, le MST a assumé ce rôle d'avant-garde de l'ensemble des mouvements sociaux, organisant mobilisations et manifestations contre les politiques néolibérales du gouvernement fédéral, et participant aux mobilisations d'autres mouvements.

Certains membres du MST ont été actifs dans des campagnes électorales et dans la politique partisane depuis le milieu des années 1980, mais ils ne s'impliquent pas, en règle générale, dans la politique interne du PT. Très tôt dans son parcours, le MST a clairement établi les frontières entre le parti et le militantisme du mouvement. En conséquence, si un dirigeant du MST décide d'occuper un poste au sein d'un gouvernement, il doit quitter ses fonctions au sein du MST. De cette manière, le MST a pu éviter une confusion entre sa mission et ses objectifs, et ceux du PT. Par contre, le MST est présent en tant qu'organisation autonome au sein du secrétariat agraire national du PT. Par ailleurs, beaucoup de ses alliés des ONG, de l'Église ou du milieu universitaire ont accepté des postes à divers niveaux du gouvernement de Lula et ont sollicité la contribution du MST dans l'élaboration de politiques publiques. Cette participation a généré des désaccords entre la direction nationale du mouvement et les bases, et la direction s'est parfois vue dans l'obligation de transmettre l'ordre à la base de « baisser le ton » et d'abandonner la mobilisation extralégale.

Le MST fait généralement campagne en faveur de candidats du PT qui l'appuient. Vers la fin des années 1980, le parti a créé un groupe agraire au sein de la Chambre des députés. Dans l'État de Rio Grande do Sul, le MST a fait élire à cinq reprises un député national du PT ainsi que plusieurs représentants PT à l'Assemblée de l'État. Les deux organisations ont beaucoup de membres en commun, mais elles ont toujours maintenu un fonctionnement autonome. Cette manière d'agir permet de créer un espace de dialogue sur les politiques entre dirigeants du PT, représentants du MST, dirigeants de syndicats ruraux et porte-paroles d'autres organisations progressistes de la société civile. Dans les moments de crise, des dirigeants du PT ont généralement fourni un appui aux militants du MST (Carter, 2009, p. 28). Ils assument aussi la défense du MST et de la réforme agraire dans les chambres de députés, et ils tiennent le MST au courant des débats sur la réforme agraire. Les dirigeants P et Q du MST ont confié en entrevue que ce contact avec

le PT est essentiel dans leur lutte face aux propriétaires terriens et au secteur agro-industriel, qui ont aussi chacun leurs propres alliés auprès des députés. À la différence du mouvement pour le logement, les dirigeants du MST n'occupent pas de postes dans les bureaux des députés, et le mouvement ne reçoit pas non plus de subsides de la part de députés. L'ensemble des mouvements considère important d'entretenir des relations avec les députés, car ceux-ci représentent notamment les tendances les plus à gauche et les plus favorables aux mouvements au sein du PT.

Le MST occupe une position distincte des deux autres mouvements évoqués ici. La victoire du PT lors des élections présidentielles de 2002 et la décision de celui-ci de maintenir bon nombre des politiques économiques et rurales du régime Cardoso ont fait en sorte que le MST a remis en question son alliance avec lui. Sa déception face aux politiques de Lula a été atténuée par la décision pragmatique de faire alliance avec l'aile gauche du PT et d'attaquer les politiques néolibérales du gouvernement, sans s'en prendre à Lula lui-même (Carter, 2009). Pendant le premier mandat du PT, le MST a ainsi maintenu une distance critique face au gouvernement (Vanden, 2007). Le MST ne siège pas à la direction du PT, il n'est pas non plus présent dans ses administrations ou dans les cabinets de députés et de sénateurs. Le mouvement maintient cependant des rapports étroits avec les représentants élus du PT, et il négocie avec l'exécutif à tous les paliers de gouvernement. Sa relation avec les représentants élus est plus stratégique et instrumentale que celle du mouvement pour le logement urbain ou du mouvement des femmes. Les relations entre MST et PT au niveau local sont en général excellentes, avec beaucoup de membres en commun, mais au niveau national, les directions sont complètement distinctes et leurs relations ne sont pas toujours cordiales (Vergara-Camus, 2009).

4. UN BREF HISTORIQUE DE LA RELATION ENTRE LES MOUVEMENTS SOCIAUX ET LE PT

Les trois mouvements sociaux que nous avons étudiés dans le cadre de cette recherche voient tous le jour à la fin des années 1970 au niveau communautaire, sous l'égide de l'Église catholique de l'époque. Pendant les années 1980, ces mouvements s'organisent au niveau régional, réunissant plusieurs groupes communautaires dans une structure fédérative plus ou moins basée sur le territoire. Par conséquent, ils deviennent plus autonomes de l'Église, tout en continuant à considérer l'État comme un

adversaire dans leur combat pour les droits politiques et socioéconomiques. Tous participent à la fondation du PT, durant une période historique de réorganisation politique et d'ouverture démocratique en formant des groupes politiques au sein du parti et en présentant des candidats aux élections générales à tous les niveaux de gouvernement. Simultanément, le PT investit massivement dans les mouvements sociaux. Certains auteurs brésiliens comme Ferreira (1994) affirment que le retour à la démocratie a été un moment de division pour les mouvements sociaux parce que certains leaders sont devenus membres de certains partis politiques et aussi parce que l'engagement des mouvements sociaux en faveur de politiques partisans était une menace pour leur autonomie. Pendant les années 1980, un réseau de militants de gauche, issus des mouvements sociaux, d'ONG, d'associations et de partis politiques, émerge autour des nouvelles formes de représentation politique et de participation. Même si ces militants se déclarent apolitiques, ce n'est souvent pas le cas (Gohn, 1991, p. 13). Le même réseau continue à s'élargir et à s'organiser tout au long des années 1990 à la fois dans le contexte des gouvernements qui adoptent l'idéologie néolibérale et de ceux qui essaient d'offrir une alternative au niveau municipal (Avritzer, 2002).

Il est important de souligner que, pendant les années 1980, la relation qu'instaure le PT avec les mouvements sociaux est considérée comme révolutionnaire. Les membres des mouvements sociaux dans tout le Brésil participent à la création et au développement du parti, établissant entre eux une relation organique et symbiotique et mettant fin au modèle traditionnel de courroie de transmission. La nouveauté de cette approche qui part de la base est que le PT, en tant qu'expression politique des mouvements sociaux, sert à leur garantir une voie d'accès afin que leurs revendications se concrétisent en politiques institutionnelles. Les militants du PT décrivent cette relation comme étant organique, c'est-à-dire sans liens officiels entre les deux. Chaque organisation poursuit des objectifs qui se complètent et qui renforcent mutuellement les programmes des unes et des autres (Guidry, 2003, p. 92). L'hétérogénéité du parti et sa structure ascendante sont un phénomène unique dans l'histoire des partis brésiliens (Keck, 1992).

À partir de la fin des années 1980, le PT remporte les élections dans plusieurs municipalités importantes. Plusieurs participations successives au gouvernement (surtout au niveau local) tout au long des années 1990 transforment le PT (Baiocchi, 2004, p. 205). Les gouvernements du PT intègrent diverses demandes des mouvements dans leurs programmes de gouvernement, en particulier lorsqu'elles favorisent

leurs chances électorales et qu'elles ne sont pas en conflit avec la politique macroéconomique néolibérale. Chaque gouvernement construit des espaces nouveaux, des mécanismes et des processus pour pouvoir inclure le mouvement social et les autres acteurs de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, tout en satisfaisant le reste de l'électorat. Cette approche conduit à des innovations politiques comme l'élaboration participative du budget, des projets de logement autonome (*mutirao*), des politiques publiques sexospécifiques (Macaulay, 1996).

C'est à ce moment-là que les leaders des mouvements sociaux ayant une double identité doivent choisir leur camp. Pour beaucoup d'entre eux, c'est un moment difficile et la plupart choisissent de représenter surtout leur mouvement, par conséquent ils déclinent l'offre qui leur est faite d'occuper un poste au gouvernement. Ils restent toutefois engagés dans le parti, contribuant à l'élaboration des programmes politiques et soutenant des candidats individuels aux élections.

Au cours des années 1980 et 1990, plusieurs mouvements sociaux soutiennent des candidats du PT aux élections et font campagne pour eux dans les quartiers où ils ont un soutien populaire. Plusieurs leaders de ces mouvements se présentent même comme candidats du PT à tous les niveaux de gouvernement, alors que certains travaillent dans les cabinets des députés et des conseillers municipaux proches du mouvement. Ces leaders reçoivent un salaire et parfois, les députés ou conseillers municipaux contribuent aux salaires des leaders des mouvements. En général, il y a un échange entre le mouvement et les membres élus du corps législatif en ce qui a trait aux ressources et à la représentation d'intérêts. Ils font aussi partie de groupes différents, comme des secrétariats thématiques, afin de contribuer au programme politique et électoral, à tous les paliers de gouvernement. C'est l'affinité entre ces mouvements sociaux et le PT qui conduit à des processus de gouvernance et d'innovation d'abord au niveau local dans les années 1990, puis au niveau national à partir de 2003.

L'arrivée du PT au pouvoir, d'abord au niveau local et plus récemment au niveau national, facilite le rapprochement des mouvements sociaux et de l'État (Samuels, 2004, p. 13) parce que plusieurs administrations du PT recrutent des leaders de ces mouvements. En retour, cette relation permet aux leaders de travailler au sein du gouvernement et de s'attaquer à des problèmes qu'ils essayaient précédemment de régler de l'extérieur. Ce recrutement présente à la fois des avantages et des inconvénients pour les mouvements sociaux. Ces derniers sont

proches du centre du pouvoir et ils peuvent prendre des décisions, mais ils peuvent aussi se trouver limités par des restrictions budgétaires et bureaucratiques qui créent une rupture avec ceux qui sont encore à l'extérieur (Hochstetler, 2004, p. 11). Souvent, comme dans le cas du mouvement pour le logement, l'entrée au gouvernement des leaders affaiblit les rangs et l'organisation des mouvements.

5. LE CHANGEMENT DE CAP DE 2003

L'élection de Lula à la présidence constitue un tournant majeur pour les mouvements sociaux et la gauche en général ; un moment clé pour l'avancement de la transformation sociale à un rythme soutenu. On la considère comme l'apogée de 30 années de lutte et de mobilisation populaires (Silva, Lima et Oliveira, 2010, p. 139). Tout au long de la période de transition et de consolidation démocratique, les mouvements sociaux privilégient la construction et le soutien de l'organisation du PT, supposant que le parti pourra et voudra appliquer leur programme dans la mesure où il atteindra le pouvoir au niveau national (Hochstetler, 2008, p. 34). Les mouvements sociaux et la gauche en général ont de grandes attentes face à ce gouvernement : une plus grande participation, une influence dans et sur le gouvernement, un programme de gouvernement socialiste qui permettrait d'accélérer la transformation sociale. Durant les premières années au pouvoir du PT, les mouvements sociaux voient le gouvernement comme un espace contesté entre l'élite dirigeante traditionnelle de droite et les classes populaires de gauche ; leur stratégie est de faire pression sur le processus décisionnel en matière de politiques publiques en combinant l'insertion institutionnelle avec la mobilisation et la contestation. Cette insertion se présente de trois façons : accepter des postes au sein du gouvernement, prendre part à des processus participatifs mis en place par le gouvernement pour la formulation de politiques publiques et établir des partenariats entre les mouvements et le gouvernement sur la formulation, l'opérationnalisation ou l'évaluation des politiques publiques (Silva, Lima et Oliveira, 2010, p. 141-142).

Lula et plusieurs de ses ministres ont une relation personnelle avec les leaders des mouvements sociaux. Cette relation les contraint à ne pas prendre fermement position contre les politiques et les programmes gouvernementaux, même s'ils y sont fortement opposés. Les leaders des mouvements sociaux racontent que bien qu'il y ait eu un dialogue permanent entre eux et les hauts fonctionnaires (qui sont d'anciens

camarades de lutte), ces derniers leur expliquent que même s'ils sont au pouvoir, ils ont une marge de manœuvre très réduite et ne peuvent pas répondre aux demandes des mouvements en raison de contraintes institutionnelles. La réaction de plusieurs organisations et mouvements sociaux est de mobiliser la population pour protester, de manière moins conflictuelle, et pour soulever certaines questions. En outre, à la suite d'une vague de manifestations et d'occupations urbaines et rurales en juin et juillet 2003, les mouvements sociaux et les secteurs de la centrale syndicale CUT (Central Única dos Trabalhadores) créent la Coordination des mouvements sociaux en août 2003 pour faire pression sur le gouvernement et élaborer des stratégies, sans le PT, dans un espace destiné à renforcer les idéaux socialistes et à coordonner des actions collectives et des critiques du gouvernement.

De plus, les politiques de développement visant notamment la création d'emplois et de profit, l'inclusion sociale, la santé, l'éducation, l'environnement, la jeunesse, la sécurité sociale, les droits des femmes, l'égalité raciale et la démocratisation de la culture sont examinées dans le cadre de 63 conférences nationales organisées par le gouvernement et qui mobilisent directement, à différents stades, plus de 4,5 millions de personnes dans près de 5000 municipalités brésiliennes. Ces politiques sont financées de façon permanente et garanties par des conseils sur la participation sociale qui existent aujourd'hui dans la plupart des ministères. Avritzer (2011, p. 48) considère que ces espaces contribuent à la création d'une nouvelle culture démocratique au Brésil, où l'articulation de la société civile avec l'État entraîne de meilleures formes de participation et des institutions hybrides.

Malgré ces consultations institutionnelles avec la société civile, les mouvements sociaux ont peu d'influence sur les plateformes gouvernementales du PT, sur les alliances que celui-ci établit pour gagner les élections et sur la politique macro-économique. Les relations de réciprocité établies dans les années 1980 entre le parti et les mouvements populaires sont progressivement remplacées par des relations plus traditionnelles où l'on considère les mouvements populaires comme étant au service du parti, celui-ci étant désormais l'acteur central de la mise en œuvre du changement. Le PT se concentre principalement sur ses propres intérêts politiques concernant la gouvernabilité, et moins sur les revendications des mouvements populaires et de leur base. En même temps, les divisions entre des courants idéologiques et politiques divergents au sein du PT et de la CUT, autour de la question de l'institutionnalisation, deviennent de plus en plus visibles.

Beaucoup de mouvements sociaux (à l'exception de ceux de Via Campesina) pensent que le moyen principal pour un changement de régime se trouve dans le système politique même et c'est pour cette raison qu'ils placent la plupart de leurs ressources soit dans des partenariats avec les gouvernements alliés, soit dans des structures de gouvernance avec ceux-ci. À titre d'exemple, le mouvement des femmes a gagné la parité à l'intérieur du parti ainsi qu'un ministère au sein du gouvernement, mais il a perdu du terrain sur les problèmes de santé reproductive et d'avortement. Le MST, pour sa part, a obtenu des programmes soutenus par le gouvernement, mais a été impuissant face à l'adoption par le gouvernement du modèle agro-économique. Finalement, le mouvement pour le logement urbain a obtenu un programme national de logement, mais a perdu en ce qui concerne les questions d'infrastructures urbaines.

Depuis que le PT est arrivé au pouvoir en 2002, beaucoup de personnes issues de la société civile ont occupé des postes élevés et intermédiaires dans différents ministères et discutent directement avec les mouvements sociaux de leurs revendications et des projets de programmes et de politiques publiques. Quand Dilma Rousseff est élue présidente en 2010, elle décide de renforcer le Secrétariat général de la présidence chargé des relations avec la société civile. La raison pour laquelle elle prend cette mesure est que, n'étant pas elle-même issue de l'aile du parti proche des mouvements sociaux, elle n'a pas de relations personnelles de longue date avec ces mouvements. Le Secrétariat engage donc d'éminents leaders de la société civile et des partis ayant travaillé avec les mouvements sociaux et les OSC pour assurer de bonnes relations entre le gouvernement et la société civile. Ceci est particulièrement important, étant donné que le gouvernement est composé de membres issus des partis de droite et de gauche. La conséquence depuis 2003 est une certaine régularité de l'action collective des mouvements sociaux liés au PT, l'adoption d'un calendrier de mobilisations et la routinisation de procédures informelles de négociation entre les mouvements et le gouvernement fédéral. Cela a aussi signifié une perte de spontanéité et de radicalité de certains mouvements comme le MST.

CONCLUSION : LE PARADOXE DES RAPPORTS ENTRE MOUVEMENTS SOCIAUX ET POUVOIR POLITIQUE

Cette étude révèle que les trois mouvements précités entretiennent des relations avec le PT à différents niveaux, dans différents espaces, et ont gagné des espaces d'influence au sein de l'État par le biais du PT.

Ces relations les ont aidés à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes en faveur des groupes de base qu'ils représentent, mais tous ont reconnu qu'ils n'ont pas d'influence sur la politique macro-économique et qu'il y a peu de place pour le débat critique entre les mouvements sociaux et le PT. Le mouvement pour le logement et celui des femmes sont les plus proches du PT, mais cela affecte chacun différemment en raison de ses structures organisationnelles distinctes. Cependant, dans les deux cas, le double militantisme peut parfois estomper les distinctions entre le mouvement social et le parti malgré l'absence de liens officiels entre eux. Le MST se démarque des deux autres mouvements puisque sa relation avec le PT est considérée comme une tactique pour faire progresser la lutte du mouvement. Le MST semble conscient de cette relation complexe qui lui permet d'un côté, de faire avancer ses revendications, mais d'un autre côté, en limite la portée.

Les membres du PT au gouvernement qui sont favorables aux mouvements sociaux dépendent de la mobilisation de ceux-ci pour renforcer leur position au sein du parti et pour proposer des politiques qui favorisent les secteurs économiquement marginalisés de la société. Cependant, la relation qu'ils entretiennent avec les mouvements sociaux ne fait qu'affaiblir la capacité d'organisation et de mobilisation de ces derniers. La relation entre les mouvements sociaux et le gouvernement du PT a provoqué des tensions et des divisions entre les mouvements. Bien que le MST ait toujours fait un effort conscient pour préserver son identité et son indépendance, sa relation avec le gouvernement du PT peut encore polariser et diviser le mouvement, comme le démontre une lettre ouverte de plusieurs leaders de Via Campesina qui, en octobre 2011, ont quitté le mouvement². Certains militants estiment que bien que le MST ait obtenu d'importantes subventions du gouvernement fédéral et que la répression ait diminué, de nombreux leaders sont maintenant plus intéressés par l'administration des projets financés par le gouvernement que par l'organisation de mouvements d'occupation des terres.

Nous pouvons donc en conclure que si les mouvements sociaux influencent le parti et son gouvernement, l'influence du parti sur les mouvements sociaux leur est bien supérieure. La contribution du parti envers les mouvements sociaux consiste en ce que ses gouvernements

2. Dans une lettre ouverte, plus de 50 leaders accusent le MST de devenir dépendant de l'État, abandonnant les formes transgressives de contestation afin de ne pas déstabiliser le gouvernement du PT, malgré les nombreuses politiques adoptées contre les intérêts du MST (le financement gouvernemental de l'agro-industrie, l'approbation officielle des OGM et l'expansion agricole dans la région amazonienne).

élaborent et mettent en œuvre des politiques et des programmes qui favorisent l'atteinte des objectifs des mouvements (politique du logement, santé des femmes, éducation, crédits pour les petits exploitants agricoles). Cependant, cela entraîne une démobilité des mouvements sociaux qui sont devenus plus prudents dans leurs actions et leurs discours. Cette démobilité n'implique pas que les mouvements sont subordonnés au parti, mais qu'ils jugent que la mobilisation contentieuse est plus dommageable qu'utile pour faire progresser leur mission et la plupart admettent qu'ils ont du mal à mobiliser un grand nombre de personnes pour faire pression sur le gouvernement. Cette situation ne signifie toutefois pas que les mouvements sociaux ne se mobilisent pas ou abandonnent leurs revendications, cependant leur action collective devient moins contentieuse puisqu'elle ne remet pas en cause l'agir de base des gouvernements alliés, sinon certaines politiques (santé féminine, logement, développement agricole).

Bien qu'il existe des différences notables entre ces mouvements sociaux, tous ont accepté les stratégies et les objectifs de leurs alliés politiques. Ils considèrent qu'il est préférable d'avoir un allié au pouvoir avec qui échanger et qui leur concède certaines demandes plutôt qu'un antagoniste qui refuse tout dialogue, les marginalise ou encore les réprime physiquement. Les mouvements de notre étude sont sur la corde raide, ils forment des alliances avec le PT lorsqu'il est dans l'opposition ou au gouvernement, mais ils critiquent également les politiques mises en place par l'État et le régime avec la participation de la société civile. La contestation n'étant plus le seul moyen d'arriver à leurs fins, les mouvements sociaux s'efforcent donc de travailler pour la création de nouveaux espaces servant à regrouper la gauche. Les relations que les mouvements sociaux établissent et entretiennent avec les partis politiques sont complexes et pleines de contradictions et de tensions. Elles offrent des gains matériels, mais peuvent aussi contribuer à l'institutionnalisation et à la démobilité des mouvements, indiquant que le fait d'avoir des alliés politiques au sein du gouvernement peut simultanément faire avancer et limiter les revendications des mouvements sociaux et leur mobilisation.

BIBLIOGRAPHIE

- ALVAREZ, S. (1990). *Engendering Democracy in Brazil: Women's Movement in Transition Politics*, Princeton, Princeton University Press.
- ALVAREZ, S. et A. ESCOBAR (1992). « Conclusion : Theoretical and political horizons of change in contemporary Latin American social movements », dans S. Alvarez et A. Escobar (dir.), *The Making of Social Movements in Latin America*, Boulder, Colorado, Westview Press, p. 317-330.
- ASSIES, W. (1999). « Theory, practice and external actors in the making of new urban social movements in Brazil », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 18, n° 2, p. 211-226.
- AVRITZER, L. (2002). *Democracy and the Public Space in Latin America*, Princeton, Princeton University Press.
- AVRITZER, L. (2011). *Confêrencias nacionais: ampliando e redefinindo o padrão de participação social no Brasil*, Brasília, IPEA.
- BAIOCCHI, G. (2004). « The party and the multitude : Brazil's Workers' Party (PT) and the Challenges of building a just social order in a globalizing context », *Journal of World Systems Research*, vol. X, n° 1, p. 199-215.
- CARTER, M. (2009). « The landless rural workers movement and democracy in Brazil », Working Paper CBS-60-05, *Centre for Brazilian Studies*, Oxford, University of Oxford.
- DELLA PORTA, D. et D. RUCHT (1995). « Left-libertarian movements in context : A comparison of Italy and West Germany, 1965-1990 », dans J. Craig Jenkins et B. Klandermans (dir.), *The Politics of Social Protest: Comparative Perspectives on States and Social Movements. Social Movements, Protest, and Contention*, vol. 3, Minneapolis, University of Minnesota Press, p. 229-272.
- DOIMO, A.M. (1995). *A vez e a voz do popular: movimentos sociais e participação política no Brasil pós-70*, Rio de Janeiro, Relume-Dumará.
- FERNANDES, B.M. (2000). *A formação do MST no Brasil*, Petrópolis, Vozes.
- FERREIRA, R.V.L. (1994). « Movimentos sociais e partidos políticos », *Estudos Sociedade e Agricultura*, vol. 3, p. 166-176.
- GIUGNI, M.G. et F. PASSY (1998). « Contentious politics in complex societies : New social movements between conflict and cooperation », dans M.G. Giugni, D. McAdam et C. Tilly (dir.), *From Contention to Democracy*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, p. 81-107.
- GODINHO, T. (1998). « O PT e o feminismo », dans A. Borba et al. (dir.), *Mulher e Política: Gênero e feminismo no Partido dos Trabalhadores*, São Paulo, Editora Fundação Perseu Abramo, p. 15-32.
- GOHN, M. (1991). *Movimentos Sociais e Lutas pela Moradia*, São Paulo, Loyola.
- GOLDSTONE, J.A. (2003). « Introduction », dans J.A. Goldstone (dir.), *States, Parties, and Social Movements*, New York, Cambridge University Press, p. 1-26.
- GUIDRY, J.A. (2003). « Not just another labor party : The Workers' Party and democracy in Brazil », *Labor Studies Journal*, vol. 28, n° 1, p. 83-108.
- HOCHSTETLER, K. (2004). « Civil society in Lula's Brazil », Working Paper CBS-57-04, Oxford, Centre for Brazilian Studies, University of Oxford.
- HOCHSTETLER, K. (2008). « Organized civil society in Lula's Brazil », dans P. Kingstone et T. Power (dir.), *Democratic Brazil Revisited*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, p. 33-56.

- HUNTER, W. (2007). « The normalization of an anomaly : The Workers' Party in Brazil », *World Politics*, vol. 59, n° 3, p. 440-475.
- JOHNSTON, H. (2011). *States and Social Movements*, Cambridge, Polity Press.
- KECK, M. (1992). *The Workers' Party and Democratization in Brazil*, New Haven, Yale University Press.
- MACAULAY, F. (1996). « Governing for everyone : The Workers' Party administration in São Paulo, 1989-1992 », *Bulletin of Latin American Research*, vol. 15, n° 2, p. 211-229.
- MEYER, D.S. et S. TARROW (1998). « A movement society : Contentious politics for a new Century », dans D.S. Meyer et S. Tarrow (dir.), *The Social Movement Society : Contentious Politics for a New Century*, Lanham, Rowman & Littlefield Publishers, p. 1-28.
- MOLYNEUX, M. (1998). « Analysing women's movements », *Development and Change*, vol. 29, p. 219-245.
- MOLYNEUX, M. (2003). *Doing the Rights Thing : Rights-Based Development and Latin American NGOs*, Londres, ITDG Publishing.
- NOBRE, M. et N. FARIA (2003). « Feminismo em movimento : Temas e processos organizativos da Marcha Mundial das Mulheres no Fórum Social Mundial », *Revista Estudos Feministas*, vol. 11, n° 2, p. 623-632.
- SAMUELS, D. (2004). « From socialism to social democracy : Party organization and the transformation of the Workers' Party in Brazil », *Comparative Political Studies*, n° 37, p. 999-1024.
- SARTI, C.A. (2001). « Feminismo e contexto : lições do caso brasileiro », *Cadernas Pagu*, n° 16, p. 31-48.
- SILVA, M.K., A.J.F. LIMA et V.L. OLIVEIRA (2010). « Les mouvements sociaux face au gouvernement Lula », *Alternatives Sud*, vol. 17, n° 1, p. 139-153.
- SOARES, V. (1994). « Movimento feminista : Paradigmas e desafios », *Revista Estudos Feministas*, vol. 2, p. 11-24.
- STAHLER-SHOLK, R., H.E. VANDEN et G. KUECKER (2007). « Globalizing resistance : The new politics of social movements in Latin America », *Latin American Perspectives*, vol. 34, n° 2, p. 5-16.
- TARROW, S. (1994). *Power in Movement : Collective Action and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TATAGIBA, L. (2009). « Desafios da relação entre movimentos sociais e instituições políticas. O caso do movimento de moradia da cidade de São Paulo », *Colombia Internacional*, vol. 71, p. 63-83.
- TILLY, C. (2003). « When do (and don't) social movements promote democracy? », dans P. Ibarra (dir.), *Social Movements and Democracy*, New York, Palgrave MacMillan, p. 21-45.
- VANDEN, H.E. (2007). « Social movements, hegemony, and new forms of resistance », *Latin American Perspectives*, vol. 34, n° 2, p. 17-30.
- VERGARA-CAMUS, L. (2009). « The politics of the MST : Autonomous rural communities, the State and electoral politics », *Latin American Perspectives*, n° 36, p. 178-191.

LES ENJEUX ET LES TENSIONS DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE

Étude d'une coalition Nord-Sud

Mélanie Dufour-Poirier

Au moment où les grandes utopies du XIX^e siècle ont livré toute leur perversion, il est urgent de créer les conditions d'un travail collectif de reconstruction d'un univers d'idéaux réalistes, capables de mobiliser les volontés sans mystifier les consciences.

Pierre BOURDIEU, 1998, p. 17

1. LES COALITIONS SYNDICALES INTERNATIONALES : UNE MISE EN SITUATION

L'acteur syndical connaît depuis un certain temps un affaiblissement profond. Une riche littérature témoigne de la crise du syndicalisme en tant qu'institution de représentation collective (Frege *et al.*, 2004). Les syndicats semblent ainsi éprouver de plus en plus de difficultés à tempérer le creusement des inégalités sociales. Cette conjoncture relance toutefois la possibilité pour eux de se coaliser autour d'enjeux communs et d'élargir leurs répertoires d'action. Parmi les options mises en plan par les acteurs figurent plusieurs initiatives de réseautage

externe : les conseils mondiaux d'entreprise, les accords-cadres internationaux et les coalitions syndicales internationales en sont l'avant-garde. Ces dernières sont d'ailleurs en pleine période d'essor et d'expérimentation : elles ont pour propos de mettre en avant des revendications communes parmi les travailleurs d'une même entreprise multinationale pour contrecarrer son pouvoir et contester les changements en cours. Elles offrent aux syndicats la possibilité de recomposer leurs rapports de force à l'international.

Le présent chapitre s'inscrit dans le prolongement de recherches portant sur les coalitions syndicales internationales. Malgré les avancées que ces travaux proposent, nous n'en savons que très peu sur les conditions permettant à ce type de coalitions de se produire, d'être efficaces collectivement et de s'inscrire dans la durée (Hyde et Ressaissi, 2008). Le constat se révèle d'autant plus vrai pour les coalitions Nord-Sud (Anner *et al.*, 2006), particulièrement celles ayant émergé sous les pressions de la base militante, sans le concours d'une Fédération syndicale internationale. Dans les faits, comment ces coalitions fonctionnent-elles de l'intérieur ? Plus précisément encore, quelles sont les raisons poussant les acteurs à s'y insérer ? Ce chapitre vise deux objectifs : documenter d'abord l'évolution d'une coalition syndicale s'étant déployée dans les Amériques, un espace institutionnel faiblement structuré au plan transnational ; discuter ensuite des tensions liées à la viabilité de ce type d'initiatives pour combler certains vides théorique et empirique prévalant dans ce domaine d'études.

Le texte qui suit comporte cinq sections. La première dresse une revue succincte des enjeux posés par la solidarité syndicale internationale. La deuxième précise la méthodologie employée dans cette recherche. La troisième situe le processus de construction de la coalition étudiée selon trois grands moments d'évolution. La quatrième présente trois couples de tensions ayant façonné les perspectives d'avenir de cette dernière et le choix des acteurs d'y participer. La cinquième section conclut avec des pistes de réflexion discutant de la fragilité des coalitions syndicales internationales.

2. LES ENJEUX SE CACHANT DERRIÈRE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE

Nous l'avons déjà évoqué brièvement, le champ des relations industrielles fait face à un vide important dans l'analyse de la transnationalisation du mouvement syndical (Frege *et al.*, 2004 ; Hyde et Ressaissi, 2008). L'on cherche encore à saisir comment les syndicats arrivent à construire des liens de confiance entre eux, par-delà leurs différences et les contraintes de contexte. Plus encore, l'on ignore s'il leur est vraiment possible de faire fonctionner ces coalitions et, surtout, de les inscrire dans la durée.

Ces enjeux de recherche se veulent fondamentaux, en particulier dans l'industrie minière qui a traversé une période d'effervescence sans précédent au cours des dernières années : celle-ci n'est d'ailleurs pas sans avoir affecté les organisations syndicales du monde entier. En effet, l'envolée du cours des métaux et la succession des opérations de fusions et d'acquisitions ont forcé ces dernières à revisiter dans l'urgence leurs cadres et leurs pratiques de mobilisation traditionnels. Cette conjoncture entraîne la nécessité pour les syndicats de mieux encadrer les conséquences humaines et sociales des activités des multinationales du secteur, les invitant à repenser l'efficacité de leurs actions et à repousser leurs frontières d'intervention. Ces initiatives proposent de tempérer les concurrences entre les travailleurs et d'assurer la coordination des revendications syndicales pour niveler les conditions de travail sur une base Nord-Sud et freiner les tentatives de *dumping* social. Leur déploiement sollicite la capacité des participants de transcender l'hétérogénéité de leurs pratiques et des réalités socioéconomiques auxquelles ils font face au nom d'un idéal commun : le renforcement de leurs actions par leur coordination à l'international.

Notre lecture du phénomène octroie une place importante aux choix et aux stratégies des acteurs. Un travail de cadrage construit et circonstancié (dans l'espace et dans le temps) fonderait la capacité d'un syndicat de saisir la pertinence d'aller à l'international et d'entrevoir l'étendue des possibles et du souhaitable en ce domaine. Nous postulons donc que **le moteur de la participation d'un syndicat à une coalition réside dans sa capacité de cadrer, au préalable, l'existence du groupe, les enjeux le caractérisant et les actions à entreprendre à l'international**. De l'avis de plusieurs chercheurs, dont Gahan et Pekarek (2013), la notion de cadrage permettrait d'élucider certains des flous liés à la capacité des acteurs de se fédérer autour de causes transversales pour s'engager dans une démarche concertée. En somme, la capacité d'un acteur

de délimiter la communauté pertinente de l'action collective (Segrestin, 1980) dépendrait de l'opportunité pour lui de rencontrer des partenaires aux traditions et aux pratiques non spontanément communes, mais qu'il aurait néanmoins appris à faire converger et à recadrer au fil du temps. La manière de tirer profit de la solidarité syndicale internationale et les choix posés en ce domaine seraient ainsi en mouvement, car revisités par les acteurs concernés.

Plusieurs expériences empiriques abondent en ce sens. La vague de manifestations organisées contre la compagnie minière Rio Tinto, entre 1995 et 2000, démontre la possibilité pour une multiplicité d'acteurs (en l'occurrence, des syndicats, des communautés religieuses et locales, des organisations environnementales comme Friends of the Earth, Mine Watch, des militants pour les droits de l'homme, dont Amnistie internationale, etc.) de mieux maîtriser les activités d'une société multinationale en misant sur l'adoption d'une stratégie concertée depuis l'Australie, l'Indonésie, Madagascar, la Namibie, la Nouvelle-Guinée, jusqu'au Royaume-Uni (Goodman, 2004). En parallèle, la lutte contre les pavillons de complaisance prouve les capacités de la Fédération internationale des ouvriers du transport de coordonner des manœuvres de solidarité efficaces au nom de tous les travailleurs de l'industrie, sur la base de revendications dénuées de toute forme d'identification nationale (Lillie, 2005). Ces deux exemples renferment plusieurs pistes d'analyse : sans les épuiser toutes, ces derniers témoignent néanmoins de la capacité des syndicats de saisir l'importance de se coaliser, par-delà leurs différences, sur une base Nord-Sud. Au passage, ils confirment l'effet d'un sentiment d'identification fort sur le choix des acteurs de cadrer la pertinence stratégique de ces coalitions et d'y participer : à ce propos, la référence à l'employeur transnational ne constituerait pas un ciment suffisamment fédérateur en soi pour faire fonctionner des objectifs de solidarité en la matière.

D'autres expériences nous rappellent que le travail de cadrage nécessaire pour faciliter le fonctionnement interne et asseoir la pérennité des coalitions syndicales internationales demeure plutôt fragile et instable en lui-même. Au plan national, l'efficacité limitée du contexte institutionnel, particulièrement hostile dans les pays du Sud où les militants syndicaux font l'objet de représailles au quotidien, mine la praticabilité des idéaux de solidarité invoqués au sein des coalitions (Anner *et al.*, 2006). En parallèle, le degré d'inventivité requis dans ce contexte est aussi souvent difficile à mobiliser pour les syndicats du Sud, la plupart étant peu outillés pour internationaliser leurs luttes : sans généraliser, les tentations de miser sur des outils de revendication

éprouvés peuvent alors s'aviver. En outre, des traditions bien ancrées en matière de représentation collective, un riche passé relationnel et une identité régionale forte risquent aussi d'éveiller des soupçons et d'amener les syndicats à préférer résoudre leurs problèmes localement (Kay, 2011).

Au plan transnational, l'absence d'un pouvoir étatique encadrant les coalitions syndicales complexifie leur émergence dans les Amériques. À ce titre, le cas de la Fédération internationale des ouvriers du transport (Lillie, 2005) illustre la difficulté d'asseoir dans le temps des échanges intersyndicaux sur une base Nord-Sud, dans un contexte corporatif mouvant : cette instabilité paraît bousculer la capacité des syndicats de se coaliser à l'international. La dynamique concurrentielle d'un secteur industriel semble avoir un effet similaire. Par exemple, dans l'industrie du textile, le manque de ressources (financières notamment) des syndicats, la fluidité des structures de production, l'exode d'emplois vers le Sud, la fermeture de sites syndiqués, ainsi que la force d'attraction des marques sur le marché de la consommation ont malmené l'établissement des coalitions Nord-Sud au cours des dernières années (Bergene, 2007). Pourtant, des syndicats du Sud persistent à se tourner vers des alliés extérieurs, comme en témoigne la démultiplication des réseaux d'entraide internationaux. Les succès enregistrés dans ce domaine rappellent toutefois l'importance des structures de coordination intermédiaires pour assurer le suivi de ces initiatives, y injecter des ressources à intervalles réguliers et garantir la participation des syndicats, ceux du Sud notamment (Fairbrother, Lévesque et Hennebert, 2013).

3. UN TERRAIN DE RECHERCHE INUSITÉ

La coalition étudiée comporte cette particularité d'avoir émergé sous l'impulsion d'initiatives syndicales locales : elle n'a donc pas été instaurée par une fédération syndicale internationale, la norme dans ce domaine. Malgré cela, la coalition a bénéficié, dès ses débuts, du concours de l'un des syndicats industriels les plus importants au Canada. Ce Syndicat industriel regroupe près de 180 000 membres au Canada. Il est le plus important syndicat du secteur privé au Canada et en Amérique du Nord. Il est également connu pour la vigueur de son activisme à l'international : il sera libellé comme tel dans le texte. Nous le verrons, il assumera plus ou moins formellement la responsabilité de coordonner les activités de la coalition sur une base Nord-Sud et d'y injecter les ressources nécessaires pour assurer son suivi et ses avancées.

Au plan empirique, cette recherche s'appuie sur quelque 70 entretiens de terrain semi-dirigés réalisés entre 2004 et 2008 auprès de 44 représentants syndicaux clés au Canada ($n = 28$), au Chili ($n = 20$) et au Pérou ($n = 22$). Nous avons rencontré des dirigeants locaux, des représentants de syndicats, de fédérations et de confédérations nationales, ainsi que ceux de deux fédérations syndicales internationales, dans les trois pays. Au Nord, nous avons rencontré trois équipes de dirigeants syndicaux locaux en poste dans trois établissements de l'entreprise, à savoir deux affineries et un site minier du Québec : ces syndicats étaient tous affiliés au Syndicat industriel. Au Sud, nous avons interrogé les dirigeants de syndicats locaux présents dans trois sites de production de l'entreprise, soit une affinerie au Chili et deux mines d'importance au Pérou : au lancement de notre recherche, ces organisations échangeaient avec le Syndicat industriel canadien depuis plusieurs années. Dans l'ensemble, il s'agissait pour nous de rencontrer les équipes de dirigeants syndicaux s'étant le plus illustrées dans la coalition pour cerner les raisons à l'origine de leur participation et les tensions inhérentes au projet. D'autres acteurs syndicaux (du Canada, d'Allemagne et de République dominicaine notamment) auraient certainement pu être considérés. Toutefois, leur non-disponibilité et leur participation trop intermittente au sein de la coalition ont restreint notre choix aux six équipes syndicales identifiées.

Parmi les sources d'information mobilisées se trouvent des documents d'entreprise, des articles de la presse écrite, des publications syndicales et des notes d'observation. Des visites d'usines et des rencontres avec les travailleurs de plusieurs sites de production au Canada, au Chili et au Pérou ont eu lieu à différents stades de la recherche. Cette abondance d'informations et de témoignages nous a permis de parfaire la compréhension de la coalition qui a pris place dans un contexte particulièrement mouvant. Enfin, des contraintes éthiques nous interdisent de révéler l'identité de l'entreprise et celle des représentants consultés : toute rupture d'anonymat comporterait une atteinte potentielle à la sécurité de certains d'entre eux, au Sud en particulier.

4. LA COALITION ÉTUDIÉE : UNE ÉVOLUTION EN TROIS TEMPS

Nos résultats seront présentés dans une perspective chronologique, au gré des changements accusés par l'employeur transnational qui deviendra successivement CanMin1, CanMin2, puis EuroMin. Au début

de notre recherche en 2004, la coalition étudiée se déployait à l'intérieur de CanMin1, une compagnie minière de propriété canadienne, exploitant des sites de production dans les Amériques. Elle connaîtra un essor important au Nord d'abord, au Sud ensuite, grâce notamment au Sommet des Amériques tenu à Québec en 2001 : il s'agit de sa phase 1 de développement que l'on peut qualifier d'inclusive. Quelques années plus tard, en 2005, CanMin2, une concurrente canadienne d'envergure similaire, acquiert CanMin1. La coalition décuple alors ses activités sur une base transnationale et tous les espoirs lui semblent permis (phase 2 d'essor et de consolidation). Peu après, à la mi-2006, EuroMin, compagnie d'origine européenne, achète CanMin2. En 2007, EuroMin compte à son actif environ 60 000 employés, répartis dans 18 pays, sur 5 continents. Ses activités se concentrent essentiellement dans l'extraction et la transformation du minerai. En 2008, son chiffre d'affaires s'élève à plus de 28 milliards de dollars : il s'agit alors de l'une des 10 compagnies minières les plus importantes au monde. La coalition entre à ce moment dans sa dernière ligne droite (phase 3, dite d'éclatement et de retrait) : elle éprouve alors des dysfonctionnements importants à l'interne qui tendront à miner la légitimité, aux yeux de ses membres, de la solidarité syndicale internationale.

L'illustration suivante (tableau 8.1) offre un résumé synoptique de l'évolution de la coalition et situe le moment d'insertion des six syndicats locaux à l'étude en son sein.

4.1. LA PHASE 1 : ESSOR ET INCLUSION (1990-2004)

La coalition fait ses premiers pas vers la fin des années 1980. Les syndicats québécois de la chaîne de CanMin1 possèdent alors des traditions bien ancrées de concertation. À cette époque, CanMin1 accepte de bonne guerre que les négociations collectives en cours dans ses sites de production se déroulent de manière coordonnée, tous les trois ans. Pour chacun de ces syndicats, l'exercice sous-tend l'obligation implicite d'aller chercher ce qui a été concédé au voisin : même si certaines clauses négociées leur sont connues, elles ne peuvent jamais être considérées comme gagnées d'avance. Cette coordination se révèle d'autant plus efficace qu'elle s'accompagne de rencontres régulières entre la direction de l'entreprise, les dirigeants du Syndicat industriel canadien et ses affiliés locaux. Les parties sont ainsi informées en temps réel des problèmes courants : par exemple, les plans de modernisation de l'entreprise font l'objet de discussions patronales-syndicales continues. Tout problème, survenu ou

à escompter (p. ex. niveau d'emplois), se règle aussi par l'entremise de ces pourparlers : l'on observe alors un équilibre relatif des rapports de force, favorable aux syndicats canadiens.

TABLEAU 8.1.

L'ÉVOLUTION DE LA COALITION ÉTUDIÉE ET L'INSERTION DES SYNDICATS PARTICIPANTS

		<i>Employeur transnational</i>		
		<i>CanMin1</i>	<i>CanMin2</i>	<i>EuroMin</i>
Phases de développement de la coalition étudiée	1. Lancement et essor (1990-2004)	Intégration de quatre syndicaux locaux en provenance du Canada (3) et du Chili (1)		
	2. Expansion et consolidation (2005-2006)	Intégration d'un deuxième syndicat local en provenance du Pérou		
	3. Déclin et désintégration (2007-2008)	Intégration d'un troisième syndicat local en provenance du Pérou		

Au tournant des années 1990, les fermetures en rafale de plusieurs sites de production de CanMin1 et la précarité grandissante des emplois démontrent l'urgence d'agir syndicalement, à un autre niveau : il faut trouver des moyens pour propulser les échanges syndicaux sur une base transnationale. Dans ce contexte, le directeur des projets internationaux du Syndicat industriel aide à organiser des rencontres entre les syndicalistes locaux et nationaux de CanMin1. Ces rapprochements permettent de cultiver des liens de confiance entre les syndicats de la chaîne et de souligner l'ampleur des écarts entre le Nord et le Sud. Devant l'urgence, l'on convient de faciliter les prises de contact et d'assurer leur suivi, malgré les difficultés perçues au Canada :

Je te montrerais les lettres que j'ai été obligé d'envoyer à la structure du Syndicat industriel pour créer les événements [liés à la coalition] ! C'est moi qui ai été obligé de pousser ! Ça prend la structure pour permettre

ces rencontres-là! Oui, on a entendu, mais c'est compliqué à structurer, il y a des coûts, il faut regarder cela. [...] Ça coûte cher, on n'a pas le temps. J'ai dû travailler par la base et écrire à tous les syndicats locaux! [...] Avec la pression de tous, j'ai gagné mon point! (Entretien n° 1, septembre 2004).

Au Chili, un dirigeant syndical fera état de difficultés similaires pour lancer ces pourparlers :

À l'époque de CanMin1, je voulais établir des contacts avec des syndicalistes canadiens. Ça m'a pris deux ans et demi pour y arriver! J'étais alors le président d'un des trois syndicats sur place. C'était impossible à gérer syndicalement! J'ai expliqué ma situation au Syndicat industriel pour discuter. [...] Nous sommes donc allés au Canada où on nous a offert de l'aide, de l'appui, de l'expertise technique, des ressources financières. En contrepartie, nous devons garantir que nous allions fusionner en un seul syndicat. De là, tout a commencé pour nous pour ce qui est de notre implication dans la coalition (Entretien n° 38, octobre 2005).

Le Sommet des Amériques de 2001 devient l'occasion de multiplier les communications sur une base Nord-Sud. Se tiennent alors des réunions qui mènent à la création d'une table de concertation transnationale. Dans ce cadre historique, le Syndicat industriel juge bon de mettre sur pied une commission d'enquête temporaire chargée de faire la lumière sur le comportement de quatre multinationales canadiennes au Sud, dont CanMin1. Plusieurs syndicalistes canadiens invoquent la nécessité d'intégrer des clauses dans les conventions collectives signées chez eux pour niveler par le haut les conditions de travail au Sud et protéger les emplois au Nord :

On dit, regardez votre job, vous allez la perdre parce que les investissements se font au Sud maintenant. [...] C'est en augmentant les salaires là-bas qu'on conservera des jobs au Canada, [sic] [...] Quand les syndicats du Nord vont au Sud, les gens disent : c'est sûr que si vous voulez augmenter vos salaires, ça peut aussi nous aider à garder nos jobs! Il faut qu'il y ait des bénéfices des deux côtés! Sinon, ce sera juste de la charité, rien de plus! (Entretien n° 31, février 2006).

Cette opinion est partagée par le dirigeant d'une confédération nationale au Chili :

Pour vous, au Nord, cette relation est importante, car si nous n'arrivons pas à ce que des pays comme les nôtres, au Sud, améliorent leurs conditions, des emplois continueront à être supprimés chez vous. Pour nous, cette relation est importante, car les appuis qu'elle nous fournit

nous aident à renforcer notre travail. Les informations dont nous disposons sur CanMin1 et ses stratégies au Canada sont précieuses (Entretien n° 44, octobre 2005).

Tous s'entendent quant à l'importance d'élaborer des stratégies coordonnées face à CanMin1. Dès 2004, des syndicalistes canadiens s'envolent pour le Chili afin de renforcer les liens de solidarité créés lors du Sommet des Amériques. L'on organise des rencontres avec des représentants des syndicats de l'industrie des mines et de la métallurgie du Chili pour approfondir les échanges portant sur les conditions de travail et les négociations collectives, puis élaborer des stratégies mieux adaptées à l'employeur. Pour l'un des représentants locaux en présence :

Au Chili, l'expérience internationale nous aide à connaître CanMin1 et à mieux nous préparer. Nous avons analysé le comportement de l'entreprise dans plusieurs séminaires. On ressort de ces échanges plus fort, renforcé. On connaît mieux les stratégies de l'employeur, ce qui nous permettra d'avoir plus d'impact au moment de négocier, de nous imposer face à ses représentants. On ne me fera plus peur au moment de me faire dire : nous roulons à perte, nous allons fermer un département ! Je sais maintenant que c'est une stratégie pour que j'aie à dire aux travailleurs : taisez-vous, car ils peuvent fermer notre usine au Chili en un rien de temps ! Ils font ça partout ! (Entretien n° 40, octobre 2005).

Ces rapprochements permettent de s'échanger les conventions collectives et de faire prendre conscience aux participants que tous les travailleurs de CanMin1 sont sur le même bateau (Entretien n° 40, octobre 2005). L'idée de créer un fonds de grève accessible à certains syndicats du Sud et financé par les Canadiens sera même évoquée. Enfin, la réticence des gestionnaires en poste chez CanMin1 au Chili à accueillir la délégation canadienne dans plusieurs points de production renforce l'ardeur des participants d'alimenter encore plus ces échanges et d'élaborer des actions concertées face à l'employeur transnational.

Durant la phase 1 de développement, la coalition accuse une franche progression, en relativement peu de temps. Au Nord, les syndicats du Canada affichent une position d'ouverture face à leurs homologues du Sud : l'urgence de collaborer syndicalement avec le Sud semble augmenter au rythme des pertes d'emplois enregistrées au Canada. Au Sud, le souhait de rehausser le niveau de vie des travailleurs et d'accroître l'efficacité des interventions syndicales en milieu de travail pousse les syndicalistes à s'engager activement dans la coalition. Globalement, le projet est facile à cerner, la figure patronale, facile à appréhender, les proximités de destin, assez aisées à établir. La coordination réalisée

par le Syndicat industriel permet de créer des zones d'entente et de compromis, facilitant les rapprochements et la gestion des écarts entre le Nord et le Sud.

4.2. LA PHASE 2 : EXPANSION ET CONSOLIDATION (2005-2006)

Les succès enregistrés lors de la phase 1 perdurent en phase 2. En 2005, le rachat de CanMin1 par CanMin2 ravive la volonté des membres de la coalition de maintenir ouverts les canaux de communication établis depuis plusieurs années et d'imposer la coalition comme un interlocuteur incontournable auprès de l'employeur. La menace de rachat de CanMin2 par une multinationale étrangère, de réputation douteuse quant à ses pratiques antisyndicales, convainc le Syndicat industriel d'accélérer les pourparlers entre tous les syndicats locaux de la chaîne, au Nord comme au Sud. Pour ce syndicaliste chilien, l'enjeu consiste à

soutirer encore plus de renseignements sur CanMin2, ses stratégies pour que les travailleurs ne revendiquent pas trop partout! Il faut trouver la façon pour que nous tous ne négociions plus à l'échelle locale, que nous nous rassemblions pour appréhender CanMin2 dans sa totalité et lui dire: nous sommes venus ici et nous souhaitons tous négocier en même temps! À notre usine, si le directeur soutient que, selon les états financiers, nous opérons à perte, que nous soyons capables de rétorquer que l'entreprise a pourtant dégagé des milliards cette année! (Entretien n° 39, octobre 2005).

En juin 2005, l'on met sur pied une rencontre transnationale au Canada. Des représentants des syndicats locaux et nationaux d'Allemagne, du Canada, du Chili, de République dominicaine et du Pérou prennent part aux échanges. L'on y fait circuler des tableaux récapitulatifs faisant état des avantages sociaux, des gains salariaux et des dates d'échéance des conventions collectives en vigueur au Canada pour négocier et imposer des minimas normatifs sur toute la chaîne de production de CanMin2. Des visites de sites d'exploitation sont également organisées pour permettre aux syndicalistes du Sud de constater les conditions de travail, les techniques d'exploitation et les mesures de santé et de sécurité au travail en vigueur en Amérique du Nord. L'on évoque même la possibilité de collaborer avec d'autres réseaux d'entraide transnationaux pour maximiser l'efficacité des actions engagées par la coalition face à l'employeur.

Ces rapprochements débouchent sur l'organisation d'un deuxième voyage au Chili en novembre 2005, toujours grâce à l'appui du directeur des projets internationaux du Syndicat industriel. Des séminaires et des ateliers de formation permettent la tenue de transferts d'expertise et d'expériences diversifiées. On échange sur une foule de défis (p. ex. harcèlement en milieu de travail, calcul et rémunération des heures supplémentaires, horaires de travail, santé et sécurité au travail, etc.). Comme par le passé, des irritants communs refont surface (p. ex. négociation collective, sous-traitance, maladies professionnelles associées au travail en haute altitude, sécurisation des activités syndicales, précarité du lien d'emploi, respect de l'environnement, etc.). Ces échanges amènent plusieurs dirigeants syndicaux du Sud à innover et à repenser leurs frontières d'action. De l'aveu de ce syndicaliste péruvien :

Le Syndicat industriel canadien nous avait envoyé jusqu'à trois conventions collectives différentes. Nous avons travaillé avec ces documents et avec ceux que nous avons pu ramasser au Chili. Nous disposons de plus de conventions collectives étrangères que de conventions péruviennes! Nous avons eu une négociation collective tout sauf péruvienne! Ce que nous avons obtenu, nous l'avons obtenu parce que nous n'avons pas travaillé à l'intérieur des frontières du Pérou! (Entretien n° 51, octobre 2005).

À la clôture de ces rencontres, des tracts sont distribués afin de souligner de manière officielle la nécessité de consolider les relations intersyndicales sur une base Nord-Sud. Quelques semaines plus tard, la parution d'un premier bulletin d'information marque le pas de cette tentative de mondialisation syndicale. Des syndicalistes s'engagent à préparer le bulletin à tour de rôle et à le publier dans les trois langues d'usage (anglais, français et espagnol) dans la coalition.

En décembre 2005, l'on organise une nouvelle rencontre de chaîne des syndicats de CanMin2 au Canada. L'annonce du rachat possible de CanMin2 par un conglomérat chinois inquiète de nouveau le Syndicat industriel qui envisage le pire quant au non-respect de la liberté syndicale et aux pertes d'emplois, partout dans le monde. À cette occasion, l'on réitère l'urgence d'établir une stratégie syndicale transnationale. Dans cet esprit, l'on envoie une troisième délégation canadienne au Chili en mai 2006. Ces rencontres jettent les bases d'un conseil mondial d'entreprise, une structure destinée à exercer un contre-pouvoir syndical plus formel pour mieux faire face à CanMin2. La résolution adoptée en assemblée plénière de clôture témoigne du franc optimisme ayant animé ces activités :

Renforcer le pouvoir syndical est avant tout synonyme de solidarité [...] La solidarité doit comporter une perspective globale. Nous ne pouvons nous permettre de rester indifférents aux luttes des travailleurs de CanMin2 et de celles des communautés partout dans le monde. Pour relever ces défis, nous avons mis au point des alliances stratégiques mondiales avec nos confrères et consœurs au Chili et au Pérou et nous maintiendrons cette pratique en vue d'établir un comité de solidarité internationale.

En phase 2, la situation de l'entreprise enjoint les participants à démultiplier les contacts transnationaux dans le cadre de la coalition. Les attentes sont particulièrement vives au Chili :

Je pense que nous pouvons arriver un jour à négocier une seule convention collective! Ensemble. À l'échelle du Chili et à l'échelle mondiale. Il ne serait plus question du Pérou négociant de son côté, du Chili, du Canada! Si CanMin2 est une seule compagnie, pourquoi cela serait-il différent de notre côté? (Entretien n° 40, octobre 2005).

4.3. LA PHASE 3 : ÉCLATEMENT ET RETRAIT (2007-2008)

En juin 2006, EuroMin rachète les activités de CanMin2. Ce changement coïncide avec le départ à la retraite du directeur des projets internationaux du Syndicat industriel canadien. En parallèle, l'implication à l'international a fini par coûter leur poste à plusieurs syndicalistes canadiens, chiliens et péruviens, faute d'avoir convaincu leurs membres de la pertinence de ces pourparlers et anéanti les stratagèmes de désinformation utilisés par leurs opposants à ce sujet. S'amorce alors un ralentissement des activités de la coalition et une diminution des contacts entre les membres. Cette situation génère plusieurs frustrations, au Chili notamment :

Après ces réunions, c'est comme si tout se perdait et que l'on repartait à zéro! Ce dont nous avons besoin, c'est justement que nous ne perdions pas la fluidité des contacts! [...] Il n'y a pas de rétroaction des thèmes abordés. [...] Nous avons envoyé un fax au Canada et il n'y a pas de réponse, je ne sais pas ce qui passe! Nous constatons aussi que les contacts se maintiennent avec les fédérations, l'information n'arrive jamais jusqu'aux syndicats locaux! (Entretien n° 42, octobre 2008).

Au Pérou, ces bouleversements impliquent de reconstruire des liens de confiance qui avaient mis des années à se tisser :

Malheureusement, nous, notre syndicat, comme les autres, nous sommes à la recherche de résultats concrets, quasi immédiats. Aussi tombons-nous souvent dans le piège du court terme parce que, quand tu ne récoltes pas de résultats immédiats, les gens ont l'impression que rien ne s'est passé, que rien ne s'est fait dans cette coalition! Entretenir une stratégie à long terme, sur quatre, cinq ans, quand on t'élit pour deux ans, c'est de l'ordre du suicide politique, rien de moins! (Entretien n° 52, octobre 2008).

En mars 2007, les pourparlers reprennent au Canada : l'on tient alors la première rencontre de chaîne de la nouvelle EuroMin. Tous les affiliés canadiens du Syndicat industriel participent à cet événement. Des représentants des syndicats d'Allemagne, de République dominicaine et du Chili sont également de la partie. L'ordre du jour et son intitulé (*Qu'est-ce qui a changé?*) soulignent les difficultés de cerner un employeur tentaculaire, en constante mouvance. Nulle mention n'est faite du conseil mondial évoqué autrefois. Aucun calendrier de rencontres n'est arrêté, aucune orientation stratégique définie. Le bulletin d'information, dont la troisième et dernière parution date de décembre 2006, semble voué à disparaître.

La coalition ne connaîtra de suite que lors d'une brève rencontre des syndicats d'EuroMin du Québec, en novembre 2007, où il sera question de relancer le projet. Or, établir de nouveaux contacts à l'étranger s'annonce plus complexe que prévu, d'autant plus que plusieurs visages connus au Canada, au Chili et au Pérou ne sont désormais plus en poste. L'abandon possible du projet exacerbe le désaveu et la colère de plusieurs, même au Canada :

S'il y avait une stratégie, si on se disait : voici ce qu'on entend développer dans les mois futurs, il faut aller rejoindre notre base, l'informer qu'il y a un conseil mondial, pis à quoi ça sert, voici ce qu'on veut que vous disiez aux assemblées générales en tant que dirigeant local. Qu'est-ce que ça fait le conseil mondial? Ça va nous donner quoi? On ne peut rien dire aux membres, on ne le sait pas! [...] Nous avons créé des attentes inutilement (Entretien n° 47, novembre 2008).

De nombreux participants souhaitent néanmoins relancer les discussions. Des espoirs refont surface, certes, non sans difficulté.

Octobre 2008 coïncide avec la reprise des pourparlers sur toute la chaîne d'EuroMin. Une brochette impressionnante d'invités internationaux provenant d'Australie, d'Allemagne, du Chili, de Nouvelle-Calédonie, du Pérou et de République dominicaine répondent à l'appel. Plusieurs enjeux sont mis en évidence (p. ex. progression des effectifs et de la productivité d'EuroMin dans le monde). De nombreux syndicalistes

s'interrogent cependant quant à la faisabilité et à la viabilité du projet, malgré certaines expériences fructueuses dans l'industrie. Le point culminant de cette rencontre est la constitution d'un comité international de surveillance et d'action d'EuroMin. L'on convient que le Comité se réunira au moins trois fois l'an et qu'il présentera un rapport d'activité annuel pour diffuser un maximum d'informations au sein de la coalition.

Cette rencontre débouche sur l'adoption d'une déclaration confirmant l'engagement des participants à relancer rapidement les pourparlers. On renoue avec l'idée de bâtir un réseau mondial d'information, une structure beaucoup moins formelle que celle du conseil mondial d'entreprise dont il avait été question précédemment. Plusieurs participants semblent douter du bien-fondé de cette démarche et réticents à en faire la promotion auprès des syndiqués de la chaîne. Pour ce dirigeant péruvien :

Le projet était logique, mais nous n'avons pas su en canaliser les objectifs. Que souhaitait-on mettre en plan? Quelle direction voulions-nous prendre? En tant que syndicat du Pérou, nous souhaitions davantage de communications! [...] Nous perdons notre temps et nous tournons en rond sans fin pour terminer sans influence sur quoi que ce soit! Nous devrions plutôt discuter de la convention collective de notre syndicat à renégocier en 2009. Et dire que tous les syndicats d'EuroMin nous fassent parvenir leur convention pour nous guider dans notre préparation! Tous ceux qui doivent lutter prochainement, qu'on leur fasse parvenir des conventions de partout! Ça ne s'est toujours pas produit et ça ne se produira jamais! L'égoïsme est trop grand (Entretien n° 39, octobre 2008).

En phase 3, l'avenir de la coalition demeure incertain. Le ralentissement des échanges donne lieu à des frustrations, au Nord comme au Sud. Scepticisme et désaveu teintent la poursuite de ces pourparlers qui ont accusé de nombreux dysfonctionnements au fil des ans. La légitimité du projet est d'autant plus questionnée que celui-ci aura coûté leur poste aux syndicalistes les plus impliqués depuis ses débuts.

5. LES TENSIONS ASSOCIÉES À LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE

Cette recherche fait ressortir le caractère construit et dynamique du choix d'un syndicat de cadrer la pertinence d'intégrer une coalition Nord-Sud et de l'asseoir dans la durée. En cela, nos résultats confirment

l'absence d'un Nord ou d'un Sud global en matière d'implication internationale : cette diversité révèle des sensibilités réversibles et contrastées chez les acteurs face à la solidarité syndicale.

D'abord, la provenance des acteurs, selon qu'ils sont du Nord ou du Sud, ne semble pas avoir influencé de manière déterminante leur choix et leur capacité de cadrer la pertinence de s'engager dans une démarche de solidarité internationale. Par exemple, l'on aurait pu croire que les spécificités du contexte institutionnel au Canada en matière d'encadrement des rapports collectifs de travail auraient facilité l'implication de ces syndicats dans la coalition. Contre toute attente, cette stabilité, attribuable en partie au monopole de représentation syndicale à l'échelle de l'établissement, ne les a pas poussés à épouser naturellement les revendications de la coalition, pas plus que leurs homologues du Sud. De la même manière, l'éclatement extrême de la représentation syndicale au Chili et au Pérou n'a pas empêché les acteurs étudiés de faire le choix d'intégrer la coalition et d'y être actifs. En somme, le choix d'un syndicat de refonder ses cadres et ses pratiques de mobilisation à l'international semble dépendre en grande partie de sa capacité à lire les opportunités d'action à sa portée, non pas de sa provenance ou des spécificités du contexte environnant. Ce constat vient relativiser la pertinence analytique initialement pressentie au clivage Nord-Sud qui, tout compte fait, n'en est pas un.

Ceci étant, notre recherche confirme la présence de trois tensions ayant façonné l'évolution de ces choix. La première tension se situe autour du **tandem centralisation-décentralisation**. L'opposition qu'elle sous-tend se réfère, d'une part, à la centralisation progressive du travail réalisé à l'international dans la structure décisionnelle du Syndicat industriel. Le tandem centralisation-décentralisation renvoie, d'autre part, à la diminution graduelle des ressources injectées dans le projet par le Syndicat industriel. Ce double processus a nui à la possibilité pour les syndicalistes locaux impliqués de surveiller de près les échanges entamés dans le cadre de la coalition pour mieux s'y identifier et en cadrer l'importance. Au Nord comme au Sud, plusieurs de ces dirigeants se diront ainsi incapables d'alimenter, par eux-mêmes, des contacts qu'ils avaient pourtant cherché à établir de leur propre chef, ce qui générera chez eux de nombreuses frustrations et déceptions. En outre, le départ à la retraite du directeur des projets internationaux du Syndicat industriel et la non-élection de plusieurs des syndicalistes les plus impliqués

dans le projet fragiliseront la perpétuation de ces rapprochements et la cohésion collective développée au fil des années. Ces difficultés seront exacerbées par l'instabilité de l'employeur transnational.

Ces enjeux soulèvent la nécessité pour toute structure de coordination intermédiaire, à l'instar du Syndicat industriel canadien, de décentraliser la prise de décisions entourant les projets de solidarité internationale pour permettre aux acteurs impliqués de lancer des initiatives et de prendre des décisions, bref de s'approprier un projet mis en place pour eux et, dans ce cas-ci, par eux. Nous faisons référence à l'idée de décentralisation centralisée (Gallin, 2000) qui souligne l'importance de favoriser des allers-retours entre les interventions du sommet de la hiérarchie syndicale et celles de la base militante. En somme, le succès de telles initiatives exigerait que celles-ci puissent se nourrir de pôles d'influence et d'action multiples (Ion, Franguiandakis et Viot, 2005), au Nord comme au Sud dans le cas étudié.

Une deuxième tension réside dans le **tandem démocratie-efficacité**. Celle-ci réitère l'importance pour les organisations syndicales du Nord, ici le Syndicat industriel canadien, de diffuser efficacement les informations à l'intérieur de la coalition. Ce rôle rappelle celui du courtier d'idées (Tarrow, 2005), censé amortir les tensions entre les participants, les réunir autour d'adversaires ou de projets communs pour faciliter la gestion des échanges et des tensions entre eux et susciter le sentiment d'appartenance au groupe. Un tel rôle aurait consisté ici à rythmer les avancées de la coalition au gré des transformations accusées par l'employeur transnational et à en maximiser les retombées au plan local. Sans cette contribution, la solidarité s'annonce risquée pour plusieurs dirigeants syndicaux qui se révéleront alors incapables de justifier leur engagement à l'international auprès de leurs membres même si, de leur côté, ils cadrent toute la pertinence et la nécessité d'un tel choix : ils sont susceptibles de crouler sous les critiques, leurs détracteurs risquant de les accuser d'être trop souvent en déplacement, donc absents pour leurs membres. Sans cette légitimation, la solidarité syndicale internationale peut en arriver à coûter leur poste aux dirigeants les plus impliqués dans de tels projets, comme cela s'est produit dans la coalition étudiée. Parmi les adversaires les plus redoutables aux coalitions internationales se trouvent les patrons, certes, mais aussi parfois les syndiqués eux-mêmes.

Le désengagement progressif du Syndicat industriel canadien aura donc eu pour conséquence à la fois de fragiliser le choix et de limiter la capacité de plusieurs syndicalistes de s'impliquer dans la coalition.

Il aura également restreint la possibilité pour ces syndicats de revitaliser leur légitimité, leurs cadres et leurs pratiques de mobilisation collective au contact de la solidarité internationale, auprès des membres et de l'employeur local. Faute de mieux, ces organisations n'auront eu d'autre choix que de désinvestir la coalition plus ou moins progressivement, ce qui rehaussera à terme sa fragilité et son instabilité. Ces résultats réaffirment l'apport quasi obligé d'instances de coordination intermédiaires, à l'instar du Syndicat industriel canadien ou mieux d'une fédération syndicale internationale, pour assurer la viabilité des coalitions Nord-Sud, en particulier lorsque celles-ci se déroulent dans un contexte institutionnel plutôt vierge au plan transnational, qu'elles émergent dans une logique ascendante et qu'elles impliquent des acteurs plutôt fragilisés au plan local. Nos travaux réfutent toutefois l'idée que les coalitions internationales gagneraient à nécessairement se développer à l'intérieur de réseaux formels, dans un cadre institutionnel très structuré à ce niveau : de notre avis, ces recettes ne garantiraient pas l'avenir de ce type de solidarité, encore moins le choix des acteurs de l'épouser (Anner *et al.*, 2006).

Ces questionnements font écho à une troisième **tension local-global**. Celle-ci s'illustre dans les difficultés pour les syndicats concernés de dégager des correspondances fortes entre les actions poursuivies au plan local et les revendications globales, proposées par la coalition, pour en envisager d'autres dites « locales » (Lindell, 2009). Dans le cas étudié, ces enjeux se révéleront d'autant plus vitaux à l'intérieur d'une coalition qui aura rassemblé bon an, mal an une diversité croissante d'acteurs forcément hétérogènes, dans un contexte corporatif très mouvant. D'ailleurs, l'instabilité de la figure corporative et l'accès de plus en plus difficile à son centre décisionnel par l'ensemble des participants, notamment le Syndicat industriel canadien, auront complexifié les possibilités pour eux d'élaborer des stratégies d'action concertées au plan transnational. Indirectement, cette distanciation local-global semble avoir fragilisé la création d'un capital-confiance et d'une cohésion collective élevés parmi les membres de la coalition : dans les faits, elle aura davantage éveillé les dissemblances de parcours et les écarts entre le Nord et le Sud que légitimé le projet, jetant les bases de plusieurs des dysfonctionnements internes de la coalition.

En définitive, ces tensions soulèvent des défis à la fois distincts et complémentaires. Le premier défi se réfère à la difficulté de maximiser l'efficacité des coalitions par la centralisation du travail, de la prise de décisions et de l'allocation des ressources au sein d'une structure

de coordination intermédiaire, capable au même moment de laisser suffisamment de lest aux participants pour innover dans ce cadre. Par extension, il traite aussi de la viabilité d'initiatives censées appliquer les modèles d'efficacité syndicale du Nord aux réalités du Sud, sans les avoir soumises au préalable, de part et d'autre, à un exercice de validation au plan démocratique.

Le deuxième défi se rapporte à la capacité de cette structure de coordonner des rapprochements et de gérer les écarts inhérents à ces mises en relation, sur une base Nord-Sud. Nous l'avons vu, la centralisation ininterrompue des ressources injectées dans la coalition au sein de la structure du Syndicat industriel et son désengagement progressif face au projet ont complexifié le travail de cadrage des syndicats concernés, justifiant leur choix d'aller à l'international, en particulier face à leurs membres.

Enfin, le troisième défi, et non le moindre, renvoie à la provenance (Nord ou Sud) des acteurs : contrairement à de faciles présupposés, celle-ci ne semble pas avoir influencé de manière décisive le choix de ces derniers de cadrer la pertinence de la solidarité syndicale internationale, situant les éléments de réponse sur d'autres plans.

6. LES PISTES DE RÉFLEXION FINALES

Cette étude documente le processus de construction d'une coalition syndicale Nord-Sud s'étant déployée sous l'impulsion d'initiatives locales, dans un contexte institutionnel faiblement structuré au plan transnational. Elle élucide également certaines des difficultés à l'origine du choix des syndicats concernés d'intégrer la coalition et de la rendre pérenne.

Les enjeux de recherche soulevés ici sont multiples. Ils mettent d'abord en lumière la capacité d'une coalition Nord-Sud de fédérer une diversité d'acteurs dans le cadre d'un projet rassembleur et de l'inscrire dans la durée. Dans ce cadre, il est demeuré difficile de faire fonctionner un collectif d'acteurs hétérogènes, malmené par l'instabilité du contexte corporatif au plan transnational. Des constats similaires s'appliquent en ce qui a trait à la capacité d'une structure de coordination intermédiaire, à l'instar du Syndicat industriel canadien, d'induire chez les participants un degré d'engagement suffisamment élevé dans l'action pour faire fonctionner la coalition, tout en y admettant la venue d'initiatives provenant de la base, au plan local. Dans plusieurs cas (Fairbrother, Lévesque et Hennebert, 2013), ces instances tampons se sont révélées

essentielles au succès des manœuvres de solidarité syndicale en facilitant la projection d'enjeux locaux à l'international et, inversement, l'intériorisation d'enjeux globaux au plan local (Tarrow, 2005). Dans l'exemple étudié, les difficultés des participants de créer des passerelles entre ces différents paliers d'intervention et d'internationaliser leurs pratiques de mobilisation ont coïncidé avec le désengagement progressif du Syndicat industriel face à la coalition. Ces tensions, qui agissent comme des vases communicants, évoquent certaines des conditions de succès des coalitions syndicales à titre de mécanismes de régulation alternatifs de la firme multinationale. Ils pondèrent aussi la valeur de l'appartenance à ces firmes qui ne constitue pas un ciment identitaire suffisamment fédérateur pour asseoir des rapports de sociabilité minimums sur une base Nord-Sud et consolider les choix opérés en matière de solidarité syndicale internationale.

Sur le plan de l'analyse, ces points de controverse traduisent la nécessité pour les syndicats de renouveler leurs pratiques de mobilisation collective et d'articuler différents paliers d'action, de militantisme et de leadership (Marginson et Sisson, 2004). Nous l'avons déjà évoqué plus ou moins explicitement, la construction d'une action syndicale multiniveau passe par la rupture avec certaines oppositions d'autrefois (*local-global* ; *top-down*), mieux encore, par leur croisement et leur alternance. Une telle action requiert la promotion de cadres de mobilisation intermédiaires et le concours d'instances similaires, sans quoi ces initiatives se révéleront lourdement fragilisées. La gestion de ces exigences n'est pas chose aisée en soi, d'autant plus qu'elle semble varier selon une formule de cas par cas. Tisser des concordances entre le local et le global et dresser des liens d'interdépendance entre le Nord et le Sud ne le sont guère plus, rendant impossible la diffusion de recettes à succès en ce domaine.

Depuis 2009, la redynamisation des solidarités au sein d'EuroMin refait surface de temps à autre dans le cadre de rencontres formelles, convoquées par la structure du Syndicat industriel canadien. Cependant, la concrétisation des aspirations qui avaient autrefois donné naissance à la coalition tarde encore à venir. À n'en pas douter, ces difficultés soulèvent des incertitudes des plus contemporaines en matière de nouveau syndical. Le flou entourant leur résolution commande la tenue de travaux complémentaires consacrés à leur élucidation.

BIBLIOGRAPHIE

- ANNER, M. *et al.* (2006). « The industrial determinants of transnational solidarity : Global interunion politics in three sectors », *European Journal of Industrial Relations*, vol. 12, n° 1, p. 7-27.
- BERGENE, A.C. (2007). « Trade unions walking the tightrope in defending workers interest : Wielding a weapon too strong? », *Labor Studies Journal*, vol. 32, n° 2, p. 142-166.
- BOURDIEU, PIERRE (1998). *Contre-feux*, Paris, Raisons d'Agir Éditions.
- FAIRBROTHER, P., C. LÉVESQUE et M.-A. HENNEBERT (dir.) (2013). *Transnational Trade Unionism : Building Union Power*, New York, Routledge.
- FRERGE, C. *et al.* (2004). « The new solidarity? Trade union coalition-building in five countries », dans C. Frege et J. Kelly (dir.), *Varieties of Unionism : Strategies for Union Revitalization in a Globalizing Economy*, Oxford, Oxford University Press, p. 137-158.
- GAHAN, P. et A. PEKAREK (2013). « Social movement theory, collective action frames and union theor : A critique and extension », *British Journal of Industrial Relations*, vol. 51, n° 4, p. 754-776.
- GALLIN, D. (2000). « À l'heure de la mondialisation, quel mouvement syndical? », Global Labour Institute, <http://www.globallabour.info/fr/2008/05/a_lheure_de_la_mondialisation.html>, consulté le 19 mars 2014.
- GOODMAN, J. (2004). « Australia and beyond : Targeting Rio Tinto », dans R. Munck (dir.), *Labour and Globalisation : Results and Prospects*, Liverpool, Liverpool University Press, p. 105-127.
- HYDE, A. et M. RESSAÏSSI (2008). « Unions without borders : Recent developments in the theory, practice and law of transnational unionism », *Canadian Labour and Employment Law Journal*, vol. 14, p. 47-104.
- ION, J., S. FRANGUIANDAKIS et P. VIOT (2005). *Militer aujourd'hui*, Paris, Autrement, coll. « Cevipof ».
- KAY, T. (2011). *NAFTA and the Politics of Labor Transnationalism*, Cambridge, Harvard University Press.
- LILLIE, N. (2005). « Union networks and global unionism in maritime shipping », *Industrial Relations/Relations industrielles*, vol. 60, n° 1, p. 88-111.
- LINDELL, I. (2009). « "Glocal" movements : Place struggles and transnational organizing by informal workers », *Geografiska Annaler : Series B, Human Geography*, vol. 91, n° 2, p. 123-136.
- MARGINSON, P. et K. SISSON (2004). *European Integration and Industrial Relations : Multi-level Governance in the Making*, Londres, Palgrave.
- SEGRESTIN, D. (1980). « Les communautés pertinentes de l'action collective : canevas pour l'étude des fondements sociaux des conflits du travail en France », *Revue française de sociologie*, vol. 21, p. 171-203.
- TARROW, S. (2005). *The New Transnational Activism*, New York, Cambridge University Press.

LA CONTESTATION SOCIALE CHEZ LES ORGANISATIONS SOCIALES EN COLOMBIE (2008-2014)

Leila Celis

Ce chapitre porte sur les organisations populaires du secteur agricole en Colombie, sur leur lutte pour l'accès à la terre et la construction d'une économie paysanne. Ces luttes ont pris un nouveau tournant, au cours des trois dernières décennies. Les paramilitaires d'extrême droite, promus par des cercles au pouvoir, ont entrepris une croisade dans le but d'expulser les paysans, les autochtones et les Afro-descendants de leur terre pour la destiner aux monocultures agro-industrielles, à l'exploitation de ressources naturelles et à l'élevage bovin. Les terres volées aux paysans sont concentrées dans les mains de corporations ou de groupes actifs dans les secteurs stratégiques pour le développement de l'économie nationale, à savoir l'exploitation minière et pétrolière, l'industrie de l'huile

de palme, du caoutchouc, du bétail, etc. Cette contre-réforme agraire vise à remplacer l'économie paysanne (dont la production est principalement destinée à la subsistance, alors que des excédents marginaux sont amenés sur les marchés local et régional) par une économie d'exportation basée sur l'agro-industrie et l'exploitation des ressources naturelles (Pigrau Solé et Fraudatario, 2012). Face à cette offensive, les organisations paysannes sont devenues des défenseurs des droits humains. Nous analysons ici cette transformation.

L'analyse présentée ici est le résultat d'une étude, entamée dans le cadre de ma recherche doctorale, de l'histoire des luttes de l'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC), la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (FÉDÉAGROMISBOL) et l'Association des zones humanitaires et de biodiversité formée par la plupart des conseils communautaires des communautés afro-descendantes du Curvaradó et du Jiguamiandó dans le département du Chocó. En analysant l'histoire de ces organisations, nous avons identifié des modèles (*patterns*) de changement du mouvement paysan en Colombie (Celis, 2013).

Ce chapitre se divise en quatre sections. Dans la première, nous faisons une brève synthèse des luttes menées par les organisations paysannes pour l'accès à la terre. Dans la deuxième, nous analysons l'escalade répressive qui commence au milieu des années 1980 et frappe durement les paysans. Enfin, dans les sections 3 et 4, nous décrivons la réponse des organisations paysannes à la répression. Il faut noter que le durcissement de la répression est un processus qui se déroule parallèlement à un processus de libéralisation politique. Nous postulons que le contexte paradoxal répression/libéralisation représente une opportunité politique que le mouvement paysan a saisie et qu'il a encadrée autour de la défense des droits humains. La défense des droits humains étant directement liée à l'ampleur de la répression, la résistance est donc défensive. Cependant, les paysans l'ont arrimée à la lutte pour la terre et, ce faisant, ils ont repris l'initiative des luttes axées non seulement sur leur survie, mais également au nom de la place de l'économie paysanne dans cette nouvelle société. En ce sens, la défense des droits humains présente des points de continuité et de rupture avec les luttes paysannes antérieures.

Une mise en garde est nécessaire avant de continuer : comme tous les mouvements, le mouvement paysan est formé d'organisations diverses et plurielles. Chaque organisation a ses propres dynamiques organisationnelles et de résistance. Plus encore, les dynamiques d'une même organisation changent dans le temps en fonction de sa capacité d'atteindre ou

non les objectifs visés, nous en rendrons compte. Cela dit, le mouvement paysan peut être analysé, tout comme celui des droits humains, qui est aussi hétérogène et dont font partie les organisations paysannes.

1. LES LUTTES POUR L'ACCÈS À LA TERRE : AUTOGESTION ET EXIGIBILITÉ

La structure de la propriété terrienne en Colombie se caractérise par une grande concentration de la terre. Des études du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont démontré que les grandes propriétés sont en moyenne 255 fois plus grandes que les petites et que 80 % des paysans propriétaires ont des lots de terre trop petits pour subvenir à leurs besoins primaires (PNUD, 2011, p. 204-206). Plus grave encore, le nombre de paysans sans terre augmente au même rythme que celui des mégaprojets agro-industriels et d'élevage bovin.

C'est pourquoi la lutte paysanne pour une réforme agraire à caractère distributif vise, souvent implicitement, à briser les relations de pauvreté et de dépendance auxquelles les paysans colombiens ont été soumis historiquement. À la base de cette lutte, il est possible d'identifier une notion de justice sociale, qui se manifeste par le refus d'accepter comme normale l'existence des paysans sans terre, alors que la superficie des terres détenues par de grands propriétaires continue de s'accroître. Cet accroissement de la grande propriété est d'autant plus injuste que ces terres restent souvent en jachère et ne sont qu'un moyen d'exercer une certaine forme de domination sur les paysans. Dans la logique paysanne, la fonction sociale de la terre s'oppose à cette fonction de domination : la terre devrait plutôt servir à assurer aux producteurs directs, les paysans, un accès à une vie de qualité. Nous avons identifié trois phases dans la lutte qu'ils ont menée pour accéder à un niveau de vie de qualité : l'auto-gestion, l'exigibilité et la résistance (voir le tableau 9.1, qui les résume).

Durant la première phase, forts de cette idée de justice sociale et devant l'absence d'une volonté politique de l'État de distribuer la terre, les paysans mènent des actions directes contre la grande propriété terrienne. Ces actions sont de deux types. D'un côté, les paysans colonisent des terres non cultivées de la nation, de l'autre côté, ils occupent des terres des grands propriétaires. Entre 1971 et 1972, plus de 600 grandes propriétés sont ainsi occupées. Après le milieu des années 1970, ces actions se font plus rares, mais elles reprennent au début des années 1980. En 1985, 100 occupations ont lieu (Mondragón

et ILSA, 2002). Colonisation et occupations sont ainsi des alternatives à la concentration terrienne pour se forger un espace leur permettant de continuer à exister en tant que paysans et d'assurer directement leur subsistance.

Tout de suite après s'être saisi de la terre, il faut faire face à la carence de services sociaux. Les paysans apportent une réponse aux besoins les plus urgents à partir de leurs propres capacités. L'éducation de leurs enfants est une priorité : il faut trouver un lot de terre pour y construire une école, aller en ville chercher un professeur et décider en communauté de payer son salaire. À partir de cette première gestion communautaire autour de l'éducation, des leaders se forment et gagnent l'estime de leur communauté. L'organisation autogestionnaire de la communauté ne s'arrête pas à la question de l'éducation. Bien au contraire, elle continue pour assurer la prestation d'autres services publics, tels que la santé, l'entretien des routes pour créer une dynamique communautaire, dont l'existence est légalisée par le décret 19 de 1958 instaurant les comités d'action communautaire (Valencia, 2008).

Au cours de cette période, les paysans ont puisé dans leurs propres capacités d'organisation, de gestion et de travail pour répondre à leurs besoins : c'est pourquoi nous avons appelé cette phase une phase d'**autogestion**. L'autogestion fait référence à ce processus durant lequel les paysans et leurs organisations mettent en place les outils nécessaires dans le but d'améliorer leur niveau de vie et leurs conditions de travail, et de rompre leur condition de dépendance vis-à-vis des grands propriétaires.

L'accès à la terre obtenu par la colonisation et les occupations ne constitue pas toutefois une solution durable. D'un côté, ces terres sont reprises par les grands propriétaires, renforçant ainsi les relations sociales basées sur le respect de la grande propriété. Le mécanisme est assez simple : les grands propriétaires terriens désireux d'acquérir une terre font une offre d'achat, à un prix généralement beaucoup plus faible que celui du marché. Sous la menace, les paysans doivent accepter de vendre ; parfois ils sont tout simplement forcés de s'en aller et d'abandonner la terre. De l'autre, la précarité de leur situation est due à un processus de colonisation qui se fait sans ressources économiques, car les paysans colonisateurs ne possèdent que leur capacité de travail. L'absence de l'appui de l'État dans ce domaine pose deux problèmes. D'abord, la possession de la terre est très fragile ; ensuite, la précarité des conditions de production ne permet pas l'amélioration du niveau de vie des paysans. L'autogestion comme mécanisme pour construire une économie

paysanne s'est épuisée rapidement devant la précarité économique des paysans et le pouvoir des grands propriétaires de s'approprier la terre que ceux-ci avaient occupée et cultivée.

Le mouvement paysan, sans abandonner sa dynamique d'auto-gestion, se tourne alors vers l'État pour exiger qu'il assume ses responsabilités envers la paysannerie. Les paysans demandent à l'État des crédits pour la production, des voies d'accès pour permettre la commercialisation, la construction d'écoles pour les enfants et d'infrastructures, aussi modestes soient-elles, en matière de santé. Dans cette deuxième phase, l'action paysanne vise principalement à ce que l'État reconnaisse des titres de propriété aux terres colonisées et occupées. Les paysans veulent, avec ces titres, être reconnus par l'État. Très affaiblie au début des années 1980, l'ANUC reprend le leadership dans différentes régions du pays dès le milieu de la décennie, appuyée par des religieux et des laïcs progressistes associés à la théologie de la libération (Grupo de Memoria Histórica, 2008), par des syndicats et par des mouvements urbains ou civiques. Produit de ces alliances, des manifestations monstres se succèdent entre 1985 et 1988 dans les régions de la côte Caraïbe, du nord-est, du nord-ouest et du sud du pays. La mobilisation paysanne connaît un essor important dans la seconde moitié des années 1980 : c'est ce que nous avons appelé la phase d'**exigibilité**. Les dynamiques organisationnelles que l'ANUC a déployées dès le début des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980 sont caractéristiques du mouvement paysan de cette période. Malheureusement, la réactivation du mouvement paysan ravive du même coup la répression.

2. LA RÉACTION PARADOXALE DE L'ÉTAT FACE AUX DEMANDES PAYSANNES

2.1. L'ESCALADE RÉPRESSIVE CONTRE LES ORGANISATIONS PAYSANNES

En Colombie, la répression qu'ont subie régulièrement les classes populaires et leurs organisations sociales reprend de plus belle dans le cadre de la lutte contre le communisme, qui légitime la création de groupes paramilitaires contre-insurrectionnels, puis contre le trafic de cocaïne dans les années 1980. Bien que le trafic de drogues ait commencé en Colombie avec l'exportation de marijuana dans les années 1970, il ne revêt la magnitude d'un problème sociétal que lorsque les narcotrafiquants se tournent vers le commerce de la cocaïne (Celis, 2008). Dès lors, la

militarisation du pays est justifiée dans le contexte de la lutte contre le narcotrafic. La répression, synthétisée dans le processus d'expansion du paramilitarisme qui commence au début des années 1980, prend diverses formes parmi lesquelles le déplacement forcé, les assassinats, les massacres, les disparitions forcées, la torture et la criminalisation de l'action sociale. Aux ordres des grands propriétaires terriens, des narcotrafiquants et de la haute hiérarchie militaire, les escadrons de la mort ou des groupes paramilitaires, qui existaient déjà comme armées privées au service des grands propriétaires, commencent un processus de centralisation dans la région du Magdalena Medio. Depuis, la violence a évolué dans le cadre d'une stratégie nationale, généreusement financée par des capitaux nationaux et par des firmes transnationales, comme le rappellent les poursuites judiciaires impliquant un grand nombre de politiciens et d'entrepreneurs colombiens ainsi que les poursuites à l'encontre des multinationales telles que Coca-Cola, Chiquita Brands et Drummond pour avoir commandité l'assassinat de leaders syndicaux.

Au cours du processus d'implantation du paramilitarisme, les fours crématoires, les fosses communes et les cadavres dans les rivières deviennent des faits quotidiens. Des actes de barbarie se reproduisent dans tous les coins du pays et finissent par instaurer un climat de terreur parmi la population, principalement à la campagne, scénario privilégié par tous les acteurs armés. Entre 1982 et 2007, les paramilitaires réalisent plus de 2505 actions durant lesquelles 14 660 personnes sont assassinées (Grupo de Memoria Histórica, 2010). Entre 1982 et 2009, les paramilitaires et les Forces armées contraignent par la force plus de 5 millions de Colombiens à se déplacer et torturent plus de 15 000 personnes. Entre 1977 et 2007, les mêmes acteurs perpètrent plus de 80 000 assassinats, alors que depuis 1965, le nombre de détenus-disparus s'élève à 50 000 (Movice *et al.*, 2010). Par les déplacements forcés et la coercition, les narco-paramilitaires arrachent plus de 5,5 millions d'hectares aux déplacés, processus mené à terme avec la complicité des institutions de l'État et la participation active des classes dominantes qui en bénéficient directement.

Les responsables de ces actions contre la population colombienne et contre ses organisations sociales sont tout d'abord l'État et les groupes paramilitaires qui entretiennent des liens avec lui. À eux deux, les agents de l'État et les paramilitaires sont responsables d'approximativement 70 % des violations des droits humains. La guérilla est responsable d'environ 30 % des agressions contre les paysans (Comisión Andina de

Juristas Seccional Colombiana, 1994). L'impunité renvoie à cette absence de mesures judiciaires et politiques sanctionnant ces actions violentes : elle fait croître la vulnérabilité des organisations sociales.

La répression des organisations sociales ne vise pas seulement à mater l'opposition politique, la contestation ou à rétablir l'ordre propre à la répression défensive des États modernes. Les modèles de développement social et économique de la Colombie sont caractérisés par une grande violence héritée des relations sociales de systèmes archaïques, tels que l'*hacienda* et le caciquisme (Rouquié, 1987, p. 70). La violence politique institutionnelle, processus exercé dans le but d'accumuler richesse et pouvoir par des mécanismes issus directement du pouvoir politique (Teschke, 2002), est donc inhérente au mode d'organisation sociale, politique et économique où l'enrichissement ne se fait pas principalement par la création d'une plus-value et par le réinvestissement, mais par l'appropriation des biens et par l'accumulation des pouvoirs politique et militaire.

Le narco-paramilitarisme et les programmes de développement économique mis en place par l'État ont tracé la route d'un modèle de développement caractérisé par la reprimarisation de l'économie sans paysannerie qui s'ajuste au système économique international et où la Colombie occupe une place de fournisseur de matières premières (Garay Salamanca, 2013). Sur le plan de l'interaction entre l'économie nationale et le système international, il faut noter aussi que la déréglementation et la financiarisation de l'économie sont favorables à l'essor du narcotrafic et d'autres activités criminelles qui bénéficient de la mobilité du capital pour blanchir et rapatrier en Colombie les profits des transactions criminelles.

2.2. LA PROLIFÉRATION DES RECONNAISSANCES DES DROITS ET LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Il faut noter, d'abord, que malgré les degrés élevés de répression, la Colombie n'est pas une dictature à proprement parler. La tenue des élections se fait sans interruption depuis 1957. Notons ensuite qu'au moment où la répression augmente, les groupes dominants entament un processus de relégitimation du pouvoir et de ses institutions par le biais de réformes reflétant une libéralisation politique et une ouverture institutionnelle significatives. Entamées depuis le début des années 1980, ces réformes visent à reconnaître des droits civils et politiques, laissant

intouché le modèle économique promu par la violence. Ce type de régime a été qualifié de démocratie néolibérale ou de « basse intensité » (Aviles, 2006), dont la promotion se fait sous les auspices de la politique étrangère étasunienne et des secteurs transnationaux de la classe dominante colombienne.

Pourquoi un régime politique aussi répressif s'engage-t-il dans un processus de libéralisation politique ? L'avantage de la démocratie de basse intensité relève de la souplesse de ce type de régime, plus stable, qui déclenche moins de crises de contestation que les régimes autoritaires ou dictatoriaux.

La démocratie de basse intensité offre une réponse de choix pour les classes dominantes de la Colombie. En effet, depuis le milieu des années 1980 et les années 1990, les institutions du régime politique colombien sont en crise. La montée des groupes de guérilla et les manifestations d'organisations sociales ainsi que le taux de criminalité très élevé en sont quelques-uns des signes les plus probants. Pour mettre fin au conflit armé, on a ouvert le dialogue et mené de nombreuses négociations avec la guérilla. Les différents gouvernements visent aussi à encadrer les organisations sociales. Par rapport au mouvement paysan, l'encadrement « démocratique » vise à éviter les atteintes à la propriété privée latifundiste, caractérisée par la grande propriété à exploitation extensive, ainsi que la contestation du modèle économique. Pour ce faire, en plus de sa politique traditionnelle de division et de répression, l'État a mis en place des politiques sociales sans continuité visant les causes socioéconomiques du conflit et, de façon plus systématique, un cadre juridique à l'intérieur duquel peuvent avoir lieu les luttes sociales. Ce cadre, construit progressivement, prévoit des mesures pour encourager et assurer la participation citoyenne ; pénalise la disparition des personnes ; reconnaît des droits aux communautés afro-descendantes et autochtones sur le territoire ancestral ; protège les droits des personnes déplacées ; assure la restitution des terres volées aux paysans, entre autres. Le but de l'ouverture institutionnelle mise en place par les différents gouvernements de la Colombie est la stabilisation du régime politique, par la consolidation d'une démocratie procédurale. C'est dans le cadre du processus de consolidation de la démocratie de « basse intensité » que l'escalade répressive contre les mouvements sociaux a lieu.

Vers la fin des années 1980, brisées par la répression et encouragées par la reconnaissance croissante de leurs droits, les organisations paysannes sont amenées progressivement à faire de la défense des droits humains la priorité de leurs luttes. C'est la troisième phase de la lutte

paysanne, phase que nous avons appelée phase de **résistance**. Au cours de celle-ci, les organisations doivent revoir leurs formes d'organisation, leurs revendications et le type d'actions à mener face à l'intensification de la répression.

3. LES EFFETS DE LA RÉPRESSION SUR LES ORGANISATIONS SOCIALES : LA RÉSISTANCE DÉFENSIVE

La violence politique institutionnelle déployée par le contrôle paramilitaire entraîne des changements directs et indirects pour les organisations paysannes. L'analyse de ces deux types d'effets permet de montrer leurs caractéristiques distinctes et de contribuer au débat sur les effets de la violence sur les mouvements sociaux.

3.1. LES CHANGEMENTS DIRECTS : LES RÉAJUSTEMENTS DEVANT LA RÉPRESSION

Les changements directs sont liés au réajustement des organisations paysannes pour s'adapter à la nouvelle réalité répressive. Pour les paysans, les autochtones et les Afro-descendants, la résistance a été historique afin de défendre la culture, la liberté, l'accès à la terre, etc. Depuis les années 1990, le libellé « en résistance » vise à rendre compte des luttes paysannes en contexte de conflit armé. Les premiers changements face à l'ampleur de la répression se reflètent dans les ajustements des répertoires, des revendications et des structures des organisations paysannes.

Les répertoires de mobilisation que les paysans ont mis en œuvre pour faire face à la répression sont dans la continuité de leurs répertoires traditionnels : les occupations des édifices publics, les exodes et les manifestations se multiplient. Ces répertoires s'élargissent et se renouvellent avec d'autres types d'actions comme les zones humanitaires ou les actions de sauvetage des séquestrés (Hernández Lara, 2003, 2012). Les actions de résistance peuvent être symboliques, juridiques ou encore physiques comme le sont les déplacements organisés à l'intérieur du territoire. Des revendications nouvelles et diversifiées viennent s'ajouter aux demandes antérieures. Les paysans se mobilisent contre la militarisation, pour la paix et contre la guerre. Étant donné l'urgence de la situation, la priorité est la défense de la vie, la sécurité. Sur le plan de la structure, les organisations d'envergure nationale, l'ANUC en particulier, sont

les plus affectées par l'escalade répressive, provoquant un processus de désagrégation dès le milieu ou la fin des années 1980 selon les régions. Parallèlement, les paysans créent des comités de surveillance qui doivent alerter la communauté pour qu'elle ait le temps de fuir dans l'éventualité d'incursions paramilitaires. Progressivement, ces comités de surveillance se transforment en comités des droits humains, car ils sont aussi chargés de documenter les violations des droits humains et de communiquer l'information aux organisations des droits humains présentes en ville pour activer les réseaux de dénonciation. Le vide créé par le démantèlement des organisations nationales donne naissance à d'autres organisations paysannes de portée locale ou régionale. Si l'on analyse cette dynamique, par exemple dans la région nord-est de la Colombie, la dispersion de l'ANUC est compensée par la création des comités d'action communale, de la Coordination paysanne du Magdalena Medio (1984), des associations des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar à partir de 1984 ou de l'Association paysanne de la vallée du Cimitarra (1996). Parmi les nouvelles organisations, les plus nombreuses sont celles de déplacés, de défense des droits humains et en faveur de la paix. C'est ainsi que le mouvement paysan contribue à l'émergence du mouvement social de défense des droits humains – formé par les victimes, les ONG et les organisations sociales.

Les ajustements du mouvement paysan en vue de se reconstituer, de réunir ce qui reste après les premiers ravages de l'offensive paramilitaire constituent un moment de transition de la phase d'exigibilité à la phase de résistance. Dans la résistance, le mouvement paysan a incorporé les enseignements des phases antérieures de la lutte : 1) l'autogestion est nécessaire et efficace pour accéder à la terre ; 2) l'accès à la terre est la condition *sine qua non* de l'économie paysanne, mais elle n'est pas suffisante. L'enseignement propre à l'étape de résistance est que pour faire avancer effectivement leur lutte, il est important de faire reconnaître par l'État les territoires plutôt que seulement la terre. Étant donné le déséquilibre du rapport de force entre paysans et grands propriétaires, dans le conflit entourant la propriété, les paysans ne peuvent être que perdants. Le territoire abrite toutes les relations sociales et politiques construites par les paysans qui donnent sens à leur vie, à leur identité, à leur dignité. Notons à cet égard que l'ensemble des luttes paysannes, depuis la phase d'autogestion, a contribué à la *construction sociale* du territoire. Le territoire englobe la terre, mais va au-delà de celle-ci, touchant à la sauvegarde de tous les éléments de l'étendue géographique qui traversent la région sur laquelle elle se trouve (rivières, montagnes,

forêt). Par conséquent, le territoire comporte une notion de souveraineté, un « pouvoir éminent » qu'exerce une organisation sociale sur l'ensemble des biens matériels et sur la société située dans son rayonnement.

On peut identifier deux dynamiques durant la phase de résistance. La première, à caractère défensif, est une dynamique de réaction et de dénonciation. Elle débute durant la première moitié des années 1980 avec les déplacements massifs de paysans qui se concentrent dans les villes, occupant édifices publics et églises. Les cas d'agression sont présentés devant les instances gouvernementales pour demander qu'ils fassent l'objet d'une enquête. Malgré l'adversité, le mouvement paysan et le mouvement des droits humains réussissent à démontrer que, sur les terres des paysans, des communautés afro-descendantes et des autochtones, un modèle nouveau de développement économique s'est construit, destiné principalement à la production de matières premières et de denrées agricoles destinées à l'exportation.

La seconde dynamique de la résistance apparaît vers la fin des années 1980, lorsque les paysans, forts de l'analyse associant les crimes du paramilitarisme au modèle de développement économique, parviennent à lier la défense des droits humains à la défense du territoire. Dès lors, pour les organisations paysannes, l'idée des droits humains est attachée à une analyse en termes de justice sociale qui fait le pont entre les différents moments de la lutte pour la terre : autogestion, exigibilité et résistance.

Disons, pour conclure ce bilan partiel des effets directs de la répression, qu'après 30 années de répression systématique et de résistance, le mouvement paysan a été fragilisé. Nombre de ses leaders et de ses militants ont été tués, ont dû quitter la campagne pour s'installer en ville ou s'exiler hors du pays. Les attaques répétées à leur rencontre ont entraîné des pertes économiques énormes et un retard dans le progrès politique et organisationnel (Veleño, 2012). Sous la répression, les paysans ont perdu plus de quatre millions d'hectares de terres agricoles et ont dû changer la façon d'exploiter et d'habiter leur territoire : déplacements internes, zones humanitaires. Ils ont subi la destruction de leurs cultures et de leur milieu de vie : maisons brûlées, projets économiques détruits, etc. La peur créée par les actions paramilitaires ainsi que le manque de loyauté de certains membres des communautés convertis à la solde des Forces armées et des entreprises ont contribué à l'affaiblissement du tissu social.

La résistance a cependant permis à une partie de la paysannerie de survivre et de rester sur le territoire. Il s'agit là d'une réussite importante, surtout si l'on tient compte de l'ampleur de l'offensive déployée à son encontre et du pouvoir énorme des agresseurs. La résistance était une lutte nécessaire pour leur survie physique et pour leur subsistance. En la livrant, les paysans et leurs alliés ont nourri l'espoir et donné un souffle de renouveau aux générations futures de paysans et aux autres luttes sociales. Néanmoins, la résistance n'est pas une lutte que les paysans ont choisie de leur plein gré. Elle leur a été imposée. Elle a pris de plus en plus d'importance dans l'organisation paysanne et dans le quotidien des communautés.

3.2. LES CHANGEMENTS INDIRECTS : LA LUTTE EN TERMES DE DROITS HUMAINS

La magnitude de la répression a mené les organisations paysannes à adopter la défense des droits humains comme une priorité plutôt que comme une revendication de plus. Depuis les années 1990, elle est l'axe de travail le plus important pour les organisations paysannes et a concentré progressivement l'énergie des organisations pour marquer le rythme de leur action. Elle a même entraîné des transformations au sein des organisations paysannes.

En effet, la lutte traditionnellement menée par les organisations sociales, et en particulier par les organisations paysannes, est vue aujourd'hui comme une lutte pour la défense des droits humains. Plusieurs chercheurs en sont arrivés à cette conclusion (Prada, 2003). La primauté de l'activité de défense des droits humains transparaît dans les documents des organisations paysannes dans les dénonciations liées à la défense du territoire, contre l'exploitation minière industrielle, etc. Le même constat s'impose à la lumière des entrevues réalisées auprès des dirigeants paysans entre 2010 et 2012 : le point commun à tous les dirigeants interrogés est qu'ils identifient l'ensemble de leurs luttes à la défense des droits humains. Certains d'entre eux précisent que leur lutte se fait pour le respect intégral des droits humains (Henao, 2012). On peut en conclure que le concept de droits humains auquel ils font référence dans les entrevues et les documents en question, englobe l'ensemble des droits que les Nations Unies ont rassemblés dans la catégorie des « droits économiques, sociaux et environnementaux » et dans celle des « droits civils et politiques ».

Si le travail lié à la défense des droits humains est la clé de voûte de l'action du mouvement ouvrier, il s'agit d'un axe relativement nouveau chez les organisations sociales en général et les organisations paysannes en particulier. À ce sujet, la militante colombienne pour les droits humains, Amanda Romero Medina (1994, p. 151-152), affirme :

Basé sur [la capacité de lutte démontrée par la population de Barrancabermeja et de sa région face aux attaques des paramilitaires] et sur l'expérience importantissime de la Coordination populaire, il semblerait que le mouvement populaire commence à s'intéresser au thème des droits humains seulement vers la fin des années 1980... Ainsi, avec l'appui de toutes les organisations populaires et civiques fut créé le CREDHOS, le Comité régional pour la défense des droits humains de Barrancabermeja.

En effet, au début des années 1980, la défense des droits humains est presque inexistante au sein des organisations paysannes, bien que les paysans aient été fortement réprimés depuis longtemps. Jusqu'au milieu des années 1980, les organisations paysannes visent des transformations sociétales et formulent leurs revendications en termes révolutionnaires : la revendication « la terre pour qui la travaille » est à l'origine d'un important nombre d'actions directes ou transgressives reflétant le caractère qu'a alors le mouvement paysan.

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour expliquer pourquoi, malgré le fait que la défense des droits humains est très récente, elle est devenue la revendication prioritaire des luttes paysannes : 1) le contexte de répression envers les paysans et d'attaques ciblées contre leurs organisations fait de la défense des droits humains le préalable nécessaire et la condition *sine qua non* à toute autre revendication ; 2) en se popularisant, le concept de droits humains a subsumé les autres luttes en cours ; et 3) la défense des droits humains sert de cadrage aux luttes paysannes articulant les revendications de sécurité et d'accès à la terre. Ces facteurs ne sont pas exclusifs.

Nous devons analyser maintenant les transformations que le travail de défense des droits humains a accomplies au sein du mouvement paysan.

TABLEAU 9.1.
LES TROIS PHASES DES LUTTES DU MOUVEMENT PAYSAN
DANS SON INTERACTION AVEC L'ÉTAT

<i>Phase</i>	<i>Caractère</i>	<i>Type d'organisation</i>	<i>Revendications</i>	<i>Répertoires d'action</i>	<i>Perception que les paysans ont de l'État</i>
Autogestion	Révolutionnaire/réformiste	Familiale ou de parenté Secteur de production/ou démographique (femmes, jeunes, etc.)	Accès à la terre* Éducation, santé* Économie paysanne : adéquation des terres pour l'agriculture et services publics	Colonisation Occupations de terre Travail communautaire	Absent
Exigibilité	Révolutionnaire/réformiste	Comités de parents Comités d'action communautaire ANUC FÉDÉAGROMISBOL	Économie paysanne : services publics, crédits, infrastructures Réforme agraire : redistribution de la terre et émission des titres de propriété pour les colons et les occupants	Pétitions Mobilisations Occupations	Irresponsable
Résistance	Défensif/réformiste	Déplacés Communautés de paix Communautés en résistance	Protection de la vie et de l'intégrité physique Toutes les revendications des phases d'autogestion et d'exigibilité Terre : redistribution, titres de propriété, restitution	Se rendre visible en tant que population civile Poursuites judiciaires	Agresseur
	Défensif/révolutionnaire		Défense et autogestion du territoire Titres collectifs de propriété	Les répertoires des phases d'autogestion et d'exigibilité Permanence dans le territoire	Agresseur/ exploiteur

* L'accès à la terre, aux services publics (principalement en santé, éducation, infrastructures et assistance technique) renvoie aux revendications qui concernent les éléments indispensables à la construction d'une économie paysanne. Bien que ces revendications deviennent moins prioritaires durant la phase de résistance, elles ne disparaissent pas pour autant.

4. LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS COMME CADRAGE

Concept central de la théorie du processus politique, reformulé par la théorie du conflit, l'opportunité politique fait référence aux changements intervenus dans plusieurs catégories de la sphère du pouvoir politique institutionnel qui peuvent favoriser la contestation (Brockett, 2005 ; McAdam, Tarrow et Tilly, 2001 ; Tilly et Tarrow, 2008). Nous nous intéressons ici principalement à deux de ces catégories : 1) les politiques et les institutions d'un État ; 2) la propension de l'État à la répression.

Rappelons que le fonctionnement des opportunités politiques se transforme avec le temps. Au départ, si un gouvernement donne des signes d'ouverture face à certaines revendications, les intéressés – s'ils perçoivent l'opportunité qui leur est offerte –, encouragés par ces signes, vont se mobiliser pour faire avancer leurs revendications. Sur un autre plan, la répression peut dans certaines circonstances apparaître comme une occasion de contester, étant donné que les groupes ciblés chercheront à se défendre et à défendre leurs acquis, ce qui est connu dans la littérature comme l'effet boomerang (*backlash*) (Brockett, 2005). Or, dans la période qui va de 1982 à 2012, le régime colombien s'applique à mettre en œuvre une importante ouverture institutionnelle. Parallèlement à cela, il orchestre le développement d'une véritable escalade de la répression. Selon la théorie des opportunités politiques, ces changements devraient fonctionner comme des occasions pour les mouvements favorables à la contestation. La dynamique adoptée par le mouvement paysan valide-t-elle cette thèse ? Certes, les dénonciations entourant les violations des droits humains deviennent, dans la seconde moitié des années 1990, le premier motif des mobilisations paysannes (Prada, 2003). Cependant, à notre avis, si les opportunités peuvent encourager la mobilisation, pour qu'elles aient une incidence directement positive sur un mouvement social, elles doivent, avant tout, lui permettre de faire avancer ses objectifs ou ses revendications, qui sont, dans le cas échéant, la lutte pour la terre et la construction d'une économie paysanne. Si l'on accepte cette définition des opportunités, les dimensions « ouverture » et « répression » ne semblent pas avoir eu des effets positifs sur le mouvement paysan. Plus précisément, le fait que les mouvements de contestation ayant eu lieu *grosso modo* de 1989 à 2008 n'avaient pas pour but principal les revendications d'accès à la terre et la construction d'une économie paysanne confirme l'affaiblissement du mouvement devenu essentiellement défensif. Rappelons aussi que le nombre des manifestations paysannes de cette période a diminué par rapport aux périodes

précédentes et que les occupations de terre sont devenues pratiquement inexistantes. De plus, au milieu des années 1980, les manifestations monstres et coordonnées au plan régional et national ne parviennent plus qu'à mobiliser de petits groupes, agissant principalement au plan local, à partir du milieu des années 1990.

Nous avons rappelé avec la littérature que le fonctionnement des opportunités politiques se transforme avec le temps : cela signifie que si la libéralisation des institutions se poursuit, elle parvient à institutionnaliser le mouvement et à atténuer ses revendications, à l'instar de la répression. Donc, ces mêmes dimensions peuvent agir à la fois comme des opportunités d'action, mais aussi comme des facteurs de neutralisation et de démobilisation. Compte tenu de ce qui précède, il faut savoir qu'en Colombie, depuis les années 1980, l'ouverture politique s'est poursuivie et s'est approfondie. La répression, de son côté, a été employée de manière systématique, présentant des indices de récurrence très élevés.

Lorsque nous avons commencé cette recherche en 2008, nous partions de l'hypothèse que la persistance de la défense des droits humains n'était pas que transitoire : de cette manière, elle avait transformé le mouvement paysan en un mouvement des droits humains. Les changements postulés ne relevaient pas uniquement des termes et des nuances soulevées, mais provenaient plutôt d'une transformation du caractère profond des organisations paysannes : celles-ci recherchaient désormais des transformations sociétales, calquées sur la base des droits humains qui visaient des réformes institutionnelles.

En 2011 déjà, certaines dynamiques de la lutte paysanne nous ont obligée à nous distancier de cette hypothèse. L'institutionnalisation, telle qu'elle a été définie auparavant, existait déjà : elle était toutefois loin de s'appliquer à l'ensemble du mouvement paysan puisque certaines des organisations à l'étude continuaient à promouvoir des revendications radicales. Nous avons alors postulé un axe de distinction autour de la pérennité du territoire. Cette distinction permettait de rendre compte de deux voies empruntées par la lutte pour la restitution des terres usurpées. D'un côté, lorsque l'organisation regroupait principalement les paysans contraints de se déplacer, comme c'était le cas pour l'ANUC, la lutte était principalement axée sur la défense de la propriété. Le déplacement avait fragilisé les paysans, les soumettant à des conditions de dépendance économique et à des processus d'adaptation à la réalité urbaine qui, dans certains cas, ne rendaient plus souhaitable le retour à la campagne. Alors, la restitution de la terre par le biais de mécanismes de dédommagement économique, comme cela avait

été prévu dans la loi des victimes, pouvait être considérée comme une réponse adéquate. De l'autre, lorsque les organisations représentaient des paysans qui réussissaient à rester sur le territoire, la défense du territoire devenait liée à la défense de la vie et de la dignité. Ce fut la voie suivie autant par la FÉDÉAGROMISBOL que par l'Association des zones humanitaires du Jiguamiandó et du Curvaradó. La défense de la terre impliquait alors la notion de territorialité. Dans ce cadre, la lutte pour la terre ne pouvait pas être monétarisée : elle supposait le maintien des paysans sur le territoire.

En 2014, avec le recul et voyant le cours pris par les derniers événements, l'invalidité de l'hypothèse « temps » que nous avons postulée pour comprendre le lien entre la persistance de la défense des droits humains et l'institutionnalisation des organisations apparaissait sous un jour nouveau. Tout en revendiquant la défense des droits humains, certaines organisations paysannes persistaient dans la voie du radicalisme. Plus encore, un saut qualitatif semblait avoir eu lieu dans ces organisations à partir de 2008. Il se reflétait dans l'approfondissement du caractère sociétal des revendications qui prenaient la place centrale autrefois occupée par les droits humains, ou encore dans la nouvelle capacité de mobilisation massive et nationale. La Minga autochtone de 2008 marquait un moment nouveau pour le mouvement paysan. Ce moment s'est poursuivi avec le Congrès des peuples et leurs mandats, dans la grève agraire de 2013. La Cumbre agraire, ethnique et populaire de 2014 constitue son dernier développement.

La théorie du processus politique, en liant l'analyse des opportunités politiques au concept de cadrage, permet donc d'articuler autrement les deux dynamiques identifiées dans la phase de résistance : la résistance défensive et la reprise de l'initiative dans la lutte. La simultanéité de l'ouverture politique et de la répression opère une libération cognitive par laquelle les paysans perçoivent le régime politique comme illégitime. Par cette libéralisation cognitive, la violence du régime se transforme en source immanente de légitimation pour le mouvement, le contexte de libéralisation politique, en encouragement à l'action. Un processus de cadrage est dès lors entamé par les organisations paysannes qui opèrent, sous l'égide des droits humains, un lien entre la résistance à la violence paramilitaire et la défense de la vie et de la dignité.

La tendance à la neutralisation des organisations, identifiée par la littérature comme conséquence de la prolongation de l'ouverture institutionnelle, est bloquée par le processus de cadrage du mouvement paysan qui met au jour l'antagonisme entre les paysans et l'État : si avant l'intensification de la répression, l'État était perçu comme absent et

irresponsable, avec l'intensification de la violence paramilitaire comme mécanisme de dépossession contre la paysannerie, les paysans perçoivent l'antagonisme d'intérêts avec les classes dominantes et l'État comme leur agresseur. À partir de la fin des années 1980, cette analyse est souvent diffusée dans la grille des droits humains. De plus, pour la FÉDÉAGROMISBOL ainsi que pour l'Association des zones humanitaires, la défense du territoire ne se fait pas seulement devant les tribunaux : la *résistance* est physique, de fait, et n'est pas seulement juridique-institutionnelle.

Si le mouvement paysan a été affaibli par la répression et a modifié son discours, plaçant en son centre la défense des droits humains, on ne peut pas conclure pour autant qu'il a renoncé à ses objectifs. Pour dénouer la tension qui laisse penser à un paradoxe, il faut savoir qu'en liant la défense des droits humains à la défense du territoire, la notion des droits humains a été transformée qualitativement.

Une transformation progressive du concept des droits humains a lieu lorsqu'il est mobilisé par les paysans, liant d'abord la défense des droits humains à la défense de la terre et à l'économie paysanne. Par exemple, en partant du droit à l'alimentation reconnu dans divers traités, le mouvement des droits humains a mis l'accent sur le devoir de l'État de fournir aux paysans l'infrastructure qui leur est nécessaire pour transporter à la ville les aliments produits, de subventionner et d'appuyer la production et la commercialisation paysannes, et de redistribuer la terre :

Le droit à la terre constitue un élément essentiel du droit à l'alimentation. La production agricole est la source de satisfaction de ce droit. Donc, on peut affirmer qu'il n'y aurait pas de sens à reconnaître le droit à une alimentation adéquate sans parallèlement garantir l'accès des paysans à une terre productive, complété par l'accès au crédit suffisant pour se fournir en semences, en engrais et en machinerie pour l'agriculture et la pêche (Gómez Zuluaga et ILSA, 2002, p. 30-32).

Nous sommes face à une interprétation des droits humains bien différente, voire adverse de celle des traités internationaux et des lois en la matière en Colombie. L'accès à la terre, que le mouvement populaire des droits humains fait découler du droit à l'alimentation, est en contradiction avec le droit à la propriété qui, lui, ne cherche à redistribuer ni la richesse ni la terre, mais plutôt à faire respecter le statu quo. De la même manière, la notion de défense intégrale des droits humains, très en vogue chez les dirigeants paysans, vise les éléments nécessaires à la construction d'une économie paysanne :

Le second point était d'élaborer un plan de développement qui s'appelait le Plan de développement intégral des droits humains du Magdalena Medio [...] Nous le qualifions d'intégral parce qu'il ne s'agissait pas seulement de respect de la vie, mais du devoir de l'État, de l'obligation de l'État de fournir les droits que les gens ont : droits aux infrastructures, au logement, à la santé, à l'éducation (Henaó, 2012 ; voir aussi Mesa Regional Permanente de Trabajo por la Paz del Magdalena Medio, 1999).

Dans cette nouvelle connotation, les droits humains sont aussi liés à la défense du territoire. On peut dire que, pour les communautés autochtones, paysannes et afro-descendantes, le territoire est la terre aussi bien que les ressources qu'elle abrite et les relations socioculturelles et juridico-politiques qui se tissent entre les habitants et entre eux et le lieu qu'ils habitent. Pour s'opposer aux projets d'exploitation minière, énergétique et agricole des grands propriétaires nationaux et étrangers, le mouvement paysan ne doit pas seulement continuer à exercer la gestion paysanne du territoire. Il doit en plus parvenir à faire reconnaître par l'État et les groupes dominants le pouvoir éminent qui résulte de cette gestion paysanne, sa souveraineté. Un défi qui, comme toujours lorsque deux souverainetés s'affrontent, n'est pas simple. La lutte que les organisations paysannes mènent actuellement pour la défense du territoire et des terres collectives, quoique loin d'être achevée, est un gain pour le mouvement paysan, car elle ne se fait pas dans le domaine de la propriété privée, où les grands propriétaires sont fortement avantagés.

La défense des droits humains s'inscrit dans la confrontation avec l'État et les groupes dominants. Néanmoins, il faut noter que les organisations, qui dénoncent l'État comme responsable des violations des droits humains, lui demandent en même temps d'assurer le respect de ces derniers. Donc, on peut parler aussi d'un paradoxe au sein des organisations paysannes qui radicalisent leur analyse par rapport à l'État (vu alors comme leur ennemi), tout en adoptant des pratiques plus institutionnelles.

CONCLUSION

De nos jours, la lutte pour la terre et pour la vie est au centre de l'actualité en raison des manifestations nouvelles du mouvement populaire agraire et des politiques du président Juan Manuel Santos Calderón (2010 à aujourd'hui). Ce président, qui a été ministre de la Défense

dans le gouvernement précédent dirigé par Álvaro Uribe (2002-2010), a adopté une attitude d'ouverture, manifestant le désir de moderniser l'approche de la gouvernance, et déclaré publiquement son intention de dédommager les victimes du conflit. Dans ce sens, il a fait adopter une loi dont les paysans, les autochtones et les Afro-descendants sont les bénéficiaires directs.

Aujourd'hui, c'est un jour d'espoir national parce que non seulement les Colombiens, mais également le monde entier sont témoins de la proposition d'un État qui – au nom de la société – est disposé à payer une dette morale, une dette dont l'échéance est passée depuis très longtemps, contractée auprès des victimes d'une violence qui doit s'arrêter [...] C'est maintenant que sont testées la capacité et la volonté non seulement de l'État, mais de toute la société colombienne, d'honorer ses obligations face aux victimes, à ces centaines de milliers de Colombiens qui ont perdu leurs êtres chers, leur santé ou leur terre à cause du conflit (Allocution présidentielle citée dans Corporación Nuevo Arco Iris, 2012).

Ces déclarations présidentielles ont été faites lors de l'adoption de la Loi sur les victimes et la restitution des terres (loi 1448) de 2011. Cependant, la promesse de restitution faite aux paysans n'a pas eu lieu, bien que des institutions et des réglementations abondantes aient été créées dans ce but (Corporación Nuevo Arco Iris, 2012). Pas un seul hectare n'avait encore été restitué au titre de cette loi en décembre 2012. Par contre, cette loi prévoit que si des projets industriels ont été développés sur les terres volées aux paysans, une entente doit être facilitée par les fonctionnaires de l'État entre les industriels qui ont développé le projet et les paysans à qui la terre doit être restituée. Déjà, des fonctionnaires ont proposé à des communautés paysannes de créer des « associations productives avec les entrepreneurs », là où le déplacement forcé des paysans a permis d'aménager des palmeraies (Acuña, 2012 ; Peña, 2012).

Cette situation met en lumière la violence faite aux paysans et l'ambiguïté des droits qui leur sont reconnus, ainsi que la lourdeur de l'administration. Mais plus encore, la Loi sur les victimes et la restitution des terres est représentative du contexte sociopolitique dans lequel se débat le mouvement paysan de la Colombie aujourd'hui : persistance très élevée des niveaux de violence cohabitant avec un modèle formel de démocratie, que nous avons identifié comme étant de basse intensité.

La redynamisation actuelle du mouvement social en Colombie, qui rend compte de deux grèves agraires dans une période de neuf mois, permet, à notre avis, de rendre compte de l'efficacité du processus de cadrage mis en place par le mouvement paysan. Ce processus a favorisé

la consolidation et la qualification du mouvement dans des conditions de violence très difficiles et a opéré par une transformation du concept des droits humains en le liant à la défense du territoire. Les revendications actuelles du mouvement agraire colombien reflètent une grande cohérence : elles visent à construire une économie paysanne. Pour ce faire, les paysans questionnent en grande partie les politiques économiques telles que le libre-échange et l'économie extractive. Si la promulgation des droits avait dû mener à l'institutionnalisation du mouvement paysan, la violence politique institutionnelle empêcherait ce processus.

BIBLIOGRAPHIE

- ACUÑA, T. (2012). *Sur de Bolívar: versiones de la resistencia*, Entrevue avec des dirigeants paysans.
- AVILES, W. (2006). *Global Capitalism, Democracy, and Civil-Military Relations in Colombia*, Albany, State University of New York Press.
- BROCKETT, C.D. (2005). *Political Movements and Violence in Central America*, New York, Cambridge University Press.
- CELIS, L. (2008). *La Colombie 1970-2006: violence et modèle de développement*, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- CELIS, L. (2013). *Les mouvements sociaux dans le contexte de conflits armés: causes et effets de la défense des droits humains (1980-2012)*, Ottawa, Université d'Ottawa.
- COMISIÓN ANDINA DE JURISTAS SECCIONAL COLOMBIANA (1994). *Entre el dicho y el hecho: panorama de derechos humanos y derecho humanitario en Colombia*, Bogotá, Comisión Andina de Juristas, Seccional Colombiana.
- CORPORACIÓN NUEVO ARCO IRIS (2012). «Ley de víctimas y restitución de tierras, un año de ajustes», Arcos Iris, <<http://www.arcoiris.com.co/2012/08/ley-de-victimas-y-restitucion-de-tierras-un-ano-de-ajustes/>>, consulté le 14 avril 2014.
- GARAY SALAMANCA, L.J. (2013). *Minería en Colombia. Fundamentos para superar el modelo extractivista, Justicia ambiental*, <<http://redjusticiaambientalcolombia.files.wordpress.com/2013/05/mineria-en-colombia-fundamentos-para-superar-el-modelo-extractivista2013.pdf>>, consulté le 14 avril 2014.
- GÓMEZ ZULUAGA, A.L. et INSTITUTO LATINOAMERICANO DE SERVICIOS LEGALES ALTERNATIVOS – ILSA (2002). *Campesinado y Derechos Humanos*, Bogotá, Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos.
- GRUPO DE MEMORIA HISTÓRICA (2008). *Trujillo: una tragedia que no cesa*, Bogotá, Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación.
- GRUPO DE MEMORIA HISTÓRICA (2010). *La tierra en disputa. Memorias de despojo y resistencia campesina en la Costa Caribe 1960-2010*, Bogotá, Taurus Ediciones Semana, Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación et Grupo de Memoria Histórica.
- HENAO, G. (2012). *Sur de Bolívar: versiones de la resistencia*, Entrevue avec des dirigeants paysans.
- HERNÁNDEZ LARA, J. (2003). «Formas de acción colectiva contra la guerra en el movimiento indígena del suroccidente colombiano», *Sociedad y Economía*, n° 5, p. 109-124.

- HERNÁNDEZ LARA, J. (2012). « La resistencia civil en caliente: Una contribución a la pacificación del conflicto en Colombia », *Sociedad y Economía*, n° 2, p. 25-46.
- MCADAM, D., S.G. TARROW et C. TILLY (2001). *Dynamics of Contention*, Port Chester, Cambridge University Press.
- MESA REGIONAL PERMANENTE DE TRABAJO POR LA PAZ DEL MAGDALENA MEDIO (1999). *Plan de desarrollo y protección integral de los derechos humanos del Magdalena*, Medio, <http://www.cear.info/inicio/index.php?option=com_content&view=article&id=157:plan-de-desarrollo-y-proteccion-integral-de-los-derechos-humanos-del-magdalena-medio&catid=68:zona-de-reserva-campesina-proyectos-y-planeacion-&Itemid=28>, consulté le 14 avril 2014.
- MONDRAGÓN, H. et INSTITUTO LATINOAMERICANO DE SERVICIOS LEGALES ALTERNATIVOS – ILSA (2002). *La organización campesina en un ambiente de terror*, Bogotá, Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos.
- MOVICE, M.N. et al. (2010). *Sin justicia y sin paz. Verdad fragmentada, reparación ausente*, Bogotá, Movimiento nacional de víctimas de crímenes de estado.
- PEÑA, A. (2012). *Organizaciones campesinas y defensa de derechos humanos*, *Entrevista a miembros de ONGs*.
- PIGRAU SOLÉ, A. et S. FRAUDATARIO (dir.) (2012). *Colombia entre violencia y derecho: Implicaciones de una sentencia del Tribunal Permanente de los Pueblos*, Bogotá, Ediciones desde abajo.
- PRADA, E. (2003). « La protesta en el campo colombiano. De la lucha por la tierra a la defensa de los derechos humanos », *OSAL*, vol. 53, n° 11, p. 54-64.
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – PNUD (2011). *Colombia rural Razones para la esperanza. Informe Nacional de Desarrollo Humano 2011*, Bogotá, PNUD.
- ROMERO MEDINA, A. (1994). *Magdalena Medio: luchas sociales y violaciones a los derechos humanos, 1980-1992*, Santafé de Bogotá, Corporación Avre.
- ROUQUIÉ, A. (1987). *Amérique latine : introduction à l'Extrême-Occident*, Paris, Seuil.
- TESCHKE, B. (2002). « Theorizing the Westphalian System of State: International relations from absolutism to capitalism », *European Journal of International Relations*, vol. 8, n° 1, p. 5-48.
- TILLY, C. et S.G. TARROW (2008). *Politiques du conflit: de la grève à la révolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- VALENCIA, L.E. (2008). « 50 años de Acción Comunal en Colombia: Construyendo comunidad, mirando el futuro », Desde Abajo, <<http://www.desdeabajo.info/ediciones/item/3178-50-a%C3%B1os-de-acci%C3%B3n-comunal-en-colombia-construyendo-comunidad-mirando-el-futuro.html>>, consulté le 14 avril 2014.
- VELEÑO, N. (2012). *Sur de Bolívar: versiones de la resistencia*, Entrevue avec des dirigeants paysans.

LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS AU HONDURAS APRÈS LE COUP D'ÉTAT DE 2009

Un discours historiquement situé

Guillaume Charbonneau

Le 28 juin 2009 eut lieu un coup d'État au Honduras. Liée à des rapports de pouvoir profondément ancrés dans la société hondurienne, la répression vécue par une grande partie de la société civile qui s'y opposa fut très forte. Face aux violations des droits humains commises dans ce contexte, ceux et celles qui se considéraient comme des défenseurs des droits humains furent particulièrement actifs. Nous explorons ici la question de savoir dans quelle mesure le fait de se définir comme tel et d'utiliser ce discours axé sur la primauté des droits a porté ses fruits et constitue un véhicule approprié afin que les revendications de ces militants honduriens soient entendues.

Ce chapitre propose tout d'abord une mise en contexte du coup d'État, afin de dresser une analyse qui va au-delà de la description d'une simple suite d'évènements linéaires ou encore d'une conjoncture politique particulière. On s'attèle ainsi à remonter aux sources d'une situation qui ne peut autrement être comprise dans toute sa complexité. C'est pourquoi nous décrivons les relations sociales de propriété au sein de la société hondurienne et leur rôle dans la mise en place des conditions structurelles du coup d'État. De cette manière, nous voyons comment ce dernier, tout comme les tendances répressives du régime qui le suivirent, eut lieu dans un pays marqué par des inégalités systémiques profondément enracinées dans son histoire.

Par la suite, nous explorons la thématique des violations des droits humains, leurs liens avec le coup d'État et la réaction de la société civile, car ce concept a été érigé en élément de cadrage fondamental de cette mobilisation sociale dans son ensemble. Pour ce faire, nous faisons appel à des concepts tels que celui de répertoire d'action collective, un processus explicatif des dynamiques de l'action qui rend compte du fait qu'un groupe qui entend exprimer une contestation opère une sélection au sein de l'ensemble des formes d'action qui lui sont virtuellement accessibles. Puisque les attaques sont perpétrées par le gouvernement en place depuis le coup d'État dans un contexte de grande instabilité politique, le répertoire d'action de la société civile se trouve éminemment limité par ces rapports de pouvoir, alors que le gouvernement en place cherche à asseoir sa légitimité nationale et internationale.

1. LES RELATIONS SOCIALES DE PROPRIÉTÉ AU HONDURAS : DE LA COLONISATION AU COUP D'ÉTAT

Le Honduras, petit pays d'Amérique centrale, compte une population totale de presque 8 millions d'habitants. Il est aujourd'hui connu comme étant l'un des pays les plus violents du monde ; le taux d'homicide y atteint la proportion de 82,1 pour 100 000 habitants en 2010 (UNODC, 2011, p. 93). L'élément identifié comme déclencheur du coup d'État est le fait que le même jour, soit le 28 juin 2009, une consultation populaire devait avoir lieu afin de déterminer si le peuple hondurien désirait se prononcer sur la tenue d'une assemblée constituante lors des prochaines élections générales par l'ajout d'une quatrième urne, qui complèterait celles assignées aux votes présidentiel, législatif et municipal. Au

cours de cet épisode, Manuel Zelaya, le président démocratiquement élu, fut renversé, puis expulsé du pays. Ce coup d'État diffère grandement de ceux des années 1960 et 1970 en Amérique latine, car dans ce cas particulier, les généraux honduriens n'ont pas agi de leur propre chef. Effectivement, ceux-ci avaient en main un ordre provenant du plus haut tribunal de la nation, le tout appuyé de manière presque unanime par le Congrès (Ruhl, 2010, p. 93). La décision de la Cour suprême se basait sur le fait que le président était dans l'illégalité de vouloir briguer un deuxième mandat, interdit par une clause de la Constitution de 1982 qui limite fortement le pouvoir de l'exécutif durant la seconde partie de son mandat. Selon l'historien Claude Morin,

les apparences étaient sauvegardées : la Cour suprême statuait sur l'illégalité de l'action présidentielle, le Congrès destituait le président, élisait un successeur et les militaires laissaient le pouvoir aux civils. L'alliance civilo-militaire avait bien fonctionné (Morin, 2009, p. 3).

La réélection d'un président étant strictement interdite par la Constitution en vigueur, cette disposition ne peut être modifiée sans la tenue d'une assemblée constituante. Sur cette base, le référendum fut unilatéralement déclaré illégal et inconstitutionnel par les différents paliers du système judiciaire hondurien, un verdict qui a donné une apparence « constitutionnaliste » au coup d'État (Comisión de Verdad, 2012, p. 19). Mais Zelaya est allé de l'avant dans ce dossier malgré tout, alors que des groupes proches du pouvoir avaient réussi à impliquer les forces armées dans l'éventuelle exécution du renversement (Cálix, 2010, p. 418).

Pour comprendre ce contexte dans toute sa complexité, nous recourons à la théorie des relations sociales de propriété d'Ellen Meiksins Wood. Cette auteure affirme que les relations de production sont historiquement formées par les jeux de pouvoir qui déterminent le résultat du conflit de classe (Wood, 1995, p. 28). Ces relations sociales de propriété « permettent de comprendre comment les phénomènes macros tirent leurs origines du contexte institutionnel, légal, politique, culturel et social qui régule les actions des agents avec la propriété » (Dufour et Lapointe, 2010, p. 420). En fonction de cette théorie, le coup d'État de juin 2009 serait directement lié aux différents régimes de relations sociales de propriété qui ont marqué l'histoire du pays depuis la colonisation. À cet effet, la colonisation de l'Amérique centrale par les Espagnols aurait pu être choisie comme point de départ de notre

analyse puisque celle-ci vint modifier de manière substantielle les relations sociales de propriété au sein des civilisations autrefois présentes sur son sol, mais nous nous limiterons à constater leur configuration récente au Honduras.

Vers la fin du XIX^e siècle, le Honduras voit l'émergence d'une classe politique résolument libérale, qui introduit un ensemble de mesures visant l'expansion d'une agriculture capitaliste (Dunkerley, 1988, p. 4). Le projet le plus important de cette dite « réforme libérale » est la tentative de lier l'économie nationale au marché mondial par la culture et l'exportation du café. Ainsi, les élites nationales honduriennes conçoivent que la meilleure façon de stimuler l'économie est l'exportation massive des produits de l'agriculture vers l'étranger (Barahona, 2005, p. 32). Ce projet économique stimule aussi la propriété latifundiaire, convertissant la terre en marchandise par la mise en place de mécanismes visant à faciliter la colonisation de nouveaux espaces (Dunkerley, 1988, p. 4). Mais en tout et pour tout, une grande partie de la société centraméricaine de l'époque continue à vivre de la même manière que sous le régime colonial, et la distribution géographique et sociale de la richesse et du pouvoir ne connaît pas de changement important depuis la rupture de la Capitainerie générale (ou Royaume) du Guatemala (à laquelle le Honduras était autrefois rattaché) avec l'Espagne (Dunkerley, 1988, p. 5). Pour ces raisons, au cours du siècle suivant, le pays ne possède toujours pas la structure économique capable d'engendrer un processus d'accumulation du capital assez puissant pour surpasser les limites coloniales et impulser une transformation des relations sociales de production (Dunkerley, 1988, p. 19).

C'est dans ce contexte que voient le jour les deux partis politiques toujours dominants au Honduras, soit le Parti libéral (Partido liberal – PL) et le Parti national (Partido nacional – PN). Ces deux partis trouvent leur origine dans la concurrence entre des compagnies bananières rivales liée à la montée du capitalisme agraire dans la région (Barry, 1991, p. 7). Selon l'historien hondurien Marvin Barahona, l'appui des compagnies bananières envers les différents partis politiques, factions ou *caudillos*¹ varie à l'époque uniquement en fonction de ce que ces derniers peuvent leur offrir selon les circonstances (Barahona, 2005, p. 59). L'État devient ainsi la principale source de revenus à la portée des groupes de pouvoir : les accords entre le gouvernement hondurien et ces firmes

1. « D'origine rurale mais s'étendant aussi aux milieux urbains, le *caudillo* est un meneur à la trajectoire politique reconnue qui rallie derrière lui différents chefs régionaux ou locaux » (Tiré et traduit de Salomón, 2004, p. 201).

internationales sont de nature éminemment clientéliste et la faiblesse de l'État, utilisée à leur avantage. Ces politiques aident à donner forme à l'expression « république bananière » et convertissent le Honduras en principal producteur mondial de bananes entre les années 1920 et 1930 (Barahona, 2005, p. 54).

Bien que le krach boursier et ses suites aient grandement affecté l'industrie bananière et qu'elle ne jouisse plus d'une puissance politique à proprement parler, cette période sème les graines d'une certaine façon de faire de la politique au Honduras. Les années qui suivent se caractérisent par une alternance de gouvernements civils et militaires (dont la plus longue suite s'étire de 1963 à 1982, avant que des élections démocratiques viennent redonner le pouvoir au Parti libéral). Le pouvoir continue par la suite à passer du PL, étiqueté comme parti de centre droit, au PN, de droite, dans un mouvement de va-et-vient historique. Selon Barahona, c'est à partir du retour à la démocratie de 1982 que le bipartisme se transforme en un modèle d'hégémonie politique,

dont l'unique finalité est d'exercer un monopole sur le contrôle de l'État et de ses institutions afin de garantir, depuis cette position privilégiée, des bénéfices et privilèges à une élite réduite qui, de plus, détient la majeure partie de la richesse nationale ainsi que les revenus les plus élevés (Barahona, 2010, p. 28).

Avec les mouvements révolutionnaires relégués au rang de criminels et les forces modérées ou progressistes marginalisées, le PN et le PL en viennent à être pratiquement interchangeables, les deux étant porteurs d'une idéologie néolibérale et d'une façon similaire d'administrer l'État (Barahona, 2010, p. 23). Malgré son lourd passé, le Honduras aborde les années 1980 avec la réputation d'être une heureuse exception en Amérique centrale, n'ayant pas connu d'épisodes de répression brutale ni de véritable guerre civile comme ce fut le cas dans les pays voisins. À cause de sa situation géographique stratégique, le pays a été choisi par Washington comme base pour ses interventions dans la région, alors que le Guatemala, le Salvador et le Nicaragua sont déchirés par des conflits d'une grande violence. Il est à noter que l'intervention militaire étasunienne dans le pays ne date pas d'hier, alors que dès 1947, les États-Unis y implantent la doctrine Truman, qui a pour objectifs stratégiques la contention de la progression du communisme et le maintien de l'intégrité du marché mondial capitaliste (Makki, 2004, p. 159). Depuis le début des années 1990, la montée du néolibéralisme se fait ressentir de manière plus violente dans ce pays en voie de développement.

Ainsi, la fragilité des institutions étatiques honduriennes, historiquement inféodées aux capitaux privés, prend tout son sens avec le coup d'État. Ce qui se produit au Honduras en juin 2009 peut être considéré comme une anomalie politique, un énorme pas en arrière au sein d'une région centraméricaine démocratisée depuis une vingtaine d'années. Autrement dit, l'avènement de la démocratie libérale dans la région était censé aboutir à la consolidation de gouvernements exprimant un pouvoir politique renouvelé, qui reflèterait les véritables intérêts de la population. Mais derrière la rhétorique des progrès accomplis, les structures du pouvoir économique et politique traditionnel se sont en grande partie maintenues (Rojas Bolaños, 2010, p. 100). L'exemple hondurien démontre bien comment les institutions centraméricaines servent ni plus ni moins de façade à un système fondé sur des inégalités maintenues par des moyens institutionnels, légaux, politiques et culturels :

[Ainsi] après trois décennies de démocratie naissante, alors que l'on croyait la conduite politique autoritaire révolue, le coup d'État a exposé plusieurs problèmes, dont l'importance démesurée des intérêts privés, plus spécifiquement l'appui au coup d'État par les chambres de commerce, l'industrie, les services financiers et d'autres secteurs du pouvoir économique ; ainsi que la fragilité des institutions et leur incapacité de traiter institutionnellement les conflits sociaux et politiques (Comisión de Verdad, 2012, p. 17).

En fin de compte, quelles qu'aient été les intentions réelles de Zelaya, les politiques socialisantes mises en place par ce dernier dérangent, car elles introduisaient une réorganisation potentielle des relations sociales de propriété en place depuis plusieurs siècles.

2. LA PERCEPTION DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS HONDURIENS

Au cœur de ce panorama, le mouvement de résistance hondurien qui a émergé à la suite du coup d'État reste fort actif, même si sa bataille principale ne vise plus le retour au pouvoir du président déchu, mais bien la résistance au régime s'étant installé *de facto* après le coup d'État (Cálix, 2010, p. 422). Et de la même façon que Zelaya pouvait représenter un danger pour la pérennité d'un système basé sur l'enrichissement de quelques-uns au détriment d'une majorité, les Honduriens qui continuent de s'opposer aux responsables du coup d'État ainsi qu'aux inégalités systémiques l'ayant nourri continuent de subir la répression.

Pour la plupart d'entre eux, l'utilisation du discours des droits humains est considérée comme la façon la plus efficace de porter leurs revendications. Pour explorer cette dynamique, nous avons effectué des entrevues auprès de 10 Honduriens et Honduriennes ayant adopté le rôle et l'identité de défenseurs des droits humains. Celles-ci furent réalisées alors que l'auteur était coordonnateur d'un projet d'observation des droits humains au Honduras. Tous les répondants sont actifs dans la défense des droits humains, sans nécessairement posséder de formation spécialisée en la matière. C'est pourquoi notre sélection comprend autant des représentants d'organisations se vouant spécifiquement à la protection des droits humains que de groupes travaillant à la défense des minorités sexuelles et des personnes atteintes du VIH, de l'environnement, ou militant contre la corruption. Le nombre de cas est réduit pour des raisons pratiques, notamment à cause du degré de risque politique que représente ce travail. Nous ne prétendons donc pas être en mesure de représenter la diversité des expériences des défenseurs des droits humains de manière exhaustive.

2.1. LE COUP D'ÉTAT DU 28 JUIN 2009 ET LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS AU HONDURAS

Le coup d'État du 28 juin 2009 marqua considérablement la société hondurienne, autant la tranche de la population l'ayant appuyé que ses opposants. Bien évidemment, cet événement affecta particulièrement les personnes qui se consacraient d'une façon ou d'une autre à la défense des droits humains, témoins privilégiés des nombreuses violations perpétrées dans ce contexte. L'une des questions posées visait à savoir la façon dont le coup d'État affecta leur perception des droits humains. Pour plusieurs d'entre elles, le coup d'État et ses conséquences à long terme (conséquences toujours ressenties à l'heure de mener les entrevues, c'est-à-dire au cours de la seconde moitié de l'année 2011) n'ont pas affecté outre mesure ces perceptions, car leur trajectoire en tant que défenseurs des droits humains s'est amorcée bien avant le coup d'État. Au sujet de l'influence du coup d'État sur leur perception des droits humains, d'autres répondants évoquent une prise de conscience face à l'ampleur des violations dont ils ont été témoins. Cependant, la plupart s'entendent pour souligner la surprenante brutalité avec laquelle ces droits ont été violés dans le cadre du coup d'État et de ses suites, l'État faisant usage de répertoires d'action collective très rigides dans son exercice du pouvoir, c'est-à-dire qui n'excluent pas le recours à des moyens répressifs.

L'une des répondantes décrit la façon dont le coup d'État a agi comme un élément déclencheur qui s'avéra être positif à bien des égards, un évènement si percutant qu'il força les défenseurs des droits humains à sortir de leur inertie pour les pousser à l'action. Ainsi, un élément important soulevé par de nombreux répondants concerne la portée du coup d'État sur la population en général. Plus spécifiquement, ils décrivent un fort mouvement de conscientisation citoyenne chez des Honduriens victimes ou témoins de violations des droits humains, un concept qui ne leur était autrefois pas nécessairement familier. De nombreux répondants ont bien expliqué comment une grande partie de la société civile a perdu confiance dans le *Ministerio público* (équivalent du procureur de la couronne), l'institution gouvernementale officielle censée recevoir de manière impartiale ce genre de dénonciation. Selon ces derniers, il s'agit de la raison pour laquelle la population nouvellement conscientisée a massivement fait appel aux organisations non gouvernementales qui défendent les droits humains, tous champs d'intervention confondus.

2.2. L'ÉTAT HONDURIEN ET LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS (RÔLE ET RESPONSABILITÉS)

Le rôle de l'État occupe une place de choix dans le récit des défenseurs des droits humains. Au Honduras, dans un contexte où la légitimité même de l'État et de ses dirigeants est mise à mal à la suite des évènements survenus le 28 juin 2009, il nous semblait primordial d'aborder ce sujet ; ainsi, une question qui leur fut posée portait spécifiquement sur la responsabilité de l'État en matière de respect des droits humains fondamentaux. La réponse est sans équivoque, la majeure partie des personnes interrogées identifient clairement l'État en tant que principale cible de leurs revendications. Ainsi, la plupart réclament que celui-ci se charge du respect des droits humains au sens large, ne se limitant pas à exiger une halte aux actes de violence directe émanant des autorités, mais aussi d'assumer la réalisation des droits de seconde et de troisième génération du peuple hondurien, ces droits sociaux qui nécessitent une intervention de l'État. On note aussi que ces énoncés au sujet de la responsabilité étatique sont souvent accompagnés d'une mention de l'absence d'une réelle volonté politique de respect des droits humains. Pour de nombreux défenseurs des droits humains, il est clair que l'État agit non seulement à l'encontre de ses obligations liées à la défense des droits humains fondamentaux, mais qu'il les viole délibérément, car ces violations s'insèreraient dans un plan bien défini à la suite du coup

d'État. Dans la mesure où le mouvement social représenté par les défenseurs interrogés vise la réparation d'un préjudice (la violation des droits humains de la société hondurienne), cet État détenteur des moyens de coercition se convertit en ennemi.

Qui plus est, si les défenseurs des droits humains se sont approprié la notion de droits humains et l'emploient au quotidien, nombre d'entre eux dénoncent la forme dont l'État hondurien s'est aussi emparé du concept. En d'autres termes, les violations des droits humains commises ou l'inaction de l'État devant celles-ci ont largement été décriées, mais les défenseurs honduriens mentionnent que l'État tenterait de les dissimuler en faisant la promotion de ses efforts pour instaurer une culture de respect des droits. Donc après le coup d'État, l'image que celui-ci tente de projeter à l'international serait celle d'un gouvernement d'unité nationale préoccupé par les violations des droits humains qui aurait créé des instances telles que le Secrétariat de la justice et des droits humains, mais qui, dans les faits, n'a aucun pouvoir réel pour mettre fin au problème. D'autres parlent de la simple inaction de l'État et de ses fonctionnaires qui se font complices des violations, et ce, malgré l'existence de lois et d'instances précises visant la protection des droits humains.

Presque tous les répondants s'entendent pour dénoncer le fait que l'État hondurien n'est pas à la hauteur de ses responsabilités. Les raisons invoquées devant cet état de fait sont nombreuses, mais toutes tournent autour de cette idée que l'État au Honduras est et a longtemps été un État failli (*failed state*) et que le coup d'État constitue un autre exemple de ce manque de stabilité. L'impunité prospère dans cet environnement marqué par un manque de stabilité institutionnelle. Dans cette perspective, on ne peut s'étonner de l'apparent manque de volonté d'instaurer des politiques visant le respect des droits humains fondamentaux, même à court terme. Selon une des répondantes, avocate de formation, parler de droits humains constitue le seul remède possible au haut taux d'impunité affectant le système légal. Tout comme les autres défenseurs des droits humains, si elle utilise ce discours dans le cadre de son travail quotidien, c'est qu'il s'agit de moyens d'action qui reflètent l'expérience accumulée des acteurs. En d'autres termes, le discours des droits humains semble malgré tout avoir fait ses preuves dans le combat contre l'impunité.

Ceci étant dit, si l'État est un incontournable pour notre compréhension des perceptions des défenseurs des droits humains, il est aussi fondamental de se pencher sur la perception qu'ont ces défenseurs de la communauté internationale dans le contexte du coup d'État.

2.3. LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET LE COUP D'ÉTAT DU 28 JUIN 2009

Malgré l'absence d'une définition univoque de la notion de communauté internationale, les répondants s'y réfèrent volontiers. Tout d'abord, certains expliquent que la communauté internationale peut avoir différentes connotations pour les défenseurs des droits humains, en ce sens qu'elle peut servir la cause des droits humains, mais qu'elle peut aussi l'affecter négativement. Les défenseurs des droits humains sont aussi nombreux à mentionner l'importance de la présence de la communauté internationale en tant qu'entité faisant la promotion de meilleures pratiques en matière de respect des droits humains au Honduras. Dans cette perspective, au cœur de celle-ci se trouveraient des pays, mais aussi des individus, des organisations et des institutions porteurs de ces pratiques. De plus, les répondants considèrent que ces derniers possèdent l'autorité morale nécessaire afin de pouvoir les transmettre à des pays tels que le Honduras. L'un d'entre eux indique clairement que s'appuyer sur la communauté internationale est la seule piste possible pour que les droits humains soient respectés au Honduras, tandis qu'un autre mentionne que de s'en remettre à la communauté internationale était le seul espoir qui restait aux défenseurs dans le contexte du coup d'État. Pour ces défenseurs, le fait que leurs demandes concernant le respect des droits humains trouvent une certaine légitimité au sein de ces espaces internationaux aide grandement leur cause par le poids politique qu'elles y gagnent. Dans un contexte tel que celui entourant le 28 juin 2009 et ses suites, où l'impartialité des institutions nationales honduriennes est remise en cause, la communauté internationale et les « débouchés » qu'elle représente gagnèrent en importance pour les défenseurs des droits humains honduriens.

Les répondants avaient beaucoup à dire sur la communauté internationale quant au rôle que celle-ci a joué dans la foulée du coup d'État, son importance étant réitérée à plusieurs occasions. Ainsi, son influence au point de vue international a été grandement sous-estimée par les responsables du coup d'État. D'entrée de jeu, les défenseurs des droits humains interrogés sont nombreux à décrire la façon dont ils ont fait appel à la communauté internationale afin de dénoncer la situation critique à laquelle ils étaient confrontés. D'autres répondants décrivent la manière dont les défenseurs honduriens ont envoyé des rapports sur la situation au quotidien, de même que le fait que ces actes de dénonciation auprès de la communauté internationale ont connu un certain succès pour contrecarrer le discours officiel des putschistes, qui décrivaient le coup d'État comme une simple succession constitutionnelle.

En même temps, de nombreux défenseurs, quelle que soit leur compréhension précise de la communauté internationale, mettent de l'avant ses limites et la façon dont elles devinrent particulièrement évidentes après le coup d'État. Les répondants dénoncent principalement le fait qu'après tout ce temps et malgré tous leurs efforts de dénonciation, les violations des droits humains perdurent. Alors s'ils n'épargnent pas l'État hondurien ni ce qu'ils considèrent comme la façade de respect des droits humains que celui-ci a érigée à la suite du coup d'État, plusieurs sont aussi très critiques face à la manière dont la communauté internationale a géré la crise. Nombre d'entre eux expriment de fortes réserves par rapport au retour du pays dans le concert des nations malgré les violations des droits humains qui perdurent, que ce soit lorsque le pays a réintégré l'Organisation des États américains (OEA) en juin 2011 (presque deux ans après en avoir été temporairement exclu), ou lorsque le gouvernement de Porfirio Lobo a été reconnu par la majorité des États à la suite des élections du 29 novembre 2009. D'autres répondants en rajoutent et dénoncent le fait que, pour la majeure partie de la communauté internationale, les choses sont tout simplement revenues à la normale au Honduras après les élections. En d'autres termes, le nouveau gouvernement a été reconnu comme étant démocratique, bien que rien n'indiquât une réelle amélioration de la situation en ce qui a trait au respect des droits humains. Dans le meilleur des cas, des sanctions diplomatiques ont momentanément été imposées au Honduras, mais en fin de compte, rien n'a fondamentalement changé et l'impunité y règne toujours. Pour ces défenseurs, le fait que tous ces efforts de dénonciation ne semblent pas avoir porté leurs fruits a pour conséquence que l'État hondurien ne sera pas tenté de respecter les droits humains, ses dirigeants s'étant rendu compte qu'il est facile de passer outre malgré les pressions de la communauté internationale.

Afin de résoudre le problème de l'impunité, plusieurs des défenseurs des droits humains interrogés croient que la communauté internationale devrait faire preuve d'une plus grande fermeté devant cet État déliquéscent, tout en continuant de fortifier les organisations locales de défense des droits humains. Pour ces militants, ces demandes sont légitimes et se basent sur les engagements nationaux et internationaux auxquels l'État hondurien a souscrit. S'il est vrai que la communauté internationale fournit souvent des fonds aux organisations de défense des droits humains au Honduras pour qu'elles puissent faire leur travail, ils déplorent le fait que ces efforts ne sont pas conjugués à des sanctions diplomatiques plus sérieuses ou des politiques plus coercitives. Dans

le cas contraire, le gouvernement hondurien n'a pas de réels comptes à rendre et en conséquence, les violations des droits humains restent impunies. Pour certains, l'explication de ce qui pourrait être considéré comme un manque de dévouement de la part de certains États envers la cause des droits humains s'expliquerait par l'existence d'intérêts économiques, en d'autres termes, de relations commerciales qui passeraient avant la mise en œuvre d'actions concrètes dans l'intérêt du respect des droits du peuple hondurien. Toutes ces interventions reflètent un constat troublant aux yeux de plusieurs défenseurs, soit le fait que la communauté internationale semble avoir délaissé le Honduras malgré la persistance de schémas systémiques de violations des droits humains. Nous croyons qu'une attention particulière doit être portée à ce constat.

2.4. LES DROITS HUMAINS EN TANT QUE VECTEUR DE MOBILISATION

Malgré le fait que le ton de leur discours contre le coup d'État soit relativement uniforme, les 10 répondants sont loin de posséder la même compréhension de la signification du concept de droits humains. Autrement dit, les modalités des revendications collectives des défenseurs des droits humains ne sont pas nécessairement homogènes, mais il est primordial de définir en quoi les fondations de ce mouvement social se rejoignent ou s'éloignent. La majorité des personnes interrogées établissent d'entrée de jeu que leur conception se base sur une vision essentialiste de l'être humain, où chaque individu possède des droits par le seul fait de naître un être humain. Dès sa naissance, chaque individu deviendrait porteur d'une panoplie de droits dignes d'être protégés, et ce, même jusque dans la mort. En lien avec cette dignité inhérente à l'être humain et l'universalité des droits qui en découle, certains répondants ne manquent pas de mentionner le fait que ces droits s'accompagnent de devoirs et d'obligations : l'un prétend que le fait d'exercer ses droits entraîne aussi une responsabilité, alors qu'un autre résume le tout par une formule connue, selon laquelle les droits des uns se terminent là où commencent ceux des autres.

En ce qui concerne leur point de vue quant aux assises de ces droits humains, plusieurs des défenseurs interrogés mentionnent, souvent de manière assez générale, différents accords et conventions internationaux auxquels le pays a apposé sa signature. Alors que le caractère supranational des droits humains a maintes fois été souligné par ces interventions, le cadre national n'est pas en reste. Ainsi, il est

important de signaler que la compréhension des répondants ne s'appuie pas uniquement sur des piliers internationaux tels que des chartes ou des conventions. Une grande partie d'entre eux a aussi explicitement fait référence au fait que ces droits se basent sur des instruments internes, notamment la Constitution hondurienne, la norme suprême à la base de la république. De plus, les références à celle-ci sont récurrentes tout au long des entrevues.

Pour d'autres défenseurs, leur compréhension de ce que sont les droits humains n'est pas liée à une définition particulière ou propre à une institution précise. C'est-à-dire qu'ils ne se réfèrent pas explicitement à des accords, lois ou autres, nationaux ou internationaux, mais bien à une conception plus intuitive des droits humains. Parfois, les répondants la disent basée sur leur expérience personnelle : c'est le cas de l'un d'entre eux qui soutient que sa perception s'est construite en cours de route, c'est-à-dire en exerçant son travail de défenseur des droits humains. Pour un autre, des convictions religieuses sont invoquées comme étant à la base de sa perception des droits humains. Nous avons remarqué que la précision de la définition des droits humains varie grandement d'un défenseur à l'autre. Par exemple, ceux et celles qui travaillent au sein d'une organisation qui détient un mandat plus large de défense des droits humains ont généralement un discours plus précis et énumèrent plus spécifiquement des accords, des conventions, de même que des organes internationaux auxquels le Honduras est lié juridiquement ou moralement. Les autres défenseurs interrogés, dont le travail se concentre sur la défense des droits de populations ou de sujets en particulier, tiennent pour leur part un discours souvent plus flou, au sein duquel la compréhension de ce que sont les droits humains semble être plus intuitive.

McAdam, Tarrow et Tilly mettent de l'avant une perspective relationnelle des conflits sociaux qui met l'accent sur le dynamisme, l'interaction stratégique ainsi que la réponse à l'environnement politique, en y intégrant la notion de répertoire de la contestation, en d'autres termes, les comportements culturellement codifiés par lesquels les individus interagissent dans un contexte de politique du conflit (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001, p. 16). En phase avec celle-ci, nous supposons que ces différentes perceptions s'expliquent tout d'abord par le degré d'expérience en tant que défenseurs, le niveau d'organisation, le cadre culturel de chacun ainsi que le pouvoir structurel des membres au sein du mouvement (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001, p. 22). C'est donc la combinaison de ces facteurs qui aurait contribué à façonner les répertoires de

l'action collective et les choix tactiques y étant associés. Néanmoins, pour tous les défenseurs interrogés, les droits humains ressortent en tant que fin commune à leurs actions collectives.

2.5. LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

L'action de défendre les droits humains, quelle que soit la façon dont ceux-ci sont conçus ou interprétés, est loin d'être semblable pour tous les défenseurs. Leurs réponses diffèrent principalement quant aux motivations à l'origine de leur militantisme. Au-delà des fondements légaux des droits humains, les avis recueillis reflètent le fait que l'action de défendre les droits humains est basée sur un certain parti pris, évidemment subjectif, pour la cause. Dans le cas qui nous intéresse, celle-ci a comme cadre plus précis l'opposition au coup d'État.

Nombre des personnes interrogées se réfèrent à la défense des droits humains comme à une vocation, d'autres parlent de convictions, tandis que certaines la décrivent en tant que véritable style de vie. On ne peut évidemment pas généraliser le caractère passionnel de la défense des droits humains à tous les défenseurs, mais pour beaucoup de répondants, elle représente plus qu'un simple travail et comporte une grande part d'investissement émotionnel. Cependant, nous pouvons affirmer avec certitude que l'implication de tous les répondants dans la défense des droits humains reflète un engagement profond envers la cause. S'il est assez clair que les revendications qui caractérisent ce mouvement social tournent autour du respect et de la protection des droits humains, nous verrons que leur objet n'est pas nécessairement clairement défini.

Par exemple, suivant l'idée que les défenseurs des droits humains interrogés ont un réel engagement pour la cause, beaucoup nous ont parlé en termes d'impératif de défense des droits. Nombre d'entre eux ont employé le terme *devoir* ou des expressions ayant la même connotation, rappelant une obligation morale qui touche toute la population au quotidien et qui va au-delà de la simple possibilité de défendre des droits. Il s'agit donc plus que de simples gestes accomplis dans le cadre d'un travail rémunéré ou encore d'un passe-temps. Dans la plupart des cas, nous pouvons en déduire qu'une certaine conception de la justice, donc de l'injustice, est à la base de l'action. Il est ainsi important de souligner que pour certains, la part de l'expérience n'est pas négligeable dans ce processus d'identification au rôle de défenseur des droits humains. Au cours des entrevues, plusieurs répondants se sont référés au fait

que pour devenir défenseur des droits humains, les individus vivent un processus qui rappelle celui d'une conversion religieuse. Il semble que celle-ci soit très accessible, puisque quiconque accomplissant une action de défense des droits humains (ceux d'autrui ou les siens) peut devenir défenseur. Selon cette logique, un défenseur des droits humains n'a pas nécessairement à se définir ou à se considérer comme tel pour en être un. Par le fait même, le nombre d'individus associés à ce mouvement social est potentiellement très élevé, ce qui fut notamment le cas dans le cadre du coup d'État.

Chose certaine, tous les individus interrogés sans exception ont manifestement intégré le rôle de défenseur à leur identité. Mais le fait de s'identifier en tant que défenseur des droits humains représente aussi des risques pour certains répondants, l'expression étant fortement chargée politiquement. Ces risques sont symptomatiques d'une politique officielle de répression à l'encontre des défenseurs des droits humains honduriens, leur répertoire d'action collective étant constamment façonné en fonction du déploiement de la coercition. En d'autres termes, les moyens d'action sont limités pour les défenseurs des droits humains qui doivent jouer de beaucoup de prudence devant un État qui a couramment recours à des moyens répressifs.

3. UN DISCOURS ANCRÉ DANS LA RÉALITÉ, MAIS LOIN D'ÊTRE UNE PANACÉE

Ce chapitre a abordé la signification du coup d'État du 28 juin 2009 au Honduras pour les individus qui étaient aux premières loges des violations des droits humains qui en ont résulté, c'est-à-dire ceux et celles qui se définissent en tant que défenseurs des droits humains. Pour ce faire, nous avons documenté leurs perceptions en les situant dans le contexte plus large dans lequel le coup d'État a eu lieu. En fonction de ces objectifs, nous avons choisi une analyse en deux temps, une perspective plus large englobant des facteurs sociohistoriques tels que les rapports de pouvoir qui constituent la trame de fond du coup d'État, ainsi que les réactions du mouvement social des défenseurs des droits humains face à un État répressif. Nous avons pu dégager le rôle central qu'ont joué les intérêts privés dans le développement récent du pays jusqu'au coup d'État. Considérant ces forces historiques dont l'ampleur a été démontrée

par la répression exercée sur les opposants au coup d'État, nous nous sommes penchés sur la perspective de celles et ceux qui étaient au centre de cette contestation, c'est-à-dire les défenseurs des droits humains.

Nous avons exploré l'intégration de la notion de droits humains dans le discours de celles et ceux qui choisissent de se dévouer à la défense de ces droits de même que son efficacité relative dans un contexte répressif. C'est cette question qui nous a poussé à nous pencher sur les perceptions justifiant une telle posture, en d'autres termes, les raisons pour lesquelles ce véhicule de revendications semble le plus approprié. Le fait est que la répression étatique ciblée associée au coup d'État est le fruit de la superposition de facteurs propres au Honduras. Par exemple, la résilience des vieilles structures de pouvoir est liée à l'existence de relations sociales de propriété profondément ancrées dans l'histoire du pays. La prévalence de telles dynamiques se traduit concrètement par un État faible et une dépendance accrue devant certains intérêts économiques privés qui ne devraient pas être en mesure d'influer le destin d'une démocratie bien portante. C'est pourquoi des individus qui luttent contre des injustices telles que les violations des droits humains se heurtent à un mur et doivent avoir recours à des ressources situées en dehors des institutions traditionnelles afin de faire entendre leurs revendications. Après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, ces injustices furent désignées « violations des droits humains », et le champ lexical qui y est associé gagna une légitimité institutionnelle indéniable. Ainsi, le discours des droits humains peut être considéré comme un outil au sein du répertoire d'action collective d'une frange de la société hondurienne qui se considère comme brimée et opprimée par le nouveau régime. Les répondants ont alors intégré ce discours des droits humains en tant qu'élément du répertoire leur étant le plus accessible ; ce mouvement a eu concrètement recours à ce cadre de mobilisation au plus fort de la contestation du coup d'État du 28 juin 2009 et de ses suites. Leur recours à ce cadre n'est pas remis en question par le fait que parmi les répondants, il existe différentes manières de comprendre plusieurs concepts liés à ce répertoire d'action collective.

Il est difficile de déterminer si ce discours est mis de l'avant dans des visées uniquement instrumentales, c'est-à-dire dans le but de toucher la sensibilité de la population hondurienne et de la communauté internationale. Dans cette perspective, les droits humains seraient l'un des seuls moyens concrets dont disposeraient les défenseurs des droits humains afin d'attirer l'attention de la population hondurienne ou de la communauté internationale sur ces injustices. Pour plusieurs

raisons, il s'agit d'une question à laquelle nous ne pouvons répondre de manière totalement tranchée. Mais les entrevues menées suggèrent que l'utilisation d'un discours centré autour des droits humains et de leur reconnaissance nationale et internationale provient d'un engagement réel et profond envers ceux-ci. Les personnes que nous avons interrogées se décrivent elles-mêmes en tant que défenseurs des droits humains. Il était donc fort à prévoir que les droits humains occupent une place centrale dans leur vie. Ce fait a été corroboré à maintes reprises, l'existence de droits inhérents à tout être humain guidant les actions de tous les répondants. Évidemment, il serait compliqué pour ces militants de tenter de défendre les droits humains en se basant sur des arguments uniquement passionnels, ce qui explique que tous font constamment référence à l'existence d'accords, de traités, de conventions ou de lois, tous des engagements concrets pris par l'État autant au niveau de la législation interne que du droit international et sur lesquels se fonde leur compréhension de ce que sont les droits humains. En construisant leur discours de telle manière, il est beaucoup plus simple pour eux de demander des comptes aux différents agents qui violent ces droits, surtout s'ils sont rattachés à l'État.

Devant les exigences des défenseurs face au respect des droits humains, la réponse des différentes instances, à tous les niveaux (autorités gouvernementales, organisations non gouvernementales et autres, autant au niveau national qu'international), semble être fortement en décalage avec ces attentes. De prime abord, la plupart des répondants ont rappelé que leurs revendications se basaient sur l'existence d'institutions nationales, notamment la Constitution hondurienne et le fait que celle-ci est censée fournir les fondements d'une société juste. Mais en réalité, ces principes ne sont pas respectés, et la plupart des autres institutions honduriennes qui devraient protéger le peuple contre les violations des droits humains sont décrites par les personnes interrogées comme faibles, inactives, ou dans certains cas contre-productives à la cause. Ces défenseurs des droits humains avaient aussi beaucoup de choses à dire sur le rôle joué par la communauté internationale et sur leurs attentes à son endroit. La plupart disent accorder beaucoup d'importance à l'existence d'une pression politique provenant de l'extérieur du pays, même si plusieurs ont aussi formulé de nombreuses critiques au sujet de la réaction à long terme d'instances telles que l'OEA, l'ONU, ainsi que certains pays ayant une représentation diplomatique au Honduras. De manière générale, on reproche à ces entités de ne pas avoir assez fait à long terme afin de mettre fin aux violations des droits humains qui

perdurent. En d'autres termes, au niveau national aussi bien qu'international, les défenseurs des droits humains exigent que la Constitution soit respectée et que les institutions en place fassent leur travail de protection des droits humains pour lequel elles ont été créées. On s'attend à ce que ce soit la même chose du côté des organisations, autorités et instances au plan international, donc à ce que ces dernières fassent usage de leurs pouvoirs pour la protection des droits humains au Honduras, et ce, quels que soient les facteurs économiques ou politiques en jeu.

Somme toute, l'utilisation des droits humains en tant qu'élément du répertoire d'action collective du mouvement opposé au coup d'État semble avoir donné certains résultats. Au cours des entrevues, les perceptions des répondants reflètent diverses avancées en lien avec les droits humains au Honduras depuis le coup d'État, même si les limites de ce discours ont aussi plusieurs fois été soulignées. Fruit d'une évolution graduelle du répertoire d'action collective des défenseurs honduriens des droits humains, ce discours s'est peu à peu converti en l'un des uniques vecteurs de communication avec le reste du monde afin de dénoncer pacifiquement les injustices auxquelles ces individus sont confrontés. Ceci étant dit, le manque d'une réponse appropriée de la part des instances nationales et internationales qui ont un pouvoir réel d'influer sur la situation est problématique, non seulement pour les défenseurs qui constatent les limites de leur discours, mais aussi pour cette large tranche de la population pour qui le concept de droits humains ou de revendications effectuées dans ce cadre de mobilisation fondamental est devenu familier, bien malgré elle, à la suite du coup d'État.

BIBLIOGRAPHIE

- BARAHONA, M. (2005). *Honduras en el siglo XX. Una síntesis histórica*, Tegucigalpa, Editorial Guaymuras.
- BARAHONA, M. (2010). « Estado oligárquico, crisis política y corrupción pública », dans A. Joaquín, R. Mejía et V. Fernández (dir.), *El Golpe de Estado en Honduras desde una Perspectiva de los Derechos Humanos*, Tegucigalpa, Editorial Guaymuras (ERIC-SJ et MADJ), p. 23-49.
- BARRY, T. (1991). *Central America Inside Out. The Essential Guide to Its Societies, Politics, and Economics*, New York, Grove Weidenfeld.
- CÁLIX, A. (2010). « Honduras : de la crisis política a la emergencia de un nuevo actor social », dans A. Joaquín, R. Mejía et V. Fernández (dir.), *El Golpe de Estado en Honduras desde una Perspectiva de los Derechos Humanos*, Tegucigalpa, Editorial Guaymuras (ERIC-SJ et MADJ), p. 411-432.

- COMISIÓN DE VERDAD (2012). « Informe de la Comisión de Verdad: La voz más autorizada es la de las víctimas », Comisión de Verdad, <<http://comisiondeverdadhonduras.org/?q=node/75>>, consulté le 1^{er} mai 2014.
- DUFOUR, F.-G. et T. LAPOINTE (2010). « La sociologie historique néomarxiste », dans A. Macleod et D. O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales: contestations et résistances*, 2^e éd., Montréal, Athéna, p. 403-420.
- DUNKERLEY, J. (1988). *Power in the Isthmus*, Londres et New York, Verso.
- MAKKI, F. (2004). « The empire of capital and the remaking of centre-periphery relations », *Third World Quarterly*, vol. 25, n^o 1, p. 149-168.
- MCADAM, D., S. TARROW et C. TILLY (2001). *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MORIN, C. (2009). « Le coup d'État au Honduras: les raisons d'un échec », *CÉDIM*, 10 juillet 2009, <<http://www.cerium.ca/IMG/pdf/HondurasCoup09.cmorin.pdf>>, consulté le 1^{er} mai 2014.
- ROJAS BOLAÑOS, M. (2010). « Centroamérica: ¿anomalías o realidades? », *Nueva Sociedad*, n^o 226, mars-avril, p. 100-114.
- RUHL, M. (2010). « Honduras unravels », *Journal of Democracy*, vol. 21, n^o 2, p. 93-107.
- SALOMÓN, L. (dir.) (2004). *Democracia y Partidos Políticos en Honduras*, Tegucigalpa, Centro de Documentación de Honduras.
- UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME – UNODC (2011). *Global Study on Homicide: Trends, Contexts, Data*, Vienne, UNODC.
- WOOD, E.M. (1995). « The separation of the economic and the political in capitalism », dans *Democracy Against Capitalism*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 66-95.

LES DEUX VISAGES DE JANUS ?

Les droits humains dans la politique étrangère du Canada en Amérique centrale

Marc-André Anzueto

Depuis les quatre dernières décennies, le rôle de la société civile a été capital dans l'élaboration des « intérêts altruistes » de la politique étrangère du Canada, en particulier la défense des droits humains en Amérique latine (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 203 ; Stevenson, 2000). Néanmoins, en 2007, la stratégie de réengagement du Canada dans les Amériques s'est démarquée par l'absence d'un vaste processus de consultation de la société civile, qui caractérisait la politique étrangère canadienne depuis les années 1980 et 1990, et surtout, par la façon dont les droits humains étaient dorénavant « *so utterly disregarded in favour of trade and investment agenda* » (Baranyi et Foster, 2012, p. 257). Pourtant, le premier ministre canadien, Stephen Harper, a précisé que l'objectif principal était de « renforcer et

promouvoir les valeurs fondamentales du Canada que sont la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit » (Harper, 2007). Or, la place des droits humains au sein de la politique étrangère du Canada en Amérique latine a suscité son lot de critiques depuis son entrée officielle dans les affaires interaméricaines en 1990 (Baranyi et Foster, 2012). Depuis une dizaine d'années, les mouvements sociaux dénoncent fermement l'expansion minière canadienne sur le territoire latino-américain au détriment des droits humains, poussant même certains auteurs à parler d'un « Canada impérialiste » (Gordon, 2010). Cette déception quant à la position du gouvernement Harper est particulièrement patente au Guatemala, où plusieurs acteurs de la société civile guatémaltèque et canadienne ont connu le visage humanitaire du Canada dans les années 1980. Aujourd'hui, ces mêmes acteurs s'entendent pour dire que les compagnies minières canadiennes incarnent désormais le visage du Canada au Guatemala et dans la région. Face à ce constat, nous posons la question suivante : pourquoi les sociétés civiles canadienne et latino-américaine s'attendent-elles encore à un rôle particulier du gouvernement canadien en matière de politique des droits humains ? Nous croyons que plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes ayant œuvré en Amérique latine depuis les 40 dernières années sont encore sous le choc du tournant néoconservateur dans la politique étrangère canadienne sous Harper (Massie et Roussel, 2012). Cette belle époque du visage humanitaire du Canada doit donc être analysée en fonction des idées dominantes en politique étrangère canadienne. Par idée dominante en politique étrangère canadienne, nous nous référons au fait que « dans chaque société prédominent des préférences, des valeurs et des croyances partagées par la majorité et [que] ces idées varient d'une époque à l'autre » (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 227). À cet égard, l'internationalisme est le système de pensée dominant en politique étrangère du Canada, qui entre 1968 et 1990, a encadré une mobilisation sans précédent des mouvements sociaux canadiens appuyant les victimes de répression politico-militaire en Amérique latine, ainsi que l'adoption d'une position canadienne distincte de celle des États-Unis (Stevenson, 2000).

S'inscrivant dans le cadre d'un projet de recherche doctoral portant sur la politique étrangère du Canada au Guatemala depuis les années 1980, ce chapitre explore le rôle de la société civile dans l'intégration des droits humains en politique étrangère canadienne vis-à-vis de l'Amérique latine. D'abord, nous approfondissons la réflexion sur l'internationalisme en Amérique latine, tout en analysant son application en Amérique centrale au cours de la décennie 1980. Ayant germé lors des années Trudeau (1968-1984) et fleuri sous Mulroney (1984-1993), le

thème des droits humains a particulièrement façonné la politique étrangère du Canada pendant l'ère des libéraux de Jean Chrétien (1993-2003) et de Paul Martin (2003-2006). Afin d'analyser la stratégie d'intégration du thème des droits humains en Amérique centrale avec la posture internationaliste en politique étrangère canadienne, nous insistons davantage sur la période des premiers ministres Trudeau (1968-1979 et 1980-1984) et Mulroney (1984-1993). En effet, ce désir de distinction des politiques américaines sera exploité, tant par les gouvernements canadiens que par la société civile, afin d'intervenir en Amérique centrale au cours des années 1980 (Baranyi et Foster, 2012 ; Lemco, 1991). Pour corroborer cet argument, nous incluons les propos de trois personnalités interrogées au Canada et au Guatemala entre mars et avril 2014 : Frank La Rue, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression de l'ONU (2008-2014) et fondateur et directeur du Centre d'action légale pour les droits humains au Guatemala (CALDH), John W. Foster, ex-président du Inter-Church Committee on Human Rights in Latin America (ICCHRLA), et Daniel Livermore, ex-ambassadeur du Canada au Guatemala (1996-1999). Enfin, nous concluons sur quelques réflexions relatives au réengagement canadien dans cette région en lien avec les thèmes de l'identité, de la sécurité et de la souveraineté.

1. LES DROITS HUMAINS EN POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE : UNE ORIENTATION INTERNATIONALISTE

Les droits humains sont devenus un thème central et un objectif récurrent de la politique étrangère du Canada depuis les 30 dernières années, évoqués tant par les gouvernements libéraux que conservateurs. Avant la Seconde Guerre mondiale, la population canadienne acceptait implicitement la primauté du principe de souveraineté, c'est-à-dire que ce qui se passait à l'intérieur d'un État souverain, y compris la manière dont le gouvernement traitait ses propres ressortissants, ne regardait que cet État (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 208). En dépit d'une certaine fierté nationale découlant du travail du juriste canadien John Peters Humphrey, crédité comme l'un des principaux auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la diplomatie canadienne était réticente à mettre en œuvre une politique des droits humains. Avant 1975, aucun gouvernement canadien ne s'était réellement engagé à défendre et à promouvoir les droits humains dans la politique étrangère canadienne. Pourtant, grâce à la pression de la société civile sur les

dirigeants canadiens, l'Amérique centrale deviendra, pendant la guerre froide, le laboratoire de ce changement en politique étrangère canadienne sous les gouvernements de Trudeau (1980-1984) et de Mulroney (1984-1993) (Ross, 2001). Jusqu'au début des années 1970, la politique étrangère était considérée comme une chasse gardée de l'État, au sujet duquel la société civile n'avait pas son mot à dire et à peu près rien à faire (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 211). Sans les activités de sensibilisation des différents groupes de pression et des ONG, le Canada serait probablement resté indifférent à l'Amérique centrale (Lemco, 1991). Cinq catégories d'organisations ont transformé la façon dont le Canada appréhendait l'Amérique latine en général et, par conséquent, contribué à populariser le thème des droits humains en politique étrangère dans les années 1980 : les organisations religieuses, syndicales et de soutien à la solidarité, puis les centres de recherche et les organismes bénévoles d'aide au développement (Stevenson, 2000, p. 192). L'influence de la société civile s'est également manifestée par les paramètres de la politique étrangère canadienne :

Il s'agit d'une dimension plus diffuse de l'environnement de la prise de décision, et qui désigne en fait la frontière entre ce qui, en politique étrangère, est acceptable et ce qui ne l'est pas. Elle détermine les limites de ce que les dirigeants peuvent faire, ce qui revient à circonscrire l'éventail des options et des possibilités (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 226).

Avant d'analyser le repositionnement canadien en matière de droits humains en Amérique latine, nous devons nous référer à l'idée dominante qui a guidé la politique étrangère du Canada, pendant et après la guerre froide : l'internationalisme.

1.1. UNE IDÉE DOMINANTE MISE EN ŒUVRE EN AMÉRIQUE LATINE DEPUIS PLUS D'UN DEMI-SIÈCLE

Parmi les différentes idées dominantes ayant animé les débats en politique étrangère canadienne au cours du XX^e siècle (impérialisme, isolationnisme, continentalisme), l'internationalisme est probablement celle qui a eu le plus grand effet, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sur les questions d'identité, de sécurité et de souveraineté canadiennes. Comme le précise l'ex-premier ministre Joe Clark (1979-1980) : « *Over the course of sixty years, from 1945 to 2006, issues, personalities and priorities changed, but there was a general continuity in Canada's approach to world affairs* » (Clark, 2013, p. 26). Même si l'expression « internationalisme » a presque

disparu du vocabulaire des gouvernements Chrétien, Martin et Harper, les principes de base (responsabilité, multilatéralisme, engagement et institutions internationales) teintent encore la politique étrangère canadienne (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 263). Face à cette continuité, nous pouvons demander d'où proviennent ces fondements internationalistes ? Lors de la conférence Gray en 1947, le premier ministre libéral Louis Saint-Laurent énumère cinq principes sur lesquels devrait être fondée la politique étrangère du Canada : le maintien de l'unité nationale, la liberté politique, le respect de la règle de droit dans les relations internationales, l'observation des valeurs de la civilisation chrétienne et l'acceptation de la responsabilité internationale (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 259). Annonçant l'engagement renouvelé du Canada dans les Amériques en 2007, le premier ministre Harper énonça des objectifs qui faisaient écho au fameux discours du premier ministre Saint-Laurent, prononcé six décennies plus tôt :

- Renforcer et promouvoir les valeurs fondamentales du Canada que sont la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit ;
- Bâtir des économies durables et robustes par l'élargissement du commerce et des investissements, de même qu'un engagement réciproque à multiplier les débouchés en faveur de tous les citoyens ;
- Faire face aux nouveaux défis que présente la sécurité, de même qu'aux catastrophes naturelles et aux pandémies (Harper, 2007).

Comment s'est amorcé l'arrimage de ces principes internationalistes en Amérique latine ? Ce n'est qu'à l'arrivée du gouvernement Trudeau en 1968 que l'Amérique latine fait enfin l'objet d'une politique officielle lors de la publication du livre blanc *Politique étrangère au service des Canadiens* (1970). En fait, ce livre blanc met surtout l'accent sur les marchés potentiels pour les investissements et l'économie canadienne, notamment le Brésil, le Mexique et le Venezuela. L'Amérique centrale n'est pas une zone prioritaire aux yeux du gouvernement Trudeau, mais les mobilisations sociales de cette époque ont tracé la voie de l'action internationale du Canada dans les pays en voie de développement. Prenant en considération ce phénomène, Todd Gordon rappelle que :

The expansion of Canadian international aid in the postwar period was the result of pressures from social movements in Canada for the state to support social welfare abroad as well as at home, but it was in the end also shaped by Canada's geopolitical Cold War aim of containing the Soviet Union. Since the Cold War ended and social movements in

Canada opposed to neoliberalism were weakened, however, Canada's international aid program has become more explicitly oriented to commercial goals (Gordon, 2010, p. 146).

En vertu de cette forte mobilisation de la société civile envers les victimes de la répression militaire en Amérique latine et dans le but d'analyser l'assimilation du thème des droits humains en politique étrangère canadienne, nous proposons d'examiner les conjonctures stratégiques entre 1968 et 1990 (Stevenson, 2000) en nous référant à trois concepts : l'identité, la sécurité et la souveraineté.

1.2. LES DROITS HUMAINS DANS L'INTERNATIONALISME : IDENTITÉ, SÉCURITÉ ET SOUVERAINETÉ

Il existe une certaine continuité en ce qui a trait au calcul stratégique et à l'engagement moral du Canada dans le monde (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 255). Ce calcul est bien présent dans l'évolution de la position internationaliste du Canada en Amérique latine, car l'idée sous-jacente

est que le Canada doit jouer un rôle actif, visible et original dans la mise en place et le fonctionnement d'un ordre international conforme à certaines valeurs, comme le respect de la démocratie et des droits de la personne, la justice sociale, la liberté de commerce et la primauté du droit (Roussel et Robichaud, 2004, p. 151).

Pendant et après la guerre froide, l'internationalisme a favorisé la construction d'une identité et d'une politique canadiennes distinctes de celles des États-Unis et a façonné son comportement en matière de paix et de sécurité internationale, en particulier au sein de l'ONU. Par exemple, depuis les opérations de maintien de la paix de Lester B. Pearson (1963-1968), l'aide publique au développement sous Trudeau (1968-1979 et 1980-1984) et le programme de la sécurité humaine du ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy (1996-2000), le succès des politiques internationalistes a largement dépendu de la réceptivité de la population canadienne et de l'inclusion de la société civile dans leur mise en œuvre. Dans le cas des droits humains,

la société canadienne est beaucoup plus sensible à la façon dont les autres gouvernements traitent leurs citoyens et elle s'est mobilisée à plusieurs reprises pour dénoncer certains abus les plus criants. Et c'est en grande partie grâce aux pressions de l'opinion publique que

les droits de la personne occupent, depuis le début des années 1970, une place significative dans l'ordre des priorités du gouvernement canadien (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 208).

L'ex-premier ministre, Joe Clark, croit également que la participation de cette société civile demeure primordiale au succès de la politique étrangère canadienne au XXI^e siècle, mais que cette tradition internationaliste s'est rompue avec l'actuel gouvernement conservateur. Selon Clark : « *Put at its simplest, Stephen Harper and his colleagues lead a "private interest" government in a "public interest" country* » (Clark, 2013, p. 104).

Comment se manifeste ce changement d'orientation à l'égard de l'Amérique latine ? Depuis 2009, les compressions ciblées et idéologiques du gouvernement Harper auprès de plusieurs organisations phares, notamment Droits et Démocratie, Kairos et même la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL) ont marqué une rupture des conservateurs avec leurs prédécesseurs. En outre, le conservatisme moral et économique canadien dans l'aide au développement, l'image du Canada en tant que superpuissance énergétique dans l'industrie minière et l'harmonisation de la position canadienne et américaine vis-à-vis des gouvernements de gauche latino-américains ont des conséquences majeures sur les rapports du gouvernement Harper avec la société civile. Ainsi, en analysant l'actuel réengagement du Canada en Amérique latine sous le gouvernement conservateur, nous observons que « les idées dominantes dans la société et celles qui prévalent au sein de l'appareil d'État ne coïncident pas nécessairement » (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 279). Pourtant, ces mêmes auteurs précisent que « la transition d'une idée dominante à une autre ne se fait pas d'une façon nette et précise ; deux systèmes de pensée peuvent coexister sans que les contradictions soient trop apparentes » (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 279). Malgré le fait que le gouvernement Harper a repris la rhétorique internationaliste de ses prédécesseurs en Amérique latine (Harper, 2007), son appui indéfectible aux compagnies minières canadiennes nuit aux relations avec les différents acteurs concernés, tant les États de la région que la société civile. Par conséquent, l'idée du Canada comme une puissance moyenne, indépendante des États-Unis, très active au sein des institutions multilatérales, puis définissant son identité et sa sécurité en termes internationaux est rejetée par le gouvernement Harper. Dans le tableau comparatif 11.1, nous présentons ces deux idées dominantes permettant d'analyser la politique étrangère du Canada en Amérique latine d'hier à aujourd'hui.

TABLEAU 11.1.
LES IDÉES DOMINANTES DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE DEPUIS 1947

<i>Idee dominante</i>	<i>Identité</i>	<i>Souveraineté</i>	<i>Sécurité</i>
<p>Internationalisme Idées internationalistes entre 1947 et 2006 particulièrement présentes chez les premiers ministres suivants : Louis Saint-Laurent, Lester B. Pearson, Pierre Elliott Trudeau, Joe Clark, Brian Mulroney, Jean Chrétien et Paul Martin.</p>	<p>Le Canada est une puissance moyenne, assumant le rôle de médiateur dans les conflits. Affirmation de l'indépendance et du caractère distinctif du Canada et recherche de contrepoints aux États-Unis. Membre de grands ensembles multilatéraux occidentaux.</p>	<p>Cède une partie de sa souveraineté aux organisations multilatérales de sécurité collective comme l'ONU et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ainsi qu'aux institutions financières internationales.</p>	<p>Contribution aux institutions internationales multilatérales de nature sécuritaire et économique. En faveur du principe de sécurité collective, participation active au sein des opérations de maintien de la paix. Promotion de la sécurité humaine et de la responsabilité de protéger.</p>
<p>Néoconservatisme/ néocontingentalisme Idées néoconservatrices propres au gouvernement Harper depuis 2006. Néanmoins, certaines valeurs, croyances et principes opérationnels de l'impérialisme (attachement sentimental et politique à l'Empire britannique) et de l'isolationnisme (repli et désengagement envers l'ONU) sont également présents.</p>	<p>Rejet de l'image de la puissance moyenne au profit d'une vision du Canada comme puissance prépondérante ou super-puissance énergétique. Identité nord-américaine : soutien aux États-Unis et allégeance explicite envers eux. Vision manichéenne du monde. Conservatisme économique, politique et social.</p>	<p>Dans un monde inter-dépendant, le Canada doit soutenir les engagements internationaux des États-Unis.</p>	<p>La prospérité du Canada passe par le maintien de l'accès au marché américain. La force militaire est perçue comme un outil légitime qui sécurise l'ordre international et neutralise ou punit ceux qui menacent la <i>pax americana</i>. Appui formel aux initiatives militaires des États-Unis afin de protéger cet ordre mondial.</p>

Source : Adapté de Nossal, Roussel et Paquin, 2007 ; Massie et Roussel, 2012.

Compte tenu des limites de ce chapitre, nous mettons surtout l'accent sur la dynamique entre la société civile et le gouvernement canadien en analysant les thèmes de l'identité et de la sécurité canadiennes sous les gouvernements Trudeau (1968-1979 et 1980-1984) et Mulroney (1984-1993). Nous voyons comment l'articulation des politiques canadiennes avec le travail des organisations de défense des droits humains était dépendante de la position américaine, des événements internationaux et de la personnalité de certains dirigeants canadiens.

2. L'INFLUENCE DU CAS CHILIEN (1973) SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE EN AMÉRIQUE LATINE

Pour le gouvernement Trudeau, l'Amérique latine est considérée comme un bloc régional en croissance qui nécessite une attention particulière de la part des dirigeants canadiens. En effet, la diversification des partenaires économiques s'avère primordiale afin de réduire la dépendance économique du Canada envers les États-Unis. Selon le livre blanc *Politique étrangère au service des Canadiens*,

les relations entre le Canada et les pays d'Amérique latine [...] peuvent permettre de retirer des bénéfices mutuels croissants au niveau de l'expansion économique, de l'amélioration du mode d'existence et de la promotion de la justice sociale entre les diverses parties de l'hémisphère (Gouvernement du Canada, 1970, p. 26).

D'ores et déjà, l'opposition du gouvernement Trudeau à l'hégémonie américaine constitue un dénominateur commun entre le Canada, l'Amérique latine et la société civile. De ce point de vue, nous pouvons souligner l'intérêt qu'accorde Trudeau au thème de la justice sociale et à la question du sous-développement à l'égard du continent latino-américain.

Par contre, la place des droits humains dans la politique étrangère du Canada en Amérique latine va connaître son essor à la suite du renversement du président chilien, Salvador Allende, le 11 septembre 1973. Deux enjeux liés à ce coup d'État influencent alors la position du Canada en matière de droits humains, soit la reconnaissance du régime militaire de Pinochet et la question des réfugiés chiliens (Stevenson, 2000, p. 123). L'élément déclencheur de cet essor est la fuite d'un câble diplomatique entre l'ambassadeur canadien au Chili, Andrew Ross, et le gouvernement Trudeau en octobre 1973. En effet, un employé de l'Agence canadienne

de développement international (ACDI), Bob Thomson, a communiqué aux députés du Nouveau Parti démocratique (NPD) l'information confidentielle selon laquelle la position initiale du Canada consistera à reconnaître la junte militaire de Pinochet et à refuser l'octroi du statut de réfugiés aux Chiliens victimes de persécutions politiques. La divulgation de cette information provoque une mobilisation sans précédent au sein de la société civile et de la population canadienne (Stevenson, 2000, p. 122-131). Embarrassé et surpris de la réaction émotive des Canadiens et des Canadiennes à l'égard du peuple chilien, le gouvernement Trudeau procède à l'accueil de plus de 7 000 réfugiés politiques au cours des années 1970. Outre la volte-face du gouvernement Trudeau, il est intéressant de souligner que dès le lendemain du coup d'État chilien, les participants au Forum œcuménique du Canada forment le Comité inter-Églises *ad hoc* sur le Chili, renommé plus tard Comité inter-Églises sur le Chili (ICCC). Au cours des années 1970, cette organisation de défense des droits humains rencontre les représentants canadiens du ministère des Affaires extérieures (renommé plus tard le ministère des Affaires étrangères) afin de faire le point sur la situation des réfugiés et des prisonniers politiques chiliens (North et CAPA, 1990, p. 212). L'ICCC a changé progressivement son mandat dans le but de couvrir d'autres pays latino-américains et est devenu, en 1976, le Comité inter-Églises sur les droits humains en Amérique latine (ICCHRLA), une organisation phare dans la réorientation de la politique étrangère canadienne à l'égard de l'Amérique centrale (Entrevue de Foster, 2014).

2.1. LE RECADRAGE DES DROITS HUMAINS : INFLUENCES EXTERNES ET INTERNES PAR RAPPORT À L'AMÉRIQUE LATINE

En 1974, le premier ministre Trudeau déclare devant le Congrès juif canadien : « *If Canada's presence in the world were to be judged by a single criterion, [it should be] Canada's humanism, its pursuit of social justice [...] Canada's foreign policy would be nothing if it were not caring* » (Morrison, 1998, p. 13). Les valeurs humanistes et la justice sociale évoquées par Trudeau se sont donc ajoutées au *credo* internationaliste, qui traçait déjà une singularité canadienne vis-à-vis des États-Unis dans les rapports Nord-Sud. Néanmoins, la position canadienne envers le Sud a longtemps été soumise au joug de ce que David R. Morrison a qualifié de « trinité de motivations divergentes », c'est-à-dire que le Canada pouvait contribuer aux efforts du développement international et fournir des secours

en cas de catastrophe humanitaire, tout en poursuivant simultanément sa politique étrangère et ses objectifs commerciaux (Morrison, 1998, p. 13). Toutefois, la position canadienne en matière de droits humains subit d'autres transformations à la suite de la signature de l'Acte final d'Helsinki en 1975, normalisant ainsi les relations Est-Ouest, puis de l'élection du président américain Jimmy Carter en 1976. Cette période de détente pendant la guerre froide provoque des changements majeurs en matière de politique internationale. En positionnant les droits humains au cœur de sa politique étrangère, le président Carter rend conditionnelle l'aide politique, économique et militaire des États-Unis à l'égard des régimes dictatoriaux latino-américains. Au cours de l'année 1976 seulement, le Canada ratifie le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, tout en se faisant élire au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies pour la première fois depuis 1963-1965. Pendant le court règne du premier ministre conservateur Joe Clark (1979-1980), la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Flora MacDonald, propose de conditionner l'aide canadienne au respect des droits humains, une position appréciée par la communauté des ONG, désormais préoccupée par la pratique systématique de la torture et des disparitions forcées sous plusieurs régimes autoritaires latino-américains.

Deux événements vont recentrer les efforts de la société civile canadienne en Amérique centrale, soit la révolution sandiniste au Nicaragua en 1979 et l'assassinat de l'archevêque salvadorien, M^{gr} Óscar Romero en 1980 (Lemco, 1991, p. 143). Même si, dès 1979, le Canada a reconnu le Front sandiniste de libération nationale (FSLN), le principal problème par rapport à l'Amérique centrale est que le gouvernement canadien a peu d'intérêts économiques dans la région et perçoit celle-ci comme la « cour arrière » des États-Unis (North et CAPA, 1990 ; Baranyi et Foster, 2012). Ainsi, les discussions entre les représentants du gouvernement canadien et la société civile sont particulièrement animées au sujet de la répression militaire et de la détérioration des droits humains en Amérique centrale (Ross, 2001, p. 80). Comme le rappelle Joe Clark, « *NGOs and governments are not natural partners* » (Clark, 2013, p. 180). Néanmoins, il y a déjà certaines fenêtres d'opportunité pour la société civile, tant à Ottawa qu'à Genève. Depuis l'élection du Canada au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en 1976, le ministère des Affaires étrangères a mis en place un processus annuel de consultation avec les ONG permettant d'aborder les différents enjeux de la situation des droits humains dans le monde (Entrevue de Livermore, 2014). L'un des participants à ces discussions, l'ex-président

d'ICCHRLA John W. Foster, a notamment rappelé l'attitude réceptive du représentant du Canada à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies entre 1976 et 1984, l'ambassadeur Yvon Beaulne, au sujet du problème des disparitions forcées au Guatemala (Entrevue de Foster, 2014). Quoique la situation au Nicaragua et au Salvador ait monopolisé l'attention médiatique à cette époque (1981-1983), l'ICCHRLA cherche à faire du Guatemala une priorité pour le gouvernement canadien. L'envoi massif de lettres aux responsables politiques canadiens, une campagne organisée par un réseau d'organisations religieuses, syndicales et de solidarité, ainsi que l'initiative Ten Days for World Development contribuent fortement à sensibiliser la population canadienne à la situation guatémaltèque. Dans le cadre du programme Ten Days for World Development, les organisations religieuses parrainent les déplacements de militants guatémaltèques et salvadoriens qui viennent partager avec les citoyens de petites villes canadiennes et les médias locaux, leur expérience du combat pour la justice sociale en Amérique centrale (Baranyi et Foster, 2012, p. 242). Dans la soumission d'ICCHRLA à l'ambassadeur Beaulne, lors de la 37^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en 1981, John W. Foster souligne notamment l'appui du Canada à l'adoption d'une résolution condamnant les violations des droits humains au Guatemala. Il faut rappeler que la pression sur les responsables canadiens est tellement forte que l'ambassadeur Beaulne aurait dit à Genève à l'ex-président d'ICCHRLA : « *Mr. Foster, get these nuns in Calgary off my back!* » (Entrevue de Foster, 2014). Par la suite, en novembre 1981, le Canada met fin à l'aide bilatérale au Guatemala et au Salvador en raison de la dégradation de la situation politique et de la sécurité du personnel canadien. Avec l'arrivée de Ronald Reagan à la présidence des États-Unis (1981-1989), une vision manichéenne du conflit Est-Ouest en Amérique centrale prend forme du côté américain, poussant ainsi la société civile canadienne à recadrer le thème des droits humains autour de concepts liés à la tradition internationaliste de la politique étrangère du Canada.

2.2. LE DERNIER MANDAT DE TRUDEAU (1980-1984) : LA TENSION ENTRE DROITS HUMAINS ET INTÉRÊTS NATIONAUX

À son retour au pouvoir en février 1980, le premier ministre Trudeau cherche à jouer un rôle important dans la revitalisation des rapports Nord-Sud, mais dans un contexte de nouvelle guerre froide, le gouvernement canadien, quant à lui, tient à éviter de se retrouver mêlé aux intérêts

militaires et économiques américains en Amérique centrale. Au grand désarroi de la société civile canadienne, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de 1980 à 1982, Mark MacGuigan, partage l'interprétation belliqueuse de la guerre froide de l'administration Reagan. En fait, la politique étrangère du Canada, sous Trudeau, se caractérise par une réticence à condamner les violations des droits humains en Amérique centrale pendant la période de MacGuigan (North et CAPA, 1990).

Cependant, cette pression de la société civile sur le gouvernement canadien le pousse, en mars 1981, à mettre sur pied une étude parlementaire afin d'examiner les relations entre le Canada et l'Amérique latine. Le rapport final du sous-comité spécial du Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale, présidé par le député libéral Maurice Dupras, recommande que l'Amérique centrale devienne une région prioritaire de la politique étrangère canadienne, tout en mettant l'accent sur l'importance de la défense des droits humains (North et CAPA, 1990). Encore une fois, le rôle de certains députés, tant conservateurs, que libéraux ou néo-démocrates, contribue à rejeter le point de vue de MacGuigan et à faire bifurquer l'orientation initiale du gouvernement canadien. Selon Morrison,

the government hoped that the subcommittee would focus on trade, but Roche, Ogle, and some other members [including Flora MacDonald] were more interested in human rights and the politics of development. The subcommittee commissioned two academic studies that reflected these concerns, and an interim report issued in December 1981, while not directly critical of American policy, put forward a perspective on regional conflict at variance with the Reaganite view (Morrison, 1998, p. 185).

En septembre 1982, MacGuigan est remplacé par Allan J. MacEachen, qui lui mise sur une approche différente de celle de l'administration Reagan face à l'Amérique centrale ; une position qu'adopte également son successeur, Joe Clark (North et CAPA, 1990). Selon l'ex-ambassadeur du Canada au Guatemala entre 1996 et 1999, Daniel Livermore, la principale différence reposait alors sur une interprétation figée en termes de sécurité nationale et internationale de la part de l'administration Reagan, alors que le gouvernement canadien y voyait plutôt un problème de développement (Entrevue de Livermore, 2014). L'interprétation du gouvernement canadien se rapprochait donc de celle de la société civile qui croyait aussi que la redistribution inégale de la richesse était à la source des conflits en Amérique centrale. Selon John W. Foster : « *ICCHRLA and its members sought to amplify this difference, in*

part because of opposition to U.S. policy in the region, but more centrally in order to increase the weight of human rights on the policy scale » (Entrevue de Foster, 2014).

La position canadienne ne passe pas inaperçue auprès des militants guatémaltèques, qui cherchent à faire parrainer des résolutions à l'Assemblée générale et à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies afin de condamner les violations systématiques des droits humains au Guatemala. Selon l'ex-militant guatémaltèque et actuel Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression de l'ONU, Frank La Rue : « *Entre 1982 et 1991, le Canada, tant à New York qu'à Genève, avait une attitude proactive et était l'un des principaux pays qui parrainaient ces résolutions par rapport à la situation au Guatemala* » (Entrevue de La Rue, 2014). Grâce à des liens tissés avec les organisations religieuses canadiennes comme ICCHRLA et Développement et Paix, des exilés guatémaltèques tels que Frank La Rue et Rigoberta Menchú, récipiendaire du prix Nobel de la paix en 1992, ont pu sensibiliser l'opinion publique canadienne à la souffrance du peuple guatémaltèque pendant la période du conflit armé au Guatemala (1960-1996). En résumé, Lemco énumère trois raisons permettant d'expliquer la position du gouvernement canadien envers l'Amérique centrale dans la première moitié des années 1980 :

First, former Prime Minister Trudeau's emphasis on North-South concerns inspired a measure of interest in the early 1980s. Second, a desire to distinguish Canadian from American Foreign policy inspired some concern for the region [...] Most important, however, was a perception that Canada could make a legitimate difference in Central America. Canadians believed that their development aid, peacekeepers and advice could be useful (Lemco, 1991, p. 167).

Les deux derniers points seront plus visibles sous le gouvernement conservateur de Brian Mulroney (1984-1993), en particulier en raison des pressions de la société civile canadienne.

3. L'INDÉPENDANCE ET L'INTERNATIONALISME : REPOSITIONNEMENT SOUS MULRONEY (1984-1993)

La médiatisation et la brutalité du conflit armé en Amérique centrale touchent profondément la population canadienne. En effet, la couverture médiatique dont bénéficient des organisations comme ICCHRLA

auprès d'importants quotidiens canadiens, tels que le *Globe and Mail*, le *Toronto Star* et *Le Devoir*, renforce la pression envers les dirigeants canadiens afin qu'ils prennent position sur l'Amérique centrale (Entrevue de Livermore, 2014 ; Entrevue de Foster, 2014). Cette information est également mentionnée par Joe Clark lors de l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur de Brian Mulroney en 1984 :

As a new minister in a new government, I wanted some sense of the international issues that were of most interest to Canadians, so we commissioned a poll. To our surprise, we discovered that the priority foreign policy issue for Canadians in the fall of 1984 was the situation in five relatively small and conflict-plagued countries in Central America (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras and Nicaragua). That outweighed concerns about nuclear conflict, the Cold War, the environment, the Middle East, apartheid and other issues (Clark, 2013, p. 141).

Pour comprendre le repositionnement canadien en matière de droits humains, il est légitime de se poser la question suivante : comment l'implication du Canada en Amérique centrale pouvait-elle se réaliser sans aliéner la société civile ou nuire aux intérêts nationaux ? L'auteur de *Canada and the Crisis in Central America* semble avoir une partie de la réponse :

Many of Canada's foreign policy goals in the region are designed to appeal to domestic Canadian interests. Canada's policies are tied to such vital national concerns as its degree of foreign policy independence and its status as a "helpful fixer" on the world stage (Lemco, 1991, p. 8).

En nous référant au tableau comparatif 11.1 entre les idées dominantes de la politique étrangère canadienne, nous pouvons mettre en relation deux éléments de l'internationalisme canadien en Amérique centrale : l'identité et la sécurité. Au-delà du rapprochement politico-économique sans précédent entre le Canada et les États-Unis, en particulier les accords de libre-échange bilatéraux et trilatéraux nord-américains, la politique du gouvernement Mulroney à l'égard de l'Amérique centrale était bel et bien internationaliste. Selon Joe Clark,

what is too often overlooked is that on broader international issues Canada often disagreed sharply with the position of the Reagan and Bush administrations – on issues like Cuba, Central America, the jurisdiction of the International Court of Justice, the approach on apartheid, the Strategic Defence Initiative – even as our government worked with them closely (Clark, 2013, p. 136).

Ainsi, le maintien de l'aide financière au Nicaragua et l'appui aux initiatives latino-américaines du groupe de Contadora, travaillant à y résoudre le conflit centraméricain, sont des positions qui ont marqué le caractère distinctif du Canada par rapport aux États-Unis en Amérique latine (Nossal, Roussel et Paquin, 2007 ; Stevenson, 2000). Qui plus est, l'évocation de cette tradition internationaliste provenait également de la société civile. Selon Liisa North et le CAPA (Canadian-Caribbean-Central America Policy Alternatives) :

Clearly, continuing conflict in Central America threatens Canada's interests. U.S. policy in the region has eroded respect for international law and ignored the principle of multilateralism on which Canadian foreign policy rests (North et CAPA, 1990, p. 52).

Le rapport du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada intitulé *Indépendance et internationalisme* (1986) a aussi démontré comment plusieurs citoyens, universitaires et ONG plaidaient en faveur d'une intervention du Canada en Amérique centrale, où il pouvait agir comme médiateur entre les parties belligérantes. Une contribution potentielle de Casques bleus en Amérique centrale ravivait donc les éléments identitaires et sécuritaires traditionnels de la politique étrangère canadienne. De ce fait, le Canada a joué un rôle consultatif dans le cadre du processus de paix d'Esquipulas (1987), qui a mené en 1989 à sa première opération de maintien de la paix sur le continent latino-américain par l'entremise du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA). Comme le précisent deux auteurs, qui ont participé aux efforts de la société civile canadienne par rapport à la situation en Amérique centrale, tant avec le CAPA qu'avec l'ICCHRLA :

When Esquipulas II evolved into national processes in the early 1990s, Canada made significant contributions to UN peace support operations in El Salvador (ONUSAL) and Guatemala (MINUGUA) [...] This was consistent with CAPA's recommendation that Canada not provide security assistance bilaterally to any of the governments (Baranyi et Foster, 2012, p. 253).

Considérant l'« historique amer » des relations entre les États-Unis et le reste du continent latino-américain, les gains politiques d'une position internationaliste pour le Canada n'étaient pas négligeables. Par ailleurs, cet altruisme intéressé du gouvernement Mulroney envers l'Amérique centrale était un prélude au programme de la sécurité humaine et à la promotion de la bonne gouvernance par les libéraux durant les années 1990 (Ross, 2001). Selon Jennifer Ross : « *Central America can*

be said to have “securitized” humanitarian aid, and to some extent helped “humanitarianize” military security» (Ross, 2001, p. 89). Après l'époque de Mulroney (1984-1993), les droits humains sont devenus une partie intégrante de la politique étrangère du Canada, en particulier sous les libéraux de Jean Chrétien (1993-2003) et de Paul Martin (2003-2006), contribuant ainsi à réifier l'articulation identité-sécurité en termes internationalistes. Par conséquent, le démantèlement de cette idée dominante par le gouvernement Harper a choqué et surpris autant la communauté internationale que la société civile, particulièrement en Amérique latine.

CONCLUSION : L'AUTRE VISAGE DE JANUS ET LA FIN DU MYTHE INTERNATIONALISTE

Si le respect des droits humains demeurerait la condition *sine qua non* des efforts diplomatiques du Canada en Amérique centrale dans les années 1980, l'importance de ces derniers dans la rhétorique et la politique du gouvernement canadien depuis les années 2000 est désormais centrée sur le développement économique plutôt que la justice sociale (Baranyi et Foster, 2012, p. 248). Tandis que le musèlement de certains mouvements sociaux luttant pour les droits humains ici et ailleurs semble être une des caractéristiques de l'ère Harper (Clark, 2013), ce chapitre a voulu expliquer la dynamique originale entre la société civile, le gouvernement canadien et l'Amérique latine au cours de la période 1968-1990. Avec comme toile de fond l'Amérique centrale, nous avons démontré comment le gouvernement canadien et la société civile avaient recadré leurs stratégies respectives de politiques des droits humains en mobilisant la fibre identitaire et sécuritaire du Canada liée à l'idée dominante en politique étrangère entre 1947 et 2006, l'internationalisme. Notre analyse épouse ainsi la thèse selon laquelle la position du Canada en Amérique centrale au cours de la décennie 1980 était une forme de compromis entre les points de vue des ONG canadiennes et la *realpolitik* des États-Unis (Stevenson, 2000). Loin de banaliser l'influence positive que certaines politiques internationalistes ont pu avoir en Amérique centrale, nous soutenons que les intérêts canadiens ont toujours été en filigrane des politiques visant à faire la promotion des droits humains sur le continent. Selon Todd Gordon : « *Canada's role in the world is in serious need of a profound rethinking. The notion of Canada as either a benevolent, neutral or subordinated international actor that does not put its own self-interests first is badly misleading* » (Gordon, 2010, p. 12). Malgré cela, la soi-disant belle époque semble avoir suscité des attentes

et des déceptions par rapport à la place des droits humains au sein de l'évolution de la politique étrangère du Canada, en particulier avec la problématique minière au Guatemala. Par analogie, cette relation entre le Canada et le Guatemala en matière de droits humains au cours des 30 dernières années rappelle les deux visages de Janus. En effet, tout comme la divinité romaine, l'un des deux visages regarde vers le passé et l'autre en direction de l'avenir. Les propos de Frank La Rue sont évocateurs à ce sujet :

Réellement, la collaboration avec le Canada a été très importante à notre époque durant plusieurs années [...] mais avec le gouvernement actuel, il y a eu un changement de politique très grand [...] même à l'ONU, le Canada n'est plus le protagoniste reconnu comme l'un des États les plus actifs au sujet des droits humains. Dans des pays comme le Guatemala, le Canada semble davantage préoccupé à défendre les intérêts des entreprises minières canadiennes (Entrevue de La Rue, 2014).

Face à la stratégie minière du gouvernement Harper en Amérique latine, le rôle de la société civile transnationale demeure crucial, mais la tangente identitaire dans le discours internationaliste du Canada n'est plus à l'ordre du jour. Si les droits humains étaient bel et bien au cœur de la politique étrangère canadienne au Guatemala pour des raisons humanitaires, notamment avec une politique de porte ouverte aux réfugiés guatémaltèques dans les années 1980, cette face du Canada est figée dans le passé. Ainsi, la projection du Canada comme superpuissance énergétique, doublée d'un soutien et d'une allégeance sans équivoque à l'hégémonie nord-américaine et à la *pax americana* (Massie et Roussel, 2012), affecte profondément les anciennes stratégies identitaires de la société civile. Or, une analyse plus approfondie devrait étudier l'évolution de l'intersection identité, sécurité et souveraineté au Guatemala avant l'arrivée des conservateurs en 2006. De plus, l'inclusion du thème de la prospérité économique en politique étrangère canadienne serait nécessaire à cette analyse du cas guatémaltèque, mais pourrait également s'avérer utile pour comprendre l'évolution de la position canadienne en matière de droits humains dans le monde.

En somme, le rejet de cette identité internationaliste du Canada par le gouvernement Harper, conjugué au problème de l'extractivisme canadien au Guatemala, engage une réflexion théorique et pratique autour des thèmes de la prospérité économique, de la sécurité et de la souveraineté étatique. En effet, si « certaines violations des droits humains attirent l'attention et d'autres passent presque inaperçues » (Nossal, Roussel et Paquin, 2007, p. 209), la position actuelle du Canada

au Guatemala suscite plusieurs interrogations. En tenant compte de la présence d'importants projets miniers canadiens au Guatemala et ailleurs en Amérique latine, ce sont les problèmes de la consultation des communautés, souvent autochtones, le non-respect de la souveraineté populaire de même que l'insécurité des dissidents qui devraient être pris en considération par le gouvernement canadien. La criminalisation de la résistance est une réalité commune au Nord et au Sud, entravant ainsi toute forme de dialogue constructif entre la société civile et les gouvernements, et causant une autre balafre sur le nouveau visage du Canada sur la scène internationale.

BIBLIOGRAPHIE

- BARANYI, S. et J.M. FOSTER (2012). « Canada and Central America : Citizen action and international policy », dans P. McKenna (dir.), *Canada Looks South: In Search of an Americas Policy*, Toronto, University of Toronto Press, p. 240-264.
- CLARK, J. (2013). *How We Lead: Canada in a Century of Change*, Toronto, Random House of Canada.
- GORDON, T. (2010). *Imperialist Canada*, Winnipeg, Arbeiter Ring Publishing.
- GOVERNEMENT DU CANADA (1970). *Politique étrangère au service des Canadiens*, Ottawa, Secrétariat d'État aux Affaires extérieures du Canada.
- HARPER, S. (2007). « Le PM signale l'engagement renouvelé du Canada dans les Amériques », <<http://www.pm.gc.ca/fra/nouvelles/2007/07/17/pm-signale-lengagement-renouvele-du-canada-les-ameriques>>, consulté le 29 avril 2014.
- LEMCO, J. (1991). *Canada and the Crisis in Central America*, New York, Praeger.
- MASSIE, J. et S. ROUSSEL (2012). « The twilight of internationalism? Neocontinentalism as an emerging dominant idea in Canadian Foreign Policy », dans H.A. Smith et C. Turenne Sjolander (dir.), *Canada in the World: Internationalism in Canadian Foreign Policy*, Oxford, Oxford University Press, p. 36-52.
- MORRISON, D.R. (1998). *Aid and Ebb Tide: A History of CIDA and Canadian Development Assistance*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press.
- NORTH, L. et CAPA (1990). *Between War and Peace in Central America: Choices for Canada*, Toronto, Between the Lines Press.
- NOSSAL, K.R., S. ROUSSEL et S. PAQUIN (dir.) (2007). *Politique internationale et défense au Canada et au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- ROSS, J. (2001). « Is Canada's human security policy really the Axworthy doctrine? », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 8, n° 2, p. 75-93.
- ROUSSEL, S. et C. ROBICHAUD (2004). « L'État post-moderne par excellence? Internationalisme et promotion de l'identité internationale du Canada », *Études internationales*, vol. XXXV, n° 1, p. 149-170.
- STEVENSON, B.J.R. (2000). *Canada, Latin America, and the New Internationalism: A Foreign Policy Analysis, 1968-1990*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.

LES ASSISES DU POLITIQUE AUTREMENT

Nancy Thede
et Mélanie Dufour-Poirier

L'Amérique latine peut se lire, au gré des quelques expériences de terrain présentées ici, comme un immense laboratoire de récréation du rapport au politique. Sorte de kaléidoscope des expériences de démocratie et de redémocratisation des espaces de vie et des espaces publics¹, ce continent bouillonne sur le plan des cadres et des pratiques de mobilisation sociale : le discours

1. Ces propos sur la relation dynamique entre espaces publics et espaces de vie ont été alimentés par de nombreuses discussions au sein de l'équipe de chercheurs et de chercheuses de la Chaire Nicole Turmel sur les espaces publics et les innovations politiques en 2012-2013, et auxquelles ont participé les personnes suivantes : Pierre Beaucage, Hubert Carton de Grammont, Mélanie Dufour-Poirier, Julian Durazo-Herrmann, Marie Léger, Charmain Levy, Stéphanie Rousseau et Nancy Thede. Ils ont été assistés de Marc-André Anzueto et Judith Handfield.

et la pratique du politique s'y veulent continuellement dynamisés par des citoyens dans le feu de l'action. Si des virages à gauche ont été nombreux dans la région au cours des dernières années, les processus de mobilisation qui y ont pris place se sont révélés, pour leur part, non pas comme des points d'arrivée des transformations du rapport au politique par les acteurs concernés, mais plutôt comme des préludes à des redéfinitions multiples de ce même rapport. Ces changements d'orientation, à la fois de l'objet et de l'objectif des cadres et des pratiques de mobilisation sociale, renvoient à ce que nous avons appelé dans ce volume le « politique autrement ». Dès lors, notre propos a été d'examiner en quoi et comment ces cadres et ces pratiques ont nourri les réflexions des acteurs (Gahan et Pekarek, 2013) et les ont guidés dans leurs efforts de s'approprier le politique et, surtout, de le faire autrement.

Soit, des virages à gauche latino-américains ont transformé le paysage des projets citoyens et des alliances politiques en place sur le continent depuis quelques années. Plus intéressant encore, ce tournant a permis de transposer les priorités de certains mouvements sociaux dans les programmes politiques. Ces changements ont toutefois généré un certain nombre de moments de continuité et de rupture, d'avancées et de reculs, de contradictions et de conflits en ce qui a trait au recadrage et à la réappropriation du politique par les acteurs concernés. Dans les faits, si les observateurs de la scène latino-américaine ont cru déceler au départ une césure radicale entre ces nouveaux régimes (nés au tournant des années 2000) et ceux les ayant précédés, les études contenues ici démontrent qu'il n'en est rien. Au contraire, celles-ci confirment plutôt une tendance marquée à la poursuite de la voie néolibérale tracée au cours des années 1980 et à la promotion des stratégies néo-extractivistes qui leur sont associées. De leur côté, les acteurs des mobilisations sociales, en dépit de la pluralité des rationalités les animant, ont semblé converger dans leur enclin à refuser et à dénoncer les conséquences humaines, sociales, environnementales et culturelles liées à de telles visées. Pour cette raison, il nous était impossible de distinguer de manière viable l'action entreprise par ces acteurs dans des contextes dits de gauche de celle prenant place dans des régimes ouvertement néolibéraux. À ce stade-ci de nos travaux, la nature du régime politique au pouvoir ne semble donc ni déterminer le type des mobilisations sociales, ni orienter la portée des opérations de cadrage (ou de recadrage, le cas échéant) que celles-ci proposent.

1. LES CADRES, LES IDENTITÉS ET LES ESPACES EN TRAME DE FOND

Cet ouvrage a ainsi présenté des mobilisations se déroulant tantôt dans des démocraties issues du virage à gauche, tantôt dans des systèmes politiques demeurés fidèles au néolibéralisme. Le choix de l'Amérique latine devenait d'autant plus pertinent qu'il soulignait l'émergence de ce nouveau rapport au politique. Celui-ci suggérait ainsi un recadrage allant au-delà de la simple prise de pouvoir politique pour viser une remise en question radicale de sa mise en application (par le biais, notamment, de pratiques telles que le paternalisme, l'autoritarisme, le corporatisme, le clientélisme) et de ses buts (en particulier de ses politiques économiques de reprimarisation et d'extractivisme). Forts des acquis réalisés lors de ces virages, mais aussi des dérives de leurs alliés (souvent élus grâce à leur appui) dans l'exercice du pouvoir, ces mouvements ont envisagé, voire exigé que le politique puisse s'exercer autrement, dans le respect de leurs modes de vie et dans une optique de bien commun. L'on s'en doute, cette visée se trouve en porte-à-faux avec la rhétorique actuelle favorisant et légitimant la financiarisation exacerbée de l'économie : la pluralité de rationalités derrière ces mouvements d'opposition commande que le politique puisse générer de nouvelles formes de dialogue, ce qui n'est actuellement et manifestement pas le cas.

Dans cette perspective, notre prétention a été d'explorer ces nouvelles façons de « faire le politique » et de démystifier les représentations s'en dégageant, sur la base d'une diversité de parcours, d'identités et d'espaces de lutte. Les concepts de cadrage et de recadrage nous sont apparus d'autant plus intéressants qu'ils nous permettaient de reconstruire le sens implicitement donné par les acteurs aux mobilisations sociales auxquelles ils ont pris part et qu'ils ont créées, dans la plupart des cas, de leur propre chef. En procédant de la sorte, nous nous sommes éloignés de la théorie des mouvements sociaux qui met un fort accent sur le rôle des entrepreneurs de mobilisations dans l'élaboration des cadres. Nous leur accordons, certes, la place qui leur revient. Toutefois, selon les expériences recensées, le cadrage a semblé émerger de mises en relation, d'expériences de luttes et de (ré)interprétations réalisées par les acteurs à travers différents filtres, dont celui de l'identité (Hunt et Benford, 2012), façonnant leurs perceptions des enjeux à défendre et des espaces à investir à ces fins. À l'image des cadres, les identités et les espaces constituent des constructions sociales dynamiques, accusant de continuelles transformations : tous trois pénètrent les espaces de vie et les espaces publics dont les jonctions façonnent la redéfinition du politique, ce sur quoi nous reviendrons plus avant dans le texte.

Quoi qu'il en soit, c'est en élaborant ces cadres, soutenons-nous, que les acteurs peuvent percevoir des opportunités d'agir autrement, en même temps qu'ils se donnent des identités et investissent les espaces de lutte susceptibles de concrétiser leurs visées face au politique. En somme, les cadres, les identités et les espaces amènent les acteurs à déterminer les communautés d'action collective les plus pertinentes pour eux d'investir (Segrestin, 1980) et de transformer. Les paramètres et les frontières de ces communautés ne peuvent donc exister en dehors des acteurs, responsables eux-mêmes de faire le politique autrement par la voie de mobilisations et de revendications nouvelles se déployant dans des espaces également nouveaux. Plus précisément, la territorialisation actuelle des mouvements de contestation sociale en Amérique latine fait ressortir la nécessité d'explorer davantage le rôle et l'influence de ces espaces au sein des représentations que manient les acteurs dans le processus de recadrage. À ce propos, quels rôles jouent les espaces (tantôt comme lieu compris dans un territoire donné, tantôt comme échelle, tantôt comme point de rencontre virtuel) dans les représentations que se font les acteurs de leurs efforts de recadrer le politique ? Comment influent-ils sur les processus de redéfinition du politique ? Sans surprise, les cadres, les identités et les espaces constituent notre point de départ sur le plan de l'analyse. Les acteurs fondent ces choix, également. Cette perspective foncièrement interdisciplinaire constitue la trame de fond de cet ouvrage : elle explique l'étonnante richesse et la diversité des contributions qui s'y trouvent.

2. LA REDÉFINITION DU POLITIQUE : À LA FRONTIÈRE DES ESPACES PUBLICS ET DES ESPACES DE VIE

L'étude des transformations sociales, politiques et économiques reprises dans cet ouvrage fait ressortir la présence d'avancées et de reculs, de défis et de tensions entre des dynamiques à la fois complémentaires et contradictoires s'alignant le long de deux axes d'analyse : les espaces publics et les espaces de vie. Les espaces publics peuvent se définir comme les lieux d'expression et de confrontation des idées concernant le vivre-ensemble. De leur côté, les espaces de vie renvoient aux territoires, aux pratiques et aux lieux de production et de reproduction sociale. Ces dynamiques, nous l'avons dit, sont à la fois contradictoires et complémentaires. Elles engendrent des pratiques innovantes chez les acteurs au moment de refonder leur rapport au politique et de le faire autrement. En ce sens,

les cas présentés nous ont permis de mieux saisir les enjeux et les étapes derrière ces processus de redéfinition et de réinvention du politique que nous situons à la croisée de ces deux versants de la société.

Depuis quelques années, nous assistons ainsi, d'une part, à un élargissement des pratiques démocratiques et citoyennes à l'extérieur du champ institutionnel traditionnel, en même temps qu'à une réduction du pouvoir d'intervention de la part des autorités étatiques en Amérique latine, fruit des politiques néolibérales radicales appliquées dans l'ensemble des pays de la région : celle-ci coïncide d'ailleurs souvent avec un rétrécissement des libertés publiques et des droits formels, d'un côté, et une augmentation des stratégies de répression et de contrôle, de l'autre. D'autre part, les pratiques de mobilisation et de contestation collectives s'ancrent sans conteste au plan local, sous-tendant ainsi la formation de nouveaux mouvements de défense et de reconstitution des collectivités face à l'accélération de la détérioration de leur espace (ou de leur milieu) de vie immédiat. L'on peut associer cette situation à la reprimarisation des économies, la surexploitation des ressources naturelles, la dérégulation et la privatisation, dans un contexte de migrations internes et internationales intensifiées. Ces mobilisations donnent lieu à l'émergence de nouveaux cadres, sur la base d'une revalorisation par les populations locales de leur identité et de leur pouvoir d'agir dans différents espaces pour contrer l'effet des menaces pesant sur leur qualité de vie et leurs conditions de survie. En somme, ces espaces de vie permettent de recadrer les espaces publics en y générant et en y transposant des enjeux qui leur sont propres, c'est-à-dire ancrés dans leurs espaces de vie. La dynamique inverse peut également s'observer. Bref, **c'est à la jonction de ces deux plaques tectoniques (espaces publics et espaces de vie) que se produisent de multiples innovations dans les processus de refondation du politique.** L'une de ces innovations, et non la moindre, concerne l'effacement, dans le feu de la mobilisation, de la frontière consacrée entre le public et le privé. Or, à quoi chacun de ces espaces renvoie-t-il plus précisément ? Qu'en est-il des synergies prévalant entre eux ?

3. LES ESPACES PUBLICS : PREMIER VERSANT DE LA REFONDATION DU POLITIQUE

Dans un premier temps, l'on ne peut évoquer les expressions « espaces publics » et « espaces de vie » sans se référer à Habermas qui les a longuement théorisés. Pour Habermas (1992), le concept d'espace public ne renvoie pas à un lieu physique précis : il s'y réfère plutôt comme à un

processus de débat critique ou raisonné consubstantiel à la démocratie libérale, qui se déroule entre citoyens et citoyennes et qui concerne le bien commun, notamment le contrôle par les citoyens des actions de l'État. En effet, si les espaces publics, tels qu'ils sont conçus par Habermas et revisités depuis par de nombreux théoriciens politiques, sont le fondement même des démocraties occidentales, ceux-ci ont été tronqués de diverses façons dans les systèmes politiques latino-américains.

Les espaces publics ont été analysés par Habermas sur la base de l'expérience historique des sociétés occidentales. L'auteur souligne notamment que l'espace public « se développe au sein des tensions qui opposent l'État et la société » (Habermas, 1992, p. 149) et signale le rôle central de l'organisation citoyenne autonome dans la constitution des espaces publics, leur essor et leur vitalité. Ces caractéristiques ne perdent rien de leur validité lorsqu'on les transpose au contexte latino-américain. De l'aveu même de Habermas cependant, les espaces publics des sociétés non occidentales ne connaissent pas forcément la même trajectoire que ceux des sociétés occidentales. L'analyse de la nature des espaces publics dans les sociétés latino-américaines et du processus de leur constitution demeure, par conséquent, peu explorée et sous-théorisée, malgré toute la valeur des outils conceptuels et analytiques proposés.

Au-delà de la similitude grossièrement tracée entre les espaces publics du Nord et du Sud, la question qui s'est posée tout au long de cet ouvrage s'est donc rapportée à l'analyse d'une pluralité de rationalités, d'identités et d'espaces qui se sont affrontés ou qui se sont combinés face à l'autorité pour refonder (ou recadrer) leurs rapports au politique. Les cas analysés nous ont permis d'accéder à cette pluralité de logiques et de rationalités qui ont remodelé le discours public, dans une perspective critique et raisonnée.

4. LES ESPACES DE VIE : DEUXIÈME VERSANT DE LA REFONDATION DU POLITIQUE

Dans un deuxième temps, nous avons analysé les sources de l'action des mouvements sociaux non pas à partir de la notion, plus courante, de sphère privée, mais plutôt à partir de celle plus originale d'espaces de vie. Conformément à ce qui précède, nous nous sommes basés sur la notion d'« agentivité », soit sur la conception des espaces de vie comme émanant d'une construction active des membres d'une collectivité de leur environnement social et physique. Nous avons cherché à comprendre comment

les membres d'une collectivité définissent leur identité et l'espace où s'inscrivent leurs luttes pour mieux cerner le rationnel à l'origine de leurs pratiques de mobilisation sociale et de leurs efforts en vue de recadrer leurs rapports au politique.

Dans le cas des sociétés paysannes et autochtones par exemple, l'espace de vie se rapporte traditionnellement au terroir qui constitue pour la collectivité le lieu de résidence, l'atelier et le garde-manger. En outre, la rivière et la montagne, les champs cultivés et la forêt sont des lieux que les humains partagent avec d'autres êtres, naturels (végétaux et animaux), mais aussi surnaturels, bienveillants ou malfaisants. L'ethnographie classique s'est consacrée à la description de ces espaces de vie traditionnels : les recherches de ce type ont connu un essor indéniable avec les nouveaux mouvements autochtones qui visent à reconstruire un espace-temps typiquement amérindien, circulaire et non pas linéaire comme dans les sociétés occidentales. Dans un tel contexte, l'enjeu devient de saisir les dynamiques de recadrage en cours dans les espaces de vie ruraux et autochtones en Amérique latine où se déroulent de multiples luttes et s'affrontent des intérêts divergents, à diverses échelles.

Par extension, les espaces de vie ruraux sont de plus en plus rapprochés du monde urbain sous l'influence de la modernité capitaliste, en particulier par le développement des communications et des migrations. L'activité agricole, naguère le lot commun, est devenue une activité secondaire pour la majorité des ruraux (Carton de Grammont, 2012). Un grand nombre de paysans et d'autochtones viennent grossir les contingents des « travailleurs autonomes » urbains du secteur informel, vivant pour la plupart dans les quartiers périphériques précaires des villes : pour eux, milieu de travail et milieu de vie ne font qu'un. Pour ce faire, ils ont mis au point une diversité de stratégies pour obtenir des services de base dans leur espace de vie (p. ex. eau courante, électricité, école, transports), confirmant une fois de plus l'interpénétration des deux axes de l'analyse privilégiée dans cet ouvrage.

Les exemples pourraient ainsi se multiplier sans fin. Les activités extractives (agriculture industrielle ou d'exportation, mines, pétrole) bouleversent également les espaces de vie. Les mines à ciel ouvert exigent de vastes surfaces de terre et d'énormes quantités d'eau, ce qui remet en cause la survie de milliers de citoyens des Andes, de Mésoamérique et du Nord canadien. Dans les villes et les zones d'activités agroalimentaires, les dynamiques propres aux espaces de vie tournent autour de l'organisation du travail et des infrastructures telles que le transport, le logement, la distribution de l'eau potable, la collecte des eaux usées et

l'évacuation des eaux de ruissellement. En milieu urbain, les organisations de quartier sont des fers de lance de la dynamique participative. Ces organisations, dont l'objectif premier consiste à répondre à des nécessités matérielles communes à des populations locales, demeurent aussi des acteurs politiques faisant face à des tentatives de cooptation, de contrôle, ou d'élimination de la part des grands pouvoirs étatiques et privés. Que ce soit en Argentine lors de la crise du début des années 2000, au Brésil dans les périphéries soumises à des guerres de gangs mafieux ou dans les nombreux pays (Chili, Québec, Mexique, Colombie, etc.) qui ont connu d'imposantes mobilisations étudiantes en 2012, les collectivités locales construisent des véhicules d'action qui ne visent plus uniquement l'obtention de bien matériels immédiats. Dans un tel contexte de concurrence sur le plan de la représentation et de la mobilisation collectives, l'acteur syndical tente, tant bien que mal, de s'imposer. Cette situation s'avère d'autant plus périlleuse que la légitimité de ses valeurs, de son discours et de ses pratiques s'avère sévèrement questionnée.

En résumé, ces mobilisations observent une logique qui suit de près ce que nous caractérisons comme étant LA tension fondamentale des espaces de vie contemporains : une défense des moyens de subsistance menant à des innovations en matière de qualité de vie et de contrôle citoyen, en réponse à une imposition croissante de la dépossession et de la vulnérabilité des collectivités touchées par ces transformations. L'incidence des choix économiques de l'État pousse les citoyens à déployer des pratiques de mobilisation novatrices pour contrer l'imposition de modes de vie et une utilisation des ressources contraire à leurs intérêts ou au bien commun, forçant ainsi la récupération de leurs objectifs dans les espaces publics et la refondation de leurs rapports au politique.

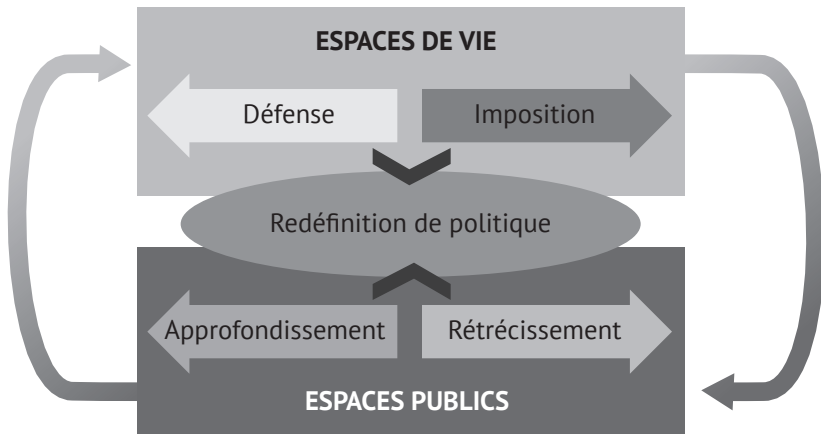
5. LES TENSIONS ET LES LOGIQUES DE TRANSFORMATION MULTIPLES DERRIÈRE LA REFONDATION DU POLITIQUE

Une pluralité de logiques se manifeste dans le contexte des mobilisations sociales en Amérique latine. L'illustration suivante (figure C.1) tente de rendre compte de ces dynamiques de refondation du politique et des tensions qui en découlent : celles-ci se produisent à la fois au sein des espaces de vie et des espaces publics, et également entre les deux. Chacun de ces espaces exerce ainsi simultanément des pressions en faveur de sa

propre redéfinition (partielle) pour contribuer, plus globalement, à la refondation du politique. Ces processus s'exercent sur la base de cadres et d'identités renouvelés, à l'intérieur d'espaces également nouveaux.

FIGURE C.1.

LA DYNAMIQUE DES ESPACES DE VIE ET DES ESPACES PUBLICS DANS LA REFONDATION DU POLITIQUE



Des avancées et des reculs, des contradictions et des tensions semblent ainsi se répercuter au sein des espaces publics et des espaces de vie, articulant des logiques de transformation (donc des cadres et des pratiques de mobilisation sociale) pour le moins antagonistes (défense, imposition, approfondissement et rétrécissement) et très variées. Dans les espaces de vie par exemple, la défense par les communautés de leurs conditions de travail, de leurs valeurs et de leurs modes de vie se décline souvent dans un contexte où des contraintes extérieures sont imposées tantôt par l'État, tantôt par des forces économiques (voire militaires). De manière analogue, au sein des espaces publics se déploient des processus d'approfondissement (de la participation, des débats et du contrôle citoyens, entre autres) qui s'accompagnent à leur tour d'une tendance à la constriction de ces phénomènes : que l'on pense notamment aux pratiques étatiques autoritaires et centralisatrices, à la tendance à la criminalisation de la contestation sociale, à l'augmentation de la surveillance et du contrôle des espaces publics par les forces de l'ordre, et ainsi de suite.

Dans cette perspective, cet ouvrage a démontré que l'état de la démocratie en place dans les différents pays évoqués se caractérise globalement par des tendances régressives, fondées sur des pertes de pouvoir de convocation et de contrôle de l'État dans les paramètres des espaces publics. L'impuissance de l'acteur étatique face à des forces économiques et son adhésion implicite au consensus extractiviste paraissent chaque jour le pousser davantage dans cette voie. L'une des illustrations les plus patentes de ce phénomène renvoie sans doute à la mise en place d'entraves à l'exercice des droits civils (notamment les libertés d'expression, d'association, de manifestation). Ces droits constituent des éléments centraux des espaces publics : pourtant, les technologies de surveillance, déployées au nom de la lutte contre la criminalité et le terrorisme, les mettent clairement à mal.

Nous n'avons pas cherché à confirmer cette fausse présomption selon laquelle toute mobilisation sociale se veut, par définition, démocratique. Nous avons surtout souhaité démontrer que ces revendications, tout comme les cadres, les identités et les espaces les sous-tendant, ont le **potentiel** – sans que cela aboutisse forcément à la réussite – de transformer le politique et d'évacuer le clientélisme, l'autoritarisme ou les violences que cela entraîne. Ce sont les mouvements continuels à l'origine de ces efforts et de cette volonté de refonder le politique, par de nombreux acteurs et mouvements sociaux, dans une diversité de contextes en Amérique latine, qui ont alimenté notre propos.

6. L'AVENIR DU POLITIQUE EN AMÉRIQUE LATINE

En conclusion, il nous semble que les mobilisations actuelles en Amérique latine portent toutes en elles ou font germer, ne serait-ce qu'implicitement, de nouveaux rapports au politique, de nouvelles façons de faire du politique, de se l'approprier. Dans la mesure où le territoire et les droits (une autre manière de dire « espaces de vie » et « espaces publics ») se trouvent désormais au cœur des mobilisations, ils inspirent aussi la redéfinition du politique, du faire politique et de la voix citoyenne en politique. Cette mutation des cadres de mobilisation, des identités qu'ils diffusent et des espaces où ils prennent place est encore loin d'être achevée. Il est fort à parier que ceux-ci inspireront et généreront de nouvelles pratiques de mobilisation sociale dans les années à venir. Ces pratiques ouvrent dès lors un monde étonnant de possibilités sur le

plan de la recherche, une multiplicité de contextes à sonder, une myriade de perspectives théoriques et de filières disciplinaires à explorer pour dégager la pleine potentialité d'une telle heuristique.

En somme, s'il demeure pertinent de maintenir une distinction conceptuelle entre les espaces publics et les espaces de vie au moment de sonder la refondation du politique, force est de constater que, dans la pratique, ces notions se rejoignent et se complètent. Il en va de même pour les cadres, les identités et les espaces les portant. À n'en pas douter, les jonctions entre ces concepts, l'ordonnancement de leurs mises en relation et leurs alternances débouchent sur une foule de questionnements qu'il conviendrait de fouiller davantage et de documenter empiriquement. Par exemple, quelles sont les combinaisons des cadres, des identités et des espaces permettant une réelle refondation du politique? Les combinaisons répertoriées en Amérique latine pourraient-elles trouver écho ailleurs dans le monde? Plus encore, existe-t-il des cadres, des identités et des espaces permettant une transformation propre aux espaces de vie? aux espaces publics? Les synergies dégagées analytiquement entre ces trois concepts se vérifient-elles avec la même efficacité selon les acteurs étudiés? Varient-elles selon les contextes où les mobilisations de ces derniers se déploient? Sont-elles toutes aussi pertinentes les unes que les autres? De toute évidence, nous ne pourrions évacuer en quelques lignes l'ensemble des questions émergeant de nos réflexions collectives. Leur variété nous confirme néanmoins l'urgence de lancer très prochainement des travaux consacrés à leur élucidation.

Enfin, cette synthèse des espaces de vie et des espaces publics donne lieu à des pratiques de mobilisation sociale qui permettent aux acteurs de se réapproprier le politique et, surtout, de le faire autrement. Ces mobilisations s'abreuvant d'invocations plurielles au plan conceptuel (cadres, identités et espaces) dont la complexité pose des défis certains en ce qui a trait à leur étude. Cette variété rend dès lors plus nécessaire que jamais la tenue d'une réflexion interdisciplinaire pour appréhender la pleine mesure des enseignements s'en dégageant. Qu'il s'agisse des peuples autochtones, des quartiers populaires, des mouvements de femmes, des paysans, des sans-terre ou des syndicats, l'analyse des espaces publics mène nécessairement à l'étude de leurs frontières (politiques autant que physiques) avec les espaces de vie et des pressions de recadrage s'exerçant sur eux deux.

BIBLIOGRAPHIE

- CARTON DE GRAMMONT, H. (2012). *Paysans ou salariés?*, Conférence publique de la Chaire Nycole Turmel sur les espaces publics et les innovations politiques, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- GAHAN, P. et A. PEKAREK (2013). « Social movement theory, collective action frames and union theory : A critique and extension », *British Journal of Industrial Relations*, vol. 51, n° 4, p. 754-776.
- HABERMAS, J. (1992). *L'espace public*, Paris, Plon.
- HUNT, S.A. et R.D. BENFORD (2012). « Collective identity, solidarity and commitment », dans D.A. Snow, S. Soule et P. Kriesi (dir.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell Publishing, p. 433-457.
- SEGRESTIN, D. (1980). « Les communautés pertinentes de l'action collective : canevas pour l'étude des fondements sociaux des conflits du travail en France », *Revue française de sociologie*, vol. 21, p. 171-203.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

DIRECTRICES

MÉLANIE DUFOUR-POIRIER, titulaire d'un doctorat en administration de HEC Montréal, est professeure adjointe en relations de travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal depuis juin 2012. Elle est également cochercheuse affiliée au Centre de recherche inter-universitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT). Ses intérêts de recherche portent sur le renouveau de la représentation collective, la transformation de l'action et des identités syndicales, et les aspects sociaux de la mondialisation.

NANCY THEDE est professeure de relations internationales et titulaire de la Chaire de recherche Nycole Turmel sur les espaces publics et les innovations politiques à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Ses domaines de recherche concernent le développement international, les rapports Nord-Sud et les mouvements sociaux dans les pays andins.

COLLABORATEURS

MARC-ANDRÉ ANZUETO est candidat au doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal. Boursier du Programme d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier du CRSH (2011-2014), il étudie la politique étrangère canadienne en Amérique latine, en particulier au Guatemala.

PIERRE BEAUCAGE est professeur émérite au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal. Il s'intéresse depuis plus de 40 ans aux autochtones du Mexique et d'Amérique centrale ainsi qu'à leurs organisations. Il a publié de nombreux ouvrages et articles sur la question.

HUBERT CARTON DE GRAMMONT est professeur-chercheur à l'Institut de recherches sociales de l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM). Il a été président fondateur de l'Association mexicaine des études rurales (1994-2001) et coordonnateur du groupe de travail de développement rural du Conseil latino-américain des sciences sociales (2002-2004). Il a été chercheur invité à la Chaire Nycole Turmel pendant l'année 2012.

LEILA CELIS est professeure au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Elle est titulaire d'un doctorat en études politiques de l'Université d'Ottawa. Ses recherches portent sur les classes sociales, les mouvements sociaux (paysans, autochtones et Afro-descendants), la violence politique et l'Amérique latine. Elle est membre du Groupe de recherche sur les imaginaires politiques en Amérique latine (GRIPAL) et de la Chaire Nycole Turmel.

GUILLAUME CHARBONNEAU est titulaire d'une maîtrise en sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Celle-ci porte sur le travail des défenseurs des droits humains honduriens et se base sur son expérience de travail dans la région centraméricaine. Il fait partie de l'équipe Amérique latine d'Inter Pares, une organisation non gouvernementale basée à Ottawa.

DENYSE CÔTÉ dirige l'Observatoire sur le développement régional et l'analyse différenciée selon les sexes (ORÉGAND) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), où elle est professeure titulaire. Ses recherches portent sur les groupes communautaires, en particulier sur les groupes de femmes. Elle collabore depuis plus de 30 ans avec des organisations haïtiennes, dont Kay Fanm, Enfofanm et le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes.

CÂNDIDO GRZYBOWSKI, philosophe et sociologue (Ph. D., Université Paris I et post-doctorat, University College London), est directeur de l'Institut brésilien d'analyse sociale et économique (IBASE) à Rio de Janeiro depuis 2000, un des

organisations les plus influentes de la société civile au Brésil. Il est aussi l'un des fondateurs du Forum social mondial (FSM) et demeure un des piliers de cet important événement de la société civile internationale. Cândido Grzybowski a été professeur de sociologie du développement à la Fundação Getulio Vargas, à Rio de Janeiro (1979-1991). Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur les mouvements sociaux, la société civile, la démocratie et la mondialisation.

MARIE LÉGER travaille avec des femmes autochtones depuis 1995. Titulaire d'un doctorat en sociologie, elle est membre de la Chaire Nycole Turmel. Elle a été coordonnatrice du programme des droits des peuples autochtones à Droits et Démocratie, un organisme parapublic non partisan fondé en 1988 sous le gouvernement Mulroney et dissous en 2012 sous le gouvernement Harper. Elle collabore maintenant avec Femmes autochtones du Québec.

CHARMAIN LEVY est professeure à l'Université du Québec en Outaouais depuis 2005, où elle enseigne les études en développement international au Département de sciences sociales. Elle est brésilianiste depuis 25 ans. Ses sujets de recherche sont les mouvements sociaux et la politique, la religion et le développement, la santé et la citoyenneté.

SIMON MORIN est candidat à la maîtrise en science politique à l'Université du Québec à Montréal. Son sujet de mémoire porte sur l'importance de la notion de bien-vivre dans le virage à gauche en Équateur. Il est coordonnateur de la Chaire Nycole Turmel sur les espaces publics et les innovations politiques.

NORA NAGELS a obtenu son doctorat en études du développement à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève en 2013 avec une thèse intitulée *Genre et politiques de lutte contre la pauvreté au Pérou et en Bolivie : quels enjeux de citoyenneté?*. Ses recherches postdoctorales à la Chaire de recherche du Canada en citoyenneté et gouvernance ont porté sur le genre et la diffusion des programmes de transferts conditionnés en Amérique latine. Elle est professeure au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal depuis juillet 2014.

IGNACIO RIVADENEYRA PASQUEL est professeur à l'École secondaire supérieure de San Miguel Tzinacapan, dans l'État de Puebla, au Mexique. Il se consacre depuis plus de 20 ans à la promotion des droits humains, au développement durable et à la protection de l'environnement dans la région de Cuetzalan, au Mexique.

STÉPHANIE ROUSSEAU est professeure agrégée au Département de sociologie de l'Université Laval depuis 2005. Ses recherches portent sur le genre, la citoyenneté et les mouvements sociaux, la démocratie et les politiques sociales en Amérique latine. Depuis 2013, elle est professeure invitée à l'Université catholique de Lima, Pérou. Elle possède un doctorat (Ph. D.) en science politique de l'Université McGill (Montréal), ainsi qu'une maîtrise en études internationales de l'Université Carleton (Ottawa).

Comment les acteurs de la mobilisation sociale en Amérique latine réagissent-ils au virage à gauche des pouvoirs politiques et à la libéralisation rapide, pour ne pas dire exacerbée, des économies? Leur volonté de refonder le politique sur le continent, et les efforts consentis pour y arriver, sont étudiés dans cet ouvrage qui expose les initiatives d'une panoplie de mouvements (autochtones, paysans, syndicaux, de femmes, des droits de l'homme) dans une douzaine de pays latino-américains.

Fruit des travaux d'un groupe interdisciplinaire de spécialistes québécois de l'Amérique latine, l'ouvrage esquisse un portrait complexe et cohérent de cette phase actuelle de transformation sociale, dans un esprit de profond remaniement sur les plans analytique et conceptuel. Une tendance émerge ainsi des analyses empiriques à la fois riches et originales sur lesquelles s'appuient les auteurs : la vision du politique et les rapports à celui-ci se fondent sur une nouvelle articulation entre les espaces publics et les espaces de vie, articulation qui ouvre d'autres voies au déploiement de la citoyenneté.

NANCY THEDE est professeure de relations internationales et titulaire de la Chaire Nycole Turmel sur les espaces publics et les innovations politiques à l'Université du Québec à Montréal.

MÉLANIE DUFOUR-POIRIER est professeure en relations du travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et cochercheure affiliée au Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail.

AVEC LA COLLABORATION DE

Marc-André Anzueto, Pierre Beaucage, Leila Celis, Guillaume Charbonneau, Denyse Côté, Mélanie Dufour-Poirier, Cândido Grzybowski, Marie Léger, Charmain Levy, Simon Morin, Nora Nagels, Ignacio Rivadeneyra Pasquel, Stéphanie Rousseau, Nancy Thede



ISBN 978-2-7605-4134-4

PUQ.CA